

LES

COMPLOTS MILITAIRES

SOUS

LA RESTAURATION

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juin 1895.

PARIS. TYP. DE L. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 587.

LES
COMPLOTS MILITAIRES
SOUS
LA RESTAURATION

D'après les documents des Archives

PAR

E. GUILLON

DOCTEUR ÈS LETTRES



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—

1895

PRÉFACE

Les complots militaires formés contre la Restauration, de 1820 à 1823, donnent seuls de l'intérêt dramatique à une période de quinze ans qui contraste par sa tranquillité avec l'agitation de la Révolution et de l'Empire. Les affaires de Belfort et de Saumur, les noms du général Berton et des sergents de La Rochelle parlent plus au souvenir du peuple que les débats parlementaires les plus éloquents.

Ces complots ont trouvé leur place dans les histoires classiques de la Restauration (1). Mais

(1) Voir : Ch. de Lacretelle, *Histoire de France pendant la Restauration*, 3 vol. in-8°, 1829-1835. — Lubis, *Histoire de la Restauration*, 6 vol. in-8°, 1837. — A. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe*, 8 vol. in-8°, 1844-1854. — A. de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, 8 vol. in-8°, 1851-1853. — L. de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, 18 vol. in-8°, 1860-1876.

L'histoire de A. Nettement (4 vol. in-8°, 1860) est inachevée et s'arrête en 1818.

Il faut lire également Dulaure, *Histoire de la Révolution française, de 1814 à 1830* (8 vol. in-8°, 1838), Duvergier de Hauranne,

ils n'ont pas encore été présentés séparément, avec leur caractère particulier et dans leur cadre purement militaire. C'est ce que j'ai essayé de faire dans ce livre, après celui que j'ai consacré aux *Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*. Aux articles du *Moniteur*, aux travaux imprimés, j'ai ajouté les documents manuscrits des Archives Nationales (série F 7), et du Dépôt de la guerre (Correspondance générale), les plus propres à renouveler cette histoire, et surtout à faire connaître ce qu'on ne connaît guère encore, l'armée de la Restauration.

Cette armée a porté des couleurs que le pays avait oubliées. Pendant quelques années, on s'est efforcé de les lui rendre odieuses, on l'a même poussée à les trahir. En dépit d'excitations imprudentes ou coupables, l'armée est restée fidèle, et cette leçon d'hier est une espérance pour demain.

On est heureux de rappeler, en effet, que,

Histoire du gouvernement parlementaire, et les *Mémoires* du chancelier Pasquier, récemment publiés, 6 vol. in-8°, 1895.

En dehors de cette source commune de renseignements, on trouvera plus loin la bibliographie particulière à chaque chapitre.

malgré toutes les vicissitudes de la politique dans notre pays, quand il s'est agi de devoir, d'honneur et de sacrifice, notre armée n'a jamais regardé aux couleurs du drapeau. Il lui a suffi de savoir que c'était celui de la France.

LES COMPLOTS MILITAIRES
SOUS LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER

La Restauration et l'Armée.

La Restauration et l'armée s'étaient senties ennemies dès le premier jour.

Dans l'armée impériale que lui livraient les événements inattendus de 1814, que trouvait, en effet, la Restauration ? Les débris de ce million d'hommes, enthousiastes et terribles, que la Révolution avait fait sortir du sol de la patrie en danger, et lancés contre la coalition des rois.

En vain Napoléon avait marqué les nouvelles levées de son empreinte puissante ; l'esprit de la Révolution survivait dans les armées de l'Empire ; c'étaient les

principes de la Révolution qu'elles avaient propagés partout dans leur marche victorieuse.

La politique de la Restauration à l'égard de l'armée était donc toute tracée. C'est cette politique qui lui inspira les fautes de 1814 et qui, après 1815, souleva contre elle tant d'hostilité.

En 1814, la première Restauration ne se borna pas à proscrire le drapeau tricolore, à confier le ministère de la guerre au général Dupont, à honorer la mémoire de Cadoudal, de Pichegru, de Moreau. Pour des raisons d'économie, elle décida la réduction de l'effectif. Elle ne garda que 105 régiments d'infanterie, 56 de cavalerie, 12 d'artillerie, 3 du génie : en tout 324.000 hommes et 32.000 chevaux. Une ordonnance du 12 mai 1814 renvoya tous les officiers qui, par par l'ancienneté des services, les blessures ou les infirmités, avaient droit à la retraite. Les autres, ceux qui excédaient le complet réglementaire, furent mis en non-activité avec le traitement de demi-solde. Le nombre s'en éleva jusqu'à 14.000.

En revanche, on organisa une *maison du roi*, petite armée privilégiée qui fut inscrite au budget pour plus de 29 millions (1).

(1) La maison du roi en 1814 comprenait : 2 régiments d'infanterie de la vieille garde sous le nom de *corps royal des grenadiers et des chasseurs de France ;* 4 régiments de cavalerie, transformés également en *corps royaux :* cuirassiers, dragons, chasseurs, chevau-légers, lanciers ; 4 anciennes compagnies

Dupont, au bout de quelques mois, fut remplacé par le maréchal Soult (3 décembre). Mais les imprudences continuèrent et ce fut bientôt contre les Bourbons une conspiration générale. « On conspirait, comme on dit, sur les bornes, au coin des rues. Personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se passait. » (Savary.)

L'irritation n'était nulle part plus grande que dans l'armée. Elle y était entretenue par les propos et les allures des officiers à la demi-solde (1). Dès 1814, on avait parlé de complots militaires contre la famille royale. Au commencement de 1815, un grand nombre de généraux, groupés autour du maréchal Davout, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, les deux Lallemand, Merlin, Chastel, Corbineau, Chouart, Sebastiani, Fregeville, Fressinet, etc., comptaient sur un mouvement militaire qui devait éclater dans le Midi et gagner Paris. Les Bourbons renversés, on serait allé cherché Napoléon à l'île d'Elbe. On ignorait alors le coup de théâtre qu'il méditait.

Un autre complot, plutôt orléaniste, avait été formé dans le Nord sous l'inspiration personnelle de Fou-

des gardes du corps et 2 nouvelles (sous Marmont et Berthier), plus 1 compagnie de chevau-légers, 1 de mousquetaires, 1 de gendarmes de la porte, 1 de gardes de la porte, 1 de Cent-Suisses, 1 de grenadiers du corps de Monsieur, et 1 de grenadiers à cheval : en tout, 10.339 hommes.

(1) Pour cette période, voir le livre de M. Henry Houssaye, *1815*, qu'il est inutile de refaire et difficile de résumer.

ché. Il y était entré Drouet d'Erlon, en garnison à Lille, sous les ordres supérieurs du maréchal Mortier, Lefebvre-Desnouettes, ancien colonel major des chasseurs de la garde, actuellement chasseurs royaux, cantonnés à Cambrai ; les deux Lallemand, l'un Henri, dit Lallemand aîné, général de cavalerie, énergique, ambitieux, turbulent, chargé de la subdivision de l'Aisne ; l'autre, Charles, ancien colonel d'artillerie de la garde et quelques autres.

Il était convenu, vers la fin de février 1815, que, sur un mot d'ordre envoyé de Paris, les troupes de la 16e division militaire (Lille) descendraient sur Paris en ralliant toutes les autres garnisons, entreraient dans la ville et s'empareraient du roi et de la famille royale. Qui mettrait-on à la place ? On ne savait trop. L'essentiel était de jeter bas Louis XVIII. Le général Chouart disait, dans son langage pittoresque d'ancien cuirassier : « Moi, tout ça m'est égal, pourvu que le gros cochon s'en aille. »

Pendant qu'on se livrait à ces menées, Napoléon revint de l'île d'Elbe (1er mars).

Fouché apprit le débarquement dès le 5 mars, mais n'en résolut pas moins d'agir. Ou bien le mouvement du nord fermerait à Napoléon la route de Paris, ou bien il tournerait en sa faveur. Dans tous les cas, il était avec le vainqueur.

Le 7 mars, profitant d'une absence de Mortier,

Drouet expédia aux troupes de la région l'ordre de descendre sur Paris. Ne doutant pas que l'ordre ne vînt du ministère, plusieurs régiments se mirent en marche, le 8 et le 9. Mais le maréchal Mortier étant revenu brusquement à Lille, Drouet révoqua l'ordre de la veille, et la plupart des troupes regagnèrent leurs cantonnements.

Lefebvre-Desnouettes persista. Parti, le 9, de Cambrai avec ses chasseurs, il arriva le soir à La Fère. Il y fut rejoint, dans la matinée du 10, par les deux Lallemand. Ils essayèrent alors d'entraîner la garnison de La Fère. Ce fut en vain. Le général d'Aboville, qui commandait l'artillerie, et le major Pion des Loches, qui nous a laissé le récit de cette équipée, ne voulurent rien entendre (1).

Les conjurés s'éloignèrent et se rabattirent sur Chauny, dont ils soulevèrent les troupes, puis sur Compiègne, où était le 7me chasseurs. Le 7me chasseurs ne bougea point. Les chasseurs royaux, eux-mêmes, édifiés sur ces manœuvres bizarres, refusèrent d'aller plus loin et rentrèrent à Cambrai, laissant là leur colonel. Le coup était manqué.

Lefebvre se réfugia auprès du général Rigau, qui commandait à Châlons. Les deux Lallemand, le colo-

(1) Voir *Moniteur*, 1816 (12 mai). Procès Lefebvre-Desnouettes. — Pion des Loches, *Mes campagnes*, 1 vol., 1889. in-8°.

nel Marin, de l'artillerie de l'ex-garde, le capitaine Brice et quelques autres conçurent alors le projet de se jeter à travers champs et de rejoindre Napoléon. Ils galopaient à toutes brides sur la route de Lyon, quand ils furent arrêtés par la gendarmerie. Drouet était déjà sous clef à Lille ; les deux Lallemand furent incarcérés à Laon. Le 20 mars les sauva, mais la seconde Restauration ne les oublia pas.

Le retour de Napoléon fut un malheur. Il n'était souhaité que par l'armée qui espérait voir s'ouvrir une nouvelle carrière de fortune et de gloire. Les Bourbons n'y virent, ne voulurent y voir que le triomphe, habilement préparé, d'une vaste conspiration militaire.

C'était une erreur, nous le savons aujourd'hui. Mais comment s'en défendre alors, devant la défection, immense et rapide, qui se fit autour de la famille royale, devant ce mouvement extraordinaire et spontané qui jeta l'armée dans les bras de son Empereur? Voilà pourquoi, au lieu d'en accuser ses propres fautes, la Restauration ne s'en prit qu'à l'armée impériale. Ce qui n'était qu'aversion en 1814 se tourna en ressentiment en 1815. En 1814, on s'était contenté de réduire l'armée. Après Waterloo, on la supprima.

Le 16 juillet 1815, huit jours après sa rentrée à Paris, dans une ordonnance contre-signée par Gou-

vion Saint-Cyr, Louis XVIII prononça la dissolution de l'armée impériale. L'armée nouvelle devait être composée pour l'infanterie de 86 *légions*, dites *départementales ;* de 47 régiments de cavalerie, 12 d'artillerie, et 3 du génie.

On travailla alors au licenciement de l'armée qui s'était retirée sur la Loire avec Davout. On lui cacha l'ordonnance du 16, et on lui demanda d'abord de se soumettre aux événements de Paris, c'est-à-dire au rétablissement de la royauté ; puis de renoncer, encore une fois, au drapeau tricolore. Davout lui dit, au quartier-général d'Orléans : «... C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance. Arborez la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice ; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans. Mais ce sacrifice, l'intérêt de la patrie vous le commande. »

Quelques jours après, Davout, qui avait promis « qu'aucune réaction n'était à craindre », apprit qu'une nouvelle ordonnance (du 24 juillet) était dirigée contre ses compagnons d'armes. Il donna sa démission et fut remplacé par Macdonald.

Macdonald transféra le quartier général à Bourges, mais ne prononça pas encore le mot de licenciement. Il se contenta d'annoncer que, pour soulager les habitants du poids des logements, il allait *étendre* l'armée. Ce fut le commencement de la dissolution.

On disloqua les divisions et les brigades ; les régiments d'un même corps furent séparés. On éparpilla jusqu'aux bataillons et aux escadrons de certains régiments. Une fois tous les liens brisés, on rendit publique l'ordonnance pour la réorganisation de l'armée (12 août), et l'on procéda au renvoi par détachements de manière à isoler toutes les résistances (1).

Avant même le départ des hommes, on avait commencé de frapper les chefs.

Tel fut l'objet de l'ordonnance du 24 juillet, qui envoyait devant les conseils de guerre compétents, « *pour avoir trahi le roi*, etc. » : Ney, Labedoyère, les deux Lallemand, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameilh, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Delaborde, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, Rovigo ; et qui soumettait à la surveillance de la police, en attendant qu'il fût statué sur leur sort, 39 autres personnes, parmi lesquelles les généraux Allix, qui avait défendu Sens

(1) Le licenciement s'étendit des bords de la Loire aux garnisons des villes et des places fortes. Il n'y eut de difficultés qu'à Strasbourg, où commandait Rapp. La garnison de Strasbourg (16,000 h.), à laquelle il était dû 700.000 francs de solde arriérée, refusa de se séparer avant d'avoir été payée. Elle prit pour chef un sergent-major du 7e léger, nommé Dalhousie, consigna ses officiers, occupa avec de l'artillerie les places et les rues, et mit la ville comme en état de siège. La solde payée, tout rentra dans le devoir.

contre les alliés, en 1814; Exelmans, ancien aide de camp de Murat; Lamarque qui venait de contenir la Vendée, avec Travot; Vandamme, vétéran des armées de la République; Mouton comte Lobau, un des héros de la vieille garde; Piré, combattant de Waterloo; Marbot, dont les *Mémoires* ont remis l'Empire à la mode; Hullin, un des « vainqueurs de la Bastille », juge du duc d'Enghien; Dejean fils, Fressinet et Mellinet.

Les excès populaires dans le midi avaient précédé la réaction juridique. Le maréchal Brune fut assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse; le général Lagarde fut grièvement blessé à Nîmes.

La réaction juridique s'ouvrit dès 1815 par les procès de Labedoyère et du maréchal Ney.

« Pour moi, s'était écrié Labedoyère, après Waterloo, si les Bourbons reviennent, mon sort est certain; je serai fusillé le premier. » Il ne se trompait pas. Arrêté à Paris, il fut condamné à mort et fusillé dans la plaine de Grenelle, le 19 août 1815. Il n'avait que vingt-neuf ans.

Traduit devant un conseil de guerre composé de maréchaux et qui l'aurait épargné, le maréchal Ney eut la malheureuse idée d'en décliner la compétence. Il fut alors renvoyé devant la Chambre des pairs qui ne demandait qu'à témoigner de son zèle. Il fut condamné à mort par 139 voix contre 17, et fusillé

sur l'avenue de l'Observatoire, le 7 décembre (1).

A Paris, au commencement de 1816, la prison militaire de l'Abbaye renfermait les généraux Belliard, Berton, Cambronne, Debelle, Decaen, Drouot, Dufour, Ornano, l'amiral Linois, les colonels Boyer, de Faudoas, le capitaine Thomassin, aide de camp du général Rigau, le lieutenant Leblanc, des chasseurs de la garde, et beaucoup d'autres officiers. Dans les départements, les arrestations n'avaient pas été moins nombreuses, grâce à l'ardeur des autorités nouvelles, et grâce à une loi du 29 octobre 1815 dirigée contre les *suspects*, comme au beau temps de la Terreur. Aussi, cette époque est-elle restée tristement célèbre sous le nom de *terreur blanche.*

Il suffit d'en rappeler les procès militaires qui remplirent toute l'année 1816, et qui achevèrent d'aliéner à la Restauration l'ancienne armée.

Tels furent, à Paris, celui de l'amiral Linois, gouverneur de la Guadeloupe, et du colonel Boyer, commandant en second, coupables d'avoir replacé nos colonies des Antilles sous la domination impériale, pendant les Cent-Jours (11 mars 1816). Linois fut acquitté, mais Boyer condamné à mort (2). Le géné-

(1) Cf. Welschinger, *Procès du Maréchal Ney*, 1 vol. in-8°. Plon.

(2) La peine de Boyer fut commuée. Sur cet épisode, voir *Evénements de la Guadeloupe en 1814 et pendant les Cent-Jours*. Avec une relation du procès du c. a. Linois, gouverneur,

ral Debelle, condamné à mort le 22 mars, vit sa peine commuée en dix ans de détention. Drouot, le *sage de la grande armée*, compagnon de Napoléon à l'île d'Elbe, accusé « d'invasion de la France à *main armée* et d'attentat contre l'autorité légitime du roi », ne fut déclaré absous qu'à la minorité de faveur, le 6 avril, ainsi que Cambronne, le 20 avril.

Le général Bonnaire, gouverneur de Condé pendant les Cent-Jours, et son aide de camp, le lieutenant Mietton, furent condamnés, le premier à la dégradation militaire et à la déportation, le second à mort. Bonnaire en mourut de douleur dans sa prison. Mietton fut fusillé à Grenelle, le 29 juin.

Les généraux Bertrand, maréchal du palais, et Savary, duc de Rovigo, ancien ministre de la police, furent condamnés à mort. Mais Bertrand était à Sainte-Hélène, et Savary dans les prisons de Malte. Les généraux Lefebvre-Desnouettes, Rigau et Gilly furent condamnés à mort par contumace. Enfin, Drouet d'Erlon, les deux Lallemand, Clausel, Brayer, Ameilh furent également condamnés à mort ; mais ils avaient pu gagner l'étranger.

Dans les départements, les généraux Travot à Rennes, Gruyer à Strasbourg, Vaudoncourt à Metz, Chartran à Lille, Mouton-Duvernet à Lyon, furent

et de l'adjudant-général Boyer de Peyreleau, commandant en second ; par le général Boyer de Peyreleau. Alais, 1849, in-8°.

condamnés à mort. Travot et Gruyer furent commués ; Vaudoncourt s'était réfugié en Belgique ; mais Chartran fut fusillé à Lille, le 22 mai, et Mouton-Duvernet le fut à Lyon, le 29 juillet.

A ces condamnations capitales, s'ajoutèrent le bannissement pour Vandamme, Lamarque, Grouchy, et bien d'autres ; l'emprisonnement, et surtout la mise en réforme qui jeta hors des rangs plusieurs milliers d'officiers, et sema partout l'irritation et la haine. C'était une politique désastreuse. « L'armée avait été coupable, dit Marmont ; mais toute l'armée avait participé à la faute. On voulut faire des catégories, établir mille nuances entre ceux qui avaient servi plus ou moins Napoléon, et on ne vit pas les conséquences injustes, funestes et absurdes qui devaient en résulter. » (*Mémoires*, t. VII.)

Et le chancelier Pasquier écrit de son côté : « Je crois pouvoir affirmer que ces exemples, si persévéramment exigés par les royalistes, loin de produire l'effet sur lequel ils comptaient, ont provoqué chez un grand nombre de militaires des désirs de vengeance dont on trouvera la trace dans une quantité de complots, assez peu redoutables sans doute, quelquefois même fort méprisables, mais qui n'en ont pas moins, pendant plusieurs années, fatigué le gouvernement royal (1). »

(1) *Mémoires*, t. IV, 1814-1820.

La dissolution de l'armée impériale, la proscription de ses chefs les plus populaires, s'accomplissaient sous l'œil satisfait des alliés dont les troupes occupaient notre territoire. En dépit de leur présence, n'était-il pas temps de donner à la France une armée nouvelle et dévouée à la royauté ?

Gouvion Saint-Cyr n'avait fait que passer au ministère de la guerre, où l'avait appelé tout d'abord la confiance de Louis XVIII (9 juillet-24 septembre 1815). Il y avait été remplacé par Clarke, duc de Feltre.

Ministre de l'Empire de 1807 à 1814, ministre de la Restauration du 11 au 20 mars 1815, Clarke s'était attaché à la fortune de Louis XVIII qu'il avait suivi à Gand. Rappelé au pouvoir, au lieu des qualités administratives que lui avait imposées Napoléon, il n'y apporta que les passions politiques inspirées par son nouveau maître. Il travailla à *épurer* l'armée de tout élément suspect, et la ferma à tous ceux qui avaient servi pendant les Cent-Jours.

En vertu d'une décision ministérielle du 12 octobre 1815, une commission composée du maréchal Victor, président, des lieutenants-généraux Lauriston et Bordesoulle, du maréchal-de-camp prince de Broglie, ancien émigré, du sous-inspecteur aux revues Duperreux, du commissaire-ordonnateur Chefdebien, et du chevalier de Quérelles, ancien chef de bandes

royalistes dans l'Ouest, secrétaire, fut chargée *d'examiner la conduite des officiers de tout grade ayant servi sous l'usurpation.*

Après avoir déclaré que l'intention du roi, en instituant la commission, était « d'écarter du tableau d'activité les hommes dangereux, capables de corrompre encore l'esprit des troupes, et d'établir une distinction nécessaire entre les officiers qui s'étaient associés avec empressement à l'attentat de l'usurpateur et ceux qui avaient seulement cédé à un exemple funeste », le ministre ajoutait que « le travail de la commission devait se réduire à constater la conduite de chaque officier, et à désigner, d'après cet examen, la classe dans laquelle il fallait le ranger ».

Tous les officiers inscrits sur les contrôles de l'armée au 20 mars 1815 se trouvèrent répartis dans une des vingt et une *catégories* qui furent alors établies, et la place de chacun d'eux guida le gouvernement dans son indulgence ou sa sévérité.

Mais il ne suffisait pas de suspendre ou d'écarter les officiers. Il fallait en trouver d'autres. Il était, en outre, nécessaire d'examiner les titres de cette foule d'émigrés, de Vendéens, de volontaires royalistes du Midi et d'ailleurs qui réclamaient le droit exclusif d'occuper tous les grades de la nouvelle armée.

Ce soin fut dévolu à une deuxième commission nommée le 23 octobre, et dans laquelle figuraient,

sous la présidence de Beurnonville, MM. de la Trémouille et d'Andigné, anciens chefs vendéens, le duc de Caylus, ancien émigré, le maréchal-de-camp Deconchy et le général Paultre de Lamothe.

Ce fut d'après les tableaux dressés par ces deux commissions, si étrangement composées, que le ministre arrêta les nominations nouvelles. L'état-major était constitué. Restait l'armée. Gouvion Saint-Cyr l'organisa.

C'est une figure originale, entre tant d'autres de ces temps extraordinaires, que celle du maréchal que Paul-Louis Courier estimait « un des plus habiles dans l'art de massacrer son semblable ».

Né en Lorraine, de parents modestes, Gouvion s'était d'abord tourné vers les beaux-arts. La passion du dessin l'avait entraîné tout jeune en Italie et jusqu'en Sicile, parmi les monuments du passé. Puis il s'était senti la vocation dramatique. De belle taille et de mine avantageuse, aux côtés de Talma et de Baptiste, il s'était essayé sur des théâtres de quartier, à Paris, sans beaucoup de succès. La Révolution le jeta dans une voie nouvelle, celle qui lui convenait et qui devait le conduire à la gloire.

Enrôlé, en 1792, au 1er bataillon des *chasseurs de Paris*, il avait fait campagne plusieurs années sur le Rhin, avec des camarades comme Kléber, Desaix, Championnet, Dessolles, Grenier, Molitor, et bien

d'autres. Après avoir été désigné pour succéder à Hoche, en 1797, il avait été envoyé à l'armée de Rome, où la faiblesse de Berthier et les exactions de Masséna avaient fait éclater une sédition militaire qu'il réprima. Ambassadeur en Espagne, sous le Consulat, chargé de l'armée de Naples, sous l'Empire, il avait quitté l'Italie pour l'Espagne, et s'était signalé par ses belles opérations de Catalogne, en 1809.

Désigné pour servir en Russie sous Oudinot, il avait sauvé son corps d'armée à Polotsk, triomphé de l'antipathie de Napoléon, et gagné son bâton de maréchal (1812). Enfin, il avait achevé de s'illustrer par la défense de Dresde, après nos revers de 1813.

Froid, précis, méthodique, Gouvion vivait plus souvent parmi ses cartes qu'au milieu de ses hommes. Mais il avait tout prévu pour eux et tout assuré. « Le maréchal n'ordonne rien pour demain, disaient-ils ; nous serons tranquilles. » Et le maréchal, le soir, seul dans sa tente, jouait du violon.

Volontiers frondeur et naturellement ombrageux, comme la plupart des anciens officiers de Moreau et de l'armée du Rhin, Gouvion Saint-Cyr n'aimait pas Bonaparte. Pendant la première Restauration, il s'était tenu à l'écart ; mais pendant les Cent-Jours, il offrit ses services à Louis XVIII, qui ne put les employer.

C'est à lui que le roi s'adressa dès son retour.

Remplacé par Clarke, il fut appelé en juin 1817 au ministère de la marine. Il y montra, sur la réorganisation de nos forces navales, des idées très justes qu'il n'eut pas le temps d'appliquer. Il était rappelé au ministère de la guerre, le 12 septembre.

Il s'occupa d'abord des *légions départementales* dont il avait fait décider la création par l'ordonnance du 16 juillet, mais dont la formation avait été négligée par Clarke.

On n'a pas beaucoup compris ces légions. Elles étaient formées, au chef-lieu, de tous les militaires nés dans le département. Chaque soldat y trouvait sa place, car elles comprenaient les trois armes (3 bataillons d'infanterie, avec 3 cadres de compagnies de dépôt, 1 compagnie d'éclaireurs à cheval, 1 compagnie d'artillerie), de façon à constituer un petit organisme complet. En outre, elles pouvaient servir de cadres à des gardes nationales mobilisées, ce qui doublait, sans beaucoup de frais, nos ressources militaires (1).

(1) Signalons l'avantage de ce recrutement *régional*, auquel on aurait dû revenir dans l'organisation militaire de 1872.

Aujourd'hui, notre recrutement est *national* et notre mobilisation *régionale*. Le soldat rappelé sous les drapeaux ne retrouve pas son ancien régiment. Il prend place dans un régiment nouveau, où il ne connaît plus ses chefs, ni ses camarades. Dès lors, comment obtenir cette cohésion nécessaire aux grands efforts? Notre corps d'armée n'est qu'une juxtaposition d'unités, et non pas, comme le nom le voudrait, un corps organisé et vivant où l'action de chacun concourt à l'ensemble.

Au contraire, en Allemagne, le recrutement et la mobilisation

Chaque légion devait être portée au complet de 103 officiers et de 1.584 sous-officiers et soldats. En temps de paix, l'effectif s'élevait à environ 145.000 hommes. C'était là toute notre infanterie, car on avait renvoyé les corps étrangers qui avaient été si longtemps à notre service, et on n'avait conservé que 4 régiments suisses.

La cavalerie, licenciée le 30 août 1815, et réorganisée depuis à plusieurs reprises comprenait 46 régiments à six escadrons, savoir : 8 pour la garde royale, 2 de carabiniers, 10 de cuirassiers, 12 de dragons, 8 de chasseurs, 6 de hussards.

L'artillerie, avec 2 régiments de la garde, comptait 8 régiments à pied, 4 à cheval, 1 bataillon de pontonniers, 12 compagnies d'ouvriers et 8 escadrons du train. Le génie avait 3 régiments cantonnés à Montpellier, Metz et Arras (1).

L'armée, depuis la Révolution, manquait d'une loi organique. Celle de Jourdan, en 1798, n'avait pas été

fonctionnent *par région*, avec une précision remarquable. Nous avons voulu fondre les deux systèmes, et cette fusion n'aboutit qu'à l'incohérence.

(1) La garde royale, organisée par une ordonnance du 1er sept. 1815, et complétée par une seconde ordonnance du 5 nov. 1816, comprenait : 4 brigades d'infanterie (6 régiments français et 2 suisses) ; 4 brigades de cavalerie (2 régiments de grenadiers, 2 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de chasseurs, 1 de lanciers, 1 de hussards) ; 1 brigade d'artillerie (2 régiments à cheval et à pied), avec la *maison militaire* proprement dite, formée de 4 compagnies de gardes du corps, 1 compagnie de Cent-Suisses, et 2 compagnies du corps de Monsieur. Le total dépassait 28.000 hommes.

appliquée. Le recrutement, assuré sous la République par les *réquisitions*, l'avait été, sous l'Empire, par la *conscription*, dont les exigences étaient devenues intolérables, et que la Restauration s'était empressée d'abolir. L'avancement n'avait pas eu de règles précises.

Gouvion Saint-Cyr a eu l'honneur d'attacher son nom à une loi magistrale, à laquelle avaient travaillé avec lui son secrétaire Allent, officier distingué du génie, et le général Préval, administrateur renommé, secrétaire général du ministère de la guerre.

Le projet de loi soumis à la Chambre des députés le 20 novembre 1817, et divisé en 6 titres et 30 articles, présentait trois dispositions principales : le recrutement, l'établissement d'une réserve sous le nom de *vétérance*, les règles de l'avancement.

La Charte, en supprimant la conscription, avait eu recours à l'enrôlement volontaire qui avait été la principale source de recrutement de l'ancien régime. La garde royale, la cavalerie et les armes spéciales se recrutaient exclusivement par ce moyen. Mais comme l'enrôlement était insuffisant à remplir les cadres des légions, la loi de 1818 stipulait que l'État y suppléerait à l'aide d'un contingent annuel de 40.000 hommes fournis par le tirage au sort entre tous les jeunes gens de l'âge de vingt ans. Ceux que le sort n'atteignait pas étaient libérés d'une façon défi-

nitive. En outre, comme le contingent demeurait fixe, les engagements volontaires venaient en déduction d'un nombre égal d'appelés et les libéraient à leur tour. La durée du service était de six ans.

La grande nouveauté du projet de loi consistait dans l'institution d'une réserve formée de légionnaires vétérans, composés de sous-officiers et de soldats rentrés dans leurs foyers et astreints, en cas de guerre, à un service *territorial* dont la durée était encore de six ans.

Enfin, pour l'avancement, Gouvion Saint-Cyr réclamait les dispositions suivantes : pour le grade de sous-officier, 20 ans d'âge, et 2 ans de service actif; pour celui d'officier, 2 ans de service comme sous-officier, ou 2 ans passés dans une école militaire avec des examens de sortie. Les deux tiers des sous-lieutenances étaient destinés aux élèves des écoles ; les deux tiers des grades de lieutenant et de capitaine réservés à l'ancienneté. Les grades supérieurs restaient sans condition à la nomination du roi.

Cette loi, qui nous paraît si sage, et qui, complétée par les lois sur le recrutement du 21 mars 1832 et sur l'avancement du 16 mars 1838, est restée pendant un demi-siècle la loi organique de notre armée, fut vivement attaquée dans la Chambre, par MM. de Villèle, de Bonald, de La Bourdonnaye, et d'autres *ultras*. Ils rejetaient tout du projet. En fait de recru-

tement, ils n'admettaient que l'enrôlement volontaire. L'avancement, ils voulaient le faire dépendre uniquement du roi. Dans la réserve, ce qu'ils repoussaient surtout, c'étaient les anciens soldats de l'Empire. La discussion générale fut close le 26 janvier 1818.

Ce jour-là, le ministre de la guerre, qui avait eu le tort de mettre sa signature à l'ordonnance du 16 juillet, dirigée contre ses compagnons de fatigues et de gloire, plaida noblement leur cause. Après avoir répondu à toutes les attaques contre les dispositions organiques de la loi, il dit, en parlant de la réserve :

« Des craintes mal déguisées, bien qu'exprimées avec une sorte d'embarras, ont porté quelques orateurs à repousser l'institution des légionnaires vétérans, non à cause de l'institution en elle-même, mais à cause des hommes qui seront appelés les premiers à y prendre place. La franchise est ici un devoir, car la question que nous agitons au sujet de l'armée est une question nationale.

« *Il s'agit de savoir s'il existe parmi nous deux armées, deux nations,* dont l'une sera frappée d'anathème et regardée comme indigne de servir le roi et la France. Et pour me renfermer dans ce qui me regarde directement, il s'agit de savoir si nous appellerons encore à la défense de la patrie les soldats qui ont fait sa gloire, ou si nous les déclarerons à jamais dangereux pour son repos.

« Ce dernier arrêt serait injuste, car ces soldats étaient admirables au jour du combat. Une ardeur infatigable les animait, une patience héroïque les soutenait ; jamais ils n'ont cessé de croire qu'ils sacrifiaient leur vie à l'honneur de la France ; et quand ils ont quitté leurs drapeaux, ils avaient encore à lui offrir d'immenses trésors de force et de bravoure. Faut-il que la France renonce à les leur demander ? Faut-il que, dans ses adversités, elle cesse de s'enorgueillir de ces hommes que l'Europe n'a pas cessé d'admirer ? Non, Messieurs, je ne puis le croire. Notre salut ne réside pas dans l'oubli de tant de services, dans la méfiance de tant de courage, dans l'abandon d'un boulevard si sûr. Nos soldats ont beaucoup expié, car ils ont beaucoup souffert. Qui donc s'obstinerait à les repousser encore ? »

Ce discours, que les royalistes trouvèrent indécent dans la bouche d'un ministre du roi, était, en effet, si nouveau, on était si étonné d'entendre rendre justice à l'ancienne armée, que de longs applaudissements partis des bancs de la gauche purent s'étendre aux tribunes, sans que le président de la Chambre, qui était alors M. de Serre, songeât à les réprimer.

La discussion des articles occupa quatre séances. Les amendements hostiles de la commission furent écartés, et le projet de loi fut voté, le 5 février, par 147 voix contre 92.

Porté à la Chambre des pairs quelques jours plus tard, il y fut également attaqué par Chateaubriand, les ducs de Doudeauville et de Brissac, MM. de Boisgelin et de Fitz-James, et, le croirait-on ? par Macdonald, Victor et Lauriston. En revanche, il fut défendu par les généraux Dessolles, un camarade de l'armée du Rhin, ancien chef d'état-major de Moreau, et Ricard, ancien chef d'état-major de Soult en Portugal. Il fut voté le 9 mars, par 96 voix contre 74.

C'était un beau succès. Gouvion toutefois ne put organiser la vétérance. Il se heurta aux incurables défiances du roi et de son entourage, même après le départ des alliés, qui eut lieu dans le courant de l'année, comme on sait, grâce à M. de Richelieu.

Il n'en fut pas découragé et continua de travailler aux institutions militaires qu'il regardait comme le complément de sa loi.

Telles furent les *écoles régimentaires* pour l'instruction des troupes et la préparation des sous-officiers, et l'*École d'état-major* à laquelle nous avons dû tant de brillants officiers et une carte admirable commencée dès 1818.

Le ministre s'occupait également de la défense générale. Il nomma une commission chargée, sous la présidence du général Marescot, de déterminer l'espèce et la quantité de places de défense nécessaires pour couvrir nos frontières. Les événements de 1814 et de 1815

lui demontrèrent la nécessité de fortifier Paris. L'idée ne fut mise à exécution que sous Louis-Philippe, en 1840. Le mérite en revient à Gouvion Saint-Cyr.

Enfin, le maréchal, décidément fidèle à l'ancienne armée, rappelait au service les nombreux officiers à la demi-solde que le licenciement avait laissés sans emploi. Les officiers incapables introduits par le duc de Feltre sortirent des rangs; les généraux de l'Empire remplacèrent les généraux des bandes de l'Ouest et ceux de l'émigration. C'est ainsi que l'armée, bien encadrée, bien commandée, soumise à un système d'avancement qui assurait le grade au mérite, non plus à la naissance ou à la faveur, promettait d'être excellente. « Il faut, avait dit Louis XVIII, avec beaucoup d'à-propos, il faut que chaque soldat sache qu'il a dans sa giberne son bâton de maréchal. »

Gouvion avait quitté le ministère lorsque le duc de Richelieu en était sorti (décembre 1818). Mais il avait étérepris par M. Decazes, qui donna les affaires étrangèresau général Dessolles. M. Decazes, au bout de quelques mois, ayant voulu modifier la loi électorale, Dessolles, Gouvion et le baron Louis, ministre des finances, donnèrent leur démission (17 novembre 1819) (1).

(1) Né à Toul, le 13 avril 1764, Gouvion mourut à Hyères, où il était allé chercher la santé, le 17 mars 1830.

Il avait passé ses dernières années à défendre sa loi contre ses successeurs, surtout contre le baron de Damas (ministre du

Gouvion Saint-Cyr fut remplacé par le général de Latour-Maubourg (1).

D'une famille de vieille noblesse du Vivarais, Latour-Maubourg s'était d'abord attaché à Lafayette, qu'il avait accompagné dans sa captivité. Puis il avait servi en Égypte, sous Kléber.

Pendant l'Empire, il s'était battu bravement en Prusse, en Espagne, en Russie, en Allemagne, partout où il avait conduit sa division de dragons. Mais il avait laissé une jambe à Leipzig. Il disait à son domestique qui se lamentait pendant l'amputation :

19 oct. 1823 au 4 août 1824), et à rédiger ses *Mémoires* militaires, d'un haut intérêt :

1° *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et 1809* ou matériaux pour servir à l'histoire de la guerre d'Espagne. Paris, 1821.

2° *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin et Moselle*, de 1792 jusqu'au traité de Campo Formio (1797). Toul et Paris, 4 vol., 1829.

3° *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, 4 vol. in-8°. Paris, 1829-1831. — Ces derniers ont été achevés sur ses notes.

Voir : *Vie du maréchal Gouvion Saint-Cyr*, par Gay de Vernon, 1 vol. in-8°, Paris, 1856, et *Vie du général Préval*, pair de France, 2e éd., Paris, in-8°, 1842.

(1) *Marie-Victor-Nicolas du Fay de Latour-Maubourg* (1768-1850). Au sortir du ministère, il devint gouverneur des Invalides. Démissionna de sa charge et de la Chambre des pairs en 1830. Gouverneur du duc de Bordeaux en 1835.

Il avait un frère aîné, *César* (1758-1831), qui fut membre de la Constituante, puis des Assemblées de l'Empire. Sous la Restauration, il adhéra aux Cent-Jours. Exclu de la Chambre des pairs en 1815, il y rentra en 1819, et vota avec le parti libéral. Il laissa des fils qui servirent dans l'armée et dans la diplomatie.

« Pourquoi pleures-tu, imbécile ? Tu n'auras plus qu'une botte à cirer ? »

Pendant les Cent-Jours, il s'était tenu à l'écart, et, en 1817, il avait été envoyé à l'ambassade de Londres. C'est de là qu'il vint au ministère de la guerre, où il resta deux ans (19 novembre 1819-14 décembre 1821).

Il n'y continua pas son prédécesseur. Il commença par supprimer les légions départementales.

Leur organisation avait déjà été modifiée en 1818. On en avait disjoint les deux bataillons de ligne. Le cadre de l'un et l'état-major restaient au chef-lieu ; l'autre était dit bataillon de garnison. On en avait fait une nouvelle répartition en 1819 ; enfin, une ordonnance du 23 octobre 1820 y substitua les anciens *régiments*. Latour-Maubourg disait, dans son rapport au roi : « Les avantages que pouvait promettre l'adoption du système légionnaire ont été recueillis et n'offrent plus aujourd'hui que des inconvénients graves... »

L'inégalité de la taille et des forces des jeunes soldats donnait des légions robustes formées d'hommes de choix, tandis que d'autres, par leur composition, étaient incapables de supporter les fatigues de la guerre. Certaines légions manquaient de sujets propres aux emplois de sous-officiers ; d'autres en regorgeaient, et par conséquent n'offraient pas assez de chances d'avancement pour les retenir au service.

Enfin, les différences de patois, de mœurs, d'habitudes physiques et morales qui avaient séparé nos anciennes provinces isolaient trop les légions les unes des autres, tandis que les régiments donnaient à notre armée plus de cohésion et d'unité.

La formation de l'infanterie fut désormais réglée à 80 régiments, dont 60 de ligne, et 20 d'infanterie légère. Le régiment était à trois bataillons ; en tout, 240 bataillons. Toutefois le ministre proposait de n'en former pour le moment que 200.

Le complet des compagnies était fixé à 80 hommes, ce qui portait la force des 200 bataillons à 157.000 hommes. Mais les besoins du service en temps de paix n'exigeant pas un pareil effectif, on pourrait laisser, par économie, une partie des soldats en congé. En revanche, comme les cadres institués par le nouveau système devaient toujours être complets en officiers et sous-officiers, il serait facile de porter en peu de temps les compagnies de 80 à 100 hommes, d'obtenir ainsi les 240 bataillons et d'élever l'effectif, avec la garde, à plus de 250.000 hommes.

En même temps que leur ancien nom, les régiments retrouvaient l'habit *bleu*.

L'habit bleu avait été longtemps odieux à Louis XVIII. C'était celui des soldats de la Révolution et de l'Empire. Il rappelait trop de choses désagréables aux Bourbons, cet habit que chantait alors le poète :

Cet habit bleu par la victoire usé (BÉRANGER).

Clarke, en 1815, avait donné aux troupes l'habit blanc, le pantalon en drap blanc avec la guêtre noire montant jusqu'au jarret. La coupe de l'habit et la forme du shako étaient celles des derniers temps de l'Empire.

Mais les troupes regrettaient leur uniforme bleu, et M. de Richelieu avait plaidé pour lui auprès du ministre, pour fournir, comme il l'écrivait à M. de Serre, le 2 août 1820, « un regret de moins à la malveillance et une couleur de moins à la révolte ». Il fut écouté, et Louis XVIII se résigna.

Le remaniement des cadres entraîna des modifications dans le commandement. Il supprimait 14 états-majors, 6 légions, et de 15 à 1.800 officiers qui furent mis à la demi-solde. C'était une occasion d'éliminer les officiers hostiles ou suspects.

Latour-Maubourg, en effet, au contraire de Gouvion Saint-Cyr, revenait au système de *l'épuration*. L'esprit de Clarke (mort en 1818) revivait dans M. de Perceval, député d'Indre-et-Loire et secrétaire général du ministère de la guerre. L'influence du député l'emportait sur celle du général Decaux, bon militaire, devenu excellent administrateur, et dont on fit un ministre de la guerre, un peu plus tard (1828-1829).

Pasquier raconte la *surprise* (c'est son expression)

que Latour-Maubourg fit un jour à ses collègues du Conseil.

Dans le courant d'octobre 1821, il leur donna lecture d'un projet d'ordonnance qui mettait à la retraite 150 officiers généraux. La liste était arbitrairement composée de généraux ayant passé cinquante-cinq ans, sans que tous ceux qui étaient dans le même cas y fussent compris.

Pasquier (alors ministre des affaires étrangères) examina cette liste et n'eut pas de peine à discerner les raisons qui l'avaient suggérée. Il s'en expliqua nettement avec Latour-Maubourg et fut appuyé par M. de Richelieu. Seul Lauriston, ministre de la maison du roi, prit la défense de son collègue. Il allégua qu'il fallait faire quelque chose en faveur de tant de jeunes officiers que désespérait le défaut d'avancement.

« On fut amené, dit Pasquier, à examiner d'où sortaient la plupart de ces officiers si exigeants et si impatients. Il se trouva que le plus grand nombre sortaient des compagnies rouges qui, dès 1814, avaient obtenu des grades beaucoup plus élevés que n'en méritaient des jeunes gens sans antécédents (1). »

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. v, in-8°, 1894. Ces mémoires ramènent l'attention sur une époque un peu délaissée pour l'Empire. Le t. IV va de 1815 à 1820 ; le t. v de 1820 à 1824.

Il est difficile de trouver un témoin mieux informé que Pas-

La liste avait été dressée par de Perceval, sous l'inspiration de M. de Bruges, aide-de-camp de Monsieur. Le ministre la remporta, mais un des premiers actes de Monsieur, devenu Charles X, ce fut la mise à la retraite des 150 officiers généraux que Latour-Maubourg n'avait pu obtenir.

Il n'est pas sans intérêt de constater que tous les anciens généraux de l'Empire passés au service de la Restauration, Dupont, Soult, Gouvion lui-même, au début, Latour-Maubourg et Victor, dans le ministère; Lauriston, dans la maison du roi; Macdonald, dans la grande-chancellerie de la Légion d'honneur, et les autres dans le commandement des divisions militaires, se sont montrés impitoyables pour les camarades restés fidèles au drapeau de « l'autre ». On s'en étonnerait peut-être, si l'on ne savait le cœur humain coutumier de ces petitesses, qui sont un des plus beaux produits de la politique.

Cependant les épurations paraissaient si peu justifiées qu'un des ennemis du ministère en prit prétexte pour l'attaquer. C'était le trop fameux général Donnadieu, récemment élu député d'Arles, et qui mettait

quier. Il fut ministre de la justice dans le premier cabinet Richelieu (1815-1818) et dans le cabinet Decazes (1818-1820) ; ministre des affaires étrangères dans le second cabinet Richelieu (1820-1821).

Il a rédigé ces mémoires dans les dernières années de sa très longue carrière. Pasquier, né à Paris en 1767, n'est mort qu'en 1862.

sa violence habituelle au service des ultras (1).

Le 8 janvier 1821, à l'occasion d'un débat sur les finances, le général s'exprimait ainsi :

« Conduits depuis six ans par une administration sans plans, sans règles, sans principes déterminés, nous serons encore conduits de même. Partout, au reste, le caprice et l'arbitraire continuent à être mis à la place de la justice. Un démembrement général de l'armée vient de s'opérer ; mille à douze cents officiers se voient enlever, *sous prétexte d'épuration*, leur carrière, quand la plupart n'ont que leur épée pour fortune. En supposant que cette mesure n'atteigne que des hommes dont les sentiments sont douteux, ce qui n'est pas, quels reproches ces malheureux ne sont-ils pas en droit d'adresser à des ministres qui, par leurs variations de systèmes et leurs doctrines corruptrices, les ont égarés et mis dans cette fausse route ! Et pourtant, tandis que ces militaires se trouveront peut-être sans pain, ces ministres jouiront dans leurs palais de toutes les douceurs de la fortune. Messieurs, sachez-le bien, si un seul officier, un seul soldat, a pu méconnaître ses devoirs et trahir le prince et l'État, tout le crime et toute la trahison sont dans les ministres. »

(1) Pour les antécédents de ce personnage, je me permets de renvoyer à mon autre volume : *les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, 1894*. Donnadieu avait été républicain

Un mois après, la question revint devant la Chambre. Le 5 février, un député rendait compte, au nom de la commission des pétitions, d'une réclamation dans laquelle un officier supérieur à la demi-solde, le colonel Simon-Lorrière, se plaignait d'avoir été, successivement, mis à la réforme, privé de son traitement, enfin *rayé sans jugement* des contrôles de l'armée.

Le général Donnadieu, placé dans le cadre d'inactivité par Gouvion Saint-Cyr, et rayé, le 22 janvier précédent, par Latour-Maubourg, pour insultes au président du Conseil, se trouvait dans un cas analogue. Il demanda la parole :

« Les lois sont établies, dit-il, pour garantir à chacun la fortune qu'il a légitimement acquise. Or, est-il une fortune, une propriété plus légitime que celle d'un militaire qui, par vingt ans, trente ans de services rendus au pays, a obtenu un grade que la loi lui a dévolu pour prix de sa jeunesse tout entière, d'une longue servitude et du sang qu'il a versé ? Cherchez dans toutes les classes de la société un bien aussi chèrement payé. Eh bien, comment pourriez-vous admettre qu'on pût perdre ce bien, qu'il pût être enlevé sans raison, sans motif, par un simple caprice de ministre ?

fougueux avant d'être royaliste forcené, et il avait été impliqué sous le Consulat dans un complot contre Bonaparte (1802).

« L'état de l'officier français comprend deux choses : le *grade* et l'*emploi* ; un traitement différent est affecté à chacune de ces positions. Le grade ne peut se perdre que par un jugement. L'emploi, au contraire, est à l'entière disposition du roi, chef suprême des armées de terre et de mer ; le prince peut le donner ou le retirer selon son bon plaisir. Mais le grade acquis, consacré par un brevet, est une véritable propriété, aussi respectable, aussi inviolable que le patrimoine le mieux reconnu... »

Ces considérations si justes, bien que soutenues par un si étrange avocat, furent appuyées par le général Foy et les principaux orateurs de la gauche, qui signalaient dans le colonel Simon-Lorrière, comme dans un grand nombre d'autres officiers, mis comme lui à la réforme sans traitement, des victimes de leurs opinions politiques. Elles furent combattues par la droite, qui réclama l'ordre du jour et qui l'obtint.

Ainsi, malgré la loi de 1818, l'armée, comme au lendemain des Cent-Jours, restait à l'entière discrétion du gouvernement.

Ce ne serait pas connaître entièrement l'armée nouvelle que de la savoir réduite à environ 150.000 hommes, sur le pied de paix, après les effectifs formidables qu'elle avait comptés depuis plus de vingt ans ; que de la voir soumise à des

lieutenants-généraux pour la plupart recrutés dans l'ancienne aristocratie (1), livrée à des colonels plus que médiocres, les uns anciens émigrés, les autres plus jeunes, sans aucun titre que la faveur, et sans expérience ; tandis qu'après les épurations de Clarke, renouvelées par Latour-Maubourg, les officiers de l'Empire étaient relégués dans les grades inférieurs, quand ils n'étaient pas réduits à l'inactivité, ou mis en réforme, ou renvoyés sans traitement ; enfin, tandis que de vieux sous-officiers, pour reprendre du service dans la garde royale, étaient forcés de redevenir simples soldats.

(1) Lieutenants-généraux ayant le titre de *gouverneurs* de divisions militaires, en 1820 :

Marquis de Maison, duc de Damas, Dupont, Souham, comte de Durfort, duc d'Aumont, comte de Puységur, marquis d'Autichamp, duc de Gramont, comte de Bethisy, comte d'Escars, comte de Willot, comte Charles de Damas, Roger de Damas, marquis de Lagrange.

Il est juste d'ajouter que les 21 divisions qui se partageaient alors le territoire, étaient en réalité *commandées* par les généraux suivants : 1re division (Paris), général Defrance ; 2e (Châlons), Villatte ; 3e (Metz), comte de Razout ; 4e (Tours), comte de Loverdo ; 5e (Strasbourg), Dubreton ; c'était l'énergique défenseur de Burgos, en 1812 ; 6e (Besançon), baron Castex ; 7e (Grenoble), Ledru des Essarts ; 8e (Marseille), baron de Damas ; 9e (Montpellier), vicomte de Briche ; 10e (Toulouse), général Partouneaux ; 11e (Bordeaux), d'Autichamp ; 12e (La Rochelle, transférée ensuite à Nantes), baron Pécheux ; 13e (Rennes), général comte de Coutard ; 14e (Caen), La Houssaye, qui avait commandé une division de dragons en Espagne ; 15e (Rouen), Maurin, ancien aide-de-camp de Bernadotte ; 16e (Lille), de Jumilhac ; 17e (Corse), N... ; 18e Dijon), de la Hamelinaye ; 19e (Lyon), Maurice-Mathieu ; 20e (Périgueux), Darmagnac ; 21e (Bourges), général Rey.

Ce qui achevait de donner à cette armée une physionomie toute particulière, c'était l'influence du cléricalisme qui est resté le caractère même de la Restauration.

On sait que, dans les idées de ce temps, la Révolution et l'Empire n'étaient que d'effroyables iniquités dont le pays devait s'accuser devant Dieu et pour lesquelles il importait de faire amende honorable. Tel fut l'objet des célèbres *missions*, organisées en 1816 par les abbés de Ranzan et Forbin-Janson, et qui soulevèrent dans les provinces les débordements d'une piété enthousiaste et bruyante. Dans les flots du peuple, dans le tumulte des cantiques, ajustés sur des airs en vogue d'opéras ou de vaudevilles, les missions entraînaient les préfets, les magistrats, les fonctionnaires de tout ordre et les chefs de l'armée.

On imagina d'y associer les soldats eux-mêmes. Le zèle des missionnaires fut secondé activement par les aumôniers de régiments. Ceux-ci travaillèrent à combattre, parmi les soldats, l'esprit d'indifférence et d'impiété, beaucoup plus que les mauvaises mœurs ou les mauvais instincts. Les résultats furent merveilleux (1).

(1) D'après Marmont, le zèle intempérant des aumôniers de régiments obligea beaucoup d'officiers à quitter le service. Tout cela faisait dire au général Foy, le 30 mai 1821 : « Il n'y a plus de place en France que pour les prêtres et les émigrés. »

Les journaux orthodoxes ne parlaient plus que des conversions obtenues dans l'armée.

Un jour, c'étaient les grenadiers d'une compagnie de la garde, nés pendant la Révolution, alors que le culte officiel était suspendu, qui recevaient en masse le baptême ou faisaient leur première communion. Un autre jour, c'étaient de nombreux détachements d'officiers et de soldats qui se rendaient à des calvaires, s'agenouillaient devant chaque station, en psalmodiant des cantiques, se confessaient ensuite et communiaient aux cris de : *Vive la croix ! Vive la religion ! Vive le Roi !*

Le Drapeau blanc racontait que, pour ramener dans la bonne voie une garnison égarée dans l'impiété, il avait suffi de quelques heures et de l'éloquence d'un missionnaire, et que les soldats étaient sortis de l'église, « muets de ravissement, enivrés de délices inconnues, étonnés à force de félicités ».

Telle était l'armée royale en 1820.

CHAPITRE II

L'insurrection de la Tribune.

Gouvion Saint-Cyr n'avait que trop raison, lorsque, dans le beau discours du 26 janvier 1818, il montrait en présence *deux nations, deux armées,* qu'il s'était efforcé pour sa part de réconcilier. A côté de l'armée régulière, bien pourvue, entourée d'honneurs et de caresses, choyée des grands et bénie par l'Église, il y en avait une autre, pauvre, honnie, tracassée par la police, et comme exilée dans son propre pays. L'une était *l'armée du roi ;* l'autre, qui regardait de travers la cocarde blanche, semblait rester, malgré tout, *l'armée de l'Empereur :* c'était l'armée des officiers à la demi-solde.

D'après un état publié par les soins du ministre de la guerre, à la fin de 1817, et distribué aux députés, il y avait alors 15.639 officiers à la demi-solde, à savoir : dans l'état-major général, 996 ; dans l'infanterie, 10.904 ; dans la cavalerie : 3.256 ; dans l'artillerie, 409 ; dans le génie, 74 ; auxquels il convenait

d'ajouter 2.775 hommes de la gendarmerie (1).

La plupart de ces officiers provenaient du licenciement de 1815. Beaucoup avaient été réintégrés par Gouvion ; mais, grâce aux épurations de son successeur, leur nombre était resté le même. Ils conservaient la propriété de leur grade, et les deux tiers des emplois vacants devaient leur revenir, par droit d'ancienneté. Cependant ils n'obtenaient rien ; ils étaient mis à la retraite d'office, dès qu'en sonnait l'heure, et leur dénuement pécuniaire s'accroissait de vexations de tout genre.

D'abord, ils étaient astreints à une résidence fixée par le ministre de la guerre.

Beaucoup auraient voulu vivre à Paris. C'était là, ou dans les environs, que vieillissaient leurs anciens chefs, tombés comme eux en disgrâce, et dont la maison et la bourse leur restaient ouvertes, à défaut d'un patronage désormais impuissant. Masséna, le plus illustre de tous, le plus grand homme de guerre, après *l'autre*, le héros de Zurich, de Gênes et d'Essling; Masséna, victime d'un injuste oubli, vivait

(1) « Etat général des officiers en demi-solde, dressé par ordre du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, conformément à l'article 35 de la loi du 25 mars 1817 sur les finances. 1er octobre 1817. » Imprimerie royale, grand in-4°.

Il est dressé par ordre alphabétique dans chaque arme. Les observations portent sur l'époque de l'entrée au service, la durée du service, les motifs de la concession de la demi-solde, le lieu de résidence.

triste et malade à Rueil, où il acheva de s'éteindre, en 1817. Mais ses funérailles furent une imposante manifestation de l'ancienne armée. Augereau, bourru, vantard et médiocre, mais admirable soldat et camarade excellent, mourut à son tour, en 1819 (1). Davout restait, disgrâcié lui aussi; mais dans sa terre de Savigny-sur-Orge, il aimait à traiter ses compagnons d'armes ; et ces réunions où le langage d'autrefois se donnait carrière, où s'échangeaient les souvenirs des victoires passées, prenaient parfois des airs de conspiration qui alarmaient la police.

Leur nombre, leurs relations, leurs allures rendaient les officiers à la demi-solde dangereux à Paris. Il importait de les disséminer. Pendant la première Restauration, Soult les avait renvoyés dans leurs pays d'origine. Telle avait été la cause de ses débats avec le général Exelmans, qui refusait de s'exiler à Bar-le-Duc, et qu'il fallut faire enlever de chez lui par la gendarmerie.

Il en fut de même au lendemain de Waterloo. Le général Maison, qui avait suivi le roi à Gand, et qui reprit le 8 juillet le commandement de la 1re division militaire (Paris), se signala par une activité policière dont il revendiquait tout l'honneur. Dans un

(1) Voir dans les *Mémoires* de Marbot (t. II) un intéressant chapitre sur Augereau, avec les preuves de sa générosité et de son bon cœur.

rapport adressé au roi, le 15 octobre suivant, le général disait :

«... Après le licenciement de l'armée, une foule d'officiers privés de leur état, rentrés dans la classe commune des citoyens, et dégagés par cela même de toute discipline militaire, sont revenus à Paris. Je n'avais ni le droit ni la force de les empêcher d'y arriver, *mais ces difficultés ne m'ont pas arrêté.* J'ai appelé sur eux l'attention des ministres de la guerre et de la police. J'ai réclamé le concours de l'autorité civile. J'ài assujetti, *de ma propre autorité*, à des formalités, l'obtention des permis de séjour, et tous ceux qui n'ont pu remplir les conditions imposées par moi ont été forcés de quitter Paris. Etc.

« Toutes ces mesures, qui m'ont été dictées par le bien de l'État, *ne sont pas conformes aux lois existantes*. Mais je ne crains point et ne craindrai jamais de rien prendre sur moi tant qu'il s'agira du bien du service de Votre Majesté. »

Ce rapport était accompagné d'un état qui constatait qu'en trois mois, du 8 juillet au 15 octobre, la surveillance du commandant de la division de Paris s'était exercée sur 19.742 militaires, dont plusieurs centaines avaient été, par surcroît, arrêtés et enfermés dans la prison de l'Abbaye. Toutefois, comme on reprochait à Maison d'avoir mis dans sa poche une somme de 500.000 francs que le roi l'avait chargé de

distribuer entre les officiers les plus pauvres de l'armée licenciée, il fut, malgré tout son zèle, remplacé par le général Despinois.

Despinois, d'ailleurs, continua ces pratiques, approuvées par Clarke, et, plus tard, par Latour-Maubourg. Celui-ci ne permit le séjour de Paris qu'aux officiers qui avaient leur domicile légal dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Aussi bien, ils ne pouvaient se déplacer qu'avec un passeport des autorités civiles, visé par l'autorité militaire de leur résidence, et qui n'était accordé que dans d'étroites limites. Les circulaires ministérielles abondent au sujet du déplacement des officiers en non-activité : circulaires du 3 février ; du 25 mai 1816 ; du 20 mars 1818 ; du 31 mars 1820 ; etc. Et nous possédons, en outre, de nombreux *états nominatifs* des officiers signalés par l'autorité militaire à la police générale comme *autorisés* à se déplacer (1). Pour échapper à ces entraves, beaucoup prétendaient appartenir à l'industrie et au commerce, et pour quelques-uns ce n'était pas une fiction. Ils y étaient contraints par la nécessité de subsister. Mais ce cumul nourrissant leur fut interdit par une ordonnance du 7 mars 1817, et une circulaire ministérielle du 19 avril 1822

(1) Arch. Nat., F7, 6702, 6703, 6743, 6744 (Officiers en disponibilité).

les mit en devoir de choisir entre leurs obligations militaires et les professions civiles (1).

C'est également pour ajouter à leur demi-solde un supplément nécessaire que beaucoup d'entre eux avaient eu recours au mariage, et qu'une fructueuse conquête matrimoniale avait souvent marqué leur dernière campagne. C'est un trait de mœurs indiqué par les auteurs du temps, et notamment dans une comédie (*l'Artiste ambitieux*, 1820), où Théaulon fait parler ainsi un ancien officier réduit à chercher fortune :

Mes affaires déjà n'allaient vraiment pas mal ;
Encor dix ans de guerre et j'étais général.
La paix a dérangé mes projets de fortune.
Cette calamité (car la paix en est une)
A mis bien des héros dans la nécessité
De regarder l'hymen comme une indemnité,
Et mainte veuve antique a vu sur son douaire
Affecter notre solde et les impôts de guerre.

Le type de l'officier à la demi-solde a été consacré par le roman, le théâtre et la gravure.

Vers 1820, les principaux officiers de l'ancienne

(1) *Dispositions relatives aux officiers qui occupent des emplois civils.* — « ... Il est bien entendu que l'officier qui préférera l'emploi civil dont il pourrait être pourvu sera considéré comme ayant formellement renoncé au service, ainsi qu'à tous les avantages attachés à sa position militaire, et sera conséquemment rayé définitivement des cadres de l'armée, Etc. » — *Journal militaire*, avril 1822.

armée, les plus suspects à la Restauration, ceux qui étaient honorés de la plus constante sollicitude de la police, étaient, à Paris : les généraux Berton, Merlin, Pajol, Piat, Solignac et quelques autres; les colonels Alix, brave et entreprenant, un des agents de la propagande dans l'Ouest; Barbier-Dufay, turbulent et bretteur, qui avait tué en duel un officier des gardes du corps, et blessa grièvement le général Montélégier ; Bourbaki, d'origine grecque et tué plus tard au service de la Grèce; Combes, Dentzel, Fabvier, Ordener, dont les dragons avaient sabré si vigoureusement les Russes au pied de Montmartre, le 30 avril 1814; Pailhès, Sauzet, Simon-Lorière, et surtout le légendaire Touquet, Touquet qui publiait une édition de la Charte à un sou, qui reproduisait la Charte sur le couvercle des tabatières qui portaient son nom, Touquet qui désolait le gouvernement de la fertilité de ses inventions baroques et malveillantes.

Ces « anciens braves » avaient leur tenue, leurs cafés, leurs journaux.

Leur costume, on le connaît. C'était le chapeau dit Bolivar, aux larges ailes, la longue redingote bleue, pincée à la taille et militairement boutonnée, épanouie d'un éclatant ruban rouge, quand elle n'était pas fleurie d'un œillet rouge ou d'un bouquet de violettes (1) ; la cravate noire et le pantalon à la hou-

(1) Napoléon, le *Petit tondu*, était encore, depuis 1815, le *Père*

zarde, tombant sur la botte garnie d'éperon. Avec cela, une grosse canne, la moustache retroussée et l'air vainqueur. La moustache surtout révélait *l'ancien brave*, car les gardes du corps affectaient de ne la point porter et les civils n'ont osé l'arborer qu'après 1830.

La vie politique de Paris était alors concentrée au Palais-Royal. C'est là, sous les galeries de bois, que s'ouvraient les cafés que ces temps ont rendus historiques.

L'ancienne salle de spectacle Montansier était devenue un café où l'on avait mené grand tapage pendant la première Restauration. On y avait allumé des punchs tumultueux et vociféré de violents couplets politiques. Officiers de la maison du roi et de l'ancienne garde y avaient échangé maintes provocations, et les tabourets s'y étaient parfois transformés en projectiles.

Les royalistes fréquentaient au *Café de Valois*. Avec les gardes du corps, on y voyait de vieux émigrés et des revenants de l'armée de Condé que les libéraux appelaient les *voltigeurs de Louis XIV*. On y entendait Théaulon et Dartois, les deux auteurs royalistes les plus féconds de cette période, habiles à sai-

La Violette. — Voir la pièce curieuse : *La violette et les œillets rouges.* Hommage à Thémistocle — Napoléon-le-Grand. Paris, in-8°, août 1815.

sir l'actualité et à la porter sur le théâtre. On y entendait surtout Martainville, le plus fougueux champion de la légitimité, le fondateur du *Drapeau Blanc* (1819).

Au contraire, le *Café Lemblin*, dans la galerie de Chartres, était celui des libéraux. On rencontrait là, le soir, Cambronne, Fournier-Sarlovèse, le colonel plus tard général Dulac, Sauzet, Barbier-Dufay, Simon-Lorière, etc. Avec le café Montansier, le café Lemblin se partageait cette clientèle militaire qui ne lisait que *la Minerve*, et, quand elle eut disparu, *le Constitutionnel*.

C'est également au Palais-Royal que se trouvaient les principales librairies du temps, Ladvocat, Corréard, Dentu, Delaunay, Barba, Ponthieu, Gosselin, dont quelques-unes, celles de Ladvocat et de Corréard, avaient la spécialité des publications militaires et attiraient les officiers de l'ancienne armée (1).

Dans les départements, les officiers à la demi-solde

(1) Ladvocat fut le plus célèbre de ces libraires. Il avait d'abord fondé un cabinet de lecture qu'il avait cédé à un ancien officier amputé du nom de Gauthier. Sa première publication fut un opuscule en vers d'un sous lieutenant de l'ex-garde : *Emploi de ma demi-solde* ou *Budget d'un sous-lieutenant en expectative*, qui eut un succès considérable. Il édita ensuite une notice sur le *Champ d'asile*, 1820. — C'est chez Corréard que fut publié, pendant plus d'un demi-siècle, le *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer* (1825-1883), 212 volumes in-8°. — Il est sorti de ces librairies, avec beaucoup de Memoires intéressants, de nombreuses compilations médiocres ou suspectes.

étaient plus malheureux que leurs camarades de Paris.

Astreints à la résidence, surveillés comme des malfaiteurs, appelés, sous le moindre prétexte, devant les autorités locales, obligés, dans beaucoup d'endroits, d'aller à la messe, isolés au milieu des bourgeois dédaigneux ou effrayés, ils étaient condamnés à sécher d'ennui, ou à se laisser aller aux suggestions de l'impatience et de la colère.

En outre, avec les années, la gêne augmentait. Elle pesait lourdement sur les officiers subalternes, réduits à leur maigre pension. Déduction faite de la retenue de deux et demi pour cent, les capitaines ne touchaient que 73 francs par mois, les lieutenants 44, les sous-lieutenant 42. Les épaulettes et la passementerie étaient depuis longtemps chez le brocanteur. Quelques-uns portaient la capote d'ordonnance dont ils avaient enlevé les boutons de cuivre, et la misère courbait ces hommes qui avaient conquis des royaumes. Si pauvres qu'ils fussent, cependant, ils savaient, à force de privations, économiser un écu pour fêter les glorieux anniversaires de leurs victoires et pour boire ensemble, entre quatre murs, à l'abri des mouchards, au *petit Tondu*, et à la *Grande armée!* (1).

(1) Sur la vie des officiers à la demi-solde dans les départements et sur les tracasseries dont ils étaient entourés, voir : *Souvenirs historiques du capitaine Krettly*, ancien trompette-major aux guides, recueillis par Grandin, 2 vol. in-8°, P. 1839.—

Ce n'est pas seulement à Paris et sur tous les points du pays que les officiers en inactivité formaient autant de foyers de dénigrement et d'hostilité contre les Bourbons. A l'irritation du dedans se joignaient les excitations du dehors.

Beaucoup des bannis de 1815 et de 1816, de nombreux exilés volontaires avaient trouvé refuge en Belgique et en Hollande. La Belgique nous avait été enlevée pour faire partie du nouveau royaume des Pays-Bas constitué au profit de la maison d'Orange, mais elle restait française de langue, d'habitudes et de souvenirs administratifs. Bruxelles, où l'archichancelier Cambacérès tenait table ouverte, où l'on voyait auprès de lui Sieyès, David le peintre, Merlin de Douai, Thibaudeau, Teste et d'autres fonctionnaires de l'Empire ; des généraux comme Gérard, Mouton, Hullin, Vandamme, Lamarque, Berthezène ; les colonels de Faudoas, Desaix, Combes, etc. ; Bruxelles était en correspondance régulière avec Paris (1). Les

Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, par le commandant Parquin, in-8°, P. 1843. Krettly et Parquin furent compromis dans le procès de 1820. — *Souvenirs de J. Roch Coignet*, soldat de la 96e demi-brigade, capitaine d'état-major en retraite, in-8°. Auxerre, 1851 et 1853.

Le roman ne pouvait manquer d'en tirer parti. Voir, dans Balzac, les deux types saisissants de Philippe Brideau et de Maxence Gilet (*Un ménage de garçons*).

(1) Voir *Mémoires et souvenirs du général Lamarque*, publiés par sa famille, 3 vol. in-8°, 1835. Le tome II est consacré à la correspondance et nous met au courant de la vie et des propos des réfugiés de Bruxelles.

allées et venues étaient fréquentes, et on y mesurait de jour en jour, on y exagérait volontiers les progrès de l'impopularité des Bourbons.

« C'est ainsi, dit Pasquier, qu'à côté des réfugiés était venue s'établir en Belgique, surtout à Bruxelles, une émigration volontaire, libérale ou impérialiste. Bien qu'elle ait eu de moins graves conséquences, elle n'a pas été dans son genre plus raisonnable que ne l'avait été, vingt-cinq ans auparavant, celle de Coblentz. Comme au temps de Coblentz, il fut de bon air, parmi les bonapartistes, de courir à Bruxelles, comme s'ils avaient eu à se mettre à l'abri des plus graves persécutions ; là, ils avaient au moins la joie de parler librement, d'exprimer leurs regrets, leurs espérances. » (*Mémoires*, t. IV.)

C'est de Belgique que partit une tentative d'assassinat, peu sérieuse d'ailleurs, contre Wellington, alors à Paris (11 février 1817). Elle avait pour auteur un nommé Cantillon, ancien sous-officier de hussards, qui fut arrêté, et pour complice présumé un ancien auditeur au Conseil d'État, Marinet, réfugié à Bruxelles, et dont il fallut demander l'extradition au gouvernement belge. Grâce à ces lenteurs, l'arrêt ne fu rendu par la Cour d'assises qu'au mois de mai 1819. Les deux accusés furent acquittés.

Ce qui donne quelque intérêt à l'incident, c'est que Napoléon, dans le quatrième codicille de son testa-

ment (art. 5), légua 10.000 francs à Cantillon, « qui a, écrit l'empereur, essuyé un procès comme prévenu d'avoir voulu assassiner lord Wellington. Cantillon avait autant le droit d'assassiner cet oligarque que celui-ci de m'envoyer sur le rocher de Sainte-Hélène».

C'est en Belgique également que furent conçus des projets singuliers qui disposaient de la France sans tenir compte de l'Europe ni de la France même. Ce n'était ni plus ni moins que le renversement des Bourbons au profit de la maison d'Orange, et la réunion de la Belgique à la France, comme don de joyeux avènement d'un prince étranger et protestant.

Le prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas, avait combattu contre nous à Waterloo, avec une valeur qui l'avait signalé à l'estime de la coalition. Il était devenu le beau-frère de l'empereur Alexandre en épousant la grande-duchesse Anne de Russie. Actif et ambitieux, il se laissa aller, comme Bernadotte en 1814, à l'espérance de remplacer les Bourbons.

C'est lui-même qui en parla à un réfugié français en 1817 (1). Son plan était simple. Les troupes étrangères d'occupation comptaient, dans nos départements du Nord, plusieurs régiments belges, ainsi qu'un corps nombreux de troupes russes, sous le commandement du général Woronzoff.

(1) Vaulabelle, t. IV, ch. 6.

Ce fut avec l'aide de ces régiments que l'on projeta la tentative. Toutefois il y fallait l'aveu d'Alexandre. On convint de le faire solliciter par le général Lamarque, estimé de l'empereur pour ses talents et la probité de son caractère. Lamarque déclina cette mission. On s'adressa à Carnot, retiré à Magdebourg. Carnot accepta, mais il ne s'était pas mis en route qu'Alexandre, informé des projets de son beau-frère, lui envoyait le général Czernitchef pour l'inviter à rester tranquille et à s'abstenir de tout dessein contre Louis XVIII.

Deux ans s'écoulèrent. Les Bourbons ne devenaient pas plus sages, les réfugiés ne cessaient pas d'affluer à Bruxelles, et le prince d'Orange ne renonçait pas à ses rêves. Vers la fin de 1819, un de ses aides-de-camp, officier supérieur de l'armée belge, vint à Paris, offrant le concours de son maître pour délivrer la France des Bourbons. Commandant en chef de toutes les troupes des Pays-Bas, le prince franchirait la frontière à la tête d'une partie de son armée, *arborerait le drapeau tricolore*, proclamerait la réunion de la Belgique à la France, et descendrait sur Paris après avoir rallié autour de lui un nombre suffisant de mécontents. Mais il demandait deux choses : la présence, au milieu des troupes, de quelques hommes considérables, députés et généraux, qui se constitueraient en gouvernement provisoire,

puis la promesse de succéder ensuite à Louis XVIII.

Le comité directeur de l'opposition libérale, dans lequel, avec Lafayette et Voyer d'Argenson, figuraient les généraux Tarayre, de Thiard, Corbineau, Merlin, entendit l'émissaire du prince d'Orange qui lui fut amené par Voyer d'Argenson. Le prince avait des chances de succès. Mais pouvait-il être accepté par des généraux ? Le prince avait été un de nos adversaires de Waterloo. En outre, quand on reprochait aux Bourbons d'être revenus dans les bagages de l'étranger, comme le faisait l'opposition, il était difficile de rouvrir aux étrangers les portes de la France.

Lafayette fut chargé de répondre à ces offres, mais il fit attendre sa réponse. Ces retards allaient mal à l'impatience de certains réfugiés de Bruxelles ; des indiscrétions furent commises, le roi des Pays-Bas fut averti, et, peu disposé à seconder l'ambition de son fils, il l'invita à voyager, pour changer d'air.

L'impossibilité de recourir à l'intervention étrangère força les ennemis des Bourbons à se grouper derrière l'opposition libérale de la Chambre des députés.

Les historiens l'ont fait observer, et justement, l'opposition libérale sous la Restauration s'est, pendant quelques années, confondue avec le bonapartisme. Mais le courant était plus fort qu'elle. C'est en vain que des esprits élevés comme Royer-Collard, des

polémistes habiles comme Benjamin Constant, des orateurs véhéments comme Manuel invoquaient, dans les débats parlementaires, les principes des libertés constitutionnelles. Ces doctrines abstraites, nouvelles pour un pays si longtemps déshabitué de la liberté, ne trouvaient d'écho que dans la bourgeoisie éclairée et la jeunesse des écoles, tandis qu'avec les souvenirs militaires de l'Empire, on était assuré de remuer le pays tout entier (1).

Le général Lamarque le disait, avec sa fierté de soldat : « Il n'est, avec la masse du peuple, qu'un point de contact, c'est le souvenir de la gloire passée à laquelle le plus mauvais hameau, la plus petite cabane ont pris une part active ; car dans tous les hameaux, sous le toit de toutes les cabanes sont les guerriers de la vieille armée... Ils ignorent sans doute cette disposition de la nation les d'Argenson, les Bignon, les Chauvelin qui *ne cessent de répéter qu'on parle trop de l'armée, qu'on s'occupe trop de nos victoires passées...* »

Les d'Argenson, les Bignon, les Chauvelin avaient pourtant raison. Car, dans cette gloire de l'Empire, ce n'était pas la part la meilleure que l'on exaltait. Ce n'était pas cet immense effort de réorganisation administrative, où Napoléon avait déployé autant de

(1) Voir Thureau Dangin, *le Parti libéral sous la Restauration*, in-8°, Plon, 1876.

génie que sur les champs de batailles. Ce n'était pas le Code Napoléon, qui consacrait tous les principes de la Révolution anéantis dans le gouvernement. Ce n'étaient pas ces grands travaux qui contribuaient au progrès et au bien-être des peuples : les Alpes traversées, des canaux ouverts, l'Italie, la Hollande, la Dalmatie, vingt peuples soumis et transformés par nous.

Ce que l'on vantait, ce n'était pas cette œuvre pacifique, vraiment glorieuse et la seule durable ; c'était la guerre ; ce que l'on rendait populaire, c'était le sabre ; et l'idéal qu'on offrait à la France, humiliée par les Bourbons, c'était celui où étincelait la baïonnette, dans les plis du drapeau tricolore, sous l'aigle de la Grande Armée.

Et toute la littérature libérale s'y mettait. L'histoire, avec les souvenirs militaires, les mémoires des généraux, la collection des *Victoires et Conquêtes* ; le théâtre, avec l'invasion des *colonels* au Gymnase, et les pièces de Scribe, comme *Michel et Christine*, où le vieux militaire apparaissait paternel, vertueux et sensible ; le pamphlet, avec Paul-Louis, qui avait été l'artilleur le plus indiscipliné, et qui avait détesté l'Empire, mais qui, en haine des « cagots », devenait bonapartiste ; la poésie, la poésie surtout, avec Béranger.

Béranger, qui avait célébré le *Roi d'Yvetot*, en

1813, quand on était las de la guerre, chantait l'Empire dès qu'on n'en sentait plus le poids, et le peuple chantait avec lui le *Vieux Sergent* (1815), le *Champ d'Asile* (1818), les *Enfants de la France* (1819) et surtout le *Vieux Drapeau* (1820).

Il est caché sous l'humble paille
Où je dors pauvre et mutilé,
Lui qui, sûr de vaincre, a volé
Vingt ans de bataille en bataille.
Chargé de lauriers et de fleurs,
Il brilla sur l'Europe entière.
Quand secouerai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Enfin Charlet et Raffet achevaient de rendre populaires les *grognards*, par contraste avec ces troupes nouvelles, tout de blanc habillées et qui suivaient les processions.

Voilà pourquoi, dans les rangs de la gauche, la popularité s'attachait surtout aux généraux.

L'opposition militaire est restée personnifiée dans le général Foy, car aucun autre ne réunissait à un égal degré l'éclat des services, l'intégrité du caractère et le talent oratoire (1).

D'une famille de bonne bourgeoisie et d'une édu-

(1) *Foy*, né à Ham (Somme), en 1775. Député de 1819 à 1825. Mort à Paris, le 28 nov. 1825. Sa mort fut un deuil national. Une souscription ouverte en faveur de sa veuve et de ses enfants produisit un million en quelques jours. Ses *Discours* ont été publiés en 1826, 2 vol. in-8°, et son *Histoire de la guerre de la Péninsule* parut en 1827, 4 vol. in-8°.

cation soignée, il avait à peine seize ans quand il était parti pour la frontière du nord menacée par l'invasion étrangère. Lieutenant d'artillerie, il avait été arrêté par ordre de Lebon, et jeté en prison à Cambrai. Il fut sauvé par le 9 thermidor.

Général à trente-deux ans, en 1807, il s'était surtout signalé dans les guerres de la Péninsule dont il avait entrepris le récit, malheureusement inachevé. Il avait servi en Portugal sous Junot, puis sous Masséna. Après Salamanque et la blessure de Marmont, il avait conduit la marche sur l'Èbre. Après Vittoria, il avait couvert encore une fois la retraite. Louis XVIII l'avait fait inspecteur général de l'infanterie, et il était resté à l'écart pendant les Cent-Jours. Mais devant l'invasion il avait couru à Waterloo. Il y reçut sa quinzième blessure.

Réduit à l'inactivité, après la deuxième Restauration, il s'occupait de ses travaux historiques lorsque les électeurs de l'Aisne l'envoyèrent à la Chambre des députés (novembre 1819).

Député, il parut dès le premier jour à la hauteur de ses nouveaux devoirs. Adversaire loyal, combattant à visage découvert, étranger aux conspirations dont on lira plus loin le récit, il apportait à la tribune, avec une vie privée irréprochable, avec une parole élégante et sonore, les plus brillantes facultés de l'orateur.

Il n'était pas le seul, cependant. Auprès de lui, et sur les bancs de la gauche, siégeaient les généraux Grenier, Tarayre, Demarçay, Sébastiani, de Thiard, et quelques autres officiers de l'ancienne armée (1).

Soldat de la royauté, général de la République, comte de l'Empire, membre du gouvernement provisoire de 1815, député de la Moselle en 1818, Grenier consacrait au libéralisme les dernières années d'une carrière bien remplie.

Tarayre, volontaire en 1792, s'était distingué aux armées d'Italie et d'Égypte. Colonel en 1805, après avoir passé dans la garde hollandaise du roi Louis, il était rentré dans les cadres, en 1810, comme général de brigade, pour faire les campagnes de Russie et d'Allemagne. Divisionnaire sous la Restauration, il avait repris du service pendant les Cent-Jours, ce qui

(1) *Grenier*, né à Sarrelouis en 1768, comme le maréchal Ney, mort en 1827.

Tarayre (1770-1855), né dans l'Aveyron. Après 1830, il se retira dans son pays natal et s'y occupa d'agriculture. Il a laissé quelques ouvrages d'économie rurale. Cf. *Biographies Aveyronnaises*, t. II. L'article sur Tarayre est de J. Duval.

Demarçay (1772-1839), né dans la Vienne. Il avait un fils qui fut député sous Louis-Philippe, et vota avec la gauche avancée.

Sebastiani (Horace), né en Corse (1772-1851). Il avait servi surtout dans la cavalerie, et il avait été un des plus beaux hommes de son temps, avec les généraux de Colbert (Edouard), Dorsenne, Lasalle, Préval, etc. Son frère (Tiburce) fit l'expédition de Morée, en 1828.

Thiard de Bissy (1772-1852), né à Paris, d'une vieille famille de l'ancien régime. Inspecteur général des gardes nationales en 1830.

lui valut la non-activité en 1815. Député de la Charente-Inférieure, membre de l'opposition libérale et du *comité directeur*, il mettait dans ses attaques plus de violence que le général Foy. Tandis que Foy acceptait les Bourbons et la Charte, Tarayre restait bonapartiste, et inclinait vers la République.

Demarçay, entré jeune au service, avait fait les campagnes de la Révolution. Colonel en 1802, commandant de l'École de Metz en 1806, il s'était retiré en 1810, avec le grade de général de brigade. Député de la Vienne en 1819, il ne faisait pas de longs discours ; mais nul ne savait pousser les interruptions d'une voix plus tonnante.

Compatriote de Bonaparte, attaché de bonne heure à sa fortune et toujours dévoué à son souvenir, le général Sébastiani joignait à l'éclat des services militaires une expérience diplomatique éprouvée dans ses missions d'Égypte et de Constantinople. Député de l'Aisne en 1815, de la Corse en 1819, il apportait à la tribune, avec une grande confiance en lui-même, qu'il ne faisait pas partager à tout le monde, une hostilité contre les Bourbons qui le poussait à la République. Mais il oublia la République pour devenir, sous Louis-Philippe, ministre des affaires étrangères et maréchal de France.

On était surpris de trouver sur les bancs de la gauche un homme que sa naissance et ses débuts rat-

tachaient à la monarchie. Officier de l'ancien régime, colonel de l'Empire, maréchal de camp de Louis XVIII, le marquis de Thiard croyait avoir à se plaindre des Bourbons. Député de Saône-et-Loire, de 1820 à 1848, il siégea, sous la Restauration, dans les rangs du parti libéral, où se rencontraient d'ailleurs avec lui les Voyer d'Argenson et les Sainte-Aulaire.

C'est grâce à ces députés militaires que l'opposition libérale prit un caractère tout particulier. Elle n'était pas seulement, comme l'entendaient Lafayette, B. Constant, Manuel, Chauvelin, de Corcelles, d'Argenson, et les civils, la lutte des libertés garanties par la Charte contre les passions renaissantes de l'ancien régime. Les généraux la portaient constamment sur un autre terrain, et ce qu'ils remettaient en présence, c'était surtout deux armées et deux drapeaux.

Les occasions d'ailleurs s'offraient chaque jour.

Le 7 février 1821, la Chambre avait à examiner une pétition d'anciens officiers qui avaient servi en Espagne sous le roi Joseph et qui réclamaient le payement d'un supplément de solde arriéré. La commission appuyait le refus du ministre de la guerre et proposait l'ordre du jour, sous le prétexte que le gouvernement n'avait pas à payer les dettes du roi Joseph.

Foy défendit la pétition. Il allégua qu'en réalité c'était la France que les officiers avaient servie dans

les rangs de la garde espagnole. « Les Anglais, dit-il, quand ils tiraient sur eux, ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge ou la *glorieuse* cocarde tricolore... » Et comme la droite protestait : « Oui, Messieurs, la glorieuse cocarde tricolore! »

C'en était assez pour faire oublier la pétition et déchaîner la tempête. La droite et la gauche échangeaient les invectives; la droite, avec MM. Dudon, de Castelbajac, de Marcellus; la gauche, avec Constant, Manuel, le général Tarayre.

Quand le silence fut quelque peu rétabli, Foy redemanda la parole, et déclara n'avoir parlé de la cocarde tricolore que « dans son rôle historique ». « La cocarde blanche, dit-il, est désormais la cocarde du devoir. » Et il ajoutait, avec un grand bonheur d'expression : « Mais s'il arrivait que des considérations de haute politique et de haute sagesse, qui peuvent bien ne pas échapper à l'auteur de la Charte, le déterminassent un jour à revenir aux couleurs du *temps national*, ce ne seraient pas les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient de voir les fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau d'Austerlitz. »

Le 21 du même mois, la Chambre examinait une nouvelle pétition, celle d'un capitaine de cavalerie à la demi-solde, qui se plaignait d'avoir été mis à la réforme sans traitement, et reprochait au ministre de

la guerre une interprétation abusive de l'ordonnance du 20 mars 1818.

Le vieux général de Lavaux appuyait la pétition. « L'armée, disait-il, est livrée à l'arbitraire, les lois violées avec mépris. Les ministres oublient que, s'ils sont responsables envers le roi, ils le sont également envers la nation *et envers l'armée...* »

Sur ces mots, tapage de la droite qui demande le rappel à l'ordre. Manuel, Constant, Demarçay essayent, au milieu du tumulte, d'expliquer les paroles de l'orateur. Constant les aggrave en soutenant « que l'armée est sous un arbitraire fâcheux, dangereux pour la monarchie ». M. de la Bourdonnaye bondit, et accuse la gauche *de vouloir soulever les troupes.* Enfin le général d'Ambrugeac, député de la Corrèze, demande la clôture de pareils débats, en se portant garant de la discipline et des sentiments de l'armée envers la monarchie.

La question des *dotations* impériales et des *indemnités à accorder à ceux dont les dotations avaient disparu* remit plus directement aux prises la Restauration et l'armée impériale (mai).

En dehors des revenus ordinaires de l'État, Napoléon avait constitué un domaine extraordinaire, composé de biens réservés dans les pays conquis et sur lequel il avait fondé un grand nombre de dotations, en faveur soit de généraux, soit de fonctionnaires ci-

vils. Ces dotations étant régies par la loi des majorats, la nue propriété en appartenait toujours au domaine. Or, un des articles secrets (l'art. 5) du traité de Paris du 30 mai 1814 stipulait l'abandon, sans indemnité, de toutes celles de ces dotations établies dans des territoires auxquels la France renonçait.

Les titulaires, qui avaient pu s'attendre à les recouvrer lors de la paix générale, avaient multiplié les réclamations. La loi de finances de 1818, en réunissant au domaine les débris de l'ancien domaine extraordinaire, autorisa le gouvernement à accorder provisoirement des secours aux donataires les plus nécessiteux, suivant les ressources disponibles.

Mais les plaintes n'avaient pas cessé, et depuis, la clause secrète avait été divulguée. Le gouvernement jugea donc convenable de régler la situation, et le ministre des finances (M. de Villèle) présenta, en faveur des donataires, un projet de loi qui souleva les débats les plus passionnés.

La discussion s'ouvrit le 22 mai. La droite soutenait que, si l'on indemnisait les anciens soldats de l'Empire, il fallait indemniser également les émigrés et tous ceux qui avaient souffert de la Révolution. Telle fut la thèse du général Donnadieu.

Mais d'autres royalistes en vinrent à contester le principe même de la loi, et, dans le nombre, un des plus fougueux, M. Clausel de Coussergues, député

de l'Aveyron : « Ces dotations, dit-il, étaient des fiefs donnés par la victoire, la victoire les a ôtés... Vassaux de Bonaparte, n'avons-nous pas assez payé vos titres par le sang de nos enfants que vous meniez enchaînés à vos armées, après avoir livré nos propriétés au pillage de vos colonnes mobiles, après avoir fait subir des tortures à des vieillards, à des femmes, à des enfants pour leur faire dénoncer les conscrits ? Etc... »

Cette diatribe avait déjà indisposé la gauche. Un autre *ultrà*, M. Duplessis de Grenedan, ancien magistrat, ancien membre de la Chambre *introuvable*, et célèbre pour avoir demandé le rétablissement du gibet, profita de l'occasion pour refaire un réquisitoire contre l'Empire et contre ceux qui l'avaient servi.

« Parcourez, dit-il, la liste qu'on vous a servie et qu'on intitule : *État des donataires qui ont droit à l'indemnité fixée par la loi proposée aux chambres*. Qu'y trouvez-vous? Tous les généraux de Bonaparte, toute sa maison civile et militaire, ses ministres, ses préfets, ses intendants, ses écuyers, toute sa cour... C'est Lavalette, condamné à mort comme conspirateur, et évadé des prisons après son jugement. Ce sont les deux frères Lallemand, désignés dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, immédiatement après Ney et Labédoyère, *comme auteurs et fauteurs de la rébellion des Cent-Jours* (1). C'est

(1) Voilà l'erreur de la Restauration que je signalais plus

Drouet, comte d'Erlon ; c'est Lefebvre-Desnouettes, qu'il suffit de nommer, c'est Ameilh, Brayer, Gilly, tous compris dans cette même ordonnance. »

Des cris d'indignation et de colère éclataient sur les bancs de la gauche, pendant que l'orateur citait ces noms qu'il semblait désigner à une proscription nouvelle. Il n'en continuait pas moins. Il alla jusqu'à citer Mouton-Duvernet. — « Mais il est mort! lui cria-t-on. Il a été fusillé! Ne le savez-vous pas? Interrogez l'exécuteur des hautes-œuvres. »

M. Duplessis de Grenedan allait toujours : « C'est encore le lieutenant-général Clausel. Députés de Bordeaux, dites si c'est à tort que le roi avait banni celui-ci ! (1) C'est encore le baron Debelle, désigné dans l'ordonnance et mis en jugement. C'est le baron Darricau, commandant des fédérés dans les Cent-Jours ; c'est le comte Delaborde, lieutenant-général; c'est Exelmans, dont toute la France connaît les titres aux bienfaits du roi ; c'est Maret, duc de Bassano ; c'est Miollis, comte, lieutenant-général, dont les services à Rome ne sont que trop connus. »

A ce nom, nouvelles clameurs de protestation par-

haut. On a vu à quoi se réduisait la tentative des Lallemand, en mars 1815, ch. 1.

(1) Clausel avait empêché la duchesse d'Angoulême de soulever Bordeaux, lors du retour de Napoléon, et l'avait forcée de quitter la ville. Il n'avait pas été *banni*, il avait été condamné à mort, par contumace.

ties de la gauche. Le général Foy : « Vous parlez là du plus honnête homme de France, d'un des meilleurs officiers de l'armée. C'est une infamie ! »

Sans s'émouvoir, l'orateur de la droite citait encore les généraux Vandamme, Lamarque, Piré, et quand il arrivait à quelques autres qui avaient figuré dans le procès du duc d'Enghien, il s'écriait dans un mouvement pathétique : « Dernier rejeton du héros qui commandait à Fribourg et à Rocroy, c'est au nom de la valeur et des vertus guerrières qu'on vient demander aujourd'hui des récompenses pour tes assassins, Barois, Bazancourt et le comte Hullin, celui-ci un des héros de la Bastille !... N'est-ce donc pas assez d'avoir épargné aux créatures de Bonaparte le paiement des frais de la guerre que la plupart d'entre eux ont suscitée à la France, sans ajouter encore à cette amnistie des récompenses absurdes? Le projet de loi... n'est qu'une nouvelle concession des ministres à la Révolution ou à leur penchant pour elle; l'état qu'ils y ont joint est une insulte pour la Chambre... »

L'extrême droite avait applaudi, par moments, à cette frénétique harangue. Mais toute la gauche était soulevée de fureur (23 mai). Le lendemain, Manuel et M. de Sainte-Aulaire, député du Gard, y répondirent.

Le surlendemain (25 mai), Foy trouva l'occasion de

venger l'armée des accusations lancées contre elle, et de prononcer le plus éloquent de ses discours, un des plus beaux qu'aient entendus nos Assemblées.

Un orateur de la droite, le marquis de Bouthilliers, pour jeter la défaveur sur les récompenses prodiguées par Napoléon à ses compagnons d'armes, ayant dit qu'il ne voyait nulle part trace de dotation accordée aux vainqueurs de Rocroy et de Fontenoy, le général Foy rappela, très justement, que le grand Condé avait reçu pour ses victoires Chantilly et l'immense domaine du Clermontois, et que le maréchal de Saxe avait reçu le château de Chambord, aux acclamations de toute la France. Il ajouta :

« La différence entre les temps anciens et les temps nouveaux est celle-ci : dans les temps anciens on s'occupait beaucoup moins des officiers inférieurs et des soldats. On s'en est occupé davantage depuis la Révolution. Et cependant, croyez-vous qu'on ait fait beaucoup pour eux? Ces malheureux amputés, portés sur la liste des donataires, surnagent au milieu de leurs nombreux compagnons tombés sur le champ de bataille. Savez-vous que, dans nos dernières guerres, la chance de mort contre nos soldats était de soixante à un ?

« Et nos officiers inférieurs, ils resplendissaient de pureté et de gloire! Vaillants comme les plus vaillants, généreux, sobres, endurcis à la fatigue parce qu'ils

étaient fils de laboureurs, ils marchaient à pied, à la tête des compagnies, les premiers à la brèche, les premiers sur le champ de bataille. L'administration militaire ne pouvait que rarement, incomplètement, satisfaire à leurs besoins ; mais doués d'un cœur trop haut pour participer aux pillages que la nécessité imposait souvent aux soldats, leur vie se consumait en de cruelles souffrances, en d'éternelles privations. Et qu'attendaient-ils au bout de tant de maux? La mort sur une terre inconnue, la mort loin de leurs amis, loin de leurs parènts, sans avoir même l'espérance que leurs noms, du moins, pourraient retentir dans la postérité.

« Si, de cette classe d'officiers, vous passez à ceux que leurs talents avaient placés dans une sphère supérieure, ils sont là, ces hommes ! La puissance française a passé, et tous ces généraux qui ont envahi des empires, gouverné des royaumes ou des provinces, sont rentrés dans la classe des simples citoyens. Où sont donc leurs richesses, leurs champs fertiles, leurs palais bâtis, comme on l'a prétendu, avec les larmes des nations? A peine en pourrait-on citer vingt qui aient conservé quelque chose des largesses du chef du dernier gouvernement. Pour les autres, ils n'ont pas un asile où reposer leur tête. »

Voix à droite — « C'est faux ! »

« C'est vrai, je suis prêt à citer les noms. Les trois

quarts des donataires de la première classe n'ont pas un pouce de propriété. Les détracteurs de notre gloire ont beau faire. Qu'ils citent un pays où, après une guerre aussi opiniâtre et aussi longue,... avec un maître si indulgent par nature, si corrupteur par calcul, il y ait eu tant de Décius et si peu de Verrès! »

Le général Foy, réfutant ensuite ceux qui reprochaient à l'armée d'avoir, comme celle de César, servi à l'oppression du pays, demanda si jamais il avait existé une armée plus obéissante aux pouvoirs civils, plus dévouée aux intérêts nationaux et à la patrie.

« Et savez-vous pourquoi? dit-il. C'est que cette armée était *citoyenne*, et qu'elle ne se formait plus comme autrefois du trop-plein des campagnes et de l'écume des villes. Elle était la fleur de la population, le plus pur sang de la France. Ces hommes, sortis de dessous terre à l'appel de la patrie en danger, bravaient toutes les fatigues, tous les périls. Inaccessibles à la cupidité comme à la crainte, c'était en chantant qu'ils allaient au combat, à la mort, à une mort trop souvent certaine (1).

(1) A rapprocher du beau couplet de Béranger :

> Qui nous rendra, dit cet homme stoïque,
> Aux bords du Rhin, à Jemmape, à Fleurus,
> Ces paysans, fils de la République,
> Sur la frontière, à sa voix accourus?
> Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
> Tous à la gloire allaient du même pas...

. . . .

(*Le vieux Sergent.*)

« On a parlé de la Terreur. Elle pesait sur l'armée comme sur tous ceux qui étaient restés en France, fidèles au sol de la patrie. Elle n'épargnait que ceux qui étaient allés sur la rive droite du Rhin, au milieu des rangs de l'étranger. »

M. de Lafayette, et les députés de la gauche : « Bravo ! bravo ! »

Voix de la droite. — « Le roi y était ! »

« Le roi était en France, répliqua le général Foy, et vous avait officiellement sommés d'y rentrer. N'avons-nous pas vu les Custine, les Biron, les Houchard, traînés à l'échafaud? D'autres officiers, dans un rang inférieur, ont eu le même sort, ou bien ont couru les plus grands dangers. Moi-même, Messieurs, et on peut bien parler de soi dans de pareilles circonstances, j'étais bien jeune alors, je fus arraché de l'avant-garde de l'armée du Nord, où je combattais l'ennemi, pour être jeté dans les cachots de Joseph Lebon, à Cambrai. Sans le 9 thermidor, j'aurais péri comme tant d'illustres victimes. Et savez-vous quel était mon crime? C'était, alors comme aujourd'hui, de ne pas savoir dire mollement ce que je sens avec chaleur, ce que je pense avec énergie. Mon crime, alors comme aujourd'hui, était de poursuivre avec une indignation égale les jacobins de la guillotine et les jacobins de la potence. » (Acclamations et applaudissements à gauche.)

Le général Foy s'efforça ensuite d'établir que ni le coup d'État du 18 fructidor, ni celui du 18 brumaire n'avaient été l'œuvre de l'armée ; que la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme avait été vue par elle avec plus de déplaisir que par le reste de la nation (1) ; que l'oppression de la France sous le régime impérial ne pouvait être imputée à cette armée employée alors tout entière au dehors ; que, d'ailleurs, à cette époque, partout le pouvoir militaire était subordonné au pouvoir civil. « Cette discussion, dit-il en terminant, ne sera pas sans intérêt pour la France. Si son résultat n'était pas le triomphe de la cause des donataires, elle servirait du moins à montrer à la nation où sont ses ennemis, où sont les ennemis du roi et de la France. »

Cette conclusion fut accueillie par les protestations violentes de la droite : « Vous tenez le langage d'un factieux ! C'est un appel à la révolte, à la guerre civile ! »

La loi, mutilée par de nombreux amendements, fut enfin votée par la Chambre. Elle fut ensuite votée par les Pairs, le 22 juillet, malgré de nouvelles résistances de la droite.

La discussion du budget de la guerre, quelque

(1) Je me permets, sur ce point, de renvoyer le lecteur à mon précédent ouvrage : *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire.*

temps après, fournit le prétexte à de nouvelles attaques, et le général Foy y prononça un véritable manifeste contre les institutions militaires.

Il censura vivement la réforme qui venait de substituer les régiments aux *légions*, non pas pour cette substitution même, mais pour les injustices qu'elle avait entraînées ; car, dans le choix des officiers, on n'avait eu égard ni à la durée ni à la nature des services, et on en avait renvoyé de onze à douze cents sans motif.

« Ces injustices, dit-il, ont fait une profonde impression dans l'armée. Aussi, vous y chercheriez en vain cet attachement au drapeau et cet enthousiasme pour la France et pour le Roi, qui, dans une armée française, sont les liens les plus saints de la discipline. *On est obligé de s'y cacher pour parler de la gloire nationale.* La désertion à l'étranger, qui avait disparu de nos armées depuis la Révolution, a recommencé avec plus d'activité qu'autrefois. On ne trouve plus d'étoffe pour faire des sous-officiers, parce que les anciens soldats ne veulent plus se rengager. Les officiers ont l'âme découragée. Mécontents du présent, incertains de l'avenir, fatigués d'être organisés et désorganisés sans cesse, ils ne voient dans leur métier qu'un moyen d'existence insuffisant et précaire. Ils tremblent devant les dénonciations, les provocations et les espions, eux qui ne tremblaient jamais sous les baïonnettes de l'ennemi.

« Abordons franchement la question. On veut une armée ou on n'en veut pas. Si le gouvernement veut en avoir une, qu'il croie à lui-même...; qu'il accorde confiance aux soldats, et il les trouvera fidèles et dévoués. Mais si l'armée ne lui inspire que méfiance, si elle doit être rétrécie dans son avenir, contrariée dans ses développements, débarrassons le trésor d'une charge inutile, et contentons-nous d'avoir une garde pour le trône et des gendarmes pour la tranquillité publique. »

Le président du Conseil, M. de Villèle, s'empressa de combattre l'effet de ce discours, dans une courte et vive improvisation. « On est allé jusqu'à prétendre, ajouta-t-il, *qu'il n'y avait plus d'attachement pour le drapeau*. Est-ce ainsi qu'un bon Français doit parler de l'armée française? Mais rassurez-vous, Messieurs; si ces faits étaient vrais, ils ne seraient pas dénoncés à cette tribune. » La droite et le centre applaudirent bruyamment.

Le lendemain, le ministre de la guerre (Latour-Maubourg) apporta des chiffres d'où il résultait que l'armée, en ce moment, comptait 150.000 hommes ; que, dans l'infanterie, il serait facile de doubler l'effectif, de telle sorte qu'en peu de temps elle pourrait s'élever à 250.000, sans compter la garde. Il affirma que la désertion avait diminué ; que l'esprit des troupes était bon ; que partout elles se montraient fidèles,

et témoignaient une profonde indignation des sentiments qu'on leur prêtait. Il déclara qu'il n'avait pas attenté à la situation des officiers, que la plupart avaient conservé leurs emplois, et que les autres rentreraient successivement dans l'activité. Il dit, en terminant :

« Ne craignez-vous pas qu'on n'interprète vos discours, qu'on ne finisse par soupçonner *qu'ils tendent à ébranler la fidélité des troupes ?* Un ministre du roi, dont on accuse si hautement les actes, peut, à son tour, accuser l'apparence des intentions. »

A ces attaques contre le drapeau, contre le budget de la guerre, contre les nouvelles institutions militaires, qu'on ajoute, en effet, les allusions significatives aux soulèvements militaires de Naples et du Piémont, les éloges bruyants prodigués aux chefs de l'insurrection espagnole, à *l'héroïque Espagne*, comme disait Stanislas de Girardin (9 janvier 1821) ; les paroles comme celles de Lafayette : « Contemplez l'Espagne... Nous avons déjà vu, en 1789, les soldats français s'identifier avec leurs concitoyens... Ici, ce sont les troupes elles-mêmes qui, sans désordre, sans chefs ambitieux, ont les premières demandé la Constitution émanée de la volonté générale du pays... »

On comprendra les insinuations du ministre de la guerre. On comprendra les observations de M. de Serre, rappelant certains discours de la gauche, et y dénonçant une « provocation manifeste à la révolte,

provocation qui s'adressait bien moins à la nation qu'à l'armée. » On comprendra surtout la protestation du général d'Ambrugeac s'écriant : « Il est temps, dans l'intérêt de la patrie, de mettre un terme aux débats scandaleux qui agitent la Chambre. L'armée obéit et ne délibère pas. L'armée est fidèle; elle n'est pas tentée d'imiter les criminels exemples qu'on vante sans cesse à la tribune. »

Ces attaques, en effet, descendaient de la tribune dans le pays, pénétraient dans les casernes avec les commentaires malveillants des journaux, se répandaient dans les régiments où elles affaiblissaient l'autorité des chefs, entretenaient l'hostilité des officiers subalternes, et sollicitaient la désaffection des soldats.

Voilà comment on peut dire, avec quelque raison, que les complots militaires tentés contre la Restauration ont commencé par l'insurrection de la tribune.

CHAPITRE III

Les premiers complots. — Le complot du bord de l'eau (1818).

Les Bourbons, qui se voyaient entourés d'hostilité, cherchèrent d'abord leur protection dans les baïonnettes étrangères et la demandèrent ensuite à la police. A aucune autre époque de notre histoire, le rôle de la police ne fut plus actif ni plus odieux.

Aussi bien, sous la Restauration, il y avait une autre police que la police administrative et politique, qui avait été confiée successivement depuis 1815 à MM. Decazes, Anglès, Mounier, et qui, de 1821 à 1828, fut entre les mains du directeur-général Franchet, dont le préfet de police Delaveau, ancien conseiller à la cour d'appel de Paris, était l'étroit et fanatique auxiliaire. Il y avait la police particulière du roi; celle de Monsieur, dont le pavillon Marsan abritait l'influence occulte et néfaste; il y avait enfin la police du Dauphin.

Celle-ci était toute *militaire*. D'après Peuchet, bien renseigné, « elle étendait son réseau sur l'armée

entière. Dans chaque régiment, il y avait trois espions en titre : un dans le corps des capitaines; un dans celui des lieutenants; l'autre surveillait les sous-officiers et les soldats. Des aides-de-camp, des généraux, un maréchal de France en faisaient partie(1). »

Le gouvernement avait d'ailleurs trouvé un moyen de multiplier la surveillance et d'organiser la délation, surtout dans l'armée. C'était de transformer en autant de *mouchards* les membres de la Légion d'honneur. On obligea les légionnaires, par une nouvelle formule de serment, à dénoncer tout propos séditieux ou qui leur paraîtrait dirigé contre la tranquillité publique et les lois de l'État. Clarke avait eu cette ingénieuse idée, et Macdonald n'avait pas craint de s'y associer par une circulaire du mois d'août 1816.

Ce qui caractérise la police de la Restauration, c'est qu'elle ne se borna pas à surveiller tous ceux, civils et militaires, qui pouvaient exciter ou justifier les défiances du gouvernement; elle s'étudia à les compromettre dans des intrigues coupables. Elle ne chercha pas seulement à prévenir les complots, elle travailla surtout à les provoquer. En dehors des nombreux dossiers que conservent nos Archives nationa-

(1) Peuchet, *Mémoires tirés des Archives de la police*, 6 vol. in-8°, 1838, t. v.

les (je ne sais trop pourquoi) et où s'entassent les vilenies, il y a peu de lecture plus répugnante que celle de quelques imprimés que des policiers nous ont laissés sur cette administration, après s'être docilement pliés à toutes ses exigences. On est écœuré de la malpropreté où tombent et se complaisent des pratiques politiques qui résistent à toutes les révolutions, et qui n'ont pas aussi complètement disparu qu'on pourrait le croire. Car les gouvernements changent, mais la bassesse humaine est éternelle (1).

Aussi trouve-t-on la main de la police dans la plupart des complots de ce temps.

Sans parler des coquetiers *séditieux* (parce qu'ils affectaient la figure de Napoléon) qui avaient été lancés dans le commerce par un agent inventif, de

(1) *Le Livre noir de MM. Delaveau et Franchet* ou *Répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable.* Ouvrage imprimé d'après les registres de l'administration. Paris, 4 vol. in-8°, 1829.

On y trouve, en effet, la liste alphabétique des principaux personnages soumis à la surveillance, et particulièrement des anciens officiers, par exemple: Alix, Berton, les colonels Bourbaki et Braud; Clauzel, Dentzel, Fabvier, le banquier Hainguerlot, noté pour ses relations bonapartistes, La Fayette, Laffite, le capitaine Maillet, Manuel, Marbot (Adolphe), ex-chef d'escadrons, frère de l'auteur des *Mémoires*, général Merlin, capitaine Persat, général Piat, Poisson, ex-chef d'escadrons, duc de Rovigo, colonel Seruzier, etc.

Ces renseignements concordent avec ceux qu'on trouve dans Froment, *La Police dévoilée depuis la Restauration*, 2e éd., 3 vol. in-8°, 1830. (Froment avait été chef de brigade, attaché au cabinet du préfet Delaveau.)

telle sorte qu'on ne pouvait manger des œufs à la mouillette sans être suspect ; sans parler des bretelles non moins *séditieuses*, parce qu'elles étaient tricolores ; combien de projets mystérieux, combien de machinations subversives de l'autel, du trône, de la société, sont sorties du cerveau de policiers zélés, besogneux, ou simplement abjects ! Telles furent les affaires du *Nain tricolore*, du *Lion dormant*, des *Patriotes*, etc. Telle, celle des *Amis de la Patrie* ou de l'*Épingle noire*, à cause de l'épingle en émail, à tête noire, que portaient les affiliés.

Pasquier en parle dans ses *Mémoires* (t. IV, ch. 5). Suivant lui, l'association était certainement bonapartiste, recrutée parmi les officiers licenciés de l'armée de la Loire. Ils étaient fatigués des tracasseries que leur suscitait le général Despinois, alors commandant de la 1re division militaire (Paris).

« On assurait, écrit Pasquier, qu'elle avait des ramifications jusqu'en Belgique ; qu'elle comptait parmi ses affiliés presque tous les réfugiés français.. La police fit arrêter quelques membres. Ils furent mis entre les mains du procureur du roi, M. Jacquinot, excellent magistrat. Lorsqu'il eut examiné l'affaire, il demeura convaincu que c'était moins une conspiration qu'une intrigue, dans laquelle étaient entrés, pour se faire valoir, *quelques-uns des misérables agents de police* qui, dès l'arrivée de Monsieur en

France, s'étaient attachés au service du château... »

Ce que Pasquier n'ajoute pas, c'est que, tout inoffensive qu'elle ait paru à Jacquinot, l'*Épingle noire* donna naissance à un procès terminé par une condamnation capitale.

On arrêta, en effet, dans le courant de 1816, deux anciens adjudants du génie, Monier et Thomas. Monier (Charles), qui avait accompagné Napoléon à l'île d'Elbe, était accusé de complot en général et, en particulier, d'avoir voulu s'emparer du fort de Vincennes. Tous les deux comparurent devant la cour d'assises de la Seine, le 19 et le 20 septembre. Malgré l'absence de preuves sérieuses, Monier fut condamné à mort. On lui avait demandé vainement des révélations qu'il lui était impossible de faire puisqu'il ne savait rien. Thomas fut acquitté (1).

Le 22 octobre suivant, l'échafaud était dressé sur la place de Grève et Monier allait y être conduit, lorsqu'il lui vint l'idée *in extremis* de dénoncer un capitaine à la demi-solde, du nom de Contremoulin. Cet expédient le sauva. L'échafaud fut démoli, et la foule qui attendait se dispersa.

Contremoulin fut arrêté. Après une longue détention, on lui adjoignit comme complices, Dufresne, ex-chef de bataillon, Duclos, ancien officier-payeur

(1) *Moniteur*.

au 27e chasseurs à cheval, Landremont, chef d'escadron en retraite, et Brice (Antoine), ancien capitaine au 1er régiment des chasseurs à cheval de la garde. Nous avons déjà vu Brice dans l'affaire Lallemand, en 1815 ; nous le reverrons dans celle de Belfort, en 1820. Tous furent traduits devant la cour d'assises, le 29 septembre, mais acquittés, après une brillante plaidoirie de l'avocat Merilhou.

Tous les procès n'avaient pas cette heureuse issue. On ne peut que rappeler, en passant, le complot dit des *Patriotes* de 1816, dont les trois membres principaux étaient un maître d'écriture, un cordonnier et un ciseleur, Carbonneau, Pleignier et Tolleron, mais dans lequel étaient entrés d'autres affiliés de plus haute condition, tels qu'un ancien magistrat, Gonneau, membre de la Chambre des députés des Cent-Jours, un ancien chef de bataillon attaché à la place de Paris, Descubes de Lascaux, un lieutenant des douanes, des officiers à la demi-solde, naturellement, un imprimeur, des étudiants, etc. Carbonneau, Pleignier et Tolleron furent condamnés à la peine des *parricides*, c'est-à-dire qu'ils furent conduits à l'échafaud pieds nus, couverts d'un voile noir, et qu'ils eurent le poing coupé, avant de subir la peine capitale, le 27 juillet 1816 (1).

(1) Voir *Procès des patriotes*. Paris, 1816, in-8°, et deux volumes in-8°, parus sous le même titre, chez Tiger, sans nom

Qu'avaient-ils donc commis de si épouvantable? Ils avaient distribué, presque publiquement, des milliers de cartes, frappées d'un cachet gravé par Tolleron, et dont un triangle maçonnique était le principal ornement, avec ces trois mots: *union*, *honneur*, *patrie*. Ils avaient, en outre, répandu une proclamation qui débutait ainsi : « Français ! nous sommes arrivés au terme du malheur; amis du peuple, dont nous faisons partie, nous avons lu dans l'âme de nos frères. Nous nous sommes empressés de prendre les mesures les plus sages et les plus certaines pour la chute entière des Bourbons. Que les *patriotes* de l'intérieur se rassurent ; nous veillons au salut de tous. » Mais le reste était un tissu des banalités les plus niaisement déclamatoires. Enfin, ce qui paraissait plus grave, on leur attribuait un vague projet de destruction du palais des Tuileries, où habitait la famille royale.

Ce complot était l'œuvre d'un vulgaire policier, nommé Scheltein, qui demeura introuvable pendant les débats. Ces conspirateurs de 1816 n'étaient que des imbéciles. C'étaient des *anarchistes*, dit sévèrement Pasquier. On l'était alors à peu de frais.

La police fut étrangère à la conspiration Didier, de Grenoble, dont la répression a laissé une tache sanglante sur la mémoire du général Donnadieu,

d'auteur et sans date. Cf. Lubis, t. IV ; Vaulabelle, IV, ch. 3, et le *Moniteur* pour les débats.

commandant de la division militaire, et du baron Decazes, alors ministre de la police (1).

Il y était entré beaucoup d'anciens soldats et officiers en retraite ou à demi-solde, très nombreux dans cette patriotique province de Dauphiné, dont les sentiments s'étaient fait jour avec tant d'éclat lors du retour de l'île d'Elbe. Mais Paul Didier, ancien avocat, ancien directeur de l'école de droit de Grenoble, esprit ardent et inquiet, tour à tour bonapartiste et royaliste, et mécontent des Bourbons, tout en parlant de Napoléon II et en annonçant l'arrivée prochaine de Marie-Louise, travaillait pour le duc d'Orléans. Il donnait d'ailleurs à son entreprise des proportions qu'elle n'avait pas.

Il avait projeté de s'emparer de Grenoble en jetant sur la ville des bandes de paysans, descendues à la fois de la vallée du Drac, du massif de la Grande-Chartreuse, de la vallée du Graisivaudan, et dont

(1) Elle est retracée avec un intérêt dramatique par Vaulabelle (IV, ch. 2), qui a puisé à deux sources principales : *Paul Didier et la Conspiration de 1816*, par Ducoin, Paris, 1844, et *Histoire de la conspiration de Grenoble*, par Joseph Rey, Grenoble, 1847.

Mais il a paru plus tard, à Grenoble, un opuscule curieux et très rare, qui complète les précédents : *S. de Planta* (1770-1839), par Albert du Boys, ancien magistrat, 1872, in-8°. Sébastien de Planta, que nous allons voir à l'œuvre, était grand-prévôt de l'Isère, c'est-à-dire qu'il faisait les fonctions de juge d'instruction et de ministère public à la cour prévôtale.

Sur cet épisode, on peut consulter encore Rochas, *Biographie du Dauphiné*. Didier était né à Upie (Drôme), en 1758.

l'action était combinée avec un mouvement de l'intérieur. Dans la ville, en effet, on comptait plus de 400 affiliés, et on faisait espérer la défection de la légion de l'Isère, dont les cadres étaient réduits à 4 ou 500 hommes, et dont plusieurs sous-officiers étaient gagnés. Drouet d'Erlon, alors réfugié en Suisse et dévoué, comme on le savait par le *complot du Nord* (1815), à la famille d'Orléans, était prêt à passer la frontière et à prendre le commandement militaire de l'insurrection, dès qu'elle serait maîtresse de Grenoble.

Le mouvement était convenu pour la nuit du 4 au 5 mai. Mais il fut éventé. Déjà Donnadieu avait obtenu du ministère de la guerre de renforcer la garnison. Dans la soirée du 4, plusieurs des conjurés de la ville furent arrêtés, et parmi eux l'énergique lieutenant Arribert qui s'était chargé précisément de surprendre et de garder Donnadieu. Les autres purent s'enfuir, quelques heures avant le moment fixé pour l'attaque. Les bandes formées dans la montagne, principalement au Bourg-d'Oisans et à La Mure, n'en descendirent pas moins sur Grenoble pendant la nuit, et se présentèrent aux portes de la ville, sous la conduite de Didier. Au lieu de leurs amis, elles y trouvèrent les troupes. Après une courte fusillade, elles se dispersèrent.

Cette tentative n'avait coûté de sang qu'aux insur-

gés dont six restaient sur le terrain. Donnadieu et le colonel Vautré la transformèrent dans leurs rapports en un soulèvement formidable dont ils n'avaient triomphé qu'au prix d'un combat acharné. Le général, avec son exubérance habituelle, écrivait au ministre de la guerre (Clarke) que « les cadavres couvraient tous les chemins à une lieue autour de Grenoble ». Suivant lui, la conspiration avait des ramifications à Lyon, dans les départements du centre et jusque dans Paris. Il n'était pas loin de croire qu'il venait de sauver la monarchie, et il se flattait déjà, avec son fidèle Vautré, de la reconnaissance de Louis XVIII.

Ces dépêches causèrent une vive inquiétude au ministère, qui répondit, par le télégraphe, en mettant le département de l'Isère « en état de siège », et en donnant aux autorités militaires et civiles un pouvoir « discrétionnaire ».

Donnadieu et le préfet de Montlivault, ancien fonctionnaire de l'Empire, firent un effroyable abus de l'arbitraire dont on les armait. Non contents de 120 arrestations auxquelles on venait de procéder, ils publièrent des arrêtés où il n'était question que de peine capitale.

La cour prévôtale de l'Isère n'était constituée que depuis le 30 mars, et n'avait pas encore siégé. Elle commença par condamner à mort deux des prisonniers, Drevet et Buisson, qui furent exécutés le 8, à

quatre heures du soir, sur la place Grenette. Mais elle avait pour prévôt Planta, un enfant du pays, dont l'existence avait été des plus singulières. Planta, qui se faisait appeler Falquet de Planta, était parti comme volontaire en 1792. Il avait servi, et non sans distinction, dans les armées de la République et de l'Empire. Avec cela, il se piquait de philosophie et il était lié avec Maine de Biran. D'officier, il était devenu inspecteur d'académie à Grenoble, en 1810, et d'universitaire prévôt de justice en 1816. Tour à tour républicain, bonapartiste, royaliste, avec une désinvolture où la politique avait plus de part que la philosophie, il pouvait être gêné, et surtout gênant, pour ses opinions successives.

On s'en aperçut dès le premier jour des débats, quand un des accusés, le vieux David, aubergiste à Eybens, interpellant le prévôt, lui cria : « N'êtes vous donc pas ce Planta qui est venu si souvent chanter la *Marseillaise* devant ma porte, au pied de l'arbre de la Liberté, et exciter les jeunes gens du village à courir à la défense de la République et de l'Empereur ? N'est-ce pas vous qui êtes cause du départ de mes enfants ? Aucun d'eux n'est revenu. Je pourrais vous accuser de leur mort ; cependant, je ne me plains pas ; car je n'ai pas changé, ajouta-t-il en frappant sa poitrine; je n'ai pas retourné mon habit, moi ! »

Aussi, à la cour prévôtale on substitua un conseil de guerre présidé par Vautré. Ce conseil condamna à mort vingt et un accusés, dont quatorze furent fusillés, le lendemain (10 mai), au bord de l'Isère, sur l'esplanade de la porte de France. Effrayé lui-même de ses rigueurs, le ministère aurait voulu les modérer. Le duc de Richelieu, président du Conseil, et Laîné, ministre de l'intérieur, poussaient à la clémence. M. Decazes, attaqué par les *ultras* dans la faveur que lui témoignait Louis XVIII, voulut leur donner des gages. Il sacrifia son honneur à son intérêt, et envoya des ordres impitoyables.

Sept autres accusés, dont l'exécution avait été ajournée, furent fusillés le 15, et parmi eux un garçon de seize ans, le jeune Maurice Miard, de La Mure, sur lequel il fallut tirer trois fois pour l'achever. Le 16, David, ce vieillard énergique, *dont les enfants n'étaient pas revenus*, et que la cour prévôtale n'avait condamné qu'en sollicitant pour lui la clémence royale, fut envoyé à l'échafaud. Il mourut avec le même courage que ceux qui l'y avaient précédé, en criant comme eux, d'une voix retentissante : Vive la France! Vive l'Empereur!

Didier, qui s'était enfui dans la montagne et qui avait gagné la Savoie, y fut découvert et livré par les autorités sardes. Il comparut devant la cour prévôtale avec beaucoup de dignité et de fermeté. Il re-

fusa jusqu'au bout de s'expliquer sur ses moyens d'action, tout en prétendant que le mouvement aurait eu la plus grande étendue, qu'il aurait gagné Lyon, et entraîné la chute des Bourbons. Il fut exécuté à Grenoble, le 10 juin. Il était la vingt-cinquième victime de cette sinistre aventure dont le retentissement fut énorme sous la Restauration (1).

« Il faut reconnaître, dit Pasquier, qu'il y a des moments où la manie de conspirer devient pour certains hommes une sorte de maladie qui, presque toujours, malgré les catastrophes, est contagieuse. La conspiration Didier a non seulement enfanté celle qui éclata à Lyon, en 1817, mais elle a encore été le premier germe de tout ce qui a été tenté dans ce genre pendant les années subséquentes. » (*Mémoires*, IV, page 116.)

Si cette *maladie*, pour parler comme Pasquier, qui était alors ministre de la justice, fut contagieuse pendant quelques années, c'est que la police mit une

(1) La famille de Didier ne fut pas oubliée par Louis-Philippe. Son fils aîné, Louis Didier, devint, après 1830, préfet de la Somme, conseiller d'Etat, secrétaire-général du ministère de l'intérieur. Mais ses compatriotes ne lui ont pas pardonné l'équivoque pour laquelle il avait compromis et perdu tant de braves gens. Il y a quelques années, à Grenoble, lorsque je lisais les détails de cette histoire, sans me douter que je la rappellerais un jour, j'allai visiter au cimetière la tombe de Didier. Elle était livrée au plus complet abandon.

Au cimetière Montparnasse, à Paris, la tombe des sergents de la Rochelle est entourée d'un culte touchant, et elle est toujours fleurie. Il y a un enseignement dans ce contraste.

déplorable sollicitude à l'entretenir et à la propager. Sa main n'apparaît pas dans les événements de Grenoble en 1816, mais c'est elle qu'on retrouve dans les affaires de Bordeaux et de Lyon, en 1817.

Le 6 mai 1817, la cour d'assises de la Gironde se réunit en session extraordinaire pour connaître d'un complot ayant pour but de détruire le gouvernement légitime, de changer l'ordre de succession au trône et d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

L'acte d'accusation du procureur général déclarait qu'il résultait des pièces et de l'instruction « que ces hommes, qui entrevoyaient dans le trouble et le déchirement de leur patrie un moyen d'échapper à la détresse ou à l'obscurité, avaient conçu l'affreux projet de replacer la France sous un joug odieux.

Sur la foi d'un aventurier, sans autre guide qu'une imprévoyance aveugle, sans autre lien de rapprochement que leur haine commune contre le souverain légitime, ils n'ont pas balancé de s'engager dans ce complot criminel.

C'est à Bordeaux qu'était placé le foyer de la conspiration ; c'est dans cette ville que devaient éclater les premiers mouvements. Le plan des conspirateurs était de réunir par une association secrète les mécontents, les ennemis du gouvernement, les partisans de Buonaparte ; de former en diverses autres parties

du royaume des sociétés animées des mêmes sentiments, dont les opérations se combineraient avec celles des conjurés de Bordeaux.

«On devait organiser une armée prête à agir dans l'intérieur, recomposer les autorités civiles et militaires d'hommes dévoués au parti, et rétablir le pouvoir suprême dans les mains de l'usurpateur ou de son fils. » (*Moniteur*, mai 1817.)

Ce complot était tout bonnement l'ouvrage d'un policier nommé Randon, qui s'était proposé de faire renaître à Bordeaux l'affaire des *Patriotes* de Paris, mais qui se laissa prendre à son propre piège, et périt avec ses victimes. Juste retour des choses d'ici-bas.

Randon avait servi dans la police de Fouché, avant de passer dans celle de M. Decazes. Il avait accompagné Napoléon à l'île d'Elbe; puis il avait vécu d'un emploi dans les douanes, trop modeste sans doute pour son ambition, car il le quitta, en août 1816, pour se livrer à ses combinaisons politiques dans le sud-ouest, et principalement dans la Gironde.

Il se donnait pour un ancien mameluk, du nom d'Ali-Bey, prenait le titre de lieutenant de l'empereur, de gouverneur en chef de l'organisation générale, et devant de pareilles inventions on ne sait ce qui étonne le plus, de l'aplomb de ces intrigants ou de l'aveuglement de leurs dupes. Il travaillait à organi-

ser une armée, formait des cadres de régiments, fabriquait des cartes correspondant à ces cadres, les distribuait, et surtout les faisait distribuer.

Le timbre de ces cartes portait les lettres V. N. (*vive Napoléon*). On lisait aux quatre angles des caractères qui signifiaient le *gouvernement général*, *corps impérial*, *partisans*. Il entretenait des correspondances avec les autres associations du royaume qui devaient agir de concert avec celle de Bordeaux; bref, il était la cheville ouvrière du complot.

Pendant qu'il préparait ainsi, sous l'œil bienveillant des autorités locales, un fictif 20 mars, Randon devait adresser ses rapports à un commissaire central de police établi à la Rochelle. Tout à coup ses rapports cessèrent. S'était-il laissé aller au remords, ou plutôt au plaisir de conspirer pour son compte ? L'autorité, inquiète, décida son arrestation et celle des adhérents qu'il avait réussi à recruter. C'est ainsi que furent renvoyés devant la cour d'assises de la Gironde 28 accusés, dont les principaux étaient, avec Randon (Laurent-Frédéric-Ermel), 24 ans, né dans la Seine-Inférieure, ancien lieutenant des douanes ; *Maury*, tisserand, domicilié à Béziers, et agent de Randon dans cette région ; *Theron*, officier en non-activité, qui s'était occupé de distribuer des cartes ; *Bedrine*, capitaine d'état-major en inactivité, qui travaillait à l'organisation

d'un régiment de cavalerie légère, dont il avait accepté le commandement ; *Brunet,* officier à la demi-solde, chargé de former un régiment à Langon ; *Tardy,* sous-lieutenant en retraite, chargé également de lever un régiment ; *Cassaigne* fils, praticien à Sainte-Foy, chargé de réunir les confédérés du pays et de former les cadres de trois régiments; *Lhote,* ancien sapeur du génie, distributeur de cartes ; etc.

Les débats se prolongèrent pendant quinze jours sans grand intérêt. Les plaidoiries terminées, le président dit dans son résumé :

« Après les tempêtes politiques, qui pendant un quart de siècle ont désolé la France et déchaîné toutes les passions, on doit s'affliger sans doute mais non s'étonner de ce qu'il existe encore des hommes à qui une longue habitude de troubles et de licence a fait considérer comme un fléau le règne de l'ordre et de la paix; à qui l'obligation honteuse de rentrer dans la classe d'où le hasard les fit sortir fait déplorer comme une injustice la réduction des emplois que le projet insensé d'envahir le monde avait pu seul faire créer. Etc. »

Le 23, la cour rendit son jugement. En vertu des articles 87, 88, 89, 92 du Code pénal, il condamnait six des accusés, Randon, Maury, Lhote, Bedrine, Theron et Cassaigne, à la peine de mort. Randon

réclama alors le bénéfice de l'article 108 du même Code qui accordait l'impunité au révélateur. La cour lui en refusa l'application.

Les condamnés se pourvurent en cassation. Le pourvoi fut rejeté le 19 juin. Toutefois, la peine de mort prononcée contre Maury, Lhote et Theron fut commuée en vingt ans de travaux forcés. Les autres furent exécutés à Bordeaux, le 6 juillet, au grand désespoir de Randon, qui ne cessa de protester jusque sur l'échafaud, en invoquant son titre de policier et ses répugnants services.

Les événements de Lyon ont fait plus de bruit.

Le commandant militaire de Lyon (19e division) était alors le lieutenant-général Canuel, un des plus tristes personnages de ce temps, avec le général Donnadieu, et plus méprisable que Donnadieu. Après tout, celui-ci était un brave soldat qui avait payé de sa personne sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, aux armées du Nord, d'Allemagne et d'Espagne. Dans l'affaire Didier, il s'était retranché derrière les ordres de M. Decazes. Mais Canuel n'avait fait la guerre que deux fois et en Vendée, en 1793 et en 1815. En 1793, sous les ordres du général Rossignol, il y servait la République, en la déshonorant par ses cruautés. En 1815, associé à Henri de La Rochejaquelein, il y servait les Bourbons peu honorés d'un pareil appui. Il avait alors pour adver-

saire le général Lamarque, qui l'avait battu, et qui avait achevé de l'accabler sous le ridicule (1).

Canuel, de soldat médiocre, était devenu général. Fils d'un marchand de bois, il voulut devenir baron. Pour cela, que lui fallait-il? Une occasion de témoigner son zèle au roi. Et quelle meilleure occasion qu'une conspiration, comme celle qui venait de faire valoir Donnadieu, et de lui mériter le grand cordon de Saint-Louis? En conséquence, Canuel fit venir à Lyon et dans les environs des officiers sans traitement ou à la demi-solde, des sous-officiers de la ligne et de la gendarmerie qui, organisés en police militaire, multiplièrent autour d'eux les suggestions perfides et les provocations savantes. Ce fut en vain. Pendant plusieurs mois, dans le courant de 1816, on attendit un complot qui ne vint pas. Car ces menées, qui échappaient au préfet du Rhône, M. de Chabrol, étaient déjouées par M. de Sainneville, commissaire général de la police à Lyon.

Canuel, cependant, s'obstina et réussit l'année suivante. Un nommé Brunet, agent de la police militaire, plusieurs fois arrêté par M. de Sainneville, et toujours relâché sur les réclamations de l'état-major de

(1) Canuel avait contesté le succès de Lamarque, et celui-ci lui avait répondu avec le talent d'écrivain qu'il joignait à ses qualités militaires. Voir *Mémoires*, t. III. *Lettre au général Canuel*. Le morceau est exquis.

la place, de concert avec un capitaine Ledoux, de la légion de l'Yonne, en garnison à Lyon, parvint à grouper un assez grand nombre d'officiers à la demi-solde.

Ledoux répondait de ses soldats et se chargeait de la ville. Un capitaine de dragons à la demi-solde, Oudin, devait marcher à la tête de plusieurs communes du sud-ouest de la banlieue, et un ancien chef de corps franc pendant les Cent-Jours, Garlon, promettait d'insurger plusieurs autres communes du nord-ouest. Le mouvement fut fixé au 8 juin 1817. La cocarde tricolore était le signe de ralliement. On proclamerait Napoléon II.

Le 8, au matin, les conjurés de Lyon se réunirent. Mais Ledoux ne parut pas. Pourquoi? Il était allé, disait-on, aux environs. Il revint le soir, et se dirigea vers la maison de Canuel. On le suivit. Plus de doutes. Quand il sortit, on lui tira un coup de pistolet qui l'étendit mort sur le pavé. Assurés d'être trahis, les conjurés de la ville ne bougèrent pas. Mais les communes s'étaient levées, dans la soirée du 8, au son du tocsin. Elles marchaient sur Lyon, quand elles furent dispersées par la gendarmerie, sans effusion de sang, *sans qu'un seul coup de fusil eût été tiré*.

Ce simulacre d'insurrection fut annoncé au gouvernement par les autorités comme un soulèvement formidable. Aussitôt commencèrent des arrestations en

masse et les prisons regorgèrent. La cour prévôtale de Lyon, obéissant aux passions qui avaient entraîné la cour prévôtale de Grenoble, dans l'affaire Didier, multiplia les condamnations. Sur 155 personnes arrêtées, 110 furent condamnées, et 28 à la peine de mort. Il y eut 12 exécutions, dont celle du capitaine Oudin, à Saint-Genis-Laval, et celle d'un garçon de seize ans, devant la maison de sa mère. La guillotine se transportait de commune en commune. Car, au lieu d'envelopper tous les accusés dans la même procédure, la cour avait partagé la banlieue de Lyon en douze catégories qu'elle jugeait successivement (1).

Il s'éleva de telles plaintes contre ces crimes de la justice; Camille Jordan, député du Rhône, les dénonça à la tribune avec une telle indignation, que le gouvernement finit par s'émouvoir. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, fut envoyé à Lyon avec des pouvoirs extraordinaires, pour conduire une enquête. Il fut d'abord entouré de gens qui travaillèrent

(1) Les *cours prévôtales* avaient été instituées par ordonnance du 20 décembre 1815 et subsistèrent jusqu'en 1818.

Il y en avait une par département. Elle était composée d'un président, d'un *prévôt* militaire, ayant le plus souvent le grade de colonel, et de cinq juges civils, sans l'assistance du jury. Les jugements étaient rendus sur l'heure, les arrêts sans appel, et exécutoires dans les vingt-quatre heures. Tel individu, jugé le matin, était exécuté dans l'après-midi. On vit quelquefois les juges aider le bourreau à dresser l'échafaud, pour aller plus vite. A Montpellier, le 22 juillet 1816, cinq individus, condamnés dans l'après-midi, furent guillotinés le soir même, *aux flambeaux*.

à lui cacher la vérité. Mais son chef d'état-major, le colonel Fabvier, aidé de l'honnête Sainneville, se livra à une enquête particulière qui lui permit d'éclairer le maréchal. Marmont eut le courage de parler de justice, le ministère eut le bon sens de l'écouter. On adoucit les condamnations prononcées, on élargit les prisonniers, on remit les amendes, etc. Le préfet fut déplacé, et Canuel fut dépossédé de la 19me division militaire. Mais il passa inspecteur général de l'infanterie, et son rêve fut exaucé. Il devint baron (1).

Ces deux affaires, où furent mêlés des officiers comme Bedrine, Brunet et Theron, à Bordeaux, Oudin et quelques autres, à Lyon, se rattachent encore à la politique. Le premier complot purement militaire est de 1817. C'est celui de plusieurs sous-officiers d'un régiment de la garde, « prévenus d'avoir formé un

(1) Cf. *Mémoires* de Marmont, t. VII, avec un long appendice consacré à cette affaire qui souleva de vives polémiques. Car le préfet, M. de Chabrol (plus tard préfet de la Seine), et le maire de Lyon, M. de Fargues, publièrent chacun un plaidoyer personnel, sans parler du *Compte rendu* de Sainneville, et du livre de Fabvier, *Lyon en 1817* (Paris, chez Delaunay, in-8°, 1818), auquel répondit naturellement Canuel : *Réponse de M. le lieutenant-général Canuel à l'écrit intitulé :* Lyon en 1817. — Paris, 1818, in-8°, chez Dentu.

Pasquier, dans ses *Mémoires* (t. IV), croit à la conspiration, et n'admet pas qu'elle fût une invention de Canuel. Mais lui-même, qui était alors ministre de la justice, témoigna d'une grande légèreté.

Canuel, que Napoléon n'avait jamais voulu employer, servit dans l'expédition d'Espagne en 1823. Il mourut en 1841.

complot contre la vie des princes de la famille royale, et notamment contre celle de Monsieur ».

Voici les faits, tels que les exposait le 28 août, devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, le capitaine rapporteur, chevalier de Maupas (1).

Le 28 avril, le 2e régiment était sous les armes, à Versailles, attendant l'arrivée de Monsieur, qui devait le passer en revue. Un ancien sergent-major, du nom de Faiseau, cassé quelques jours auparavant, demanda à parler à un de ses officiers, et lui apprit que les trois fourriers Desbans, Chayaux, Nepveu, avaient conçu le projet de tirer sur le prince.

L'officier fit part de cette confidence singulière au colonel qui n'y attacha aucune importance, « regardant Faiseau comme ayant la tête dérangée ». Le prince arriva, passa devant le front des troupes et dans les rangs. Personne ne manqua à son devoir. Faiseau fut envoyé au cachot.

Il y maintint ses déclarations, et on arrêta les trois sous-officiers dénoncés, auxquels on ajouta le sergent Guichard et le caporal Varaigne. Desbans, qui aurait été l'instigateur du complot, était un excellent soldat. Toutefois, il avait été sergent-major dans l'ancienne garde. Il était d'un caractère difficile, et on pouvait lui reprocher quelques propos inconsidérés à l'adresse

(1) *Moniteur* 1817 (29 et 30 août).

de la famille royale. Aussi, l'accusation fut-elle prise au sérieux par le rapporteur.

Après un long exorde, consacré à vanter la fidélité de l'armée « devenue le soutien du trône et de la légitimité », il s'attacha à prouver qu'un complot avait été formé contre la vie des princes ; que la résolution d'agir avait été concertée entre Desbans et Chayaux, et qu'ils étaient coupables, malgré l'absence d'attentat ; que Nepveu était au moins coupable de non-révélation ; que Guichard l'était d'actes séditieux, mais que Varaigne était irréprochable. Il termina, en disant :

« Vous allez, Messieurs, prononcer sur le sort des accusés. Comme juges et comme jurés, vous avez recueilli dans les débats et dans les pièces de la procédure tous les éléments et toutes les preuves qui doivent déterminer votre arrêt solennel. A l'instant où vous le rendrez, vous vous rappellerez que des hommes, aussi dangereux par leur audace que faibles par leur nombre, se sont réunis par leur haine commune pour la famille chérie des Bourbons, et n'ont pas craint de concerter entre eux les moyens d'attenter à des jours pour lesquels l'armée entière donnerait les siens. Qu'une punition exemplaire devienne le prix d'un complot exécrable ! Que le glaive des lois frappe de toute sa force la tête impie des traîtres qui ont voulu souiller leurs mains d'un crime atroce ! »

Les avocats s'efforcèrent en vain de démontrer l'inanité des charges imputées à leurs clients. Le colonel Druault, du 2e régiment, qui, le premier jour, n'avait voulu accorder aucun crédit à la délation de Faiseau, vint témoigner, à l'audience, de la sincérité du sergent-major, déclarant qu'il était généralement estimé, et « qu'il avait donné plusieurs fois des preuves de son dévouement à la famille royale, *en faisant connaître à ses chefs les opinions des sous-officiers du régiment* ».

Cette déposition, édifiante sur l'espionnage militaire organisé dans l'armée, décida du sort des accusés. *A l'unanimité,* Desbans et Chayaux furent condamnés à mort, et Nepveu à cinq ans de réclusion. Les autres étaient acquittés.

Les condamnés se pourvurent en révision, mais le pourvoi fut rejeté. Le 6 septembre, dans l'après-midi, Desbans et Chayaux furent extraits de la prison militaire de l'Abbaye, conduits à la plaine de Grenelle, et fusillés.

Le gouvernement se montrait d'une rigueur excessive contre toutes les marques de désaffection qu'il rencontrait dans l'armée. Quelques mois auparavant, le 9 mai, le même conseil de guerre avait condamné *à mort,* un soldat de la légion de l'Eure, Michel Couture, pour avoir excité ses camarades à la désertion, tenu des propos séditieux, « et parlé du retour de

l'usurpateur ». Couture fut passé par les armes à Grenelle.

Ces complots sont individuels, en quelque sorte. Le premier complot, collectif et organisé ; celui qui, par son extension, aurait pu mettre en danger la monarchie, est du mois d'août 1820. Toutefois, il est curieux de constater qu'auparavant la première intrigue où l'armée fut mêlée à la politique fut entièrement royaliste. Il est vrai qu'elle n'était pas dirigée contre la couronne, mais seulement contre le ministère, et qu'elle était l'œuvre des *ultras*. C'est le fameux complot *du bord de l'eau*, de 1818, dont il faut bien dire quelques mots.

Il y avait alors, dans le ministère, trois personnes également odieuses aux ultras : le duc de Richelieu, M. Decazes, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, travaillait à obtenir l'évacuation du territoire avant le terme fixé par le traité du 20 novembre 1815, et il y allait réussir, grâce à l'amitié particulière qui l'unissait à l'empereur Alexandre. M. Decazes, ministre de la police et favori de Louis XVIII, avait fait rendre l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui avait dissous la Chambre introuvable. Il avait fait modifier en 1817 les lois restrictives de la liberté individuelle et il venait d'obtenir la suppression des cours prévôtales. Enfin le maréchal ministre de la guerre avait

fait voter la loi qui réorganisait l'armée sur des bases démocratiques, et il rappelait dans les rangs les soldats de Bonaparte. Aux yeux des ultras, abrités derrière le comte d'Artois, cette politique modérée et conciliante menait la monarchie aux abîmes. Il importait donc de se délivrer du ministère et de sauver le roi *quand même*, suivant le mot de Chateaubriand. Mais comment ?

Enlever les ministres au sortir du Conseil, sur la route de Saint-Cloud, et les conduire droit au château de Vincennes, où on les enfermerait sous la garde du marquis de Puyvert : tel était le moyen qui paraissait le plus simple et le plus prompt. Pour cela, on se servirait d'un régiment de cuirassiers de la garde commandé par M. de la Rochejaquelein, de deux bataillons du 3e régiment d'infanterie de la garde aux ordres de M. Berthier de Sauvigny, et d'une partie du 2e régiment des Suisses caserné à Rueil ; toutes ces troupes disposées en échelons entre Saint-Cloud et Vincennes.

En même temps, à Paris, un corps organisé d'environ 3.000 hommes, formé de gardes du corps, de Vendéens, d'anciens émigrés et de volontaires royaux, devait se réunir sur la place du Carrousel, se porter chez des fonctionnaires désignés d'avance et procéder à leur arrestation. Après quoi, on forcerait le roi d'abdiquer en faveur de son frère, et on composerait un

nouveau ministère dans lequel on aurait mis Chateaubriand aux affaires étrangères, Villèle à l'intérieur, de Labourdonnaye à la police, le général Canuel à la guerre, de Bruges à la marine, et de Fitz-James à la maison du roi. Enfin, on aurait confié le commandement de la 1re division militaire au général Donnadieu.

Un pareil coup de main réclamait des hommes énergiques et surtout peu scrupuleux. Aussi, n'est-on pas étonné d'apprendre que Donnadieu et Canuel s'en étaient chargés: Donnadieu, ennemi déclaré de M. Decazes depuis l'affaire de Grenoble et privé de son commandement militaire par Gouvion, Donnadieu qui se répandait en insultes violentes contre le duc de Richelieu et qui était allé jusqu'à le menacer de voies de fait; Canuel, dépossédé l'année précédente de la 19e division; tous les deux prêts à toutes les besognes; tous les deux entourés d'officiers supérieurs compromis avec Canuel dans les événements de Lyon et comme lui mis en disponibilité sur la demande de Marmont: MM. de Rieux-Songy, de Romilly, de Blot, de Chauvigny, de Joannis, auxquels s'était joint un ancien chef de chouans, Chappedelaine, employé depuis par la police.

Ces personnages, auxquels la disgrâce avait fait des loisirs, se rencontraient presque tous les jours pour s'y concerter sur la terrasse du jardin des Tuileries qui borde la Seine. « Cette particularité, dit Pasquier,

a fait donner à la conspiration, par ceux qui cherchaient à nier son existence et à rendre ridicules ceux qui l'affirmaient, le nom de *conspiration du bord de l'eau* (1). »

L'affaire fut révélée à M. Jacquinot, procureur du roi, dans les derniers jours de juin, par le greffier du tribunal de la Seine, qui la tenait d'un sieur de Mesmay, capitaine de gendarmerie. Celui-ci avait servi sous les ordres de Canuel, à Lyon, et il était resté lié avec lui. D'un autre côté, M. Lainé, ministre de l'Intérieur, recevait une confidence analogue d'un nommé Pyrault, ancien officier de l'armée de Condé.

Les deux déclarations, outre leur coïncidence, avaient un tel caractère de sincérité qu'il était difficile de n'y pas prêter attention. Une lettre de Donnadieu à Chateaubriand, dérobée par la police aux papiers du grand écrivain, acheva d'éclairer le conseil des ministres sur les intentions de ses adversaires. Le général informait Chateaubriand que ses dispositions n'étaient nullement changées par la bienveillance que venait de lui témoigner le roi (il avait, en effet, obtenu une audience royale, le 23 juin), et qu'il ne restait plus qu'à presser l'exécution du grand dessein.

« Aucune incertitude, dit Pasquier, ne pouvait sub-

(1) *Mémoires*, t. IV, ch. 2. — Pasquier faisait partie du ministère menacé. Il eut toutes facilités pour se renseigner, et son récit est très clair.

sister sur l'authenticité de cette pièce : écriture connue, lettre initiale pour signature, enfin le contenu qui ne pouvait venir que du général. Il n'était plus possible de douter de la conspiration ; il fallait, en outre, reconnaître que des gens considérables y étaient entrés. »

On surveilla les individus dénoncés. On remarqua qu'ils étaient sans cesse en mouvement. On constata des manœuvres bizarres dans le régiment suisse de Rueil. Deux fois, il avait été conduit de grand matin, sous couleur d'exercice, aux portes de Saint-Cloud, et il y avait attendu plusieurs heures, sans raisons apparentes. Or ces jours étaient précisément des jours de conseil chez le roi. Enfin, il fut établi qu'il y avait eu des allées et venues insolites au quartier du régiment de la Rochejaquelein, et que les hommes avaient été plusieurs fois soumis à des alertes inexpliquées. Ces deux régiments avaient donc été mis au service des conspirateurs.

Qu'allait-on faire ? Prévenir ou attendre ? On hésita beaucoup. On se couvrit d'abord du côté des cuirassiers en les envoyant à Fontainebleau ; puis, le 6 juillet, on arrêta de Rieux, Romilly, Joannis, Chappedelaine qui furent mis au secret, et quelques jours après, Canuel. Donnadieu, désigné pour être arrêté, fut seulement entendu comme témoin. L'instruction ne releva pas contre les prévenus des charges suffisantes,

et ils furent mis en liberté le 3 novembre suivant.

Cette conspiration, dont il ne faut pas accepter toutes les extravagances, a été contestée par les écrivains royalistes. Mais les détails précis qu'en donne Pasquier prouvent bien qu'elle existait autrement que dans l'imagination de M. Decazes.

A ces intrigues de Paris correspondait d'ailleurs une fermentation singulière des départements de l'Ouest, où des agents des ultras attisaient l'hostilité contre le ministère, faisaient appel aux anciens soldats des armées royales, et semblaient préparer un soulèvement destiné à appuyer le mouvement de Paris.

Cette propagande était si active et menaçait d'être si dangereuse que le gouvernement fit arrêter quelques-uns de ces émissaires, Le Gall, Le Guevel, Billard qui furent condamnés par les cours d'assises de Vannes et de Laval (1).

Enfin, ce qui ne laissait aucun doute sur les menées des ultras, c'était la *note secrète*, émanée du pavillon Marsan, dans les premiers jours de juillet 1818.

Cette note, inspirée par le comte d'Artois, rédigée par M. de Vitrolles, et adressée sous main aux représentants des puissances à Paris, montrait la France comme menacée d'une nouvelle révolution. « La révolution occupe tout, depuis le cabinet du roi, qui en est

(1) Lubis, t. IV.

le foyer, jusqu'aux dernières classes de la nation, qu'elle agite avec violence. La position et la marche actuelle du gouvernement conduisent au triomphe certain et prochain de la révolution. »

Comment la sauver, et l'Europe avec elle, « des fureurs révolutionnaires » ? Après avoir examiné plusieurs combinaisons, la note n'en trouvait qu'une seule efficace : celle qui consistait à *changer le système du gouvernement en changeant le ministère*. Et c'était ce changement qu'elle demandait aux puissances étrangères.

Celles-ci, heureusement pour nous, restèrent insensibles à cet appel de la faction royaliste, et M. Decazes acheva d'accabler ses ennemis en faisant publier la note secrète qu'il présentait comme le dernier effort de la conspiration récemment dirigée contre lui (1).

(1) La brochure publiée par la police avait pour titre : *Note secrète exposant les prétextes et le but de la dernière Conspiration* (du bord de l'eau), in-8° (58 pages).

CHAPITRE IV

Le complot de Paris (19 août 1820).

Le ministre dont les *ultras* voulaient se délivrer en 1818, et qu'ils subirent encore deux ans, tomba brusquement du pouvoir au mois de février 1820. L'assassinat du duc de Berry (13 février) entraîna, huit jours après, la chute de M. Decazes. « Le pied lui a glissé dans le sang, » osait écrire Chateaubriand, qui voyait dans l'attentat de Louvel, avec tous les ultras, le progrès des idées libérales.

Cette catastrophe donna un tour inattendu et dangereux à la politique de la Restauration. Depuis quatre ans le gouvernement marchait bien. L'ordonnance du 5 septembre 1816, la loi électorale de 1817, la loi du recrutement de 1818, l'ordonnance du 5 mars 1819 (qui avait fait entrer dans la Chambre des Pairs 61 membres nouveaux, parmi lesquels de nombreux généraux de l'Empire, Dejean, Becker, Belliard, Maison, etc.), enfin, les lois sur la presse, avaient été d'heureuses étapes sur le chemin d'un libéralisme modéré et conciliant. L'hostilité crois-

sante des ultras pendant cette période en était la meilleure preuve.

Tout fut remis en question. « En 1820, écrivait M. Guizot, s'est opéré le grand changement, le seul changement fondamental qui ait eu lieu depuis six ans. Un ministère est tombé sous les coups de la contre-révolution ; un ministère nouveau s'est formé par son influence et à son profit. Le pouvoir a subitement cherché et trouvé un autre camp, d'autres amis (1). »

En effet, M. de Richelieu, rappelé au pouvoir malgré lui, se rapprocha de la droite, dont le comte d'Artois lui promettait le concours. Renonçant aux inspirations généreuses qui avaient signalé son premier ministère, il fit suspendre la liberté individuelle, rétablit la censure, et présenta une loi électorale dite du *double vote*, qui assurait désormais la majorité aux grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire à l'aristocratie.

Tel est l'ordinaire résultat des crimes politiques qu'on ne saurait assez flétrir. Ils ravivent les haines sociales et font reculer la liberté. C'est ainsi qu'aux griefs particuliers qui indisposaient l'armée contre les Bourbons s'ajouta l'irritation générale de tout le

(1) Guizot, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, in-8°, 1820 (295 pages). L'ouvrage eut beaucoup de succès et devait en avoir.

parti libéral contre la politique nouvelle du gouvernement.

On n'avait pas encore vu dans la Chambre d'aussi mémorables débats que ceux qui marquèrent la discussion de cette loi électorale. On entendit, d'un coté, Royer-Collard, Benjamin Constant, Manuel et surtout Camille Jordan, qui, les traits amaigris, la taille chancelante, la voix brisée, faisait un suprême effort pour arrêter la royauté sur une pente fatale, et dont les accents, voisins de la tombe, avaient un caractère solennel et presque prophétique; de l'autre, MM. de Villèle, de La Bourdonnaye, de Serre, devenu comme le duc de Richelieu l'adversaire de ses anciens alliés, et consumant comme Camille Jordan ses forces épuisées dans un dernier combat parlementaire (1-12 juin).

Ces débats étaient suivis par le public avec un intérêt passionné. Les institutions politiques et sociales du pays, sa fortune, ses droits, son avenir seraient-ils livrés ou non à une oligarchie formée de 10 à 12.000 grands propriétaires ? Voilà ce qui était au fond de la question. Il y eut, dans les journées des 2 et 3 juin, des manifestations populaires réprimées avec brutalité par la gendarmerie et par les troupes. Le 3, au soir, un étudiant en droit, le jeune Lallemand, fut tué d'un coup de feu par un soldat de la garde.

Le 5, l'effervescence redoubla. Etudiants et ouvriers,

au nombre de plusieurs milliers, marchèrent vers la Chambre. Des officiers à la demi-solde, le général Solignac, le colonel Barbier-Dufay, le chef d'escadron Duvergier, se faisaient remarquer dans la foule qui criait : *Vive la Charte!* Il y eut d'effroyables bagarres sur les boulevards. La cavalerie, cuirassiers et dragons, chargea à plusieurs reprises. Le sang coula. Le maréchal Oudinot fut foulé aux pieds et blessé dans une de ces collisions.

En dépit des résistances, la loi fut votée. Mais elle laissait des ferments de haine que les ennemis des Bourbons résolurent d'exploiter. De ceux-là était le colonel Fabvier.

La vie agitée du colonel Fabvier a fait quelque tort à sa réputation. On est trop porté à ne voir en lui qu'un conspirateur. Il avait l'étoffe des plus hauts emplois militaires.

Fabvier était né à Pont-à-Mousson, en 1782. Il sortit de l'École polytechnique en 1804, comme lieutenant d'artillerie, et il sembla de bonne heure destiné à courir les grandes routes. On le voit en Allemagne en 1805, en Dalmatie en 1806, à Constantinople avec Sébastiani en 1807, et peu après en Perse avec la mission Gardanne.

Rappelé d'Orient en Espagne, il y servit en 1811 comme aide-de-camp de Marmont. D'Espagne, il alla rejoindre Napoléon en Russie, fit la campagne de

Saxe en 1813, la campagne de France en 1814, et s'efforça d'entraver la défection du 6e corps, à Essonnes.

En 1815, il défendit Montmédy contre les alliés. Colonel en 1817, et toujours attaché à Marmont, un des quatre majors-généraux de la garde royale, les événements de Lyon le brouillèrent avec la Restauration. Indigné de ce qu'il avait vu, il publia une brochure : *Lyon en 1817*, qui était à la fois un acte de justice et de courage. Attaqué par Canuel, traduit devant les tribunaux, il fut condamné et destitué.

Il chercha alors des ennemis aux Bourbons et les chercha surtout dans les rangs de l'armée.

« Les fonctions qu'il avait exercées près de moi, écrit Marmont, l'avaient mis en rapport avec un grand nombre d'officiers. Son activité prodigieuse, la force de sa volonté, son esprit et, par-dessus tout cela, la haine ardente qui l'animait contre les Bourbons, et dont la source était dans les injustices dont il avait été l'objet et la victime, à l'occasion des affaires de Lyon, devaient le soutenir dans ses efforts. Il se trouvait d'ailleurs, par une circonstance particulière, avoir à sa disposition de nombreux instruments. » (*Mémoires*, t. VII, ch. 22.)

La garnison de Paris, en dehors de la garde, était composée de quatre légions départementales, celles de la Meurthe, des Côtes-du-Nord, du Nord, du Bas-Rhin.

Fabvier, lorrain d'origine, connaissait presque tous les officiers de la légion de la Meurthe. Il recevait régulièrement le rapport de tout ce qui s'y passait, et son influence lui assurait une autorité plus respectée que celle du colonel. C'est là qu'il trouva le capitaine Nantil, dont on fait d'ordinaire le chef de la conspiration.

Nantil (Noël) était du même pays que Fabvier, et, comme lui, il était sorti de l'École polytechnique, mais en 1809, et pour servir dans l'infanterie. Pris à Vilna, en 1812, relâché en 1815, Nantil avait été admis comme capitaine dans la légion de la Meurthe. Mais il croyait avoir à se plaindre des Bourbons. Il trouva un concours puissant dans le *Bazar français* où il fut introduit par un de ses amis, le lieutenant Maillet.

Ce Bazar, que le complot de 1820 a rendu célèbre, était un vaste magasin établi dans la rue Cadet, et destiné à une exposition publique des objets d'art et de commerce dont les artistes et les marchands désiraient faciliter la vente. Il avait pour administrateurs un sieur Mallent et le colonel en non-activité Sauzet (Louis-Antoine), et pour employés d'assez nombreux militaires, sortis, comme Sauzet, de la garde impériale. Le Bazar était ainsi devenu un centre de réunions bonapartistes et libérales, et comme un foyer de propagande. Il comptait, parmi ses familiers les plus assidus, Maziau, ancien lieutenant-colonel des chasseurs

de la garde, Berard, chef de bataillon de la légion des Côtes-du-Nord, Dumoulin, gantier de Grenoble, qui avait mis sa fortune au service de Napoléon, lors du retour de l'île d'Elbe, et qui l'avait suivi, lui-même, comme officier d'ordonnance, l'avocat Rey, son compatriote, etc.

Des confidences furent échangées entre Nantil et le comité du Bazar. Celui-ci avait déjà songé à recourir, contre le gouvernement, à une conspiration militaire. Les mouvements qui avaient éclaté à Naples et dans le Piémont, l'insurrection militaire qui venait de triompher en Espagne, avec Riego et Quiroga, et qui forçait Ferdinand VII d'appliquer le gouvernement constitutionnel, étaient de séduisants exemples.

Toutefois, le comité regardait les Bourbons comme inattaquables à Paris. Il croyait que le seul projet efficace consistait à faire éclater des révoltes sur plusieurs points du pays à la fois, de manière à diviser et à affaiblir d'autant la répression. Pour cela, Sauzet préparait un soulèvement à Vitry, son pays natal, dans une compagnie de vétérans. Maziau, de son côté, travaillait un régiment de cavalerie, en garnison à Amiens (chasseurs du Cantal), et une partie de la légion de la Seine, détachée à Cambrai. On avait des intelligences dans les garnisons de l'Est et du Dauphiné. Enfin, dans l'Ouest, on comptait sur l'artillerie de Rennes et l'infanterie de Nantes.

Nantil, au contraire, soutint qu'il fallait frapper le coup à Paris, où il aurait plus d'éclat et aussi plus de portée. A Paris, on n'avait pas seulement l'armée : on pouvait avoir la jeunesse des Écoles et, avec elle, le peuple des faubourgs.

Le capitaine témoignait tant de confiance qu'on l'invita à tenter l'entreprise.

Grâce à son ascendant personnel et à l'appui de Fabvier, il eut bientôt gagné toute la légion de la Meurthe. Par le commandant Bérard, il gagna celle des Côtes-du-Nord. Par l'entremise d'un de ses parents, l'adjudant sous-officier Chalin, il noua des relations avec des officiers des 2e et 5e régiments et des sous-officiers d'infanterie de la garde, tous anciens soldats de l'Empire, et qui adoptaient avec joie la pensée de relever le drapeau tricolore : de Trogoff, capitaine adjudant-major ; Hutteau, de Laverderie, lieutenants, etc.

En dehors des régiments, de nombreux officiers à la demi-solde étaient disposés à seconder l'insurrection, et contribuaient activement à la préparer. Tels étaient, avec Fabvier, les colonels Caron, Combes, Dentzel, Ordener, Pailhés, Varlet ; le commandant Brice ; les capitaines Michelet et Thévenin, les lieutenants Krettly, des chasseurs à cheval de l'ex-garde, Lavocat, etc. (1).

(1) *Archives Nationales.*— F 7. 6672-6676.— 6676. Dossiers de tous les prévenus. — 6999I, Dossier Nantil (D. 13,852). — C C.

Enfin, on s'était assuré le concours des jeunes gens des Écoles. La mort de leur camarade Lallemand les avait surexcités. Grâce à deux étudiants, Joubert et Bazard, ils étaient entrés dans le mouvement, et prêts à marcher avec les troupes: « Au premier avis, écrit l'un d'eux, plus de 400 étudiants se trouvèrent assemblés aux différents lieux de rendez-vous, attendant le signal. Chacun s'était muni d'armes et de munitions. Le signal, attendu si longtemps, n'arriva pas (1)... » Nous verrons pourquoi.

Tout le mois de juillet 1820 fut employé en voyages dans les départements, en envois d'argent, en achat d'armes, en préparatifs de tout genre.

On a supposé que le comité avait eu à sa disposition des sommes considérables provenant, soit de riches banquiers du parti, comme Hainguerlot, et surtout Laffite (c'est, notamment, l'opinion de Pasquier), soit des frères de Napoléon, soit du prince d'Orange, soit même du duc d'Orléans. La vérité, plus simple, c'est que l'argent était le produit de sacrifices personnels faits par un grand nombre de

515-534, jugement de la Cour des Pairs. — *Archives de la guerre*, Corresp. générale (août 1820). A consulter, seulement, *Procès de la conspiration militaire du 19 août 1820*, 1 vol. in-8°, 1821 (chez Ponthieu), car l'ouvrage est inexact, et d'ailleurs incomplet. C'est pourtant là-dessus que s'appuie le récit de Pasquier (*Mémoires*, t. IV, ch. 18), qui reproduit le rapport du marquis de Pastoret, au nom de la commission d'instruction.

(1) Les Étudiants sous la Restauration, *Paris révolutionnaire*, t. I, 1833.

conjurés, et de dons volontaires offerts par des particuliers, obscurs mais dévoués à la révolution. Les dépenses, d'ailleurs, furent moins élevées qu'on ne l'a cru.

Le moment de l'explosion approchait. Il fallait un chef marquant et énergique qui se déclarât. Les généraux Pajol, gendre d'Oudinot, Bachelu, combattant de Waterloo, Merlin, fils du conventionnel, n'accueillirent qu'avec tiédeur les offres qui leur furent adressées. On ne les avait pas mis dans le secret des opérations. Ils promettaient leur concours après le mouvement, pas avant. D'autres, comme Maison, gouverneur de Paris, Defrance, commandant de la 1re division militaire, semblaient, dans leurs propos et leur attitude, peu favorables à la royauté. Mais on ne savait pas ce qu'on mettrait à la place des Bourbons.

Renverser le gouvernement, s'emparer des Tuileries et de la famille royale, proclamer un gouvernement provisoire : voilà quel devait être le premier résultat. Pour le reste, on était partagé. Lafayette, Dupont de l'Eure et la jeunesse des Écoles voulaient la République (1). Manuel croyait difficile de supprimer les

(1) « Quels qu'aient été les intérêts qui furent alors mis en jeu que les uns aient rêvé Napoléon Ier; d'autres, Napoléon II : que même alors quelques imperceptibles aient songé au bourgeois de Neuilly : il est certain que la République était déjà le mot d'ordre des Ecoles, et que ce fut en son nom qu'elles se préparèrent au combat. » *Les Étudiants sous la Restauration*, ibid.

institutions monarchiques et penchait à les confier soit au duc d'Orléans, soit au prince d'Orange. Mais le général Tarayre soutenait les droits de Napoléon II et faisait observer, fort justement, qu'il serait difficile d'entraîner les troupes sans évoquer le nom et les glorieux souvenirs de l'Empereur.

Le mouvement devait éclater le 10 août. Puis il fut remis à la nuit du 19 au 20. Retard funeste au succès qu'on se promettait. La légion de la Meurthe, casernée au faubourg Poissonnière (quartier de la *Nouvelle France*), devait se porter sur le fort de Vincennes, et s'en emparer par surprise au moyen des intelligences qu'on s'y était ménagées. De son côté, la légion des Côtes-du-Nord devait descendre rapidement sur les Tuileries et les enlever, pendant que les jeunes gens des Écoles se joindraient aux troupes. Enfin, la légion du Nord devait occuper les quais voisins de l'Hôtel-de-Ville. A la même heure des insurrections locales, étaient combinées à Vitry, Cambrai, Colmar, etc. Partout on aurait aboré le drapeau tricolore.

Dans la nuit du 18 au 19, une explosion eut lieu à Vincennes et coûta la vie à plusieurs personnes. Elle était tout accidentelle, et due à l'imprudence d'un sous-officier chargé de préparer des pièces d'artifice pour la saint Louis, fête du roi (1). Elle

(1) Cet épisode a suggéré à Alfred de Vigny un des récits de

entraîna un remaniement dans la garnison du fort. Mais ce n'est pas ce contre-temps qui fit échouer l'entreprise.

L'autorité, jusqu'alors sans défiance, était prévenue depuis plusieurs jours.

Le 15 août, deux des conjurés du 2e d'infanterie de la garde, les sergents-majors Petit et Vidal, avaient fait à leur colonel et au général de Coestloquet, aide-major-général de la garde, des révélations qui furent confirmées par un agent de la police militaire, le capitaine à la demi-solde Chénard. Ce Chénard, qui avait capté les confidences de quelques affiliés, était chargé de « suivre » la conspiration. Le 16 et le 17, trois officiers de la légion du Nord dénoncèrent à leur tour ce qu'ils savaient. Les ministres se réunirent plusieurs fois en conseil. Fallait-il procéder à des arrestations immédiates, ou attendre un commencement d'exécution? On décida d'attendre.

Le 19, Marmont, major-général de service, ayant été informé dans la matinée, par Petit et Vidal, que le mouvement était fixé pour le soir même, prit sur lui d'ordonner des mesures énergiques. Dans la journée, il renforça la garnison de Vincennes, appela des troupes de Courbevoie et concentra la garde autour des Tuileries. Ces mesures, contraires à ce

son beau livre : *Servitude et grandeur militaire* (La veillée de Vincennes).

qui avait été décidé, étonnèrent et indisposèrent les ministres. Pasquier ne s'en cacha pas au maréchal.

« A présent, monsieur le maréchal, lui dis-je, je crains bien que tout ne soit manqué. Il est impossible que des ordres prématurés, publiquement donnés, n'arrivent pas jusqu'aux conjurés. Vous savez qu'ils ont des intelligences dans la garde : ils en ont peut-être plus que vous ne croyez ; ils peuvent en avoir que vous ne saurez jamais, car vous n'ignorez pas que Nantil s'est vanté que seize officiers de votre infanterie lui appartenaient, et vous n'en connaissez que trois. Il se vante encore de compter sur une partie de vos canonniers casernés à l'École militaire; vous n'avez rien découvert au milieu d'eux. Je veux qu'il se soit beaucoup avancé, qu'il ait dit fort au-delà de la vérité ; je le crois même. Mais toujours est-il que vous ne savez pas tout ; que, probablement à l'heure qu'il est, Nantil est déjà averti des mesures extraordinaires que vous venez de prescrire ; alors il n'entreprendra quoi que ce soit, et nous ne tiendrons rien. » (*Mémoires*, t. IV, ch. 18.)

Le maréchal répondit que, chargé de la sécurité de la famille royale, il ne pouvait faire autrement que ce qu'il avait fait. Il fallut bien ordonner des arrestations, mais, comme l'avait prévu Pasquier, elles n'atteignirent pas les principaux coupables. Nantil, averti, put se cacher d'abord chez un ami, puis gagner

la Vendée et de là l'Espagne. Les étudiants, qui déjà se rassemblaient dans des chambres où on leur distribuait des armes et des munitions, purent rentrer chez eux.

Le mouvement était suspendu. Mais on pouvait le recommencer. Car le gouvernement changeait la garnison de Paris, éloignait les légions suspectes et les mettait en marche dans la journée du 20. Il fut donc décidé que la légion des Côtes-du-Nord, destinée à Châlons et à Verdun, dès son arrivée à Châlons obliquerait sur Vitry, où attendaient les vétérans travaillés par Sauzet. Cette fois, l'explosion, comprimée au centre, éclaterait à la circonférence.

Mais Berard, chargé d'en donner le signal, prit peur à son tour. Il alla trouver son compatriote, le général Montélégier, avec lequel il avait d'anciennes relations, et s'engagea à lui faire connaître les faits les plus importants, à une double condition : d'abord qu'on lui garantirait la sûreté personnelle ; ensuite qu'on ne se servirait de ses déclarations qu'en évitant de prononcer son nom. Il avait peur des vengeances que pouvaient exercer sur lui ses complices, et il la poussait si loin qu'il ne voulut s'aboucher avec le général que dans les endroits les plus écartés, qu'il avait soin de changer pour chaque nouvelle entrevue. Ses révélations eurent d'abord le caractère de la franchise ; puis, elles devinrent plus réservées.

Contre l'avis de Marmont, on l'arrêta. Alors on ne sut plus rien.

A Cambrai, plusieurs officiers de la légion de la Seine, ignorant l'échec de Paris, essayèrent, le 20, d'enlever les troupes qui refusèrent de les suivre. Dix d'entre eux, dont le capitaine Teyssié de la Motte, les lieutenants Pegulu, Desbordes, Grandot, Paquet; les sous-lieutenants Brue, Devarlet, Cordier, Dutoya, Remy, purent s'échapper, ainsi que Maziau, et passer en Belgique. Le lieutenant-colonel Caron avait déjà été arrêté le 16, à Épinal, pour tentative d'embauchage. Enfin, à Paris, on arrêta encore plusieurs officiers à la demi-solde connus pour leurs relations avec Nantil, comme Fabvier, Dentzel, Pailhès, Thévenin, Varlet, etc. Le nombre des arrestations s'éleva à 138. Mais des ordonnances de non-lieu, rendues pendant l'instruction, le firent retomber à 75, et enfin à 65.

Paris et le pays tout entier apprirent en même temps l'existence du complot et son échec.

Le *Moniteur* du 20 août s'exprimait ainsi, contre toute exactitude :

« Depuis quelque temps le gouvernement était informé que des machinations étaient mises en œuvre pour porter les troupes à la révolte. Il était assuré que le bon esprit qui anime les soldats français déjouerait les projets formés par quelques hommes

toujours prêts à sacrifier leur honneur et le repos de leur pays à leur orgueil et à la cupidité. Le gouvernement veillait sur leurs démarches. Ces insensés ont cru qu'ils étaient les maîtres de renverser le trône et les institutions protectrices que la France doit à son Roi. Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des corps en garnison à Paris ont été séduits. Il en est même dans la garde royale qui se sont laissé entraîner dans le complot.

« La France a le droit d'attendre qu'un pareil attentat soit puni de manière à effrayer tous ceux qui, oubliant leurs devoirs et leurs serments, voudraient tourner contre l'ordre social les armes qui leur ont été confiées pour sa défense (1). »

C'était, du moins, ce que réclamaient les journaux royalistes.

« Ce qui reste à faire, disait *la Quotidienne*, c'est d'étouffer le crime par un exemple salutaire et de ne pas donner aux révolutionnaires le temps de se reconnaître. » Et comment ? En imitant la conduite de Cicéron envers les complices de Catilina. *Le Drapeau blanc*, après avoir rappelé les éloges prodigués par

(1) Cf. Arch. de la guerre, *Corresp. gén.*, août 1820. Lettre du ministre de la guerre au général Defrance pour appeler son attention sur l'esprit des troupes et lui recommander la vigilance (22 août).— Ordre du jour de Marmont à la garde (25 août). — Rapport du maréchal-de-camp comte de Rochechouart, commandant de place, au général Defrance (25).— Nombreuses adresses envoyées au roi, par les régiments.

les orateurs et les journaux du parti libéral aux soulèvements militaires d'Italie et d'Espagne, invitait le gouvernement à prévenir les dangers de la modération et de la clémence. « Quand Hercule, disait-il, s'aperçut que les têtes de l'hydre de Lerne renaissaient sous ses coups, il frappa le monstre au cœur. C'est ainsi qu'il faut frapper le monstre révolutionnaire. »

A la surprise et au grand mécontentement du parti, ce ne fut ni devant le conseil de guerre, ni devant la cour d'assises qu'on traduisit les accusés. Une ordonnance royale du 21 août les envoya devant la Chambre des Pairs, en vertu des articles 87, 88 et 89 du Code pénal, visant les crimes d'attentat ou de complot dans le but, soit de détruire le gouvernement et l'ordre de succession au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité du roi.

La Cour se réunit dès le 26, sous la présidence du chancelier Dambray, et nomma quatre pairs instructeurs, MM. de Pastoret et de Semonville, les généraux Rapp et Digeon. Le ministère public fut confié à M. Ravez, assisté de M. Jacquinot-Pampelune, procureur au tribunal de la Seine, faisant fonctions de procureur général.

L'instruction dura quatre mois et contribua, par sa lenteur, à affaiblir l'intérêt du procès. Le 21 février 1821, la Cour, statuant sur les conclusions de M. Jac-

quinot qui retenait 75 prévenus, en mit hors de cause 41, parmi lesquels le général Merlin, les colonels Fabvier, Dentzel, Pailhès, Varlet, les capitaines Michelet et Parquin, les lieutenants Dublar, Krettly, etc., et n'en garda que 34, dont 3 contumaces : Nantil, le lieutenant Lavocat et l'avocat Rey (de Grenoble). Cet arrêt, qui ménageait trop peu les conclusions de Jacquinot, fut suivi de sa démission. Il fut aussitôt remplacé par M. de Peyronnet, député du Cher, procureur général à Bourges, et un peu plus tard ministre de la justice.

Les débats publics s'ouvrirent le 7 mai 1821. Ils furent dirigés par le chancelier avec une haute dignité et une remarquable impartialité. La lecture de l'acte d'accusation et celle du réquisitoire occupèrent plusieurs audiences. Après quoi, on entendit 182 témoins, dont les dépositions remplirent tout l'intervalle du 10 mai au 8 juin.

« Une des dépositions les plus remarquables fut celle du duc de Raguse. C'était lui qui, sur les premières déclarations faites à son état-major par deux sous-officiers de la garde, leur avait adjoint un agent de sa police militaire, lequel avait été introduit par eux dans les conciliabules et avait depuis rendu compte de tout ce qu'il avait vu et entendu. Le maréchal justifia le rôle et les démarches de son agent ; mais il y eut un point où il fut moins pré-

cis. Il avait le désir secret d'aller au devant des reproches qui pouvaient lui être adressés sur sa précipitation à donner des ordres dont la publicité avait empêché de prendre les conjurés sur le fait. Il s'appliqua à mettre en lumière les négligences ou même les infidélités de la police, à propos de l'évasion de Nantil et de quelques-uns des principaux conjurés. Il poussa l'inexactitude jusqu'à dire, sans autre explication, que, dans la conférence qui avait eu lieu le 19 août, à quatre heures après midi, chez le duc de Richelieu, on était convenu de prévenir le commencement d'exécution du complot par l'arrestation des principaux conjurés.

Tout cela était faux. Cette déposition de Marmont servit la malveillance des royalistes exaltés de la Chambre, déjà si disposés à croire qu'il n'aurait tenu qu'au gouvernement de mettre la main sur tous les coupables, sur les plus grands coupables... » (Pasquier, *Mémoires*, t. v, ch. 10.)

Pendant ces dépositions, quelques pairs, et principalement le général Maison, se firent remarquer par leur sympathie trop peu déguisée pour quelques-uns des témoins qui appartenaient à l'ancienne armée. Aussi Maison, malgré le royalisme qu'il avait affecté au début de la seconde Restauration, fut-il privé du gouvernement de Paris qu'on donna à Marmont. Le général Defrance, qui avait eu également une atti-

tude équivoque, fut remplacé à la 1re division militaire par le général Coutard, qui venait de Rennes.

Sauf les déclarations du policier Chenard, des deux sous-officiers révélateurs et des trois officiers de la légion du Nord; sauf les aveux incomplets de Bérard, il ne sortit des débats rien de bien saillant. Les premiers se bornaient à rapporter des propos d'officiers et de sous-officiers avec Nantil; Bérard s'attachait à ne compromettre personne. On voyait bien qu'il y avait eu des intelligences concertées, mais dans quel dessein? Car il n'y avait pas eu commencement d'exécution; et du complot même on ne connaissait ni l'organisation ni l'étendue. Peut-être même n'y avait-il là qu'une nouvelle machination de police, conduite avec habileté par l'introuvable Nantil.

On voyait alors partout des agents provocateurs, et les pratiques du gouvernement n'autorisaient que trop ces défiances. En 1818, M. de Villèle; en 1821, le général Donnadieu avaient pu déclarer, du haut de la tribune, que, depuis 1816, on avait surpris la main de la police dans tous les complots (1).

(1) Le 19 mars 1821, le général Donnadieu, député d'Arles, apostrophait ainsi les ministres, avec sa violence habituelle : «... Habiles en intrigues, en odieuses et sourdes calomnies, tout ce qui caractérise la faiblesse et le vice : voilà vos moyens. A Paris, dans l'affaire Pleignier, Carbonneau et Tolleron; à Bordeaux, dans celle de Randon; dans les événements de Lyon; dans la prétendue conspiration du bord de l'eau; *partout, on a vu votre police préparer l'effusion du sang français sur les échafauds ou sur le terrain des rebellions.* »

Dans l'espèce, comme on dit au Palais, rien n'était moins fondé. Nantil, agent de Fabvier, n'était pas aux gages de la police. Du fond de l'Ouest, où il préparait une nouvelle tentative, Nantil fut tellement désespéré de ces calomnies qu'il fut plusieurs fois tenté de se livrer pour avoir, au prix de la vie, le droit de sauver son honneur.

Tout le poids des débats porta sur Bérard qui s'entendit traiter d'agent provocateur, lui aussi, par les témoins et la défense, tandis que le ministère public requérait contre lui. Les témoins et la défense l'accablaient parce que, ruiner ses déclarations, c'était enlever au procès sa base principale. Et on hésitait d'autant moins que le bénéfice de ses révélations lui épargnait une condamnation capitale.

Fabvier, l'instigateur du complot, relâché après une détention de plusieurs mois, et certainement par le crédit de Marmont (1), Fabvier chargea Bérard avec plus de violence que les autres. Bérard, à ses yeux, n'était qu'un indigne agent provocateur qui, après lui avoir fait transmettre par un *intermédiaire* dont le colonel taisait le nom les offres les plus vives pour entrer dans le complot, s'était encore efforcé de l'y entraîner, quand l'échec n'en était plus douteux.

Le malheureux chef de bataillon pouvait parler,

(1) Aussi Pasquier déclare-t-il qu'il ne s'explique pas pourquoi Fabvier a été mis hors de cause. (*Mémoires*, t. v, ch. 10.)

comme auraient pu le faire plus tard, à la dernière heure, les sergents de La Rochelle. De grands personnages étaient perdus ou gravement compromis. Il se leva. Plus d'un visage pâlit dans les tribunes réservées au public. « Nobles Pairs, s'écria-t-il, loin d'avoir été provoqué par moi, M. le colonel Fabvier me développait lui-même, le 20 août, les dispositions qu'il comptait prendre pour renouer et faire réussir le complot ; et s'il est permis de se servir de cette figure, je voudrais que des tenailles ardentes vinssent arracher la langue de celui de nous deux qui a menti ! » Puis, après un nouvel effort sur lui-même, il se rassit en disant : « Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà déclaré. »

Fabvier voulut se retirer. Mais le président, le procureur général et plusieurs pairs insistèrent pour qu'il fît connaître auparavant le nom de *l'intermédiaire* auquel il venait de faire allusion. Il s'y refusa. La Cour remit l'audience au lendemain « pour laisser au témoin le temps de la réflexion ».

Le lendemain, le colonel interrogé de nouveau persista dans son refus. Le procureur général (Peyronnet) prit la parole : « Le témoin a fait serment de dire toute la vérité. Ignore-t-il donc que violer son serment, c'est se parjurer ? que commettre un parjure, c'est manquer à l'honneur et accepter l'ignominie ? — Vous parlez d'ignominie, monsieur le pro-

cureur général, répliqua Fabvier : c'est par ses actes, par sa vie qu'on la mérite. Mes actes, je vous les livre ; ma vie, je vous l'abandonne, et je laisse à la noble Cour le soin de prononcer. Quant aux motifs qui doivent diriger ma conduite, vous trouverez bon, monsieur le procureur général, que je cherche ailleurs des conseils sur ce qui touche à l'honneur. Je suis d'une famille et d'un pays, Monsieur, qui, en fait d'honneur, n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui ont ouvert les portes de leur ville à l'ennemi. »

C'était une allusion sanglante à la conduite de M. de Peyronnet. Avocat à Bordeaux, au mois de mars 1814, celui-ci s'était associé au maire de la ville, Linch, et à plusieurs autres royalistes pour appeler l'armée anglaise qui débouchait d'Espagne derrière nous, et pour lui livrer Bordeaux. Lord Beresford y était entré le 12 mars, avec 15.000 hommes. C'est ainsi que Louis XVIII avait été proclamé à Bordeaux avant même la chute de l'Empire.

L'allusion fut accueillie avec une vive approbation sur plusieurs bancs de la pairie ; elle souleva de longs applaudissements dans les tribunes publiques. Le colonel fut condamné à 100 francs d'amende pour refus de témoignage. L'intermédiaire qu'il refusait de nommer était Joseph Dumoulin, de Grenoble, qui était sur le banc des accusés.

Les accusés furent défendus par les meilleurs avo-

cats du temps : Barthe, Berville, Dalloz, Hennequin, Renouard, etc., dont les plaidoiries remplirent huit audiences.

La Cour délibéra du 2 au 14 juillet. Comme le fait justement remarquer Vaulabelle, « le résultat se ressentit de l'irritation produite chez un grand nombre de pairs, anciens généraux ou anciens fonctionnaires de la République et de l'Empire, par les débats que venait de soulever, dans l'autre Chambre, la discussion de la loi sur les donations. Poursuivis dans leur gloire ou dans leur passé par les insultes ou les injures des orateurs ou des écrivains royalistes, les pairs de cette catégorie pouvaient difficilement déployer une grande rigueur envers des officiers traduits à leur barre pour une tentative de complot ayant toutes les apparences d'un guet-apens de police, et qui, tous, affirmaient que les propositions écoutées par eux avaient uniquement pour but « d'obtenir du gouvernement du roi le maintien intégral de la Charte, ainsi que le retrait des lois d'exception, de solliciter la justice du monarque et non de forcer sa volonté » (t. v, ch. 2).

Le jugement, prononcé le 16 juillet, ne fut sévère que pour les trois contumaces, Nantil, Lavocat et Rey, qui furent condamnés à mort. De Laverderie et de Trogoff, officiers de la garde royale, de la Motte, capitaine de la légion du Nord, furent condamnés à 5 ans de prison ; Robert et Gaillard, sous-officiers de

la légion de la Meurthe, à 5 ans ; Loritz, sous-lieutenant de la légion du Nord, à 2 ans. Les autres furent acquittés (1).

La modération de cette sentence, qui contrastait avec les rigueurs des cours prévôtales, satisfit l'opinion, mais irrita les ultras, et leur fit dire qu'on avait voulu soustraire les principaux coupables (c'est-à-dire les meneurs du parti libéral) à l'action de la justice, pour n'atteindre que des complices obscurs et subalternes. Marmont estime que la Chambre des Pairs manqua à ses devoirs. « Ce qu'il y eut de plus effrayant pour la dynastie, ce fut de voir le peu d'ardeur à la défendre, et de remarquer un grand nombre de ses ennemis au milieu de ceux qui, par leur intérêt propre, n'auraient jamais dû séparer leur cause de la sienne. »

Ce que Marmont voyait, de ses yeux de soldat, et ce qui était grave, c'était le caractère même du complot. Les contemporains l'ont appelé *conspiration militaire*. Et, en effet, la pensée du complot, son organisation, l'emploi de ses forces étaient exclusivement militaires. Que serait-il advenu de notre pays, si de pareilles entreprises avaient dû réussir? si le

(1) Maziau, arrêté en Belgique pendant les débats, et dont l'extradition fut obtenue, comparut seul devant la Chambre des Pairs, et fut condamné, le 24 novembre 1821, à cinq ans de prison, arrêt qui souleva, d'ailleurs, les protestations d'un certain nombre de pairs.

système des *pronunciamientos* avait prévalu chez nous dans la politique? L'exemple de l'Espagne est là pour répondre.

Ce grand procès venait de finir, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de Napoléon.

Bien que son souvenir fût toujours vivant dans le pays, et que son nom parût nécessaire pour grouper l'armée autour du libéralisme, Napoléon était resté étranger à cette agitation militaire. C'est une erreur singulière que celle où tombe Pasquier, quand il attribue au prisonnier de Sainte-Hélène, à son influence, à son argent, la conspiration d'août 1820, et quand il dit « qu'après la mort de Napoléon les conspirations ont entièrement cessé (1) ». C'est alors, au contraire, qu'elles ont redoublé d'activité. C'est dans le courant de 1822 qu'elles ont donné tout leur effort.

Pendant les premières années de sa captivité, Napoléon avait suivi d'assez près les événements. La politique maladroite de la Restauration, la proscription des généraux, la conspiration de Grenoble, le désordre des esprits lui apparaissaient, avec l'exagération inévitable de la distance, comme les signes précurseurs d'une guerre civile qui allait renverser les Bourbons. Il se prenait alors à espérer la délivrance et l'apothéose du retour. Mais de nouveaux

(1) *Mémoires*, t. IV, page 445. En note.

courriers lui montraient la France résignée à la monarchie, et il en arrivait lui-même à l'indifférence. Non seulement il ne songeait plus au retour, mais il ne songeait même plus à la liberté, et il écartait obstinément tout projet et même toute idée d'évasion. Du haut de son génie, il voyait dans sa captivité la rançon de sa gloire passée, le gage du succès pour l'avenir. Il disait parfois : « Si, au lieu de souffrir ici, j'étais en Amérique comme Joseph, on ne penserait plus à moi ; ma cause serait perdue. Non, non ! mieux vaut pour moi mourir sur ce rocher. Mon martyre assurera la couronne à mon fils (1). »

C'est dans ces dispositions de renoncement et de sacrifice que la mort le trouva et se saisit de lui, dans l'ouragan qui passa sur le rocher de Sainte-Hélène, le 5 mai 1821.

La nouvelle, apportée en France dans le courant de juillet, n'y fit d'abord que peu de bruit. La censure imposa le silence aux journaux, et beaucoup d'anciens soldats, retirés au fond de la campagne, refusèrent de croire à la mort de leur empereur. Mais bientôt les accents arrachés aux poètes, Béranger,

(1) Voir, avec le livre de Montholon, *la Captivité de Sainte-Hélène*, d'après le journal du marquis de Montchenu, publié par G. Firmin Didot. Paris, 1894, in-8°. — Le marquis était commissaire de Louis XVIII dans l'île. Il s'était montré d'une convenance parfaite envers Napoléon et ses compagnons de captivité.

Lamartine, Delavigne, Victor-Hugo, par cette destinée extraordinaire ; le retour de Montholon, de Bertrand et de Marchand, avec le testament de Napoléon ; la publication du *Mémorial* de Las Cases (1823), et les innombrables ouvrages que fit éclore avec lui l'épopée impériale ; tout contribua à créer et à propager une légende impérissable.

Cette légende fut d'ailleurs analogue à celle dont les Bourbons entouraient Henri IV.

Les Bourbons s'étaient bien gardés d'abriter leur retour sous le patronage de Louis XIV, le plus majestueux, mais certainement le moins populaire de nos rois. Ils battirent monnaie avec le souvenir d'Henri IV, et l'effigie d'Henri IV remplaça celle de Napoléon dans la croix de la Légion d'honneur. Ils avaient raison, car leur aïeul est bien resté, comme dit la *Henriade* :

> Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Et il le mérite ; c'est peut-être le plus grand de nos rois. Après Jeanne-d'Arc, avant Thiers, il a été un libérateur du territoire. Il nous a délivrés de l'Espagne. Il a refait des finances, une administration, un pouvoir monarchique ; pour tout dire, il a refait le pays admirable qu'il a laissé à Richelieu et à ses successeurs.

Mais cet Henri IV est celui de nos jours, celui de

l'histoire. Celui des Bourbons était tout de fantaisie, c'était celui des romans de cape et d'épée; le Gascon batailleur et généreux, spirituel et galant, l'ami de Crillon, de Gabrielle et du meunier Michaud ; le soldat d'Ivry, le roi de la poule au pot.

De même pour Napoléon. Au lieu du soldat ambitieux de Brumaire, entré à main armée dans notre histoire, confisquant à son profit l'œuvre de la Révolution, jetant la France dans des guerres effroyables pour la laisser vaincue et démembrée, la légende impérialiste présentait un Napoléon bon fils, bon camarade, bon époux, bon père de famille, soldat sensible et vertueux, que des rêves de philanthropie hantaient les soirs de bataille, qui ne demandait qu'à faire le bonheur de l'Europe, après l'avoir conquise, et victime au milieu des mers lointaines de la jalousie de la perfide Albion. Ce Napoléon idéal servait le parti, comme le Henri IV romanesque servait la Restauration.

Aujourd'hui, et depuis quelques années, l'Empire est devenu l'objet d'une singulière faveur. Mémoires, documents inédits, on ne nous fait grâce d'aucun détail sur Napoléon. En sommes-nous plus avancés? Ce qui caractérise cet homme extraordinaire dans l'histoire de l'humanité, c'est que, plus on l'étudie, plus il demeure impénétrable.

Le gouvernement pensait que la mort de son héros

désarmerait le parti bonapartiste. Il se trompait. Des serviteurs de l'Empire, beaucoup s'étaient déjà ralliés à la monarchie. Les autres restèrent dans l'opposition libérale ou se jetèrent dans l'opposition républicaine. Aussi bien, depuis quelques années, ce n'était plus entre Napoléon et les Bourbons que la lutte était engagée, mais entre la Révolution et l'ancien régime, qu'on voyait renaître avec ses rancunes et sa fureur de représailles.

Voilà pourquoi la monarchie n'en avait pas fini avec les difficultés. Mais pour combattre avec plus de succès et pour rassembler leurs forces, ses ennemis avaient besoin d'une nouvelle organisation.

Ils la trouvèrent dans la *Charbonnerie*.

CHAPITRE V

Les complots de l'Est : Belfort et Colmar.

Les premières sociétés secrètes, sous la Restauration, avaient été fondées par des royalistes zélés pour seconder l'action monarchique. Telles étaient celles des *Francs régénérés*, des *Chevaliers du tropique*, des *Bandouliers*, etc. Ces sociétés politiques cédèrent la place à de nouvelles associations moins fermées et d'un caractère plus religieux, comme la société des *bons livres*, des *bonnes études*, etc., qui n'étaient que des émanations de la fameuse *Congrégation*, dont l'influence, à la fois occulte et plus vaste, s'étendit sur le gouvernement.

Le parti libéral y répondit par l'organisation de deux sociétés, l'une secrète, l'autre publique. La première, sous le nom de *l'Union*, avait été fondée par l'avocat Rey, à Grenoble, et transportée à Paris dès 1816 (1). Recrutée dans la bourgeoisie et le com-

(1) *Rey* (Joseph), né à Grenoble, en 1779. Avocat. Rayé du tableau en 1819 pour avoir présenté un mémoire en faveur des victimes de la conspiration Didier.

merce, timide et discrète, elle ne tarda pas à s'effacer devant la seconde.

Celle-ci, organisée en 1817, sous le nom de société des *Amis de la presse,* comptait parmi ses premiers membres : B.-Constant, Lafayette, Voyer d'Argenson, Laffite, etc. Elle ne se proposait d'abord que la défense des lois sur la presse et sur la liberté individuelle, et aussi celle des écrivains poursuivis par le gouvernement. Elle ne sortait pas du terrain juridique. Elle se renforça de nombreux députés, absorba *l'Union*, étendit son action, et devint assez puissante pour encourir des poursuites qui amenèrent sa suppression, en 1819.

Il en survécut un comité dit *d'action*, qui prit la direction du parti libéral et qui, au lieu de s'en tenir à l'opposition légale, conçut la possibilité d'une lutte matérielle contre le gouvernement. Ce comité d'action était composé, en 1820, de Lafayette, Manuel, Corcelles, députés ; des avocats Rey et Merilhou ; des généraux Tarayre, Thiard, Corbineau. On a vu sa part dans la conspiration militaire du 19 août.

L'esprit d'opposition était encore allé plus loin dans les provinces de l'Ouest. Il y avait donné naissance à une société secrète destinée à un rôle actif dans le soulèvement de cette région. C'était celle des *Chevaliers de la liberté*, dont le centre était Saumur.

Elle était sortie d'une des associations formées par

les officiers à la demi-solde pendant la première Restauration. Celle-ci avait réuni, à Paris, sous l'inspiration du chirurgien de la garde Grandménil, un certain nombre de chevaliers de la Légion d'honneur. Mais elle n'avait pas eu le temps de s'étendre. Le retour de l'île d'Elbe coupa court à ses projets, et le licenciement de l'armée de la Loire la dispersa.

Grandménil, retiré aux environs de Saumur, la reconstitua sur de nouvelles bases, en y faisant entrer, avec d'anciens soldats, des patriotes de toutes les classes. Le milieu était favorable. Si la guerre civile avait cessé d'agiter les provinces de l'Ouest, elle n'en laissait pas moins en présence deux partis irréconciliables, celui de la royauté et celui de la révolution. Quelques circonstances particulières y poussèrent encore; et, parmi elles, la présence à Saumur de l'école de cavalerie.

L'école de Saumur, établie en 1771, fermée pendant la Révolution et l'Empire, avait été réorganisée par ordonnance royale du 23 décembre 1814, sous le nom d'*École d'équitation*. Chaque régiment de cavalerie dut y envoyer quatre élèves, la moitié prise parmi les lieutenants et sous-lieutenants, l'autre parmi les sous-officiers ayant deux ans de service.

Jusqu'en 1821, les promotions d'élèves avaient été filtrées, en quelque sorte, par le système de Clarke, et elles avaient fait de l'école un foyer de royalisme

militant, hostile aux idées libérales de la population civile. Cet antagonisme éclatait en désordres fréquents dont le plus bruyant fut celui qui marqua un voyage à Saumur de B. Constant, député de la Sarthe. Les élèves de l'école empêchèrent Constant d'assister à un banquet préparé par ses électeurs, et le forcèrent de quitter la ville sous la protection de la gendarmerie (7 octobre 1820).

La colère excitée à Saumur par cet excès de turbulence détermina, quelques jours après, la formation de la société des *Chevaliers de la liberté*. Les premiers membres en furent, avec les anciens chirurgiens militaires Grandménil et Caffé, le chef de bataillon à la demi-solde Gauchais et son beau-frère Tisseau-Gauchais, Fournier, ancien maire de Saumur, Chauvet, professeur au collège royal d'Angers, et quelques autres.

L'association s'étendit avec une singulière rapidité dans la vallée de la Loire, de Saumur à Nantes. Elle avait pour adhérents, non seulement les officiers en réforme et à la demi-solde, et les anciens fonctionnaires, mais encore beaucoup de petits propriétaires, inquiets des menaces de la Restauration contre les acquéreurs de biens nationaux. Bien plus, elle trouva dans l'École même un concours inattendu.

Le 1er janvier 1821, la promotion appelée à Saumur était composée d'officiers et de sous-officiers

rentrés au service ou gradés pendant le ministère Gouvion Saint-Cyr, et, par conséquent, animés d'un tout autre esprit que celle qu'elle remplaçait. Des relations furent nouées avec la ville, des confidences échangées. Les lieutenants Delon et Guérin, les sous-officiers Sirejean, Couderc, Mathieu, Grandménil jeune, frère du chirurgien, firent pénétrer l'association dans ce milieu jadis si fermé. Plus de la moitié de l'École se trouva bientôt affiliée.

Telle était l'œuvre de la société quelques mois après sa fondation. Elle avait devancé et préparé dans l'Ouest l'action de la Charbonnerie.

La *Charbonnerie* était d'importation étrangère. Deux jeunes gens, Joubert et Dugied, impliqués dans la conspiration du 19 août, s'étaient réfugiés en Italie pour éviter les poursuites. Ils y furent affiliés à la société des *Carbonari*. Le premier resta au service de l'armée napolitaine. Le second, revenu à Paris en février 1821, y rapporta les règlements de l'association qu'il communiqua à plusieurs de ses camarades, Buchez, étudiant en médecine, futur président de l'Assemblée Constituante de 1848, Bazard, Flottard, Corcelles fils, Guinard, Sautelet, étudiants en droit, Rouen aîné, avocat, etc. Trois d'entre eux, Bazard, Buchez et Flottard, se chargèrent d'extraire de l'organisation italienne ce qui pouvait s'adapter aux mœurs et aux aptitudes françaises et c'est ainsi que fut fon-

dée, dans une modeste chambre de la rue Copeau, la société qui allait devenir si puissante.

Elle était nettement républicaine. Elle se proposait surtout d'en appeler au peuple pour le choix et la constitution de son gouvernement.

L'organisation en est connue. La direction générale appartenait à un conseil suprême ou *haute vente*, au-dessous de laquelle étaient des ventes *centrales* et *particulières*. La réunion de vingt membres suffisait à former une vente particulière. Les ventes particulières ne correspondaient pas entre elles, mais ressortissaient chacune à une vente centrale qui correspondait avec la vente suprême. Les admissions se faisaient avec une grande simplicité, et sans l'appareil dramatique qu'on leur a prêté. Les affiliés faisaient le serment de garder, sous peine de mort, le secret le plus absolu, d'obéir aux ordres de la vente suprême et d'avoir un fusil toujours prêt, avec cinquante cartouches.

Anciens militaires, étudiants, employés de commerce, s'affilièrent avec un empressement extraordinaire. Parmi les premiers qui vinrent s'adjoindre aux fondateurs, on peut citer l'étudiant en médecine Trélat, qui fut un des chefs de l'opposition républicaine sous Louis-Philippe, avec son camarade Guinard; Pierre Leroux, rédacteur du *Globe*, les deux frères Arnold et Ary Scheffer, l'un journaliste, l'autre

peintre; le philosophe Théodore Jouffroy, l'historien Augustin Thierry, le publiciste Cauchois-Lemaire, etc.

« A peine la société fut-elle née que ses fondateurs sentirent le besoin d'y faire entrer ce qu'on appelait des *notabilités*, c'est-à-dire des hommes qui pussent contribuer par l'autorité de leur âge et de leur réputation à propager dans l'armée et dans les départements les efforts qui venaient d'être commencés si heureusement à Paris. Ce furent : Lafayette et son fils, Dupont, d'Argenson, de Corcelles, Beauséjour, Kœchlin (Jacques), de Schonen, Fabvier, Mauguin, Barthe, Merilhou... (1). »

L'association se répandit dans les départements. Dans l'Ouest, elle s'affilia les *Chevaliers de la liberté* qui apportèrent leur organisation toute prête. Dans l'Est, le Sud-Est, elle recruta de nombreux partisans. « La contagion fut si rapide, dira l'avocat général Marchangy, que, dans le cours de 1821, trente-cinq préfets dénoncèrent à la fois des sociétés de *carbonari* et de *chevaliers de la liberté* organisées sur plusieurs points de leurs départements. Paris comptait dès lors plusieurs centaines de *ventes*, ayant entre elles diverses dénominations, telles que

(1) E. Trélat, *La Charbonnerie*, dans *Paris révolutionnaire*, t. I, 1833. — On vient de voir pour quelle raison l'auteur est bien renseigné.

la *Victorieuse*, la *Sincère*, la *Réussite*, *Bélisaire*, *Westermann*, les *Amis de la Vérité*, etc. (1). »

La Charbonnerie, toutefois, n'entamait pas le peuple. L'immense majorité de ses membres appartenait à la bourgeoisie, à l'industrie, au commerce, aux professions libérales, au monde de la presse, de la littérature et de la politique. En outre, elle n'avait ni le nombre ni la vigueur nécessaires, du moment qu'il fallait être prêt à descendre dans la rue.

Voilà pourquoi elle s'attacha à gagner l'armée. Elle y pénétra aisément et s'y étendit rapidement. Les officiers compromis dans l'affaire du 19 août, et les officiers en réforme; les officiers à la demi-solde, toujours en relations avec leurs anciens régiments; tous travaillèrent à organiser des ventes militaires qui, sous le nom de *légions*, *cohortes*, *manipules*, furent surtout composées de sous-officiers d'une action plus assurée et plus directe sur les soldats.

« Les sous-officiers, jeunes, résolus, ambitieux de grades, puissants sur les soldats, jaloux de l'officier, tenant au peuple par la subalternité, à la bourgeoisie par l'instruction, à l'armée par l'uniforme, au bonapartisme par les souvenirs, au libéralisme par les

(1) *Réquisitoire dans l'affaire de La Rochelle*, 1822. — Marchangy toutefois confond, et peut-être sciemment, les ventes de la charbonnerie et les loges maçonniques. L'erreur est manifeste pour les *Amis de la vérité*, loge maçonnique dont on a vu le rôle en 1820.

journaux, les pamphlets, les chansons patriotiques qui circulaient dans l'oisiveté des casernes, étaient les agents les plus séductibles et les plus séducteurs de ces enrôlements dans les régiments et dans les garnisons. Ils étaient le noyau de l'armée, l'attente de l'insurrection. Un régiment enlevé par les sous-officiers enlèverait l'autre; une place forte ferait tomber à l'instant toute une province. L'exemple impuni gagnerait de proche en proche de nouveaux corps d'armée et de nouvelles provinces à la cause constitutionnelle. Le drapeau tricolore volerait de lui-même de rempart en rempart, de clocher en clocher, et un gouvernement provisoire insurrectionnel imprimerait le concert et l'unité à ces soulèvements armés (1). »

Ce qu'on voyait alors en Europe semblait pousser à ces dispositions nouvelles de notre pays. Presque partout autour de nous, des soulèvements, et des soulèvements militaires. Avec l'année 1820, une insurrection militaire venait d'éclater en Espagne, et d'y substituer les libertés de 1812 au despotisme absolu de Ferdinand VII. Dans le courant de l'année, une révolution semblable agitait Naples, où les *carbonari* de l'armée forçaient le roi d'adopter la constitution espagnole de 1812, qu'on ne connaissait

(1) Lamartine, *Histoire de la Restauration*, livre 39. — Beaucoup de belles pages qui ne font pas un livre ; telle est cette histoire du grand poète qui fut, en 1848, un grand citoyen.

d'ailleurs pas, et dont on ne trouvait qu'un seul exemplaire dans toutes les bibliothèques du royaume (juillet) ; enfin, au mois de mars 1821, tandis que les Autrichiens s'enfonçaient dans le royaume de Naples pour y rétablir l'absolutisme, le Piémont se soulevait derrière eux, et proclamait la monarchie constitutionnelle.

Ces événements excitaient les éloges de nos libéraux et, avec leurs discours, ils étaient d'un dangereux exemple pour notre armée. La Charbonnerie achevait de la pervertir, et de lui faire croire qu'il ne tenait qu'à elle de changer les destinées de notre pays.

A Paris, il y avait une vente à l'École polytechnique ; une dans le 45e de ligne, dont quelques sergents allaient devenir célèbres ; une dans le 48e, etc. Dans l'Ouest, le travail des Chevaliers de la liberté avait préparé le terrain : on pouvait compter sur les sympathies affirmées déjà dans l'affaire du 19 août. Elles étaient profondes à Saumur dans l'École de cavalerie ; réelles à Nantes, dans le 13e de ligne ; à Angers, dans le 44e ; à Rennes, dans l'artillerie ; à Brest surtout, où l'esprit d'opposition éclatait en désordres fréquents, qui donnaient fort à faire au général de Coutard, et qui amenaient, en septembre 1820, une mission spéciale de Lauriston.

Dans l'Est, les garnisons avaient donné avec ardeur. Cette région de l'Est, de l'Alsace au Dauphiné, était celle où les Bourbons rencontraient le plus d'hostilité. Et pour plusieurs raisons.

D'abord, elle avait souffert plus que les autres des invasions de 1814 et de 1815. Ensuite son voisinage de la frontière en a fait une terre de soldats. Nulle part ailleurs notre pays n'a porté une génération plus admirable que celle qui sortit de ces robustes et patriotiques provinces d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté pendant la Révolution et l'Empire. Pour ne citer que les principaux, c'est en Alsace : Kléber, Kellermann, Lefebvre, Rapp ; en Lorraine : Ney, Gouvion-Saint-Cyr, Oudinot, Exelmans, Gérard, Drouot, Molitor, Eblé, Duroc, Mouton, Grenier ; dans la Franche-Comté : Lecourbe, Moncey, Pajol, Travot, Morand, Donzelot, Préval. Et à leur suite, à leurs côtés, combien d'autres, dont les services, pour être moins glorieux, ne furent pas moins dévoués, et qui, la guerre finie, étaient rentrés dans leurs foyers ? Dans quel autre milieu aurait-on ressenti plus vivement, avec les malheurs de la patrie, les injustices de la Restauration, et les proscriptions dirigées contre l'armée par une dynastie dont l'invasion avait marqué l'avènement, et qui ne devait son retour qu'à Waterloo ? Enfin cette terre, si féconde en soldats, a toujours été un pays d'instruction et de

progrès dans lequel la passion pour la guerre s'est rarement séparée de l'attachement pour la liberté.

Les dispositions de cette région avaient déjà paru menaçantes dans les premiers mois de 1820. Elles avaient donné naissance à des combinaisons mal connues, désignées sous le nom de *Complot de l'Est*.

Ce complot avait été dénoncé au gouvernement par un sieur Tiriot, ancien officier bonapartiste, qui s'était vendu à la police et qui avait su gagner l'aveugle confiance de Lafayette. On sut par lui que Lafayette, Voyer d'Argenson, Laffite, Gévaudan, étaient les instigateurs d'un complot qui avait pour but de soulever plusieurs divisions militaires, à l'aide desquelles on aurait entraîné le reste de l'armée. On apprit les noms des chefs particulièrement engagés. On connut même, presque jour par jour, tout ce qui allait se passer dans le comité, et jusqu'aux discours qu'on devait porter à la tribune. « Ainsi, dit Pasquier, le gouvernement a tenu dans ses mains un plan d'insurrection générale, arrêté dans ses plus grands détails, et auquel était joint un plan de gouvernement provisoire. Le tout avait été rédigé ou par Lafayette ou sous ses yeux, en compagnie de quelques amis qu'il avait réunis pendant deux ou trois jours à sa terre de Lagrange (1). »

(1) *Mémoires*, t. IV, ch. 16.

Pourquoi ne fit-on pas arrêter les coupables? Pasquier ne le dit pas. Peut-être parce qu'il ne fallait pas prendre à la lettre les révélations de Tiriot, certainement exagérées. Peut-être aussi parce que l'arrestation des chefs du parti libéral eût provoqué des difficultés dont on n'osait prévoir le terme. Néanmoins, les rapports de la police, la correspondance des préfets et celle des généraux chargés des divisions militaires avaient inspiré assez d'inquiétudes pour qu'on priât le duc d'Angoulême de faire un voyage dans cette région et d'y rallier les esprits à la monarchie.

Le prince s'y prêta d'assez bonne grâce. Il quitta Paris le 27 avril et sa tournée dura plus d'un mois. Il alla, par Dijon et Lyon, jusqu'à Grenoble. A Grenoble, les étudiants ne crièrent que : Vive la Charte ! évitant de mêler à ce cri celui de : Vive le Roi ! Le 20 mars suivant, dans une courte émeute rapidement apaisée par le général Pamphile Lacroix, ils firent mieux. Ils crièrent : Vive l'Empereur ! Vive la liberté ! A bas les Bourbons !

De Grenoble, le duc gagna la Franche-Comté, par Besançon. Dans cette partie de son voyage, on dut prendre des précautions particulières. On annonçait que le drapeau tricolore allait être arboré à Besançon et dans plusieurs villes voisines ; que beaucoup d'officiers à la demi-solde et d'anciens soldats se réunissaient à Dole et dans les environs ; qu'on attendait des

émissaires de Paris, etc. On arrêta, en effet, à Besançon deux officiers en inactivité, dont on avait signalé le départ de Paris, les nommés Courbe et Flauzeau. On trouva, dans leurs malles, leurs armes, leurs uniformes et des pièces d'équipement. Tout cela était-il nécessaire pour un simple voyage auquel ils ne purent, d'ailleurs, attribuer un prétexte bien fondé? On arrêta, en même temps, un militaire nommé Guillemain, avec lequel ils s'étaient abouchés à Dole. L'éclat de ces arrestations apprit aux conjurés que leurs projets étaient éventés. Ils se tinrent tranquilles et se dispersèrent. Il semble qu'ils s'étaient proposés d'enlever le duc d'Angoulême (1).

Celui-ci continua son voyage par Strasbourg, Metz et Nancy, et rentra à Paris dans les premiers jours de juin, à la veille des troubles que fit éclater la mort du jeune Lallemand. Son voyage avait fait peu de chose pour la popularité des Bourbons.

Grâce à ces dispositions d'une partie du pays, grâce au travail accompli dans le courant de 1821 par la Charbonnerie, à la fois dans la population civile et

(1) Après de longs débats sur la juridiction compétente, les accusés furent traduits devant la Cour d'assises de Riom, qui les acquitta. Les preuves judiciaires faisaient défaut. Quant à la conviction morale, dit Pasquier, il eût été difficile d'en acquérir une plus complète que celle que le gouvernement avait puisée dans les renseignements concordants venus des départements et aussi de l'étranger.

dans l'armée, on crut pouvoir tenter, pour la fin de l'année, un vaste mouvement.

« Nous ne voyons aucun inconvénient à le dire aujourd'hui. Au commencement de 1822, la Charbonnerie était partout, dans l'armée, dans les écoles, dans la haute et moyenne industrie, dans la Chambre des députés et jusque dans la Chambre des pairs. Comme elle avait à sa disposition des régiments de ligne, les généraux ne lui manquaient pas. *Nous ignorions ce qui serait résulté d'une révolution, mais elle était possible*, et *même probable*. L'hiver de 1822 vit échouer toutes ces tentatives par un concours d'accidents qu'il est inutile d'exposer ici... Toutes les affaires postérieures à celles de Belfort ont été les conséquences inopportunes et sans ensemble d'un vaste plan qui ne put être exécuté (1). »

Qui parle ainsi ? C'est de Corcelles, député du Rhône, membre du comité directeur, engagé dans la Charbonnerie avec son fils, alors étudiant en droit, et son gendre, de Schonen, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

De son côté, le commandant Gauchais, qui fut un

(1) F. de Corcelles, *Documens pour servir à l'histoire des conspirations et des partis*, 1831, in-8° (125 pages, dont la plupart vagues et déclamatoires et qui ne tiennent que fort peu les promesses du titre). Corcelles a publié encore plusieurs articles dans les revues du temps sur des questions d'économie sociale.

des agents les plus dévoués de la conspiration dans l'Ouest, déclare que les sociétés secrètes de France, *et celles de l'étranger*, fondaient les plus grandes espérances sur le complot de Belfort. Il s'en promettait lui-même des résultats qui nous paraissent bien extraordinaires.

Ce n'était ni plus ni moins qu'une réorganisation complète de la France, dont il esquisse les grands traits : établissement d'une nouvelle constitution, « avec un président et un vice-président, nommés pour trois ans ; des ministres responsables ; un conseil exécutif de douze membres, chargés chacun d'une partie des affaires publiques et qui en auraient communiqué le résultat au conseil général de la nation, seul appelé à décider souverainement de toutes les grandes mesures » ; remaniement du système électoral, d'après celui de l'an III ; nomination directe par le peuple de tous les agents du pouvoir ; modification de l'assiette de l'impôt ; enfin, et surtout, comme on pouvait l'attendre d'une conspiration militaire, on aurait travaillé à la formation d'une armée véritablement nationale, qui aurait reçu tous les soins et aussi toutes les faveurs du nouveau gouvernement (1).

(1) *Histoire de la conspiration de Saumur*. Précis historique, par le colonel Gauchais, commandeur de la Légion d'honneur. « Condamné à mort dans cette affaire comme ayant tout conduit dans l'Ouest. Dédié aux patriotes de tous les pays. » Paris, in-8°, 1832.

Je ne sache pas qu'aucun historien de la Restauration ait

C'étaient les fils du complot de l'Est qu'on essayait de renouer en Alsace, en les rattachant à un mouvement de l'Ouest, de façon à placer le gouvernement entre deux insurrections, l'une et l'autre à chaque extrémité du pays, et destinées à affaiblir la résistance en la partageant. En effet, tandis que le gouvernement serait occupé par un soulèvement dont Saumur devait être le foyer, une explosion redoutable devait éclater en Alsace, couvrir toute la région du nord-est, gagner le Dauphiné, et s'étendre jusque dans la vallée du Rhône.

La Charbonnerie avait trouvé en Alsace un milieu favorable et des auxiliaires particulièrement dévoués.

Jacques Kœchlin, de Mulhouse, membre de la Chambre des députés pour le Haut-Rhin, et membre de la *haute vente*, possédait en Alsace, avec sa famille, plusieurs manufactures. Il y avait fait entrer quelques-uns des officiers compromis dans le complot du Bazar. Acquittés par la Chambre des pairs, ils avaient été mis en réforme, sans traitement, par le ministère de la guerre. C'étaient le lieutenant Desbordes, les sous-lieutenants Brue et Pegulu, de la légion de la Seine, et Lacombe, ancien garde du corps.

tiré parti de ce curieux opuscule. Gauchais était né à Dampierre (Maine-et-Loire), en 1766. Volontaire en 1790, il avait fait les campagnes de l'Empire dans le 62e de ligne, et il avait été licencié comme chef de bataillon. Mort à Saumur en 1845.

Ces officiers avaient fait de la propagande autour d'eux. Par l'intermédiaire du lieutenant à la demi-solde Roussillon et de l'avocat Petit-Jean, ils avaient travaillé le 29e de ligne, dont les deux bataillons étaient cantonnés à Belfort et à Neu-Brisach. A Belfort, les sous-lieutenants Manoury et Peugnet; à Neu-Brisach, les lieutenants Armand Carrel, Levasseur, Maillet, et de Grometty avaient promis le concours de leur bataillon. Le général en inactivité Dermoncourt se flattait d'enlever son ancien régiment, le 7e chasseurs à cheval, en garnison à Colmar. Enfin, les intelligences s'étaient étendues à Strasbourg, dans l'artillerie et les pontonniers; à Metz, dans l'École d'application et le régiment du génie; à Épinal, dans un régiment de cuirassiers, etc.

Voici le plan qui fut adopté : les garnisons de Belfort et de Neu-Brisach devaient se soulever la même nuit, à la même heure, arborer le drapeau tricolore, et faire leur jonction à Colmar, où serait proclamée la déchéance des Bourbons et installé un gouvernement provisoire composé de Lafayette, Voyer d'Argenson et J. Kœchlin. Mulhouse devait suivre le mouvement, qui gagnerait Strasbourg, Metz et toute la région, tandis que le commandant Brice, avec les débris des corps francs qu'il avait si bravement employés en 1815, couperait les communications entre l'Alsace et Paris.

On choisit la nuit du 29 au 30 décembre 1821.

Dans le Midi, l'organisation allait plus lentement. L'explosion n'y était possible que dans les premiers jours de janvier. Elle devait éclater à Marseille.

A Marseille, les officiers à la demi-solde et des volontaires recrutés par le capitaine Vallé devaient s'emparer des autorités, tandis que le commandant Caron, du 5e de ligne, avec son bataillon gagné à la cause, déploierait le drapeau tricolore et occuperait la Canebière. Maîtresse de Marseille, l'insurrection remonterait la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, dont Corcelles répondait.

Aux yeux des organisateurs de cet immense complot, c'en était fait de la monarchie des Bourbons. Mais ils avaient compté sans les accidents. Or, s'il en arrive souvent dans la vie, dans les conspirations il en arrive toujours.

Ils commencèrent par Saumur.

A Saumur, le terrain était bien préparé. Le lieutenant Delon, qui était franc-maçon et qui s'était fait recevoir vénérable de la loge de Saumur, avait redoublé sa propagande dans l'École. Au dehors, il était secondé par Gauchais et Frion, qui tenaient tout prêts, chez un chapelier du nom de Marquis, des uniformes et des drapeaux tricolores.

Le général Gentil Saint-Alphonse, commandant de l'École, averti par deux sous-officiers, eut vent de-

quelques menées. Il se borna à faire arrêter Delon, qui s'échappa. Nul autre n'était compromis, et les conjurés maintenaient leurs dispositions, lorsqu'un violent incendie éclata à Saumur, dans la nuit du 18 au 19 décembre, et dura plusieurs jours.

Tous les habitants s'employèrent à combattre le danger, et avec eux, avant eux, les élèves de l'École. Malheureusement, un mur s'écroula, écrasant plusieurs officiers et en blessant quelques autres, la plupart *chevaliers de la liberté*. On emporte les morts et on trouve dans leurs poches des notes mystérieuses et des listes qui confirment les dénonciations des jours précédents. Le 24, peu d'heures après cette découverte inattendue, une trentaine de sous-officiers étaient arrêtés.

A Saumur, le complot n'était qu'ajourné. Il fut manqué à Belfort.

Le plan du mouvement d'Alsace avait reçu l'approbation de Lafayette et de la haute vente, et Joubert et Bazard avaient été chargés d'en assurer les derniers préparatifs. Ils visitèrent successivement Mulhouse, Belfort, Neu-Brisach, Colmar, et se rencontrèrent à Strasbourg avec Buchez. Toutefois, Manuel conseilla à Kœchlin et à Voyer d'Argenson, qui connaissaient bien le département du Haut-Rhin où ils habitaient plusieurs mois de l'année, de partir un peu avant l'époque fixée pour se rendre un compte

exact des ressources dont on venait de leur tracer le tableau. Ils partirent. Mais plusieurs jours s'écoulèrent sans que d'Argenson, immobile dans sa terre de Massevaur, envoyât de ses nouvelles. Ce silence et le retard de Lafayette, retenu lui-même dans sa campagne de Lagrange (Seine-et-Marne), firent ajourner le mouvement au 31 décembre, puis au 1er janvier.

Pendant ce temps, Joubert, les deux Scheffer, Corcelles fils arrivaient de Paris avec le colonel Pailhès, le commandant Brice et plusieurs autres officiers. Le 29 et le 30 se passèrent en conférences sans résultat et en plaintes amères contre les hauts personnages dont les tergiversations faisaient perdre un temps précieux. Joubert, chargé de prévenir les conjurés de Neu-Brisach, les trouvait particulièrement irrités et décidés à s'abstenir. « Un complot remis, disaient-ils, était un complot manqué. On verrait se renouveler ce qui avait eu lieu pour l'affaire Nantil, dont le succès, certain le 10 ou même le 15 août, s'était changé, le 19, en avortement. C'était d'ailleurs une illusion que de compter sur l'arrivée des députés; aucun ne viendrait, parce qu'ils ne voulaient pas compromettre leur existence et leur fortune. » Joubert ne réussit qu'imparfaitement à les calmer et à relever leur courage. Tout ce qu'il put obtenir, c'est que le lieutenant Carrel le suivrait à Belfort, et

qu'après s'être assuré de la présence de Lafayette et de ses collègues il reviendrait donner à ses camarades le signal de l'insurrection. L'idée d'un mouvement *simultané* était donc abandonnée, et la garnison de Brisach promettait seulement de *suivre* l'exemple de Belfort.

Le 1er janvier 1822, tandis que Lafayette, avec son fils Georges et un serviteur dévoué, s'acheminait vers Belfort, suivi de près par Manuel, accompagné du colonel Fabvier, tout se disposait dans la place pour le mouvement, et les principaux postes étaient confiés à des officiers et à des sous-officiers affiliés.

La nuit venue, après l'appel du soir, l'adjudant Tellier ordonna aux hommes de mettre les pierres aux fusils, de préparer les sacs et d'attendre de nouveaux ordres. Puis il invita à souper les sergents-majors du bataillon, tandis que le colonel Pailhès, chargé de la direction militaire du mouvement, hébergeait dans un hôtel voisin un certain nombre d'officiers du bataillon et d'officiers à la demi-solde ou en réforme, accourus des environs pour s'associer à l'entreprise. Dans une salle ornée de drapeaux tricolores, d'aigles et d'emblêmes patriotiques, les convives escomptaient bruyamment le succès. Et comment en douter? Aucun officier n'habitait la caserne. Or, en se réunissant à minuit, le bataillon qui formait la garnison de la place se trouverait sous

la seule autorité des officiers et des sous-officiers affiliés ; le reste des chefs n'apprendrait les faits que le lendemain, après l'exécution, lorsque le mouvement complètement organisé aurait encore pour appuis les nombreux complices du dedans et du dehors, la population de la ville et des faubourgs et trois membres de la Chambre des députés constitués en gouvernement provisoire. C'est encore le hasard qui dérangea tout.

Un sergent-major arrivé de congé la veille, et qui n'était pas dans le secret, s'étonne de l'attitude des chambrées et de leurs dispositions. Il en parle à son capitaine, devant un de ses collègues. Tous les deux, étonnés à leur tour, préviennent le lieutenant-colonel, M. de Reyniac, qui court chez le commandant de place, le chevalier de Toustain. L'idée d'un complot se présente aussitôt à l'esprit de celui-ci. Il invite le lieutenant-colonel et les deux officiers à se transporter à la caserne pour faire cesser les préparatifs et ramener les troupes, tandis que lui-même se charge de visiter les postes.

Pendant ce temps, le dénonciateur involontaire rencontre Tellier auprès de la caserne et lui raconte ce qu'il vient de faire. L'adjudant, effrayé, court à l'hôtel où festoyait Pailhès et annonce que tout est découvert. A cette nouvelle, confirmée par Peugnet et Roussillon, envoyés aux renseignements, tous les

convives quittent l'hôtel et gagnent la porte de France que leur fait ouvrir le sous-lieutenant Manoury, qui en avait pris la garde.

La plupart l'avaient déjà franchie, lorsque le chevalier de Toustain avisa sous la voûte quelques-uns des fuyards, et leur demanda leurs noms. C'étaient Desbordes, Brue, Pegulu et Lacombe. Ces noms étaient bien faits pour augmenter les soupçons. Le commandant les arrête et les consigne au poste. Puis, accompagné de quelques soldats, il s'avance, hors des murs, dans le faubourg de France. Il s'y heurte, dans l'obscurité, à un groupe de vingt-cinq ou trente personnes qu'il somme de se disperser. C'étaient Pailhès et ses convives. Un d'eux, le lieutenant Peugnet, répond par un coup de pistolet en pleine poitrine qui renverse M. de Toustain, sans le blesser. Le groupe s'esquive. M. de Toustain se relève, revient au poste de France, mais n'y trouve plus personne. Manoury et ses prisonniers avaient gagné la campagne (1).

(1) Arch. Nat. F 7. D. 6726. *Complot de Belfort.* Archives de la Guerre, correspondance générale : 1822. — *Rapport détaillé du général Pamphile Lacroix, commandant la 5e division militaire* (Strasbourg) *au ministre de la guerre*, 5 janvier. (Suivant la duchesse d'Abrantès, le général aurait eu dans les mains les listes complètes des carbonari impliqués dans l'affaire et leurs plans d'organisation. Ce n'est que plus tard qu'il aurait mis ces pièces sous les yeux du Roi.) *Rapport au Roi du ministre de la guerre* (Victor), 6 janvier. Ce rapport clair, exact, et sans exagération, est terminé par des propositions de récompense.

Pendant tout le mois, la correspondance des généraux avec

Ce fut au milieu de ce désarroi que Joubert et A. Carrel arrivèrent dans le principal hôtel du faubourg de France. Ils n'y virent que Guinard et Ary Scheffer qui leur apprirent ce qui venait de se passer. Il n'y avait plus rien à faire, et les voyageurs de Paris rebroussèrent chemin dans toutes les directions, sans être d'ailleurs inquiétés.

Dans le Midi, le mouvement n'était même pas allé jusqu'à la veille de l'exécution.

Le jeune de Corcelles, arrivé précipitamment de Belfort à Lyon, y avait rencontré Arnold Scheffer, et tous les deux s'empressèrent de gagner Marseille pour y provoquer une diversion capable de ranimer le parti.

Ils y furent le 10 janvier, et virent aussitôt le commandant Caron. Ils apprirent de lui que la police était en éveil et qu'un ordre du ministère de la guerre le rappelait lui-même à Paris. Quelques heures après, la nouvelle de l'arrestation du capitaine Vallé, à Toulon, coupait court à toute tentative, et tous les trois partirent pour Paris. Il était temps. L'ordre d'arrêter Caron était lancé de Toulon. On fit jouer le télégraphe pour atteindre les voyageurs, mais ils changèrent de voiture à Valence et à Lyon, et une fois à Paris Caron put se dérober. Nous verrons plus tard le sort

le ministre signale le mauvais esprit des troupes dans beaucoup de garnisons et particulièrement dans l'Est.

de Vallé. Pour le moment, il faut dire les suites de l'affaire de Belfort.

Les recherches de la police n'avaient pas été très fructueuses, car la plupart des conjurés avaient pu passer la frontière. La capture de l'adjudant Tellier, en Suisse, et quelques aveux incomplets qu'on lui arracha permirent de nouvelles arrestations. Pailhès et Dublar avaient été arrêtés à Thann.

Après une instruction lente et difficile de plusieurs mois, l'affaire vint en jugement devant la Cour d'assises de Colmar, le 22 juillet. Le nombre des accusés était de quarante-quatre, sur lesquels vingt et un contumaces.

Les vingt-trois présents étaient : *Pailhès* (Antoine), né à Béziers, domicilié à Paris, 16, rue de Provence, colonel en non-activité, déjà compromis dans le procès du 19 août, 42 ans ; *Dublar* (César-Brutus), lieutenant au 61e de ligne, démissionnaire, employé au *Bazar français*, et qui s'était constitué comme l'aide-de-camp de Pailhès ; *Guinan*, officier en réforme, et Roussillon, officier à la demi-solde ; de *Grometty*, lieutenant, *Tellier*, adjudant, *Battisti*, vaguemestre, *Saint-Venant*, *Gosselin*, *Frache*, *Pacquetet*, sergents majors au 29e de ligne ; *Chotteau*, sergent ; *Netzer*, ex-maréchal des logis de hussards, et plusieurs civils parmi lesquels *Buchez*, étudiant en médecine.

On n'avait pu relever contre eux des charges bien

précises. Les aveux de Tellier, contestés par ses co-accusés, ne portaient que sur Pailhès, Dublar et Roussillon. Les plus compromis, ceux qu'atteignaient les témoignages des trois officiers du 29e et surtout celui du commandant de place, étaient précisément des contumaces.

Aussi le 13 août, la Cour ne punit que de cinq ans de prison Pailhès, Dublar, Guinan et Tellier déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'État, et elle acquitta les autres accusés présents (1). En revanche, le 30 septembre suivant, jugeant sans l'assistance du jury, elle condamna sept des contumaces à la peine de mort, savoir : les six officiers Peugnet, Manoury, Desbordes, Brue, Pegulu, Lacombe, et l'avocat Petit-Jean.

Sur ce procès de Colmar vint se greffer une autre tentative de complot; celle dont fut victime le colonel Caron. Ce n'était qu'un guet-apens, organisé par le gouvernement avec les autorités militaires. Le député Kœchlin l'affirma, dès le premier jour, dans une brochure retentissante qui lui valut six mois de prison. Il faut bien reconnaître aujourd'hui qu'il avait raison (2).

(1) Pailhès rentra au service après les événements de 1830. Par un singulier retour des choses d'ici-bas, et surtout de la politique, il fut chargé de garder au château de Ham les anciens ministres de Charles X. Il devint maréchal de camp, et mourut en 1840.

(2) *Relation historique* des événements qui ont eu lieu à

Caron (Auguste-Joseph), lieutenant-colonel de dragons, avait été compromis dans la conspiration du 19 août. Acquitté, mais mis en réforme sans traitement, il s'était retiré à Colmar (1).

Pendant que Pailhès et Dublar étaient en prison auprès de lui, il les visitait souvent, et il songea à les délivrer. Il s'ouvrit de son dessein à un ancien lieutenant, du nom de Roger, alors maître de manège, et à un sergent Delzaive, du 46e de ligne, en garnison à Colmar. Ce Delzaive affectait une haine profonde contre les Bourbons. Il s'empressa d'aller dénoncer Caron.

Celui-ci, que les prisonniers eux-mêmes s'efforçaient de mettre en garde contre les pièges qu'on pouvait lui tendre, y tomba cependant. On lui laissa entrevoir la possibilité, non seulement de délivrer ses amis, mais encore de provoquer dans la garnison de Colmar un soulèvement plus heureux que celui de Belfort. Le sergent Magnien, du 46e de ligne, le maréchal-des-logis Thiers, des chasseurs à cheval de l'Allier, et le maréchal-des-logis Gérard, des

Colmar et dans les villes voisines, les 2 et 3 juillet 1822, par J. Kœchlin, député du Haut-Rhin. Paris, in-8°, 1822 (43 pages). — Lacretelle, historien royaliste, est de l'avis de Kœchlin (t. III, ch. 22) et Pasquier est forcé de s'y ranger lui-même (*Mém.*, t. v, ch. 16).

(1) Caron était né en 1773. Il était parti comme volontaire. Il n'avait aucun lien de parenté avec le chef de bataillon du 5e de ligne, à Marseille.

chasseurs à cheval de la Charente, en garnison à Neu-Brisach, tous les trois, sous la direction du général Rambourg et de leurs colonels, furent les instruments de cette répugnante machination. Ils devaient nouer le complot et le pousser jusqu'au point suffisant pour perdre Caron.

Le comte de Puymaigre, préfet du Haut-Rhin, écrivait le 27 juin, au ministre de l'intérieur :

« ... M. le général Rambourg, de concert avec MM. d'Arbaud, de Chabannes et Jolly, colonels des trois régiments stationnés à Colmar et à Brisach, et qui a suivi avec beaucoup de discrétion et de prudence les projets de Caron, *prendra les mesures convenables* pour faire saisir les coupables au moment du commencement d'exécution, et ne laisser aucun doute sur leurs intentions. »

En effet, tout se passa *convenablement* (1). Le 2 juillet 1822, dans l'après-midi, un escadron du régiment de l'Allier, fort d'environ quatre-vingt-dix hommes avec plusieurs officiers déguisés en soldats, sortit de Colmar par la porte de Belfort, sous le commande-

(1) Arch. Nat., fonds cité, 6660, D. 161. (Affaire de Colmar. Dossiers de Caron, Roger, etc.) — Voir également *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, par le comte de Puymaigre, 1 vol., 1884, in-8°.

L'ancien préfet du Haut-Rhin se défend d'avoir trempé dans l'affaire. « Je n'ai point donné d'ordres et n'en ai pas provoqué. Je n'ai ni conçu le projet, ni été chargé de le faire exécuter. Les preuves de ma participation où sont-elles ? Etc. » Ch. 8.

ment du maréchal-des-logis Thiers. A un quart de lieue de la ville, sur la route, on rencontra Caron, en civil, qui prit avec Thiers la tête du détachement. A peu de distance de Hattstadt, à deux lieues de Colmar, le colonel s'écarta, entra dans un chemin creux et reparut vêtu de son ancien uniforme de dragon, avec les insignes de son grade. Thiers lui céda alors le commandement. Caron l'accepta et adressa aux hommes quelques paroles énergiques terminées par le cri de : *Vive Napoléon II !* que répéta tout l'escadron.

Au sortir du village, la troupe quitta la route de Belfort pour celle de Mulhouse. Auprès de Mayenheim, un escadron de chasseurs de la Charente se présenta tout à coup. Il était conduit par le maréchal-des-logis Gérard, et dans les rangs se trouvaient également dissimulés plusieurs officiers. Il amenait le lieutenant Roger, en tenue bourgeoise. Les deux escadrons s'abordèrent et se mêlèrent aux cris de : *Vive Napoléon II! A bas les Bourbons !*

On traversa le village de Mayenheim en poussant les mêmes cris, puis celui d'Ensisheim. Enfin, on arriva à Battenheim, à deux lieues de Mulhouse, après une course de huit lieues. C'était le soir.

La petite troupe s'arrête. Caron et les sous-officier s'installent chez un aubergiste, maire de la commune. « Nous ne sommes plus les soldats du roi, criaient les sous-officiers, mais les soldats de Napo-

léon II ! Que dites-vous de cela, Monsieur le maire ? » Le maire évite de répondre et sert ses nouveaux hôtes. Chacun boit. Tout à coup, les soldats se jettent sur Caron, puis sur Roger, les désarment, et les chargent de liens avec force bourrades.

Le lendemain matin, les deux escadrons quittaient Battenheim et rentraient dans Colmar à midi, avec leurs deux prisonniers, aux cris de : *Vive le Roi!*

Le même jour, 3 juillet, on arrêtait Mme Caron, et la justice se transportait dans les villages traversés par les deux escadrons pour informer contre les habitants qui auraient répondu aux cris séditieux des soldats par des cris semblables ou par des marques de sympathie. Le guet-apens était complet.

Quelques jours après, le 12, le général Pamphile Lacroix, commandant la division de Strasbourg, passait en revue, à Colmar, le 46e de ligne et les deux régiments de chasseurs à cheval. Après la revue, il fit former le cercle, et prononça un discours où se trouvaient ces phrases : « Le père de la patrie, souriant à la fidélité de ses enfants, se complaît à déverser sur eux ses bienfaits à pleines mains. Les sieurs Thiers, Gerard, maréchaux des logis-chefs, et Magnien, sergent au 46e de ligne, sont promus au grade de sous-lieutenant. Le roi a poussé sa bienveillance paternelle jusqu'à me charger d'apporter à chacun de ces sous-officiers, ainsi

qu'au sergent Delzaive, une gratification de 1.500 francs. »

Après cette récompense accordée à la loyauté et au dévouement, il fallait punir la trahison. Caron et Roger, qui n'appartenaient plus à l'armée, au lieu d'être traduits devant la cour d'assises, furent renvoyés devant le conseil de guerre de Strasbourg, pour crime d'*embauchage*.

Cette procédure illégale fournit, dans la séance de la Chambre du 22 juillet, l'occasion d'un vif incident.

On discutait le budget de la justice. Quelques paroles du garde des sceaux, M. de Peyronnet, poussèrent le général Foy à la tribune.

« Lorsque j'ai lu dans les journaux, dit-il, que Caron et Roger allaient être traduits devant un conseil de guerre, j'ai cru que le journaliste se trompait et qu'on allait juger, au contraire, ceux qui, aux cris de *Vive l'Empereur !* avaient embauché Caron et Roger. Je ne devais pas supposer qu'on pût traiter en criminels ceux précisément qui ont été victimes de soldats qui, en vertu d'ordres supérieurs, ont feint d'être en révolte et ont conduit ces deux hommes, comme par la main, à un crime complet. Tout au plus pourrait-on accuser Caron et Roger de proposition de complot non agréée. Je n'abuse pas des mots en qualifiant un pareil fait de trahison et de guet-apens. (Agitation à droite.) On a vu des troupes, en-

traînées par leurs chefs, tenter la fidélité de tout un département et parcourir dix communes aux cris de *vive l'Empereur !* Ah ! Messieurs, si des hommes égarés avaient répondu par les mêmes cris à ces excitations, je vous le demande, est-il sur la terre un jury qui oserait les condamner ? »

La clôture réclamée par la droite mit fin à l'incident. Caron et Roger, qui auraient certainement été absous par le jury, comparurent, le 18 septembre, devant le conseil de guerre.

L'audition des témoins ne laissa aucun doute sur l'organisation du guet-apens. Caron n'en fut pas moins condamné, à l'unanimité, à la peine de mort. Roger, acquitté du chef d'embauchage, fut renvoyé devant les juges compétents pour y répondre de l'accusation de complot contre la sûreté de l'État.

Le colonel Caron fut fusillé le 1er octobre, à trois heures de l'après-midi, dans un des fossés de Strasbourg. Sa tenue jusqu'à la fin fut calme et digne. Il se plaça lui-même devant le peloton d'exécution, refusa de se laisser bander les yeux, et commanda le feu (1).

Roger, quelques mois plus tard, passa devant la cour d'assises de la Moselle, avec Forel, ancien officier de la garde, neveu du général Mouton, et Jous-

(1) Cf. *Procès de Caron et de Roger*, traduits le 18 septembre devant le conseil de guerre de Strasbourg pour crime d'embauchage. Strasbourg, 1822, in 8°.

seaud, négociant. Ceux-ci furent acquittés; il fut condamné à mort (23 février 1823). Recommandé à la clémence royale, il fut gracié au prix de l'exposition publique qu'il subit à Metz, et de vingt ans de travaux forcés. Envoyé au bagne de Toulon, il y obtint la remise entière de sa peine, au bout de deux ans.

Un quatrième et dernier procès sortit de l'affaire de Belfort.

Quelques officiers d'artillerie de la garnison de Strasbourg, Walter, Trolé et Peugnet, frère de l'officier du 29e de ligne, avaient été dénoncés par un lieutenant Charvais, du 40e de ligne, passé depuis dans la garde royale. Sur l'initiative du général de Coutard, commandant de la 1re division militaire, qui avait reçu la dénonciation de Charvais, ils furent traduits devant le conseil de guerre, sous l'inculpation d'avoir fait partie d'une société secrète. Seul, le lieutenant Walter fut condamné à quelques mois de prison (1).

Tel fut, dans sa préparation, son avortement et ses conséquences purement judiciaires, le complot de l'Est. Il avait échoué, mais l'échec était inévitable.

D'abord, parce qu'il était impossible d'obtenir l'u-

(1) Cf. *Précis du procès de Trolé, Walter et Peugnet*, ex-officiers d'artillerie, prévenus d'attentat contre le gouvernement. Strasbourg, 1822, in-8°. Les débats furent pénibles pour le général de Coutard.

nité de direction des chefs de la Charbonnerie, partagés entre deux influences contradictoires : celle de Lafayette et celle de d'Argenson. Lafayette, d'une ardeur toute juvénile, qui le lançait dans les aventures les moins préparées; d'Argenson, d'une défiance extrême qui lui rendait suspects les projets les plus étudiés.

Puis, parce que le mouvement était trop éloigné de Paris.

Enfin, parce qu'il mettait en jeu un double élément civil et militaire, dont l'accord était à la fois nécessaire et difficile. L'un semblait s'être réservé de prévoir et de décider ; l'autre ne semblait destiné qu'à agir et à obéir. L'un restait dans l'ombre; l'autre opérait au grand jour. Mais tous les profits étaient pour l'un, et tous les dangers pour l'autre.

Comme les officiers de Neu-Brisach l'avaient dit, et comme d'autres devaient le redire, après les rigueurs de 1822, les députés avaient la partie trop belle. Aussi le désaccord entre les conspirateurs civils et l'armée ne fit que s'accroître, de telle façon que les complots devinrent impossibles.

Heureusement pour notre pays. Car ce qui serait sorti de ces complots, c'était peut-être la chute des Bourbons. A coup sûr, c'était la guerre civile.

CHAPITRE VI

Les complots de Saumur : le général Berton (1).

Dans l'Ouest, la société des *Chevaliers de la Liberté* avait devancé la *Charbonnerie.*

A son caractère local et en quelque sorte indigène elle ajoutait une espèce d'autonomie qui lui donnait plus d'indépendance à l'égard du comité de Paris. Enfin, tandis que la Charbonnerie dans l'Est s'adressait surtout à l'armée, les Chevaliers de la liberté, dans l'Ouest, groupaient toutes les classes de la so-

(1) Sources :

Arch. Nat. F7. 6670-71-72. (Complot Berton. — Dossiers du procès.)

Relation circonstanciée de l'affaire de Thouars et de Saumur, précédée d'une notice biographique sur le général Berton, par Ch. Laumier. Paris, 1822, in-8°.

Histoire de la conspiration de Saumur, par le colonel Gauchais. Paris, 1832, in-8°.

La conspiration du général Berton, avec de nombreux documents par H. Pontois. Paris, 1877, in 8°. L'auteur a recouru aux documents des archives.

Avec le *Moniteur* de 1822 (pp. 1313 et suiv.) et les historiens ordinaires de la Restauration : Vaulabelle, t. v ; Viel-Castel, t. x et xi. Pour le procès, d'autres documents indiqués plus loin.

ciété. C'était dans l'Ouest que la maison de Bourbon comptait le plus de partisans. C'était là en revanche qu'elle avait les ennemis les plus obstinés. Nulle part, la bourgeoisie et l'armée n'étaient travaillées avec plus d'activité.

Le général de Coutard, qui commandait à Rennes depuis 1817, et dont la correspondance nous renseigne sur les progrès de l'agitation en Bretagne, écrivait au ministre de la guerre, le 25 avril 1820 :

« Une sorte de fédération renouvelée de 1815 s'est établie entre les jeunes gens, avocats et étudiants, de Rennes avec ceux de Nantes, de Lorient, de Vannes, de Brest. Des députés se rendent d'une ville à l'autre ; la correspondance la plus suivie est organisée et s'étend de Saint-Malo, à Fougères, à Vitré. Les mères de famille sont inquiètes et appellent la sollicitude des autorités sur des mouvements qu'elles déplorent. Nos jeunes gens se montent la tête de 1788 et se croient destinés à commencer et à donner l'impulsion aux autres provinces. *Tout me porte à croire qu'on veut monter un coup qui est peut-être plus prochain qu'on ne pense.* L'association n'est pas encore redoutable, mais il faut se tenir sur ses gardes (1). »

(1) H. de Riancey, *Le général comte de Coutard*, 1 vol. in 8°, 1857 (ch. 13).

Coutard était né à Ballon (Sarthe), en 1769, soldat en 1787,

L'esprit des troupes restait bon. Mais il s'altéra en 1821, sous l'effort des sociétés secrètes. On a vu comment l'École de Saumur et plusieurs garnisons de l'Ouest furent gagnées à la tentative de Belfort.

Le complot de Saumur avait subi un échec, mais les conjurés ne perdaient pas courage.

Le 9 février 1822, le plan d'un nouveau mouvement fut arrêté dans une réunion tenue chez un ancien maire de Saumur, l'avocat Fournier. Il y avait là des gens déterminés comme le chirurgien Grandménil, le commandant Gauchais, Caffé, ancien médecin militaire qui avait servi en Espagne, et populaire à Saumur pour son dévouement aux malades et son désintéressement: Chauvet, ancien professeur au lycée d'Angers, devenu teinturier à Saumur; Moreau, lieutenant de hussards en retraite à Parthenay, violent et fougueux, avec ses allures d'ancien sabreur; Pombas, ancien lieutenant à la demi-solde, commandant de la garde nationale de Thouars; Rivereau, ancien officier; le lieutenant Delon, qui était parvenu à se dérober aux poursuites, et quelques autres. On décida de faire connaître le projet au comité de Paris et aux *ventes* de la région, et Gauchais partit pour

volontaire en 1791, il avait servi avec distinction sous l'Empire. Comte en 1816, commandant la 12e division depuis 1817, nommé à la 1re en 1822. Député de la Sarthe. Retraité en 1830. Mort en 1852.

Paris, Grandménil pour Nantes, Chauvet pour le Mans, etc.

Gauchais était en outre chargé de demander un chef. On souhaitait un général. C'était le refrain de toutes ces conspirations. « Donnez-nous un général, mandait-on à Paris, et nous marchons. » On comptait sur le général Pajol, gendre d'Oudinot. Pajol fut retardé ou hésita. Le général Berton s'offrit et s'imposa. Ce fut un malheur pour lui et pour sa cause. Ardent et courageux, Berton manquait de la prudence et du sang-froid nécessaires à un chef de parti. Bien qu'ayant passé la cinquantaine, père de deux fils, dont l'un était déjà officier de cavalerie, Berton se lança dans l'entreprise avec la témérité d'un jeune homme.

Il était né le 15 juin 1769, à Cullyer (Ardennes). Issu d'une famille de bourgeoisie aisée, il commença ses études à Brienne, et les acheva à l'école d'artillerie de Châlons.

Sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, en 1792, et bientôt capitaine, il servit sous la République dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Sous l'Empire, attaché d'abord à l'état-major de Bernadotte, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne ; ensuite, il passa en Espagne sous Victor (1er corps), puis sous Sébastiani (4e corps). Gouverneur de Malaga, il s'y fit estimer par sa modération et son habileté, et fut

promu général en 1813. Mis à la demi-solde par la première Restauration, il reprit du service pendant les Cent-Jours et commanda une brigade de cavalerie dans la campagne de Waterloo (corps de Gérard).

Emprisonné lors de la deuxième Restauration, rayé des cadres par Latour-Maubourg, soumis à la surveillance de la police, les persécutions l'avaient irrité contre les Bourbons. Le général Foy disait à la Chambre, le 28 mars 1822 :

« Savez-vous comment on l'a traité ? Ni en 1814, ni en 1815, il n'y avait rien de particulier à son égard. On ne trouvera pas un seul mot contre lui au ministère de la guerre. Cependant, à la fin de 1815, on l'arrête et on l'emprisonne. Mis en liberté après une détention d'*un an*, on l'arrête encore, puis on le relâche. On l'emprisoune ainsi périodiquement tous les six mois. Enfin on lui ôte sa solde. Comment voulez-vous, en semant ainsi l'arbitraire, ne pas recueillir la révolte ? »

Le général, qui vivait à Paris, fréquentait au café Lamblin et chez le libraire Corréard (1). Il occupait

(1) « La conduite tenue à Paris par Berton est celle d'un factieux et d'un conspirateur. Il fréquente le café Lamblin, où il pérore et fait des prosélytes. Il va tous les soirs chez Corréard, libraire au Palais-Royal, où se tient un cercle de jacobins, et d'où partent leurs nouvelles. Sa maison, rue de Latour-d'Auvergne, n° 11, a été pendant la fin de décembre dernier le lieu de réunion d'une affluence considérable d'agitateurs connus. » (Note de police, 1822). Dossier Berton. Arch. Nat.

ses loisirs à des travaux d'histoire militaire. Il donnait des articles à la *Minerve*, collaborait aux *Victoires et Conquêtes*, et nous a laissé une bonne étude sur la campagne de 1815.

Informé du mouvement préparé dans l'Ouest, il s'était offert à le conduire. Le Comité qui destinait ce soin à un autre officier-général faisant attendre sa réponse, Berton avait pris les devants. Il était parti pour la Bretagne, sous prétexte d'y voir son fils aîné, lieutenant de dragons à Pontivy. Il passa par Saint-Malo, où était le 5e de ligne; par Brest, où il se rencontra avec le colonel Alix, jeune, brave, entreprenant, comme lui entouré des défiances de la police; par Nantes, où le 13e de ligne était fortement travaillé, et par Rennes.

Mais sa présence était déjà signalée. Dans les premiers jours de 1822, le colonel Rapatel, du 5e de ligne, écrivait au général de Coutard :

« Il paraît certain qu'une conspiration doit éclater d'un moment à l'autre dans toute la France et que Rennes, Brest, Nantes, Saint-Malo, et d'autres villes de la Bretagne doivent se soulever le même jour et au même instant. Des agents parcourent la division, mon général, et des officiers généraux de l'ancienne armée sont, dit-on, déjà rendus aux différents postes qui leur sont assignés. Brest est la ville où ils croient trouver le plus de partisans parmi les militaires. Ils

omptent sur la populace des villes dénommées ci-essus, et les suites de cette horrible machination oivent amener l'extermination de toute la famille es Bourbons. Vous devez concevoir mes inquiétudes. Iais je compte assez sur mon régiment pour être cer-iin que nous n'aurons que des éloges à recevoir si on nous met dans le cas de prouver notre fidélité. »

Sur le conseil des Nantais, Grandménil alla cher-ıer Berton à Rennes, et l'amena à Saumur. Il y rriva en même temps que les délégués de la région ıargés de convenir des dernières mesures.

Elles furent arrêtées le 17 février, dans une grande unnion tenue, non chez Caffé, comme l'écrit Vaula-elle, mais chez Tisseau-Gauchais, beau-frère du ommandant, et à laquelle assistaient, avec le général le comité de Saumur, quarante-deux personnes, ırmi lesquelles : Ferail et Chappey, délégués de ennes; Cossin et Heureux, de Nantes; Riobé et uérin, d'Angers; Lebreton, du Mans; le colonel ouvry, de Poitiers; et d'autres de Baugé, de Thouars, Niort, etc.

« Il fut décidé que le mouvement commencerait à iouars, parce que le brave capitaine Pombas y mmandait une partie de la garde nationale et que, us le prétexte de réjouissance publique, il avait fait ettre à sa disposition une petite pièce d'artillerie, s munitions, et seize canonniers. La garde natio-

nale était bien armée, ainsi que les communes voi-sines qui devaient se réunir à nous, au premie[r] signal. Parthenay, à sept lieues de Thouars, eût ag[i] simultanément, et, de là, nous serions marchés e[n] masse sur Saumur, où devait éclater la grande insur-rection pendant que les autres départements auraien[t] opéré leur mouvement. » (Gauchais.)

Que devait-on faire à Saumur?

La garde nationale y était, on le disait du moins acquise à la conspiration. L'École de cavalerie était trè[s] favorablement disposée, par suite de la rentrée de plu-sieurs élèves, mis en liberté, faute de preuves, ma[is] désireux de sauver, par un coup de main, leu[r] camarades renvoyés devant un prochain conseil d[e] guerre. Un officier et plusieurs sous-officiers du 4[.] de ligne étaient également gagnés.

Or, à dix heures du soir, le général Berto[n] accompagné des membres du comité central, [d] trente délégués des campagnes, des députés [d] Rennes, de Nantes, d'Angers, du Mans, de Niort, de deux pelotons de la garde nationale et de l'Écol[e] devait se rendre en uniforme sur la place principa[le] de la ville, y lire une proclamation annonçant qu'u[ne] révolution avait éclaté à Paris et qu'elle se prop[a]geait dans la France entière; que la famille roya[le] était en fuite, et qu'un gouvernement provisoi[re] l'avait nommé, lui, Berton, son délégué pour l'Oue[st]

On crierait *Vive la France ! Vive la liberté ! A bas les royalistes !* On s'emparerait du château, dont la porte, gardée par des hommes affiliés, serait laissée ouverte. On y trouverait 25 ou 30 canons, 30.000 fusils et un grand nombre de munitions. On envahirait et on entraînerait l'École. On sonnerait le toscin et on armerait les anciens soldats et les paysans mariniers de la Loire arrivés de la campagne. Voilà pourquoi le mouvement était fixé pour le 23 février, jour de marché.

Les délégués des villes de l'Ouest partiraient aussitôt pour leur porter la nouvelle des événements de Saumur. Un mouvement analogue y éclaterait ; bref, on espérait qu'en moins de trois jours, six ou sept départements avec leurs garnisons se trouveraient sous les armes.

L'étendue d'un pareil plan suffit à en faire concevoir les difficultés. Il semble qu'elles aient apparu à Berton lui-même, car il demanda à agir à Thouars plutôt qu'à Saumur. En dépit de Gauchais, qui trouvait sa présence plus nécessaire à Saumur, on le lui accorda. Par suite, le mouvement fut ajourné au 24, qui était un dimanche. « Le caractère faible, l'incapacité du général Berton m'avaient frappé dans les derniers temps, et j'en avais averti les conjurés. Je leur avais dit qu'il nous perdrait tous, et ma prédiction ne s'est que trop vérifiée ! Les esprits médiocres

sont trop enclins à se persuader que dans un habit de général gît toute la science du métier (1). »

Gauchais fut chargé de conduire Berton à Thouars. Il y arriva, le 21, avec Delon et le général, qu'il logea, sous un nom d'emprunt, chez un propriétaire nommé Saugé. A Thouars, et dans d'autres maisons se tinrent de nouveaux conciliabules auxquels assistèrent des conjurés tels que Pombas, des officiers à la demi-solde, et des maires et des adjoints des communes voisines. Pendant ce temps, Gauchais était revenu à Saumur pour les derniers préparatifs.

Le 24, à cinq heures du matin, Berton, en grande tenue, se rendit chez Pombas, où l'attendaient plusieurs conjurés ainsi que Heureux, délégué de Nantes et fit commencer le mouvement qui s'annonça assez bien. On s'empara de la brigade de gendarmerie, on mit en arrestation quelques habitants, royalistes avérés, on remplaça le drapeau blanc par le drapeau tricolore, et l'on fut rejoint par deux détachements venus du dehors, l'un de Parthenay, sous le lieutenant Moreau et le médecin Fradin, l'autre de Thénezay, sous le propriétaire Sennechaut.

Puis Berton descendit sur la place Saint-Médard où Heureux donna lecture de deux proclamation

(1) Gauchais. — D'après la plupart des historiens, c'est comité de Saumur, et particulièrement Caffé, qui aurait propo ce changement et l'aurait imposé à Berton.

l'une au peuple, l'autre à l'armée. La première annonçait le renversement des Bourbons, la garantie des biens nationaux dont les possesseurs devaient cesser d'être inquiétés, et la suppression des droits réunis. On ne l'a pas retrouvée (1). La seconde était ainsi conçue :

Soldats,

Toute la France est debout pour reprendre son indépendance. Les amis de l'honneur sont rangés sous l'étendard sacré de la patrie. Déjà nos vieux guerriers arrivent de toutes parts et se joignent à vos frères, à vos amis ; voici pour eux et pour vous le moment de la récompense et le complément de la gloire. Vous répondrez à l'appel, car vous êtes Français.

Soldats, ne vous faites pas illusion ! Ne comptez pas sur les promesses mensongères de ceux de vos chefs qui voudraient vous retenir pour vous plonger dans l'esclavage. Ils vous caressent parce qu'ils ont besoin de vous ; si la victoire se déclarait pour eux, bientôt ils vous trahiraient dans vos affections les plus chères, celles de l'indépendance et de la liberté. Les grades, les honneurs, la fortune leur seraient réservés ; votre partage serait de rester toujours esclaves et dans les derniers rangs de l'armée. L'expérience vous l'a déjà appris. Tous les jours vous voyez licencier, réformer vos anciens compagnons d'armes. Les honorables blessures dont ils sont couverts, les lau-

(1) « Le général Berton a lu, sur la place de Thouars, deux proclamations, l'une au peuple français, l'autre à l'armée. Je n'ai pu me procurer que cette dernière ; il paraît impossible l'obtenir la première. » Général de Briche au ministre de la guerre. Saumur, 28 février. — A. N. — De Briche commandait à Tours la 4e division militaire.

riers qu'ils ont moissonnés dans les champs de la gloire sont aujourd'hui pour eux des signes de proscription ; c'est le sort qui vous attend (1).

Soldats français, l'étendard de la liberté est encore une fois déployé, ce noble étendard qui a brillé et vaincu dans cent batailles. La patrie vous réclame, vos parents s'avancent et vous appellent. Combattre contre eux serait un crime de lèse-nation ; triompher avec eux est une vertu nationale. Telle est votre position. Choisissez.

Vive la liberté ! Vive la France !

Le général, commandant l'armée nationale de l'Ouest.

BERTON.

Heureux ajouta qu'une révolution venait d'éclater à Paris ; qu'un gouvernement provisoire y avait été constitué ; que les généraux Lafayette, Foy et Demarçay en faisaient partie, avec Benjamin Constant, Kératry et Voyer d'Argenson.

Après ces communications, Berton fit acte de gouvernement en destituant des autorités et en promettant des places. Mais il perdit du temps à déjeuner. Il fit battre le rappel et former la colonne trop tard. On commençait à réfléchir, à flotter, et beaucoup de femmes retenaient leurs maris.

La colonne se mit en marche vers midi. Elle comptait environ quinze hommes à cheval et cent

(1) On retrouve là le langage de l'ancienne armée, et l'écho des discours prononcés dans la Chambre par les députés de la gauche. En revanche, pas un mot des institutions nouvelles qu'on destinait au pays.

trente à pied, tous assez mal armés. Elle était précédée du drapeau tricolore porté par un ancien soldat (royaliste), nommé Jaglin. Elle s'avançait, tambour battant, espérant se grossir sur la route des paysans qui n'étaient pas à leurs travaux de la semaine. Mais le changement des dispositions arrêtées d'abord, et dont les détails avaient été répandus partout, troublait les esprits. On saluait le drapeau; mais personne n'entrait dans les rangs.

Vers trois heures, la colonne arriva à Montreuil-Bellay, à moitié chemin de Saumur. C'était le moment où la population sortait des vêpres. Berton fit battre la générale, sonner le tocsin, et appeler aux armes. Une vingtaine de personnes seulement répondirent. Quatre des gendarmes de la brigade de Montreuil furent incorporés comme ceux de Thouars; mais le cinquième put s'échapper par un chemin de traverse et porter l'éveil à Saumur.

Les conjurés de Saumur attendaient Berton pour midi. Son retard fit naître l'inquiétude. Heureux, parti en avant après l'affaire de Thouars, signala le premier son approche. Caffé et quelques autres allèrent au devant de lui jusqu'à Montreuil pour hâter sa marche. Enfin, vers sept heures du soir, il atteignit le pont Fouchard, aux portes de la ville.

Ce jour-là, précisément, le général Gentil-Saint-Alphonse, commandant de l'École de cavalerie, et le

colonel d'Harambert, commandant en second, étaient à Tours. Ils étaient appelés comme témoins, devant le conseil de guerre qui jugeait plusieurs des sous-officiers de l'École. Le sous-préfet de Saumur, un M. de Carrère, et le maire, M. Maupassant, prirent à la hâte les premières mesures nécessaires. Le sous-préfet envoya devant le pont Fouchard quelques gendarmes et un peloton de vingt-quatre élèves de l'École. Le maire fit convoquer la garde nationale, mais il ne se présenta qu'une quarantaine d'hommes.

L'attitude dès élèves de l'École n'avait rien d'hostile. L'officier qui les commandait se bornait à les mettre en garde contre la défection. En effet, Delon, qui accompagnait Berton, s'était avancé vers ses anciens camarades, échangeait avec eux des serrements de mains, leur déclarait que la colonne n'était que l'avant-garde d'une armée de 10.000 hommes qui marchait sur Saumur; que le drapeau tricolore flottait à Thouars, à Parthenay, et dans toute la campagne. Ceux-ci semblaient indécis lorsqu'un second détachement arriva pour les soutenir. De son côté, le maire, avec un seul garde national, descendit pour parlementer avec Berton, et l'invita à se retirer. Le sous-préfet étant survenu à son tour, il fut conclu une espèce de convention en vertu de laquelle Berton consentit à évacuer le pont Fouchard, et les autorités promirent de ne pas l'attaquer sans le prévenir. Il

était alors minuit, et l'obscurité était complète.

Berton comptait, sans doute, sur un mouvement de la ville. Mais la ville ne bougeait pas. Elle-même attendait peut-être l'entrée de Berton. Vainement Delon, irrité de ces lenteurs, pressait d'attaquer et de forcer le passage. Le général s'y refusa. « Je ne prendrai pas sur moi, dit il, de faire verser le sang français. Je ne sacrifierai pas à des promesses que l'on ne peut tenir un seul des braves gens qui m'ont suivi. »

Une partie de la nuit se passa en contestations auprès du pont Fouchard, tandis qu'au contraire les autorités de la ville reprenaient courage et décidaient l'attaque pour le lever du jour. Berton en fut avisé. Malgré les reproches de Delon, auquel s'associait Pombas, il donna le signal de la retraite. La colonne reprit la route de Montreuil, rentra en partie dans Thouars et se dispersa, sans avoir eu à tirer un coup de fusil. Ce fut seulement le lendemain et les jours suivants que les recherches actives faites à Saumur, à Thouars et dans les environs amenèrent l'arrestation de plus de 150 personnes. Les délégués des villes avaient pu rentrer chez eux. D'autres conjurés, Delon, Pombas, Moreau, avaient gagné la côte, d'où ils s'embarquèrent pour l'Espagne. Seul, Berton erra plusieurs mois sous divers déguisementsdans l'Ouest, cherchant sa justification dans une nouvelle et plus heureuse entreprise.

Il crut la trouver à La Rochelle.

Il était caché aux environs de cette ville, chez un ami. « C'est alors, dit Gauchais, que nous conçûmes la pensée de renouer les fils de la conspiration, et de la faire éclater à La Rochelle même. Nous avions tous les éléments convenables sous la main, soit dans les habitants, soit dans la garnison que nous avions gagnée à notre sainte cause. »

Il venait, en effet, d'arriver à La Rochelle un nouveau régiment de ligne, le 45e, qui renfermait une *vente* de sous-officiers, organisée à Paris, et dont la résistance pouvait s'appuyer sur deux bataillons d'infanterie coloniale que leur mauvais esprit avait fait cantonner dans l'île de Ré.

Berton voulut répondre aux reproches qu'on lui adressait, en réunissant tous ces éléments. Les *Carbonari* de la ville le mirent en relations avec le capitaine Massias et le sergent-major Pommier, du 45e. Il détermina les sous-officiers à une sorte de conseil qu'ils tinrent le 11 mars, auprès de La Rochelle, dans le village de Lafond, au cabaret du *Lion-d'Or*. Mais quelques heures après cette réunion, ils étaient arrêtés. Ce contre-temps et le départ des deux bataillons d'infanterie coloniale forcèrent Berton à quitter La Rochelle pour les environs de Rochefort, et à guetter une nouvelle occasion. Elle s'offrit encore.

Le gouvernement venait de rappeler de Saumur

les forces qu'il y avait concentrées après l'affaire du 24 février. Il avait d'ailleurs licencié l'École d'équitation, à cause de son attitude dans tous ces événements (1). Il ne restait, à Saumur, qu'un régiment de carabiniers dit de Monsieur. C'était un corps d'élite qui paraissait dévoué aux Bourbons. On apprit cependant, par des lettres de Paris, qu'il s'y trouvait une vente.

En outre, de nombreux affiliés de la ville et du dehors avaient repris courage. « Les conjurés, dit Gauchais, voyant ce point dégagé de ses principales forces, prirent la résolution soudaine d'y tenter un nouvel effort, d'après la vieille maxime qu'il faut toujours chercher la victoire sur le même terrain où on l'a laissé échapper. Ils combinèrent leur entreprise de manière à la ramener au point où elle en était devant le pont Fouchard, avertirent sourdement les villes et les campagnes, et songèrent à gagner une partie du régiment des carabiniers qui comptaient dans leurs rangs un assez grand nombre de carbonari. »

Il fallait obtenir l'assentiment et l'appui du comité directeur. Grandménil et un négociant des environs de Saumur, Baudrillet, allèrent à Paris. Ils y virent

(1) Supprimée le 20 mars 1822, elle fut rétablie par une nouvelle ordonnance du 10 mars 1825, sous le nom *d'École royale de cavalerie* On sait les services qu'elle a continué de rendre.

Lafayette, assistèrent chez lui à deux réunions, et le mouvement fut approuvé. Malheureusement, on songea encore à Berton pour le conduire.

« Un général était indispensable. Celui de Paris n'arrivait pas, et d'ailleurs Berton, qui se trouvait sérieusement compromis et ne pouvait plus reculer, s'était formellement engagé à suivre nos conseils. » (Gauchais.)

Il les suivit mal. En dépit de toute prudence, il se confia à un maréchal-des-logis du régiment de carabiniers, nommé Woelfeld, qui n'était qu'un agent provocateur. On vit ce qu'on allait revoir à Colmar, quelques semaines plus tard, dans l'affaire du colonel Caron.

Woelfeld, qui venait de se faire affilier à Paris, était d'accord avec ses chefs, tout en négociant avec Grandménil et Baudrillet (1). Il était convenu que le soulèvement éclaterait à Saumur un jour de marché, et qu'il serait appuyé non seulement par la garde nationale, mais encore par deux ou trois cents jeunes gens ou officiers à la demi-solde accourus des environs et même de Paris. Woelfeld répondait de son régi-

(1) Comme à Colmar, l'affaire fut menée par le colonel du régiment, M. de Brion. « Par les ordres et les instructions de cet officier dévoué, un maréchal des logis de son régiment avait feint de se laisser embaucher pour la troupe de ce rebelle, etc. » (Lettre du sous-préfet, de Carrère, au préfet de Maine-et-Loire, 7 juin. A. N. Dossier Berton.

ment. Mais il témoigna le besoin de voir Berton, dont il ignorait la retraite. Grâce à Grandménil et à Baudrillet, il eut une première entrevue avec lui le 14 juin. Il en demanda une seconde, pour régler les derniers détails d'exécution et la part de son régiment. Elle fut fixée au 17, dans la maison de campagne de l'*Alleu*, à deux lieues de Saumur, sur la Loire, propriété d'un notaire de Saumur, nommé Delalande.

Quelques avis parvenus aux principaux conjurés leur faisaient craindre que la police ne fût au courant. Ils conseillèrent la défiance à Berton. Il ne voulut rien entendre. Le 17 juin, pendant qu'il déjeunait à l'Alleu, avec Baudrillet et Delalande, Woelfeld arriva avec quatre maréchaux-des-logis armés jusqu'aux dents. Des verres furent apportés, des protestations échangées. Mais tout à coup Woelfeld et ses compagnons sautent sur leurs fusils, couchent en joue les trois convives, et les tiennent en respect, prêts à faire feu au moindre mouvement, et sourds aux reproches indignés du général.

Cependant le temps pressait, le renfort qu'attendait Woelfeld n'arrivait pas. Au contraire, Grandménil et plusieurs autres conjurés descendaient vers l'Alleu pour la réunion convenue, sans se douter du drame qui se passait. Ils approchaient de la maison, leur intervention était le salut, peut-être. Le galop d'un détachement de carabiniers les obligea de s'éloigner

rapidement et de traverser la Loire. Pendant ce temps, Berton, Baudrillet et Delalande, chargés de liens, étaient conduits à Saumur, aux cris de *Vive le roi !* poussés par les carabiniers, et enfermés dans le château.

Woelfeld fut aussitôt promu sous-lieutenant pour cet exploit qui excita un vif enthousiasme parmi les royalistes de la région. « Les ecclésiastiques des environs de Saumur firent une quête qui s'éleva à la somme de 10.000 francs, et lui en remirent le montant, sans doute pour la récompense de sa belle action. » (Gauchais.) En revanche, les carabiniers furent mal vus à Saumur ; des rixes éclatèrent entre eux et la population civile ; des duels eurent lieu, auxquels plusieurs soldats succombèrent. Woelfeld lui-même, après une tentative d'assassinat dirigée contre lui (26 octobre), demanda à permuter. Il fut envoyé dans la gendarmerie, à Rodez, et le régiment tout entier fut déplacé (1).

Il ne restait qu'à laisser libre cours à la justice.

Elle avait déjà commencé pour les sous-officiers de l'École, compromis dans le mouvement qui devait accompagner le complot de l'Est, et arrêtés après l'incendie du mois de décembre 1821. Pendant la tentative de Berton contre Saumur, ils comparais-

(1) Woelfeld, en 1830, devint concierge du château de Chambord, où il mourut longtemps après.

saient devant le Conseil de guerre de Tours (1).

Les accusés étaient au nombre de onze ; un contumace, *Delon* (Honoré-Édouard), lieutenant d'artillerie légère, et dix présents, savoir : les maréchaux-des-logis *Sirejean*, des chasseurs de l'Ariège, *Coudert,* des chasseurs à cheval du Var, *Mathieu*, des hussards du Nord, *de Fabert*, des lanciers de la garde, *Clément*, du train du génie, *Dethieux*, du 3e régiment d'artillerie à cheval de Strasbourg, et le brigadier *Bourru*, des cuirassiers de la garde, sous-officiers élèves ; plus les maréchaux-des-logis *Lemaître*, *Daumery*, *Lebrun*, des chasseurs à cheval de l'Ariège, en garnison à Tours ; tous, « prévenus d'être auteurs, complices ou non-révélateurs d'un complot tramé à l'École de Saumur, qui avait pour but de renverser le gouvernement du royaume, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à la guerre civile ».

L'accusation reposait sur les révélations de deux sous-officiers qu'ils n'avaient pu gagner, et sur les aveux de la plupart des accusés qui déclaraient avoir été initiés par Delon à un complot destiné à mettre Napoléon II sur le trône, avec la Constitution de 1791, conspiration dont Lafayette, Laffite et B. Constant auraient été les chefs principaux. Sirejean lui-

(1) Arch. Nat. F7. 6660. *Complot de l'Ecole de Saumur*. D. 158.

même reconnaissait avoir été reçu *Chevalier de la liberté*, le 16 décembre, par Delon ; mais il croyait, disait-il, n'entrer que dans une société analogue à la franc-maçonnerie. Ce fut en vain que le général Gentil Saint-Alphonse témoigna en faveur de la bonne conduite des accusés, que le marquis de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariège, fit particulièrement l'éloge de Sirejean. Les événements dont Saumur venait d'être le théâtre n'inclinaient pas le conseil à l'indulgence.

Le procès,commencé le 20 février, se termina le 28 par un jugement qui condamnait Delon, Sirejean et Coudert, à la peine de mort ; Mathieu, à cinq ans de prison ; Fabert, Clément, Bourru, Lemaître et Lebrun, à deux ans. Daumery et Dethieux étaient acquittés.

Sirejean et Coudert se pourvurent en revision. Le jugement fut cassé pour vice de forme, et les deux accusés comparurent devant un nouveau conseil de guerre qui condamna Sirejean à la peine de mort. Coudert, déclaré coupable seulement de non-révélation, s'en tirait avec cinq ans de prison (21 avril). Sirejean forma un recours en grâce. Il n'avait que vingt et un ans. Sa jeunesse, sa conduite, sa bonne mine lui avaient attiré toutes les sympathies. Les dames de Tours lui envoyaient des provisions et des fleurs. Elles intercédèrent pour le sauver. Sur leur

demande, Mme Récamier, fort liée avec M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, essaya d'obtenir une commutation de peine. Mais le gouvernement se persuadait qu'en face des conspirations répétées la rigueur était désormais nécessaire. Le roi se refusa à faire grâce, disant que *son devoir l'obligeait.*

Le 2 mai, Sirejean fut passé par les armes devant toute la garnison de Tours. Il mourut avec un grand courage. Ce sous-officier est aussi intéressant que les sergents de La Rochelle, et il n'est pas connu.

L'instruction des affaires de Thouars et de Saumur avait traîné pendant quelques mois. Elle fut menée rapidement après l'arrestation de Berton, et la Cour de Poitiers put rendre, le 3 juillet, un arrêt qui renvoyait le général et 55 accusés devant la Cour d'assises des Deux-Sèvres. Mais sur le recours du procureur-général de Poitiers, M. Mangin, et pour cause de suspicion légitime, la Cour de cassation déféra les accusés à la Cour d'assises de la Vienne.

Les procès politiques sont dangereux pour les gouvernements qui les font, et pour les magistrats qu'on y emploie. La Restauration l'a éprouvé, et avec elle Bellart, Mangin et Marchangy. Bellart s'était tristement signalé dans le procès du maréchal Ney. Mangin a dû au procès Berton une fâcheuse célébrité. Le nom de Marchangy est inséparable du procès des sergents de La Rochelle.

Juriste éminent, magistrat distingué et d'une probité irréprochable (1), Mangin eut le tort de servir les passions qui animaient alors la droite contre le parti libéral. L'instruction lui fournissait quelques noms de députés. Dans l'acte d'accusation qu'il signa le 24 juillet et qui fut publié par le *Moniteur*, le 1er août, il s'attacha à mettre ces noms en lumière, et, pour ainsi dire, en vedette. Il ne se borna pas à rappeler les propos de Berton, annonçant à Thouars qu'un gouvernement provisoire avait été établi, dont Foy, Kératry, B. Constant faisaient partie; que le général Demarçay était au courant du mouvement, etc. Il ajouta *qu'il était prouvé* que Grandménil avait présenté Baudrillet à Lafayette, et que Lafayette lui avait dit, au moment où il prenait congé pour aller retrouver Berton et le ramener dans les environs de Saumur : « Allons, du courage, mon cher Grandménil (2). » Bref, il avait habilement rassemblé tous

(1) *Mangin* (Claude), né à Metz en 1786. Procureur du Roi à Poitiers, en 1816. Procureur général à la Cour en 1821. Conseiller à la Cour de cassation en 1827. Préfet de police en 1829. Crut prudent de passer à l'étranger en 1830. En revint pour se faire inscrire au barreau de Metz. Mort en 1835.

(2) Première déposition de Baudrillet devant le juge d'instruction de Saumur. Déposition qu'il s'empressa de rétracter lorsqu'il en aperçut la portée. Il s'efforça de faire croire qu'il avait pris pour Lafayette une autre personne dont il donna un signalement tout à fait différent de celui du général. — La justice ne fut pas dupe du subterfuge : la figure de Lafayette était assez connue pour qu'il fût difficile de s'y tromper.

les indices qui pouvaient faire croire à la complicité des principaux membres de la gauche.

De la part de tout autre qu'un magistrat, et dans d'autres circonstances, l'attaque eût peut-être été de bonne guerre. Car enfin le parti libéral en prenait à son aise depuis deux ans. Mêlé à toutes les conspirations (sauf le général Foy), il s'en réservait les bénéfices sans en risquer les dangers. Il les traitait, quand elles échouaient, de trames imaginaires inventées par la police; il coupait habilement le fil d'intelligence qui pouvait remonter jusqu'à lui, et il s'indignait, du haut de la tribune, d'accusations qu'il renvoyait à la calomnie. Mais dans l'affaire de Saumur, il ne pouvait plus parler de complot fictif, il y avait eu commencement d'exécution; il ne pouvait faire passer Berton pour un agent du gouvernement; à plusieurs reprises, il l'avait vanté comme un des siens. Il ne pouvait enfin contester que le général n'eût parlé de quelques députés.

Cependant la publication de Mangin manqua le but par sa mauvaise foi. Ni Foy, ni Laffite, ni Kératry n'étaient de l'affaire. Leurs protestations donnèrent le change sur leurs collègues. Elles éclatèrent le jour même où parut le document dans le *Moniteur* (1er août). La défense fut excessive comme l'attaque.

Foy s'indigna. Laffite réclama une enquête. Il s'écria, avec emphase : « Il s'agit de savoir si nous

« sommes sous le fer des calomniateurs et des bourreaux... Si l'on veut nous égorger, qu'on le fasse! qu'on nous traîne à l'échafaud, mais auparavant qu'on nous donne des juges ! »

Lafayette demanda la parole pour un fait personnel. Sa position n'était pas celle de Constant, de Foy, et de Laffite. En ce qui le concernait, l'acte d'accusation n'était pas mensonger. Il avait parfaitement vu Grandménil ; il lui avait adressé la phrase citée par Mangin. Il se garda bien de répondre d'une façon précise. Au lieu de prendre le ton de la colère et de l'indignation, il dit, avec l'accent d'un suprême et vague dédain :

« Quelle que soit mon indifférence habituelle pour les inculpations et les haines de parti, je crois devoir ajouter aujourd'hui quelques mots à ce qu'ont dit mes honorables amis. Pendant le cours d'une carrière tout entière dévouée à la cause de la liberté, j'ai constamment mérité d'être en butte à la malveillance de tous les adversaires de cette cause, sous quelque forme despotique, aristocratique, anarchique qu'ils aient voulu la combattre ou la dénaturer. Je ne m'en plains donc pas, quoi que j'eusse le droit de trouver un peu leste le mot *prouvé* dont M. le procureur du roi s'est servi à mon occasion. Mais je m'unis à tous mes amis pour demander autant qu'il est en nous la plus grande publicité au sein de cette Chambre, en face de la nation. C'est là que nous pourrons, mes accusa-

teurs et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire sans compliment ce que, depuis trente-trois ans, nous avons eu mutuellement à nous reprocher (1). »

La demande d'enquête fut combattue par le président du Conseil. M. de Villèle déclara que le meilleur moyen d'arriver à la vérité était de laisser libre cours à l'action de la justice, ajoutant que les députés qui se plaignaient se trouveraient justifiés en n'étant l'objet d'aucunes poursuites. Aussi bien, le gouvernement n'y tenait guère. Dans cette affaire, comme dans celle de Belfort, comme dans celle du 19 août, il craignait de rencontrer de trop hautes responsabilités. L'enquête fut repoussée par la droite, et la clôture prononcée au milieu d'un effroyable tumulte (2).

La publication de l'acte d'accusation précéda de plus de trois semaines les débats du procès Berton (3).

(1) *Mémoires* de Lafayette, t. vi.

(2) Un incident de cette séance, qui passa inaperçu, aurait pu amener les plus graves conséquences.

Dans la discussion, et suivant le refrain de la gauche, un membre s'était écrié : « C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle de provocateur ! » Or, Grandménil, poursuivi par la police, était dans les tribunes. Il voulut se jeter dans la salle, faire un éclat, se justifier. On eut beaucoup de peine à le retenir. Il dut se condamner au silence, comme Nantil, l'année précédente. On rendit justice plus tard à son innocence et à sa loyauté (1840), mais le soupçon pesa longtemps sur lui. On en voit la preuve dans Lacretelle, dont le t. III est de 1835.

(3) Avec les documents des Archives, le *Moniteur* et les im-

Ils s'ouvrirent le 26 août. Les accusés étaient au nombre de cinquante-six, dont quarante seulement présents, les autres contumaces.

Parmi les accusés présents figuraient : le général *Berton;* le colonel *Alix; Caffé,* ancien médecin militaire; *Saugé,* propriétaire à Thouars, qui avait logé Berton sans le connaître; *Fradin,* médecin, adjoint au maire de Parthenay; *Jaglin,* ancien soldat qui avait été le porte-drapeau de la colonne; *Sennechaut,* propriétaire à Thénezay; avec des officiers à la demi-solde, des petits propriétaires, d'anciens militaires et de simples journaliers.

Étaient contumaces : *Grandménil*, *Gauchais*, l'ancien professeur *Chauvet*, *Chappey,* délégué de Rennes; *Heureux* et *Cossin,* délégués de Nantes; *Delon*, *Pombas*, *Moreau*, *Rivereau*, anciens officiers,

primés déjà cités, on peut consulter encore, pour les détails du procès :

Procès de l'ex-général Berton et de ses co-accusés. Poitiers, chez Barbier, in-8°, 1822. C'est le compte rendu que fit publier la préfecture.

Procès de la conspiration de Thouars et de Saumur. Poitiers, chez Catineau, in-8°, 1822 (468 pages). Cette publication, où l'autorité vit de la mauvaise foi et de la malveillance, attira à l'imprimeur un mois de prison et 1.000 fr. d'amende.

Causes politiques célèbres du XIX° *siècle*, in-8°, 1827, t, 1, procès Berton.

La conspiration Berton, dans la *Mosaïque de l'Ouest*, publiée sous la direction d'Emile Souvestre, 1844-45. Nantes, in-4°. Pages 338-340 et 361-369. Article signé E. B. (Eugène Bonnemère).

Saunion, ancien soldat de la gendarmerie d'élite; etc.

Le jury était le moins disposé à l'indulgence. Ce jury, soigneusement trié, n'était composé que de gentilshommes, anciens émigrés ou anciens officiers des armées royalistes. La révolution et l'ancien régime se trouvaient encore en présence. Mais, cette fois, la révolution était sur le banc des accusés.

L'audition des accusés et de 200 témoins remplirent les audiences jusqu'au 4 septembre. Elles furent marquées par les interpellations passionnées et violentes du procureur-général. Il y mit le comble dans son réquisitoire, le 5 septembre. Toujours injurieux pour Berton, il montra plus de ménagement pour le colonel Alix et surtout pour Caffé, dont il affecta de vanter les services et le dévouement professionnels, parce qu'il voulut voir en lui une victime de B. Constant.

Il revint avec insistance sur la complicité des libéraux, sur celle de Lafayette, que n'infirmaient pas la rétractation intéressée de Baudrillet, et la déclaration hautaine du général.

« ... Les preuves morales abondent, dit-il, pour établir cette complicité. Mais les preuves matérielles, les seules sur lesquelles on puisse établir une accusation, nous manquent contre les premiers instigateurs. Pourquoi? Ce n'est pas parce qu'ils sont innocents, mais parce qu'ils se cachent derrière leurs séides,

parce qu'ils s'enveloppent de mystère, parce qu'ils ne correspondent que verbalement, qu'ils mettent en évidence des gens qu'ils bercent d'espérances chimériques et qu'ils s'efforcent ensuite de déshonorer.

« On a dit que nous aurions pu nous dispenser de citer, dans l'acte d'accusation, les noms de ces hommes. Mais de quel droit nous dispenserions-nous, dans une affaire de conspiration, de faire connaître la vérité, de signaler aux jurés et au gouvernement les véritables appuis sur lesquels comptaient les conspirateurs? Nous devions, Messieurs les jurés, vous apprendre que plusieurs de ces accusés ont été trompés, ont été précipités dans l'abîme par les noms d'hommes puissants, parce que cette considération peut vous déterminer à quelque indulgence pour eux ; mais ce que nous avons dit, nous l'avons dit hautement et à la face de la France. Etc. (1). »

Les accusés avaient pour défenseurs des avocats du barreau de Poitiers. Berton avait demandé Me Mesnard, du barreau de Rochefort, ou, à son défaut, Mérilhou. On ne lui accorda ni l'un ni l'autre. On lui assigna un avocat d'office, M. Drault, avec lequel il ne put communiquer librement. Il présenta lui-même sa défense. Elle ne fut ni habile ni sincère. Il avait raison de dire « que le mouvement de Thouars n'avait

(1) *Moniteur*, 1822, p. 1309.

pas été préparé par lui ; qu'il était le fruit d'un grand et long mécontentement ». Mais il était mal venu à prétendre que le mouvement n'avait pas pour but de renverser le gouvernement du roi. Il se répandit en plaintes amères contre Woelfeld, qui l'avait livré ; contre Grandménil qu'il accusait, lui aussi, d'être un agent provocateur; contre Mangin qui lui prodiguait les accusations de lâcheté et qui l'empêchait de voir ses fils ; contre les précautions excessives dont on l'entourait, ainsi que ses compagnons (1). Il revendiqua pour lui seul la responsabilité et dit en terminant :

« Je voudrais fournir à moi seul assez de sang pour apaiser la soif de ceux qui en sont si altérés. Pendant vingt ans, j'en ai versé sur quelques champs de bataille : j'y ai épargné celui des émigrés lorsqu'ils se battaient contre nous. J'en ai sauvé, comme bien d'autres de mes compagnons l'ont fait, et cette générosité avait alors ses dangers. Je n'ai jamais fait couler le sang français. Celui qui me reste est pur : il est tout français.

« J'ai exposé longtemps ma vie avec gloire pour mon pays. Si je devais la perdre par la main de mes con-

(1) L'autorité déployait, en effet, des rigueurs injustifiables. Les accusés n'étaient conduits à l'audience qu'enchaînés et dans les voitures fermées.
Le général Malartic, qui commandait à Poitiers, avait mis la ville en état de siège. Toutes les rues aboutissant au tribunal étaient barrées par les troupes. Des patrouilles parcouraient les rues pendant le jour, et pendant la nuit multipliaient les rondes.

citoyens, je leur présenterais encore ma poitrine avec le même courage que j'ai toujours montré devant les ennemis de la France. Nos noms, Messieurs, seront inscrits ensemble dans l'histoire. La France et l'Europe nous jugeront sévèrement et sans partialité. Quoi qu'il puisse arriver, mon cœur n'a rien à craindre, et ma devise, comme elle a toujours été, sera celle-ci : *dulce et decorum est pro patria mori.* » (6 septembre.)

Les plaidoyers et les répliques occupèrent plusieurs audiences. Après la clôture des débats, le 11 septembre, Berton prit encore la parole et sollicita noblement, éloquemment, l'indulgence du jury pour ses compagnons :

« J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Messieurs les jurés, si votre conscience réclame du sang, je vous offre le mien, je vous donne ma vie. Mais, au nom de l'humanité, au nom de votre propre honneur, épargnez, je vous en supplie, les hommes qui ont marché avec moi. Ils furent trompés, entraînés. Ces hommes, enfermés dans des cachots où leur pauvreté ne leur permet de recevoir aucun secours, ont souffert, depuis sept mois, toutes les horreurs de la captivité la plus rigoureuse. Rendez-les à leurs familles. Leurs parents, leurs enfants et leurs femmes vous béniront ; vos noms ne seront pas oubliés dans leurs prières, votre sommeil en sera plus tranquille, et aucun remords n'agitera vos consciences. »

Le président, le conseiller Parigot, résuma les débats, avec une partialité qui fit de ce résumé un dernier réquisitoire, et le jury se retira, à midi, pour délibérer sur les 378 questions qui lui furent posées. A neuf heures du soir, il rendit son verdict, et la cour prononça le jugement.

Berton, Caffé, Fradin, Sennechaut, Jaglin et Saugé étaient condamnés à mort, comme coupables de complot, d'attentat et de non-révélation.

Alix, déclaré coupable seulement de non-révélation, était condamné à cinq ans de prison ; les autres, à des peines variant de cinq ans à un an. Deux seulement, sur quarante, étaient acquittés.

Deux jours après, le 13 septembre, la cour, statuant sur les contumaces, sans l'assistance du jury, condamna à la peine de mort : Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Heureux, Cossin, Delon (déjà frappé par le conseil de guerre de Tours), Moreau, Pombas, Rivereau et Saunion ; quatre autres à cinq ans et un an de prison. Un seul était acquitté (1).

Les six condamnés à mort se pourvurent en cassation. Les femmes de Fradin et de Sennechaut, parties pour Paris, obtinrent la grâce de leur mari, par l'intercession de Madame et de la duchesse de Berry. Le

(1) Nous retrouverons plus tard quelques-uns de ces contumaces. Ils étaient destinés à de nouvelles aventures, et aussi à de nouvelles condamnations.

pourvoi des quatre autres fut rejeté. La nouvelle en arriva, le 5, de grand matin. Elle fut aussitôt communiquée à Berton et à Caffé, dont l'exécution devait avoir lieu à Poitiers. Caffé se donna la mort en s'ouvrant l'artère crurale avec un canif qu'il avait pu se procurer. Berton fut conduit à l'échafaud vers midi.

« A onze heures, disent les journaux du temps, l'exécuteur arriva, et coupa le collet de son habit. « Ne pouviez-vous vous contenter de le rabattre ? » lui dit-il. On le fit ensuite passer dans une pièce où l'attendaient deux missionnaires. « Dispensez-vous de m'accompagner, Messieurs, leur dit-il; je sais aussi bien que vous tout ce que vous pouvez me dire. » Lorsqu'il monta dans la charrette qui devait l'emmener, les deux missionnaires l'y suivirent et se placèrent l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Comme il avait les mains attachées derrière le dos, il pria l'exécuteur de se mettre derrière lui de peur qu'un fort cahot ne le fît tomber. Durant la marche, Berton promenait autour de lui des regards calmes et assurés. Arrivé au pied de l'échafaud, il en monta les marches avec fermeté. Les deux missionnaires l'y suivirent, et comme ils persistaient à lui parler, il leur dit : « laissez-moi tranquille! » Puis il cria d'une voix forte : *Vive la France, vive la liberté!* Étendu sur la planche fatale et la tête sous le couteau, il fit entendre ce nouveau cri : *Encore une fois, vive la*

liberté! Vive la France! Il y avait peu de spectateurs; toutes les fenêtres de la place où se faisait l'exécution étaient fermées (1). »

Le 7, Jaglin et Saugé, dont le jugement avait placé l'exécution à Thouars, y subirent leur peine. Jaglin (35 ans) était abattu. Saugé (56 ans), qui n'avait pas cessé de montrer beaucoup de courage et même de gaîté, mourut en criant : *Vive la République!* « Cri inconnu de la génération nouvelle, et dont la génération de l'Empire elle-même avait perdu la signification, invocation solitaire que les journaux de tous les partis rapportèrent avec un sentiment de profonde surprise (2). »

Comme on l'avait vu dans les complots de l'Est, d'autres procès sortirent du procès principal, pour étendre encore et prolonger les conséquences de ces malheureux événements.

(1) Signalement du général Berton :

« Taille de 1m77, âgé de 51 ans, cheveux gris, front haut, sourcils bruns, yeux châtains, nez gros, bouche moyenne, barbe brune, menton rond, visage ovale et maigre; les pommettes des joues saillantes, l'air hagard ; fortes moustaches, noires et plates. Mouvements très vifs. » Arch. Nat. (Note de police.)

(2) Vaulabelle, t. v, ch. 5. — « Niort, le 8 octobre 1822. J'ai l'honneur d'informer V. E. que les deux condamnés Jaglin et Saugé ont subi leur jugement hier, 7 du mois, à midi, dans la ville de Thouars.

« Saugé a proféré avant sa mort les cris de Vive la liberté! et Vive la République!

« L'exécution a eu lieu avec l'ordre le plus parfait. La plus grande consternation était répandue parmi les habitants. Cet acte de justice a produit une impression profonde sur les esprits.

Le 30 janvier 1823, la Cour d'assises du Loiret jugea les complices de Berton qui avaient essayé de relever l'entreprise. Il y en avait trois présents : Baudrillet, Delalande, Duret, sabotier à Chemillé, et cinq contumaces : Grandménil, Fournier, ancien maire de Saumur, Poulain, Bouheau et Paur, naturaliste au Jardin des Plantes et parent de Woelfeld.

Baudrillet et Duret furent condamnés à mort, le premier, comme complice d'une conspiration tendant à renverser le gouvernement ; le second, pour tentative d'embauchage. Delalande, sauvé par l'habileté de son avocat, s'en tira avec trois ans de prison. Toutefois, la peine des deux premiers fut commuée en vingt ans d'emprisonnement. La Cour, jugeant ensuite sans l'assistance du jury, condamna quatre des contumaces à la peine de mort, et Paur à dix ans de bannissement.

Enfin, le 22 novembre 1823, et le 14 décembre 1824 quatre contumaces du procès Berton étant tombés entre les mains de la justice, *Gauchais, Saunion, Nonet*, officier du train d'artillerie à la demi-solde, et *Malécot*, ancien cuirassier, furent condamnés par la Cour d'assises de la Vienne : Gauchais et Saunion, à mort, les deux autres à de la prison.

On fit grâce de la vie à Gauchais, au prix de

Les libéraux sont ici effrayés et silencieux. » (Préfet des Deux-Sèvres au ministre de l'intérieur. A. N. D. 6672.

vingt ans de prison. Il en fit cinq. La peine de Saunion fut convertie en travaux forcés à perpétuité,avec exposition publique et flétrissure.

Le complot de Saumur fut le troisième et le dernier des grands complots organisés contre les Bourbons.

Celui du 19 août 1820 était surtout militaire ; celui de Belfort était l'œuvre de la Charbonnerie ; celui de Saumur appartint aux Chevaliers de la liberté. Le premier, au cœur même de Paris, était le plus dangereux ; le second était trop éloigné du centre ; le troisième avait le même défaut ; mais la Bretagne offrait une base de résistance qu'on n'aurait pas trouvée en Alsace.

Ce complot avait plus de chances de succès qu'on ne l'a cru généralement. Sans renverser la monarchie, il était capable de lui susciter de sérieuses difficultés, si l'on songe aux intelligences que le parti possédait dans toutes les garnisons de l'Ouest. Mais il y fallait de la rapidité et de l'audace. Berton n'y mit que des scrupules et des lenteurs. Ce complot est le seul qui ait eu un commencement d'exécution, pour dégénerer, presque aussitôt, en manifestation armée, mais pacifique.

Cet échec n'en inspira pas moins au gouvernement une politique nouvelle et rigoureuse. Berton et ses complices ne furent que les dernières victimes de cette funeste entreprise. Il y en avait eu d'autres, comme nous allons le voir.

CHAPITRE VII

Les quatre sergents de La Rochelle.

L'année 1822 fut néfaste pour la Restauration.

Elle fut marquée par des procès politiques qui ramenèrent aux mauvais jours de 1816. De nombreuses condamnations capitales furent prononcées, dont dix suivies d'exécution. En faisant fusiller Sirejean et Caron, en dressant l'échafaud où montèrent le capitaine Vallé, les quatre sergents de La Rochelle, Berton et deux de ses obscurs complices, le gouvernement cédait-il seulement aux passions de l'extrême droite triomphante avec l'avènement du ministère Villèle ? (15 décembre 1821.)

Il cédait encore et surtout à la peur. Au sortir de la tranquillité parfaite dans laquelle s'était écoulée l'année 1821, il fut brusquement réveillé par un danger que sa police n'avait su ni prévoir ni prévenir. Il se vit menacé par une immense et mystérieuse conspiration, dont les intelligences s'étendaient jusqu'au dehors, et dont les liens se resserraient de plus en plus autour de lui. Il crut voir reparaître le spectre de la

Révolution, et, sous le coup de cet affolement, en quelques semaines, il multiplia les rigueurs. On peut dire les cruautés (1).

Il frappa, non seulement tout commencement d'exécution (il n'y en eut qu'à Saumur), mais encore toute tendance au complot. Et la simple participation aux sociétés secrètes devint un crime que la mort seule était capable de punir. Voilà ce qu'on vit dans le procès de Nantes, qui n'atteignit que des contumaces ; dans celui de Toulon, dont fut victime le capitaine Vallé; surtout dans celui de Paris, dirigé contre les sergents de La Rochelle.

Dès 1817, la Bretagne était entamée par un violent esprit d'opposition. Nantes, en était le foyer, et de Nantes des relations s'étaient établies avec les principales villes de la région : Rennes, où la jeunesse libérale témoignait d'une turbulence que le général de Coutard s'employait à prévenir ou à comprimer : Brest, où l'on sifflait les fonctionnaires de passage, comme Bellart, et où la présence des missionnaires excitait des désordres qui déterminaient l'envoi de Lauriston (septembre 1820).

Le voisinage de la côte, le souvenir des guerres civiles, l'antagonisme plus vivace qu'ailleurs entre l'ancienne noblesse et la bourgeoisie contribuaient à

(1) Cf. Guizot, *Des conspirations et de la justice politique*, in-8°, 1822, chez Ladvocat.

y ouvrir l'armée aux influences du dehors et à la propagande libérale.

Ces menées rencontraient dans le général Despinois, qui commandait à Nantes la 12e division militaire, un adversaire aussi habile que peu scrupuleux.

Sans atteindre au fâcheux renom des Donnadieu et des Canuel, le général Despinois est de ceux dont les services militaires ont été compromis par la politique. Général des armées de la République, il avait été de bonne heure un des instruments de l'ambition, et, on ajoutait, de la police de Bonaparte.

Rallié aux Bourbons en 1814, et chargé du commandement de la 1re division militaire en 1815, il s'était associé aux ressentiments de la deuxième Restauration contre le maréchal Ney, avec un zèle qui lui avait mérité le titre de comte, en 1816. Appelé à la 12e division, en 1821, en remplacement du général baron Pêcheux, il signalait avec sa clairvoyance de policier les progrès du mauvais esprit dans l'Ouest, et particulièrement dans l'armée.

Dans un long rapport adressé au ministre de la guerre (le duc de Bellune), il écrivait, le 6 février 1822 :

«... Les auteurs des menées actuelles en ont donc fait (de Nantes) un de leurs quartiers généraux. Leur plan d'opération embrasse la plupart des villes

et des départements de l'Ouest. Mais, à mes yeux, c'est la partie d'un plan beaucoup plus vaste auquel le comité directeur aurait donné l'avis et imprimerait le mouvement.

« Quoi qu'il en soit de cette présomption, l'Ouest est maintenant travaillé par ses agents et le mode de préparation répond à celui d'exécution. Suggestions perfides, excitations à la trahison et à la révolte, embauchage de militaires et d'habitants, solidarité et responsabilité communes à tout événement, on trouve tout cela dans leurs associations secrètes...

« Leur principal moyen, leur espérance favorite, c'est *d'agir sur la troupe et de l'entraîner à la défection*, non en s'attaquant aux masses, mais en attirant et en corrompant les individus. C'est ainsi qu'ils ont agi à Saumur, à Belfort, à Nantes, et qu'ils opéreront dans toutes les villes de garnison. Etc. (1). »

Avant le mouvement de Saumur, un complot avait été préparé à Nantes, dans le 13e de ligne. Averti par deux de ses espions, les sergents-majors Feydit et Ranvaud, Despinois décida l'arrestation de plusieurs officiers qui réussirent à s'échapper (6 fé-

(1) Arch. Nat. F. 7. 6660. D. 159. (Complot de Nantes.) — Sur le général Despinois, né à Valenciennes en 1764, mort en 1848, voir Archives du Nord. I. 49, 3e série. Sur son administration à Paris, en 1815, voir les *Mémoires* du comte de Rochechouart, qui était alors commandant de place.

vrier). On ne put mettre la main que sur quelques sergents-majors et plusieurs civils, anciens officiers de l'armée impériale, qui furent traduits, les 14 et 15 juin suivants, devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure.

Les accusés étaient au nombre de douze, six présents : *Monneron-Dupin*, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers; *Bonnet*, adjudant sous-officier au 13e; *Villedary*, *Lerat*, *Riboulet*, *Puybaraud*, sergents-majors, et six contumaces : *Delahaye*, *Gamelon*, *Raymond*, lieutenants; *Fourré, Dupuy*, propriétaires, anciens officiers de la garde; *Baudry*, propriétaire, ancien officier supérieur aux chasseurs de la Vendée.

Ils appartenaient tous à l'association des *carbonari* dont l'acte d'accusation exposait pour la première fois, avant celui de Marchangy, mais d'une manière incomplète, l'organisation et le mode d'action. On y lisait que, le 12 janvier, une réunion avait eu lieu chez un des officiers contumaces pour la réception de trois nouveaux adeptes; qu'un individu, que l'on disait être délégué du Mans ou de Saumur, y avait présidé et prononcé un discours semblable à celui qui venait de faire condamner Vallé par la Cour d'assises du Var; qu'on avait ensuite formé le projet de renverser le gouvernement, etc.

Ces faits, puisés uniquement dans la dénonciation

des deux sous-officiers Feydit et Ranvaud, étaient énergiquement contestés par les prévenus. Ceux-ci inspiraient d'ailleurs un vif intérêt. Ils bénéficiaient de l'antipathie qui s'attachait à Despinois, ainsi qu'à l'attitude d'un régiment suisse en garnison à Nantes. Ils furent acquittés au milieu de transports de joie qui dégénérèrent en désordres. Les Suisses chargèrent pour disperser les rassemblements et plusieurs personnes reçurent des coups de sabre. Despinois fut sifflé sur les promenades et au théâtre. Un journal de Nantes, *l'Ami de la Charte*, qui prenait parti pour les tapageurs, fut condamné à deux mois de prison et 4.000 francs d'amende. Et quelques semaines après, la Cour d'assises, jugeant sans l'assistance du jury, condamna cinq des contumaces à la peine de mort. Baudry fut acquitté.

De pareilles rigueurs, déployées contre le simple délit d'association, expliquent le sort du capitaine Vallé.

Le capitaine Vallé doit à sa fin tragique l'intérêt qui s'est attaché à son nom, et le souvenir qu'en a gardé la ville de Toulon. Sans l'échafaud, sa vie n'aurait été que l'histoire obscure et banale de tant d'autres officiers à la demi-solde qui, des années de gloire et d'aventures, n'avaient conservé que la misère, qu'ils cachaient, et leur épée qu'ils montraient toujours (1).

(1) Pour cet épisode, je ne peux que renvoyer à un livre plein

Né à Arras, en 1785, d'une famille modeste, Vallé s'était engagé à quinze ans, et il avait fait ses premières armes à Marengo. Après avoir fait toutes les campagnes de l'Empire, il était capitaine aux chasseurs à cheval de la garde à la fin de 1813. Mis à la demi-solde, en 1814, placé sous la surveillance de la police en 1816, forcé de se réfugier à Bruxelles, puis d'ouvrir une salle d'armes à Arras, pour vivre, il était de ceux qui entrèrent avec empressement dans la Charbonnerie. Il allait partir pour la Grèce insurgée et il organisait à Marseille une compagnie de volontaires, quand il fut retenu par l'amitié et les projets du commandant Caron, du 5e de ligne (janvier 1822). De Marseille, il était allé à Toulon, où se trouvaient également beaucoup d'officiers en inactivité. Nous savons déjà qu'il y fut arrêté. Voici dans quelles circonstances.

Le 7 janvier, il avait réuni quelques-uns de ces officiers dans un café, où il leur offrit à déjeuner. Il commença par se plaindre de l'influence croissante des nobles et des prêtres, en laissant entrevoir l'espérance d'un avenir meilleur. Puis il dit qu'il faisai

de vie et de passion : *Le capitaine Vallé* ou l'Armée sous la Restauration, par Dutasta. 1883, in-18 (387 pages). — L'auteur éta maire de Toulon. Sur la mort de Vallé, on trouvera une bell page dans les *Mémoires du sergent Guillemard*, 2 vol., 1826, in 8°, que Dutasta ne semble pas avoir connus. Guillemard assistai à l'exécution.

partie d'une société secrète qui avait de nombreux affiliés dans l'armée et dans la population. Vers la fin du repas, les têtes s'échauffant, il donna lecture d'une sorte de programme expliquant le but et les conditions de l'œuvre.

Ce jour-là même, les journaux venaient d'annoncer la découverte du complot de Belfort. La coïncidence de cette nouvelle avec les propositions qui leur étaient faites, sans ménagement, dans un lieu public, excita les défiances des convives. Un d'eux, le capitaine Sicard, de l'ancienne garde, les exprima en termes blessants pour Vallé, en le traitant d'agent provocateur. Une querelle éclata, et Sicard envoya chercher le commissaire de police. A la vue du magistrat, Vallé déchira son programme, en jeta les morceaux par la fenêtre, et se laissa arrêter.

Comme dans ses imprudentes confidences sur les forces dont disposait la Charbonnerie à Marseille, Vallé avait prononcé plusieurs noms, on arrêta, à défaut de Caron, qui avait pu s'échapper, quelques autres personnes, parmi lesquelles Salomon, officier piémontais réfugié, Blanchard et Renaud, officiers en réforme, etc.

Vallé comparut avec elles devant la Cour d'assises du Var, convoquée extraordinairement à Toulon, sous l'inculpation de complot tendant à renverser le gouvernement. Cette accusation reposait uniquement

sur le programme lu par Vallé, dont la police avait recueilli et rassemblé les morceaux, et sur quelques aveux de participation, échappés à plusieurs prévenus au début de l'instruction, mais rétractés par eux à l'audience. Ce programme et ces aveux n'étaient pas des charges bien lourdes. Vallé n'en fut pas moins condamné à mort, ainsi que Caron, contumace.

Il fut exécuté le 10 juin, à midi. Il montra la plus grande fermeté. Après avoir bien déjeuné, il fut conduit à la porte d'Italie, à pied. Sur la route, il s'arrêta devant un débit de liqueurs, et se fit apporter un petit verre qu'il but gaiement « à la France, et aux braves ! » Au pied de l'échafaud, il repoussa une dernière fois l'assistance des prêtres qui l'avaient accompagné, et se livra à l'exécuteur (1).

Mais de toutes les victimes de ce temps, il n'en est pas qui aient excité autant de sympathies, ni qui aient laissé autant de regrets que les sergents du 45e de ligne connus sous le nom des *quatre sergents de La Rochelle*. La légende s'est faite autour de leur infortune. L'histoire suffit à la rendre touchante.

Le 45e avait été formé à Chartres, en 1816, des débris de l'armée de la Loire. Beaucoup de soldats étaient d'anciens sous-officiers de l'Empire; plusieurs

(1) En 1831, une grande manifestation eut lieu au cimetière de Toulon, à la mémoire de Vallé, et un monument lui fut élevé par souscription publique, en 1833.

anciens capitaines étaient également restés. Ils furent éliminés, en 1820, par le zèle royaliste du colonel marquis de Toustain, ancien émigré. Aussi l'esprit du régiment devint hostile à la monarchie.

Le 45e vint tenir garnison à Paris, en 1821. Ses deux bataillons furent casernés, l'un rue du Foin-Saint-Jacques, l'autre rue Jean-de-Beauvais. C'était le quartier des Écoles, voisinage dangereux. Étudiants et soldats se rapprochèrent, et le sergent-major Bories rencontra un de ses anciens condisciples.

Bories était né en 1795, à Villefranche d'Aveyron, d'une famille de paysans. Enrôlé de bonne heure, il était sous-officier dans l'armée impériale et fut blessé à Waterloo. Licencié, il avait repris du service dans la garde royale, d'où il était passé comme sergent-major au 45e. Brave, intelligent, instruit, il portait un goût passionné à l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. Condamné à l'inaction qui succédait à tant de luttes, il souffrait de ce malaise qui tourmentait alors l'armée et qu'a décrit si éloquemment de Vigny, pour l'avoir ressenti lui-même (1).

L'ami de Bories était franc-maçon. Bories ne tarda pas à le devenir. Derrière la loge maçonnique, on lui laissa entrevoir une initiation nouvelle et plus haute, celle de la Charbonnerie. Il la subit. A peine

(1) A. de Vigny, *Servitude et grandeur militaire*. Introduction.

affilié, il recruta à son tour. La première recrue dans le régiment fut le soldat Lefevre, ancien sergent des Cent-Jours, auquel la Restauration avait enlevé ses galons (1).

En peu de jours, Bories eut initié trois sergents-majors, Pommier, Labouré et Castille; quatre sergents, Goubin, Hue, Cochet et Barlet; trois caporaux, Gauthier, Thomas, Lecoq. Goubin conquit à l'association le sergent Raoulx et le caporal Demait; Pommier fit recevoir le sergent Dutron et le fusilier Bicheron; Labouré, le sergent Asnès, et Raoulx le sergent Perreton.

Au mois de décembre 1821, la plupart des sous-officiers du régiment appartenaient à la Charbonnerie. Il était inutile d'initier les soldats. On était assuré de leur obéissance aux sous-officiers.

Dans les premiers jours de janvier 1822, le régiment reçut l'ordre de quitter Paris pour La Rochelle. Désireux de soutenir le zèle de ses compagnons et de leur prouver que la vente militaire dont il était le chef se rattachait à une vaste association politique, Bories, qui avait été admis à voir Lafayette, voulut les mettre en contact avec la vente centrale à laquelle

(1) Lefèvre a laissé de précieux renseignements sur cette affaire dans ses *Souvenirs de la Conspiration de La Rochelle*, dite *des Quatre Sergents*. Rouen, in-8°, 1845 (97 pages). C'est la réunion de plusieurs articles insérés dans la *Revue de Rouen et de la Normandie*.

il était délégué. Cette vente, dite Washington, était présidée par un avocat du nom de Baradère. Les membres les plus actifs en étaient Hénon, ancien militaire, chef d'institution dans le faubourg Saint-Marcel; Gauran, chirurgien à l'hôpital Baujon, et Rozé, employé d'une compagnie d'assurances.

Un déjeuner fut convenu chez un marchand de vins de la rue Descartes, derrière l'église Saint-Étienne-du-Mont, à l'enseigne du *Roi Clovis*. Il y assista, avec les principaux sous-officiers, trois délégués de la vente centrale. Hénon prononça un discours dans lequel il fit l'éloge des armées de la République. Il dit que l'armée nouvelle se montrerait digne de son aînée, et qu'elle imiterait l'exemple des bataillons espagnols conduits par Riego et Quiroga. La devise nettement formulée par Hénon fut : *République, Constitution de 1791*. Il ajouta qu'il fallait, à chaque heure du jour ou de la nuit, se tenir prêt à répondre à l'appel de la révolution libératrice. Ce discours fut salué d'applaudissements unanimes.

Lorsqu'on se sépara, les délégués de la vente centrale remirent à Bories des poignards d'une forme particulière. Lefèvre, qui n'avait pas assisté à la réunion, blâma cette distribution de poignards, comme puérile et dangereuse. L'événement lui donna raison.

Le régiment quitta Paris le 22 janvier 1822. C'était le moment où des soulèvements se préparaient à Nan-

tes et à Saumur. On comptait que le 45e, dont les principales étapes étaient Orléans, Tours, Poitiers, Niort, serait appelé à y prêter la main. Mais une sorte de fatalité sembla peser sur la *vente* pendant toute la route.

A Orléans, Bories put réunir ses camarades dans un cabaret, et leur communiquer ses espérances. « Nous nous rassemblâmes à la *Fleur de Lis*, sur la route de Tours, où nous fîmes un dîner que Bories paya. Pendant ce repas, on but à la santé de la liberté. Bories nous exhorta à prendre patience; que nous n'arriverions pas à La Rochelle sans attaquer, que nous nous porterions sur Saumur, dont les portes seraient ouvertes par la garnison (1)... » Mais quelques heures après, une altercation, qu'il eut avec des soldats d'un régiment suisse, le fit consigner à la garde du camp, et le sépara de ses camarades.

A Poitiers, il ne fut pas enfermé comme aux autres étapes. Il reçut un billet de logement chez un ancien officier. C'était un piège dans lequel il tomba. Car il s'ouvrit trop facilement à son hôte sur les dispositions du régiment, et il en parla également au sergent major Choulet, créature et espion du colonel, qui s'empressa de rapporter ces confidences.

A Niort, un banquet fut offert aux sous-officiers

(1) Arch. Nat., fonds cité, 6659. Lettre de Goubin au général Despinois (26 mars).

par les libéraux de la ville, au café Bellegarde, dont le patron était un ancien soldat de l'Empire. On y but, on s'échauffa, on porta des toasts imprudents.

A La Rochelle, où le régiment arriva le 14 février, Bories fut aussitôt conduit en prison. Il put en sortir un jour, pendant une heure, grâce à la connivence d'un concierge provisoire, pour mettre en sûreté une malle pleine de papiers. Il était temps. Le mouvement de Saumur venait d'échouer, et un bataillon du 45ᵉ, au lieu d'y concourir, fut employé à pourchasser les débris de la bande de Berton.

Les renseignements fournis par la police de Paris sur l'esprit du régiment, les défiances du colonel éveillées par les rapports du sergent Choulet, les propos de Niort dénoncés au général Malartic, commandant du département, et transmis par lui à son supérieur, le général Despinois, tout cela, rapproché des menées de Nantes et des événements de Saumur, c'était plus qu'il n'en fallait pour le flair policier de Despinois. Il se fit envoyer Bories, dont le départ laissa la direction de la vente à Pommier, au moment même où les circonstances rendaient cette tâche plus délicate et plus difficile (1).

Quinze jours après, Berton et Delon, traqués par

(1) On me permettra de ne donner que les détails essentiels et nécessaires pour comprendre le procès. Autrement, un simple chapitre ne suffirait pas pour une histoire qui tient du roman, et qui en a défrayé plusieurs, sans parler d'un drame.

la police, arrivèrent dans les environs de La Rochelle. Delon, que le conseil de guerre de Tours venait de condamner à mort, était attendu par un bâtiment de commerce qui devait le conduire en Espagne. Il vit les *carbonari* civils de La Rochelle et Pommier. Il accusait Berton de l'échec de Saumur, et le pressait de partir avec lui. Le général s'obstina malheureusement à rester. Comme nous le savons, il cherchait une revanche qu'il ne trouva pas.

Par l'intermédiaire des *carbonari* civils de La Rochelle, il se mit en rapport avec Pommier, et l'invita à réunir ses camarades, de façon à les tenir prêts pour une nouvelle tentative.

C'est ainsi qu'eut lieu la réunion de Lafond au cabaret du *Lion d'Or*, le 11 mars. Pommier se borna à signaler la présence de Berton dans les environs de La Rochelle. Aucun projet ne fut arrêté. Cependant, si quelques initiés commençaient à s'inquiéter, d'autres se montraient exaltés et impatients. Tel était le sergent major Goupillon, récemment admis, qui parlait de commencer sur-le-champ, d'enlever le régiment, et pour entrée de jeu, d'incendier les casernes. Cette proposition fut rejetée avec des murmures. En somme, on se sépara, comme toujours, après avoir échangé des phrases. « Notre projet, dit Lefevre, à une époque où il n'avait rien à cacher (1845), notre projet n'était pas de faire soulever le

régiment, mais de disposer les esprits à briser, quand le temps serait venu, le joug humiliant sous lequel on voulait courber l'armée. »

Le surlendemain, 13 mars, Goubin fut consigné à la salle de police. Le 14, Pommier fut consigné à son tour. Ces mesures, qui n'avaient pas trait à la réunion du *Lion d'Or*, effrayèrent cependant Goupillon. Hésitant, pleurant, éperdu, après deux jours de luttes, et poussé par le sergent-major Choulet, il alla trouver le colonel et lui livra, avec le secret du complot, les noms de ses camarades (19 mars).

A l'appui de cette confession verbale, il laissa entre les mains du colonel une note que celui-ci lui fit rédiger. Cette note était ainsi conçue :

« D'après tous les serments que l'on me fit prêter sur un poignard, ma conscience m'engage cependant à révéler tout ce qui se trame contre la dynastie royale. Dimanche dernier, Pommier, sergent-major, membre de la commission des *carbonari*, vint aussitôt après la parade nous prévenir de nous tenir prêts, parce qu'il devait arriver le député et le commissaire avec lesquels il fallait se concerter pour que le lendemain, sur les quatre heures du matin, les *carbonari* pussent s'assurer des hommes dont ils sont bien sûrs dans leurs compagnies respectives, afin d'arborer la cocarde tricolore et de s'emparer du

colonel et des deux chefs de bataillon. Ce que j'affirme. Signé Goupillon. »

Le soir même, vers neuf heures, après le contre-appel et tous les hommes couchés, tous les membres de la vente militaire étaient arrêtés et fouillés. Des perquisitions pratiquées dans les paillasses des lits y firent découvrir les poignards distribués au *Roi Clovis*, des balles, des cartes découpées, etc.

Jusqu'alors, le gouvernement n'avait eu que de vagues informations sur l'existence d'une société secrète unissant toutes les colères soulevées contre lui dans le peuple et dans l'armée. La découverte que le hasard fournissait au marquis de Toustain était donc d'une extrême importance. Elle s'accrut des aveux recueillis par l'instruction. Car des comparses, comme Hue, Labouré, Cochet, Perreton, Bicheron, reconnurent l'existence de la vente militaire ; Lefevre, Raoulx, Pommier, Goubin parlèrent à leur tour.

Despinois, à Nantes, avait interrogé Bories, mais il n'en avait rien tiré. Il se rendit à La Rochelle et manda devant lui Pommier et Goubin. Quel moyen employa-t-il pour leur arracher des aveux encore plus explicites que ceux qu'ils venaient de faire, des aveux écrits de leurs propres mains, et dans lesquels ils dénonçaient tous leurs camarades ?

Trélat, qui était de la Charbonnerie, qui avait connu Bories, et qui nous a laissé des pages intéres-

santes sur cet épisode, Trélat écrit ce qui suit :

« Le général Despinois se rendit dans leur prison. Le misérable essaya de les attendrir en feignant de partager leur douleur. Il leur parla de leurs mères : il alla jusqu'à pleurer, et, voyant qu'il n'en obtenait rien, il changea tout à coup de système et se porta contre eux à la plus grande fureur et aux plus grossières brutalités. Ces âmes généreuses réagirent contre une pareille lâcheté, et laissèrent échapper, sous forme de menace, quelques aveux au milieu de l'expression de leur mépris. C'était tout ce que voulait l'espion (1). »

Certes, Despinois avait déjà donné sa mesure, et son zèle n'était pas pour s'arrêter devant les scrupules. Mais encore faudrait-il justifier une imputation aussi odieuse. Trélat ne le fait pas. En revanche, nous possédons les deux lettres de Pommier et de

(1) Trélat, *La Charbonnerie*, dans *Paris Révolutionnaire*, t. II.

Voici ce qu'il dit de Bories, dans le même article : « Je n'ai connu que Bories... C'était un jeune homme de vingt six ans, qui, sous un extérieur plein de douceur et de grâce, cachait l'âme la plus élevée et la plus ferme. Il n'avait du militaire que le courage et la franchise sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples et sa vie retirée : il passait la plus grande partie de son temps à la lecture. Bien qu'entré fort jeune au service, il avait toutes les qualités du citoyen, et il s'enflammait souvent pour l'éclat de notre gloire militaire... Ce fut un grand crime et un grand malheur que le meurtre de Bories, car il avait dans sa tête de nobles pensées et, au fond du cœur, un puissant amour de l'humanité. »

Goubin. Elles sont d'un style humble et repentant, sans ombre de menace (1).

D'après le récit qu'ils ont fait à l'audience, Despinois se serait fait passer lui-même pour *carbonaro*, et leur aurait arraché des aveux, avec la promesse d'une grâce qu'il savait impossible. Ce qui demeure certain, c'est que l'attitude de Despinois fut équivoque, car il se fit dispenser de paraître aux débats. Mais son intervention devait être d'un puissant secours pour l'accusation : car les deux lettres de Pommier et de Goubin avaient plus de portée que la déposition de Goupillon.

En effet, Goupillon n'avait révélé que des détails relatifs à la vente militaire. Par Pommier et Goubin, on apprit l'existence de la vente centrale de Paris, et on put arrêter quelques civils, parmi lesquels Hénon, qui fit des aveux. L'autorité put obtenir ainsi une connaissance assez complète de la Charbonnerie, en ce qui concernait les ventes particulières et centrales. Mais il lui fut impossible de remonter plus haut, c'est-à-dire jusqu'à la vente suprême, jusqu'à Lafayette et aux autres. C'était la meilleure preuve de l'habile organisation de la société.

(1) Arch. Nat., fonds cité.6659-D. 152. (*Complot de la Rochelle.*) — Déclaration de Goupillon (19 mars). — Lettres de Pommier (25 mars) et de Goubin (26 mars) au général Despinois. Certifiées conformes par le général. Je n'en donne pas le texte, par égard pour ces pauvres gens.

Comme dans l'affaire de Nantes, bien que le plus grand nombre des inculpés appartînt à l'armée, la présence parmi eux de quelques civils les rendait justiciables non du Conseil de guerre, mais de la Cour d'assises. On jugea en outre convenable de les traduire devant celle de Paris. C'est ce qui fut décidé par la Cour royale, sur un réquisitoire violent et déclamatoire du procureur-général Bellart. « Paris, disait Bellart, est le foyer d'une conspiration permanente. Le complot de La Rochelle n'en est qu'une ramification. Il a été conçu pendant le séjour du 45e dans la capitale. Etc. »

Des poursuites avaient d'abord été dirigées contre trente-six personnes. Par un arrêt du 24 juillet, la cour royale, déclarant qu'il n'y avait pas lieu à suivre à l'égard de onze d'entre elles, renvoya les vingt-cinq autres prévenus devant la Cour d'assises. Ils étaient partagés en deux catégories : douze étaient accusés de participation directe au complot, savoir : *Baradère*, avocat, chef de la vente centrale, présenté comme chef du complot, *Hénon*, *Gauran* et *Rozé; Massias*, capitaine au 45e, présenté comme l'intermédiaire de la vente civile et de la vente militaire à La Rochelle ; le sergent-major *Bories*, chef de la vente militaire, avec les sous-officiers, *Goupillon*, *Pommier*, *Goubin*, *Raoulx*, *Asnès*, et le soldat *Bicheron*. Les treize autres étaient accusés de non-révélation, savoir : sept sous-officiers,

Castille, *Labouré*, *Barlet*, *Perreton*, *Hue*, *Cochet*, *Dutron* ; cinq caporaux, *Dariotseq*, *Thomas*, *Demait*, *Gauthier*, *Lecoq* ; un soldat, *Lefèvre*.

Les débats s'ouvrirent le 21 août. Le tribunal était présidé par M. de Montmerqué, intègre et loyal magistrat, qui, à l'exemple du chancelier Dambray, dans le procès du 19 août, dirigea cette affaire avec une remarquable impartialité.

Le ministère public était représenté par MM. de Marchangy, avocat général à la cour, et de Broë, substitut (1).

Au banc de la défense siégeaient des avocats dont on verra les noms plus loin.

Le président du jury était le baron Trouvé, imprimeur, royaliste fanatique après avoir été bonapartiste fougueux. Dans ce jury figuraient Pavet de Courteilles, membre de l'Institut, et le vicomte d'Arlincourt, l'auteur d'*Ipsiboé* et de tant d'autres romans

(1) *Marchangy* (dit *de*), né à Clamecy (Nièvre) en 1782. Fils d'un huissier. Avocat en 1802, substitut du procureur impérial près du tribunal de la Seine en 1810 ; il avait publié, en 1813, *la Gaule poétique ou Histoire des Français considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts* (8 vol.), dont le succès fut immense.

Procureur du roi, avocat général à la Cour d'appel, il devint, après le procès de 1822, avocat général à la Cour de cassation. Député du Haut-Rhin en 1824. Mort à Paris en 1826.

Plusieurs de ses plaidoyers ont été recueillis dans la *Collection du barreau français*. On avait publié à part son *Plaidoyer dans la conspiration de La Rochelle, avec la réplique*, 1822, in-8°, 241 pp. On en lira plus loin des extraits.

fameux alors, aussi oubliés aujourd'hui que *la Gaule poétique.*

La première audience fut remplie par la lecture de l'acte d'accusation qui signalait une évidente relation entre les mouvements militaires de Saumur, de Belfort, de Colmar, les tentatives de Nantes, de Toulon et de La Rochelle, et y montrait l'action « d'un *Comité occulte et directeur*, qui a jusqu'à présent échappé encore aux preuves judiciaires quant aux membres qui le composent, mais que dénoncent de toutes parts aux incrédules les plus rebelles ses propres instruments, quant à l'impulsion qu'il donne et quant à l'action criminelle qu'il propage ».

Comme on le voit, Marchangy était plus prudent et plus modéré que Mangin.

Les interrogatoires commencèrent le lendemain. Les accusés avaient décidé de rétracter leurs aveux et ce système avait été approuvé par la défense.

Les accusés civils, surtout Baradère, restèrent impénétrables. Tout l'intérêt se concentra sur les dépositions des quatre principaux sous-officiers. Bories, dont on n'avait rien pu tirer, fut admirable de présence d'esprit, de fermeté, d'attention à ne compromettre personne. D'après lui, la vente n'était qu'une association charitable de sous-officiers, sans aucun caractère politique. Pommier et Goubin attribuèrent

tout ce qu'ils avaient écrit et signé à la pression du général Despinois (1).

Aussi bien, dans ce procès, il ne s'agissait pas d'une conspiration proprement dite, mais d'une société secrète, formée, il est vrai, pour conspirer. Les conjurés n'avaient ni arrêté, ni même discuté un plan de révolte ; il n'y avait pas eu le moindre commencement d'exécution. Réduite à ses éléments particuliers, l'affaire était des plus simples. Mais le réquisitoire de l'avocat général en transforma le caractère et lui donna de bien autres proportions.

Ce réquisitoire, prononcé le 29 août, et dans lequel les prétentions littéraires se mêlaient aux passions politiques, est resté célèbre. C'est un véritable document historique (2).

Après avoir rappelé, comme dans l'acte d'accusation, que le complot de La Rochelle se rattachait à un vaste plan d'insurrection, Marchangy retraçait l'histoire des menées révolutionnaires depuis la Restauration. Dénonçant le *carbonarisme* comme le centre et le foyer de cette « épidémie morale » qui sévissait alors sur l'Europe, il frappait d'anathème non seulement les soulèvements de Naples, du Piémont, de l'Espagne, mais même celui de la Grèce « qui avait presque usé ses fers en les portant depuis des siècles ».

(1) C'est la présence des poignards à forme particulière qui resta toujours difficile à expliquer.

(2) *Plaidoyer*, etc., in-8°, 1822.

Il dit (ce qu'il ne prouva pas) que le nombre des *carbonari* s'élevait, en France, à 60.000. Il se flatta de décrire l'organisation de la société. Il en étala la puissance dans un tableau fantaisiste, où il mettait à la disposition du comité directeur, des *trésors*, des ambassadeurs, des armées, des dépôts d'armes en tous lieux. « Tout cela est-il croyable? s'écriait-il. Est-il bon d'avouer une situation aussi effrayante? Oui. Le scepticisme et l'indifférence seraient plus fatals que la franchise inquiète. Il ne faut point se flatter sur l'état moral de la patrie, mais sonder courageusement ses plaies pour la rendre à la santé. »

Ces exagérations étaient bien faites pour agir sur le jury. L'avocat général tira aussi parti des poignards trouvés sur les *carbonari*. Il déclama longuement contre cette importation en France *du fer de l'ignominie*, de cette *arme des traîtres et des lâches*.

Comme allait le faire Mangin à Poitiers, Marchangy exprima son indignation contre ceux qu'il appelait *les seigneurs de la haute vente*, *les privilégiés de l'anarchie*, qui, du fond de leur comité invisible, à l'abri des dangers auxquels ils exposaient *leurs séïdes*, se réservaient uniquement les profits de l'entreprise.

« Allez, leur disent-ils, dans l'insolence de leur turbulente aristocratie ; allez tenter pour nous les

hasards d'une insurrection dont nous sommes les actionnaires; allez moissonner pour nous sous les coups de la tempête que nous avons allumée, tandis que nous attendrons, à l'abri, que vous ayez frayé un facile accès à notre pouvoir. Nous paraîtrons au signal de vos succès, nous irons vous secourir dans vos triomphes; si la vigilance des tribunaux déconcerte votre entreprise, nous livrerons aux haines populaires les magistrats liberticides appelés à vous juger. Nous ferons de leur devoir un péril et de leur impartialité un titre de réprobation. Nous les tiendrons à l'étroit entre la crainte du libelle et celle du poignard. Si vous succombez dans une agression tumultueuse, nous vous érigerons, à grand bruit, des tombeaux; nous ferons sortir des étincelles de votre cendre agitée; nous sourirons aux larmes commandées pour vos funèbres anniversaires, et nous irons jusque dans le temple d'un Dieu de paix chercher des occasions de troubles et de vengeance. »

Le réquisitoire descendait de ces hauteurs à la cause particulière. Après avoir examiné les charges qui pesaient sur chacun des accusés, il se demandait s'il y avait culpabilité là où il n'y avait pas attentat. Mais il rappelait que, d'après la législation actuelle, un commencement d'exécution n'était pas nécessaire pour établir la culpabilité, et que le complot était puni comme l'attentat. (Art. 87 et 89 du Code pénal.)

Il termina en demandant une punition sévère pour seconder l'œuvre du gouvernement et protéger les intérêts supérieurs de la société. « Si c'est à Paris que s'est organisé un Comité corrupteur qui a mis à l'entreprise le bouleversement de la société, c'est aussi là qu'il s'est trouvé des hommes intègres et inébranlables qui, en brisant les instruments des complots, ont prouvé que, dans la capitale des lys, fleurissent encore l'amour de la justice et la fidélité. »

La défense ne fut pas à la hauteur de l'accusation. Elle avait été confiée aux avocats les plus éminents par leur talent et leur libéralisme, dont la plupart étaient destinés, sous d'autres régimes, aux plus hauts emplois de la politique et de la magistrature : Barthe, Berville, Boulay (de la Meurthe), Delangle, Chaix d'Est-Ange, Mérilhou, Plougoulm, Renouard, etc. Un d'eux, Mérilhou, était membre du comité directeur; plusieurs faisaient partie de la haute vente ou des ventes centrales. Ce n'étaient pas seulement des clients qu'ils venaient défendre, mais des associés et, en quelque sorte, des complices (1).

(1) Berville plaida pour Baradère, Barthe pour Gauran, Mocquart pour le capitaine Massias, Mérilhou pour Bories, Coffinière pour Goubin, Legouix pour Pommier, Rumilly pour Raoulx, Renouard pour Goupillon. La plaidoirie la plus remarquable fut celle de Chaix d'Est-Ange pour le soldat Bicheron. Avec la voix, les traits, la taille d'un enfant, le jeune avocat (il n'avait que 22 ans) montra dans ce procès les brillantes promesses d'une éloquence, souple, imprévue, spirituelle à la fois et dramatique.

La plupart s'élevèrent contre la manœuvre de Marchangy, qui consistait à tirer de faits généraux une accusation particulière. En matière criminelle, il n'y a pas de faits généraux; tout doit être ramené à des faits précis. Ils soutinrent que les faits particuliers qu'on avait pu établir ne constituaient pas un complot véritable; enfin, ils supplièrent le jury de ne pas se laisser dominer par les passions politiques, montrant que des châtiments rigoureux ne pourraient qu'irriter les esprits et préparer de nouveaux malheurs.

La plaidoirie qu'on attendait avec le plus d'impatience était celle de Mérilhou, défenseur de Bories, et qui était lui-même membre de la haute vente. Elle ne fut que correcte et suffisante, sans aucun de ces mouvements qui saisissent et entraînent un auditoire. Elle ne se releva que dans une réplique à Marchangy, qu'on lira plus loin.

Les dénégations systématiques des accusés militaires, contraires à la concordance de leurs aveux, avaient indisposé le jury. Un incident inattendu les perdit.

Quelques jeunes gens avaient cru les sauver en intimidant ceux qui allaient prononcer sur leur sort. Les jurés, leurs femmes et l'avocat-général reçurent,

Son discours fit le plus piquant contraste avec l'apprêt et l'emphase de Marchangy.

le 2 et le 3 septembre, des lettres imprimées qui contenaient la liste des membres du jury avec ces mots, écrits à la main : *Le sang veut du sang! La mort! Poignard!* Le 3, ces lettres furent répandues partout dans Paris.

L'avocat-général en profita, le lendemain, pour déclamer contre les nouvelles menées du carbonarisme et contre les poignards. Il exhorta le jury, devant ces audacieuses attaques, à se défaire de la philanthropie naïve et imprudente que lui conseillaient les défenseurs. Enfin, en reprenant la part de chacun des accusés, il insista sur la culpabilité de Bories :

« *Quant à Bories, toutes les puissances oratoires ne pourraient l'arracher à la vindicte publique !* L'accusation persiste à voir, dans ce chef de la vente militaire, le plus coupable de tous les conjurés. On voudrait circonscrire son influence et la faire à la fois naître et expirer au dîner d'Orléans. Non, non! Le crime de Bories ne s'arrête pas là. Il vient de plus loin, et va plus avant. Etc. »

Cette phrase malheureuse fut relevée par le défenseur, avec un de ces accents d'éloquence qui lui avaient manqué jusqu'alors.

« Toutes les puissances oratoires ne le sauveront pas, dites-vous? Qu'en savez-vous? Qui vous l'a dit ? Quelle puissance vous a rendu maître de son avenir ? Qui vous a initié au secret des jurés? Qui

vous a révélé le nombre et la nature des preuves qui doivent faire fléchir la balance où se pèsent la vie et la mort des citoyens? Et pourquoi anticiper ici, avec tant de chaleur, sur un moment dont l'approche devrait vous plonger dans une religieuse tristesse ?

« Bories n'échappera pas, dites-vous? Pourquoi prophétiser l'échafaud avec tant d'assurance? Vous énoncez votre opinion comme si les opinions du ministère public n'avaient pas succombé plus d'une fois dans cette enceinte... En ce jour aussi, les prédictions du ministère public resteront vaines, je l'espère ; et l'accusé sera sauvé; j'en atteste la conscience de messieurs les jurés, etc. »

Le dernier jour des débats était arrivé (5 sept.) .Le président demanda à chacun des accusés s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense.

Bories se leva. Lui dont on n'avait rien obtenu pendant l'instruction, et dont l'interrogatoire n'avait compromis personne, voulut pousser le dévouement jusqu'au bout, et s'immoler pour sauver les autres.

« Messieurs, dit-il en s'adressant aux jurés, M. l'avocat général n'a cessé de me présenter comme le chef du complot. Eh bien! j'accepte; heureux si ma tête, en roulant sur l'échafaud, peut sauver celle de mes camarades! »

Ces paroles excitèrent sur le banc de la défense et dans l'auditoire un mouvement de pitié mêlé d'effroi.

Mérilhou saisit son client dans ses bras, le force à se rasseoir, et d'une voix altérée :

« Messieurs les jurés, ces accents sont nouveaux dans cette enceinte, où d'ordinaire les accusés luttent entre eux pour conserver la vie, et non pour se la sacrifier les uns aux autres. Je ne sais quel sentiment ce spectacle a pu soulever au fond de vos cœurs. Quant à moi, attendri et troublé par mille pensées diverses, je ne puis que vous dire que celui-là est digne de conserver la vie qui ne craint pas de l'offrir pour ses frères d'armes et qui demande à sceller de son sang leur innocence et leur salut.

« Mais vous, ministres de la loi, vous n'êtes pas ici pour sanctionner par votre suffrage l'exaltation de l'amitié... Vous êtes ici pour faire bonne justice à tous et juger chacun selon ses œuvres...

« Et vous, Bories, de quel droit venez-vous ici détourner l'ordre de la justice et faire violence à la nature? Vos jours ne vous appartiennent pas : ils appartiennent à la loi qui seule peut en disposer ; laissez faire cette loi qui vous protège, cette Providence qui veille sur vous... Vivez, Bories, vivez pour entendre du président de cette Cour cette déclaration d'innocence qui doit briser vos fers. Vivez pour répondre au ministère public par une vie utile et honorable, soit que le devoir vous appelle encore dans les combats, soit que vous rentriez dans la vie privée. Vivez pour

justifier le dévouement sans réserve de votre défenseur, et pour prouver que si des présomptions peuvent amener un innocent sur le banc des accusés, elles ne peuvent prévaloir contre les lumières d'un débat, et contre la raison et l'indépendance d'un jury français. »

Les débats furent clos, et le président en donna un résumé clair et impartial.

Une discussion s'éleva ensuite sur la question à soumettre au jury pour chacun des accusés de la première catégorie. Cette question était la suivante : « L'accusé est-il coupable d'avoir, dans les derniers mois de 1821, et dans les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus et ayant pour but, soit de détruire ou changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant et en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ? »

Chacun des quatre cas énumérés dans cette question entraînait la peine capitale. Or, Mérilhou demandait qu'on posât la question subsidiaire de *proposition de complot non agréée*, qui n'aurait entraîné que le bannissement. Cette question d'ailleurs établissait la situation véritable telle qu'elle eût apparu au jury si les accusés principaux, au lieu d'o-

béir à leur mot d'ordre, n'avaient pas nié, contre toute évidence, les faits de société secrète et les réunions d'Orléans et de La Rochelle. S'ils avaient avoué ces conciliabules, on aurait pu en discuter le degré de gravité, et peut-être aurait-on prouvé qu'il n'en était sorti aucune résolution coupable. Dans ce cas. c'était le salut. A cette heure, il n'était plus temps.

Vivement combattues par Marchangy, les conclusions du défenseur furent rejetées par la Cour.

A six heures du soir, le jury se retire pour délibérer et rentre en séance à neuf heures et demie. Sa déclaration est lue par le baron Trouvé. Des accusés de la première catégorie, Bories, Goubin, Pommier, Raoulx, sont coupables du crime de complot, lequel embrasse à la fois les quatre buts différents spécifiés dans la question ; Henon est coupable du même crime. mais à la majorité de sept voix contre cinq ; Goupillon est coupable, mais avec cette modification qu'il a révélé en temps utile. Les autres sont absous (Baradère, Gauran, Rozé, le capitaine Massias, le sergent Asnès, le soldat Bicheron).

Des accusés de la deuxième catégorie, sept : Labouré, Cochet, Castille, Perreton, Barlet, Lefevre, Dariotseq, sont coupables du délit de non-révélation. Les autres sont absous.

La cour, après en avoir délibéré, déclare, quant à Hénon, se réunir à la minorité du jury. En consé-

quence, elle le déclare non coupable. Elle fait entrer les accusés absous par le verdict, et prononce leur acquittement. Les autres accusés sont ensuite introduits. Ils pressentent déjà leur sort. Ceux de leurs camarades qui ont été appelés les premiers n'ont pas été fouillés, comme d'ordinaire. Eux viennent de l'être encore, et minutieusement.

Il est plus de onze heures du soir, et le spectacle est étrange. Quelques bougies éclairent mal le tribunal, le banc des jurés et celui des avocats. Le reste de la salle est dans l'obscurité. Il y règne un morne silence.

Un greffier donne lecture de la déclaration du jury et l'avocat-général requiert l'application de la loi. Me Berville, la voix étranglée par l'émotion, demande la parole. — Parlez plus haut, je n'entends pas, s'écrie Marchangy. — Comment voulez-vous qu'il ait la force de parler ? fait observer Me Renouard. — C'est dans l'intérêt même des accusés, riposte aigrement l'avocat-général.

Me Boulay (de la Meurthe). — Tout le monde n'a pas la même puissance d'organe dans un aussi triste moment.

Berville rassemble ses forces pour soulever une dernière difficulté juridique. La Cour se retire pour en délibérer. Alors éclatent les sentiments jusqu'alors contenus. Les condamnés et les défenseurs se cher-

chent et s'embrassent : des larmes jaillissent de tous les yeux. Seuls les condamnés sourient et consolent leurs amis. Bories donne ses dernières instructions à un jeune avocat. Goubin prononce le nom de son père. — Ce n'est pas mon père que je plains, dit Raoulx, c'est ma mère.

La Cour revient, et le président prononce l'arrêt qui condamne Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, à la peine de mort ; Castille, Lefèvre, Dariotseq, chacun à cinq ans de prison ; Barlet, à trois ans ; Labouré, Cochet et Perreton, à deux ans. Goupillon est exempté de toute peine, mais placé pendant quinze ans sous la surveillance de la police.

Une nouvelle scène de désespoir accueille la sentence. Des cris et des sanglots retentissent dans l'auditoire. Seuls encore, les condamnés conservent leur courage et leur sang-froid. Bories demande qu'on ne les sépare pas pendant le temps qui leur reste à vivre. Quand les gendarmes les font sortir, Pommier s'écrie : « Adieu, mes amis, adieu, vous tous ! Nous sommes innocents ! » Et Bories ajoute, de sa voix toujours calme : « La France nous jugera. »

Pommier, Raoulx et Goubin signèrent leur pourvoi en cassation. Bories refusa. A son exemple, les autres se désistèrent. Quant au recours en grâce auprès du roi, aucun d'eux n'y songea.

Les quatre sergents de La Rochelle inspiraient un

vif intérêt à tout le parti libéral. Déjà, avant l'ouverture du procès, lorsqu'ils étaient détenus à la Force, on avait fait une tentative pour les délivrer qui avait failli réussir. Il s'agissait de pratiquer un souterrain qui, d'une maison voisine, aboutissait à la prison. Ce travail était presque achevé lorsqu'ils furent transférés à la Conciergerie.

Après le procès, lorsqu'ils furent enfermés à Bicêtre, le Carbonarisme s'agita. Il semblait, en effet, qu'avec eux le Carbonarisme avait été frappé à mort, et que, les abandonner à l'échafaud, c'était abdiquer. On proposa de les enlever de vive force sur le chemin de Bicêtre au Palais de Justice; de convoquer, sur le chemin de la Grève, tous les *bons cousins* de Paris ; on était plus nombreux que les soldats du roi, on les désarmerait, on couperait les liens des condamnés qui s'enfuiraient dans une chaise de poste préparée ; etc.

Tous ces projets furent abondonnés lorsqu'on apprit d'un jeune étudiant en médecine, Guillié-Latousche, employé à Bicêtre, que le directeur de la prison se prêterait à l'évasion des prisonniers, si on lui assurait un capital équivalent à son traitement annuel. On réunit difficilement 70.000 fr., qui devaient être offerts par le jeune étudiant, de concert avec un interne en médecine de service à Bicêtre. Au dehors, les colonels Dentzel et Fabvier, Ary Scheffer, Horace

Vernet et quelques autres préparaient les moyens de faire passer les prisonniers en Angleterre, avec le directeur de la prison. L'aumônier de Bicêtre, oncle de celui-ci, et mis par lui dans la confidence, révéla le projet à la police. On ordonna au directeur de conduire l'affaire jusqu'au flagrant délit. Guillié et l'interne, Margue, furent en effet surpris au moment où ils comptaient une partie de la somme. Guillié réussit à s'échapper (1).

Ce fut le dernier effort du Carbonarisme en faveur de ses quatre victimes.

Le 21 septembre, à huit heures du matin, les quatre sergents furent extraits de Bicêtre et conduits, sous bonne escorte, à la Conciergerie. On leur annonça qu'ils seraient exécutés à quatre heures, et on les plaça dans des cellules séparées. L'aumônier ne tarda pas à s'y présenter. C'était le vénérable abbé Montès. Ils refusèrent son ministère. On avait fait de la religion un instrument politique ; on l'avait as-

(1) Cette tentative devint l'objet de poursuites correctionnelles contre les colonels Fabvier et Dentzel, les étudiants Margue et Latousche. Fabvier fut acquitté, Dentzel condamné à quatre mois de prison : les deux étudiants à trois mois (18 novembre).
En outre, de sévères condamnations furent prononcées contre des journaux libéraux, *le Constitutionnel, le Courrier, le Journal du Commerce, le Pilote*, pour des comptes rendus du procès, où l'autorité signalait « de l'infidélité et de la mauvaise foi ». Toute l'année 1822 fut d'ailleurs marquée, en même temps que par ces rigueurs contre les personnes, par de nombreuses poursuites contre les journaux. Conséquences des lois nouvelles sur la presse.

sociée aux passions et aux vengeances de la monarchie. Les conspirateurs vaincus ne voyaient plus en elle qu'une ennemie.

Quatre heures ayant sonné, les condamnés se dirigèrent vers la porte. Elle s'ouvrit devant le président des assises. On avait attendu des aveux ; ces aveux ne venant pas, M. de Montmerqué les sollicita d'une voix émue. Bories avait été en relations avec Lafayette, ses camarades avaient communiqué comme lui avec plusieurs membres de la vente centrale ; d'un mot, ils pouvaient racheter leur vie. Ce mot ne fut pas dit.

Une demi-heure après, quatre charrettes sortirent de la Conciergerie et s'engagèrent entre une double haie de soldats, échelonnés du Palais de justice à la place de Grève. Toute la garnison de Paris était sur pied. Une foule immense et silencieuse garnissait toutes les fenêtres, couvrait les quais, les ponts et jusqu'aux toits des maisons. Quelques *carbonari* en armes, disséminés çà et là, attendirent un signal qui ne vint pas.

Les charrettes arrivées au pied de l'échafaud, Raoulx, qui devait passer le premier, demanda à embrasser ses camarades ; ce qui lui fut accordé. Il monta lestement les degrés, et tandis qu'on l'attachait sur la bascule, il cria d'une voix retentissante : Vive la liberté !

Pommier et Goubin montèrent à leur tour, avec le même courage, et poussèrent le même cri. Quand Bories fut arrivé sur la plate-forme, il se tourna vers la foule et lui jeta ces paroles : « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui (1). »

C'est par cette mort dramatique et touchante que les quatre sergents de La Rochelle sont entrés dans le cœur du peuple et qu'ils y restent. Le peuple ne s'est pas demandé si ces soldats n'ont pas failli au devoir militaire, si leur procès ne diminue pas leur légende. Il n'a vu en eux que la jeunesse héroïque, la fraternité jusque dans la mort, le dévouement absolu à la liberté.

Les historiens favorables à la monarchie ont fait comme ses magistrats. Ils n'ont vu, dans les quatre malheureux sergents, que les victimes des meneurs du parti libéral, de ceux que Marchangy appelait les *seigneurs de la Haute Vente*. Il est certain que ces chefs du libéralisme furent égoïstes et pusillanimes. Quand on veut défendre la liberté, il faut avoir le courage de l'avouer ; il faut savoir combattre et, au besoin, mourir pour elle. Les républicains

(1) Par une déplorable coïncidence, qui n'était peut-être qu'un audacieux défi, le soir de cette sanglante journee, il y eut bal aux Tuileries pour l'anniversaire de la naissance d'une fille de la duchesse de Berry. Le public y répondit par ce distique indigné :

Louis sait se donner deux fêtes en un jour :
On égorge à la Grève et l'on danse à la Cour.

comme les Trélat, les Godefroy Cavaignac, les Guinard, les Barbès, qui ont lutté plus tard contre Louis-Philippe, au grand jour de la rue et des barricades, étaient d'une autre taille que les Lafayette, les Corcelles et les Mérilhou, avec leurs trames obscures et prudentes.

Mais les fautes d'un parti n'excusent pas celles du pouvoir. Louis - Philippe, plus attaqué que Louis XVIII, n'a jamais relevé l'échafaud politique, légalement aboli par le gouvernement de 1848.

La Restauration n'a compris aucune des nécessités de son temps, et la clémence fut une de celles-là. Sa justice n'eut que le caractère de la vengeance. Après l'exécution du maréchal Ney, celle des quatre sergents de La Rochelle a mis le comble à son impopularité.

Dans le maréchal Ney on n'avait frappé que l'armée. Dans les sergents de La Rochelle, c'est le peuple même qui fut atteint et qui se souviendra toujours (1).

(1) Le 21 septembre 1830, une grande cérémonie funèbre en leur mémoire fut célébrée sur la place de Grève. Elle fut conduite, au milieu d'un immense concours de citoyens, par Mérilhou. L'avocat de 1822 était devenu ministre de la justice.

On ne s'étonnera pas que les sergents de La Rochelle aient défrayé plusieurs romans, fort médiocres d'ailleurs. Ils furent portés à la scène, en 1831 (théâtre de l'Ambigu), dans un « drame militaire », en cinq actes, de MM. de Laboulay et Jules, qui s'est borné à reproduire les péripéties du procès et de l'exécution, et qui vaut les romans.

CHAPITRE VIII

La Bidassoa (1823).

Les complots, ou, pour mieux dire, les projets de complots dont on vient de lire le récit ne donnent qu'une faible idée de l'hostilité qui entourait les Bourbons en 1822.

C'est en feuilletant les papiers de la police et en dépouillant la correspondance générale du ministère de la guerre, qu'on se rend compte de la défaveur que rencontrait le gouvernement dans la population civile et surtout dans l'armée. D'après Vaulabelle, celui-ci ne connut jamais la profondeur ni l'étendue des colères qui, pendant plus d'un an, menacèrent d'éclater contre lui. Au contraire, il savait à quoi s'en tenir, et c'est ce qui le porta au système de rigueur employé dans les derniers mois de 1822.

A ne voir que les résultats immédiats, ce système réussit, et les Bourbons purent se flatter, sinon d'avoir désarmé, au moins d'avoir effrayé leurs ennemis.

Pour sa part, la Charbonnerie fut profondément atteinte.

Comme il était naturel, ses membres rejetèrent les uns sur les autres la responsabilité des revers. La vente suprême prétendait que ses ordres avaient été mal compris. Les ventes particulières semblaient peu disposées à s'y soumettre désormais. Une lutte ouverte s'engagea entre les républicains du Carbonarisme, dont Lafayette était le chef, et le parti modéré, qui recevait plutôt les inspirations de Manuel.

Plusieurs congrès essayèrent de rétablir l'unité et la concorde. Au mois d'août 1822, il s'en était tenu un à Bordeaux, à cause du voisinage de l'Espagne, sous la présidence de Schonen, conseiller à la Cour d'appel de Paris. Malgré la surveillance de la police, il s'y était rendu de nombreux délégués de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, de l'Est et de Paris (1). Les procès des sergents de La Rochelle et de Berton allaient commencer. On y débattit la question d'une nouvelle prise d'armes. Les délégués de la Bretagne firent prévaloir l'ajournement.

Deux autres réunions, à Paris, n'aboutirent pas. « La Charbonnerie, dit Trélat, se ressentait déjà trop des divisions qu'on avait fait germer dans son sein pour qu'elle pût se plier à un mode d'action uniforme.

(1) Arch. Nat., fonds cite : 6640. (*Complot de Bordeaux*.)

Depuis quelques mois, des commissaires parcouraient la France avec des instructions différentes : les uns s'appliquaient à recommander Lafayette à la confiance de leurs concitoyens, les autres à le perdre dans l'opinion publique. »

C'en était fait de la période d'action de la fameuse société. Elle ne fut plus que le noyau d'autres sociétés secrètes, plus restreintes, destinées à agiter les premières années du règne de Louis-Philippe.

Aussi bien, avec le temps, les luttes politiques allaient-elles changer de caractère. Les libertés parlementaires firent abandonner les complots, et le journal devint une arme plus redoutable que le poignard symbolique.

En outre, la Charbonnerie tirait son principal appui de l'armée. Or, cet appui, elle le perdait.

C'est l'armée qui avait le plus souffert, depuis 1820, des rigueurs du gouvernement. Aux tracasseries de la police, aux mises en réforme, à l'emprisonnement, elle avait vu succéder les condamnations capitales. Et dans quel intérêt ? Le sien, ou celui des civils dont elle servait les ambitions et les rancunes ?

Si les ventes particulières repoussaient la tutelle onéreuse ou maladroite de la Haute vente, l'armée avait également assez des suggestions du dehors. « On ne frappe que nous seuls, disaient les soldats ; tous

les accusés civils ont été acquittés; la chance n'est plus égale. »

Cependant, en 1823, on crut l'occasion venue d'une véritable révolution militaire. Il ne s'agissait plus du soulèvement de quelques régiments, mais de l'armée tout entière rassemblée au pied des Pyrénées. On se proposait d'imiter contre Louis XVIII le *pronunciamiento* que l'armée espagnole avait accompli, en 1820, contre Ferdinand VII. Ce fut la veille de l'expédition d'Espagne. Et la tentative restée infructueuse sur le bord de la Bidassoa fut essayée un peu plus tard sous les murs de la Corogne, à l'autre extrémité de la Péninsule. Ce double épisode est curieux, et le second n'est pas connu. On n'en lira pas les détails sans intérêt.

Auparavant, il faut dire quelques mots des affaires d'Espagne, qui servirent de prétexte à notre intervention.

Ferdinand VII, que nos revers avaient rendu à ses sujets, pour leur malheur, justifiait la phrase dont l'a flétri Chateaubriand : « Il y a des monarques de faux aloi qui sont sur le trône par méprise. » Il avait promis de gouverner avec la constitution de 1812 proclamée par les Espagnols pendant leur lutte contre nous. Son premier soin fut de la supprimer et de rétablir l'absolutisme. Le pays était appauvri par ses généreux efforts en faveur de l'indépendance. Il ne fit rien

pour en relever l'agriculture, l'industrie et le commerce. L'armée ne recevait plus de solde depuis quelques années : elle manqua bientôt de vêtements, de chaussures, et même de pain. Elle ne vivait que des aumônes et des soupes des couvents, restés riches au milieu de la détresse générale. La marine était à ce point ruinée que le roi fut forcé d'acheter de vieilles frégates à la Russie pour transporter des soldats en Amérique. Car au délabrement intérieur s'était ajoutée la révolte des colonies.

Le mécontentement n'était nulle part plus vif que dans l'armée. Celle-ci était d'ailleurs travaillée par la franc-maçonnerie qui était d'importation française, comme la Charbonnerie, chez nous, fut d'importation italienne.

La franc-maçonnerie était très répandue dans nos régiments de l'Empire, et, comme je l'ai montré ailleurs, plusieurs sociétés secrètes, entre autres celle des *Philadelphes*, ont tiré leur principale force de l'organisation maçonnique (1). Nos régiments ont propagé la maçonnerie en Italie, particulièrement dans le royaume de Naples. Ils l'ont introduite en Espagne.

(1) *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire.* — (La conspiration Malet.) — Voir dans les *Mémoires* du général Thiebault, en cours de publication, la fondation d'une loge maçonnique à Salamanque par le colonel Lacuée, et l'affiliation de plusieurs Espagnols, t. III, ch. 8.

Ils avaient fondé des loges dans les villes qu'ils avaient occupées. Ces loges, recrutées dans les professions libérales, survécurent à notre départ. Après la restauration de Ferdinand VII, elles se transformèrent en associations politiques sous la direction d'un comité supérieur. Elles avaient inspiré les premiers complots qui éclatèrent dans l'armée contre le déplorable gouvernement de Ferdinand : ceux de Porlier, de Lascy, de Vidal, qui furent punis de mort. C'est elles encore qui suscitèrent le *pronunciamiento* de 1820, qui fut plus heureux.

Il avait été préparé parmi les troupes rassemblées autour de Cadix et destinées à l'Amérique, par le lieutenant-colonel Quiroga et le chef de bataillon Riego. Plusieurs des officiers ayant commis l'imprudence de s'en ouvrir au général de l'Abisbal (O'Donnel), gouverneur de Cadix, furent arrêtés, et dans le nombre Quiroga. Riego dut agir seul (1).

(1) *Riego y Nuñez* (Rafael del) était né en 1785, près d'Oviedo (Asturies), d'une famille noble et reçut une éducation soignée.

Officier au régiment des Asturies, il servit contre nous pendant la guerre de l'Indépendance. Fait prisonnier, et envoyé en France, il y étudia notre langue et se laissa gagner aux idées libérales. Capitaine en 1814, chef de bataillon en 1819, son avancement fut rapide après 1820. Successivement colonel, brigadier général, capitaine-général de l'Aragon, il fut élu député des Asturies en 1822, et président des Cortès, le 7 février 1823. Après avoir joui d'une immense popularité, il fut victime de la réaction royaliste, et pendu à Madrid le 7 novembre 1823.

Quiroga (Antonio) était né en Galice en 1784, et put y mourir tranquillement en 1841, après une vie encore plus agitée que celle de Riego.

Le 1er janvier 1820, Riego, cantonné à quelque distance de Cadix, soulève son bataillon aux cris de : Vive la Constitution de 1812 ! marche sur Arcos, où l s'empare du général en chef, puis sur Alcala de Los Gazules, où il délivre Quiroga, emporte Xerès, nais échoue devant Cadix. Il se rabat sur Algeciras t par la côte arrive à Malaga, où il est accueilli avec nthousiasme, mais d'où il est bientôt forcé de repar-ir. Il se jette alors dans la campagne sans pouvoir ntraîner les paysans, atteint le Guadalquivir à Cor-loue, dont les portes se ferment devant lui, s'enfonce ans l'Estrémadure et s'arrête à quelques lieues de adajoz (15 mars). En six semaines, il venait de faire ent cinquante lieues. Par suite des combats de détail, es fatigues, des désertions, sa troupe de 1.500 hom-ies était réduite à 300. Il allait les licencier lorsqu'il pprit que d'autres soulèvements avaient réussi en alice, en Navarre et à Madrid.

En Galice, les colonels Acevedo et Espinoza, à la orogne, au nom de la garnison et du peuple, avaient roclamé la Constitution de 1812 (24 février). Le ndemain, le Ferrol ; le 23, Vigo ; le 26, Pontevedra, lhéraient au mouvement qui se propagea dans les sturies.

En même temps, le général Espoz y Mina insur-ait la Navarre. Enfin, à Madrid même, l'Abisbal, ii voyait les chances tourner, força Ferdinand VII

de renoncer à l'absolutisme et de revenir à la Constitution qu'il avait supprimée (9 mars 1820).

Des élections eurent lieu sur tous les points de l'Espagne, et les Cortès se réunirent. La besogne était immense. Les nouveaux ministres qu'avait dû prendre Ferdinand VII, et qu'il était allé chercher au bagne — où il les avait envoyés en 1814 — s'y employèrent avec dévouement. Mais ils furent bientôt attaqués et par les partisans de l'absolutisme (les *serviles*) et par les radicaux (*exaltados*) qui trouvaient qu'on n'allait pas assez vite, et dont Riego était un des chefs.

A la faveur de ces divisions, le parti absolutiste reprit confiance, et poussa le roi à entraver l'œuvre de réforme constitutionnelle.

Un fléau terrible s'ajouta à ces difficultés politiques. A la fin d'août 1821, un bâtiment, arrivé de Cuba, apporta à Barcelone la fièvre jaune. Elle y fit durant plusieurs mois d'affreux ravages, et dans la ville même enleva près de vingt mille personnes. Tarragone et Tortosa furent également éprouvées. Le gouvernement français, pour prévenir la contagion, plaça sur les Pyrénées un *cordon sanitaire* formé par des troupes.

La présence de ces troupes, que l'opposition libérale en France signala comme une menace d'intervention, enhardit les émigrés espagnols.

Tandis que l'Espagne était devenue, depuis 1820,

le refuge des proscrits de Naples, du Piémont, de France, débris des insurrections comprimées et des complots découverts ; en revanche, de nombreux royalistes espagnols chassés par les réformes libérales, hommes d'État, évêques, moines de toute couleur, s'étaient retirés en France. Ces réfugiés étaient en correspondance avec les royalistes de Paris, dont ils recevaient des subsides et des encouragements. Ils avaient formé à Bayonne une *junte apostolique* qui prétendait diriger les résistances à la Révolution. Enfin, ils soudoyaient des bandes de partisans, soldats déserteurs, moines, paysans, contrebandiers, qui, sous le nom *d'armée de la foi*, pénétraient sur le territoire espagnol. Une de ces bandes, conduite par le moine Antonio Maranon, dit le Trappiste, s'empara par surprise de la place d'Urgel et massacra la garnison (21 juin 1822).

Cette nouvelle amena à Madrid de nouveaux désordres. Les Cortès travaillaient alors à licencier une partie de la garde royale, troupe inutile, d'esprit hostile et d'un entretien coûteux. Le 30 juin, six bataillons de cette garde se soulevèrent aux cris de *Vive le roi absolu*, massacrèrent un de leurs officiers, Landabusu, connu pour ses sentiments constitutionnels, et prirent position hors de la ville. Ils y rentrèrent le 7 juillet, pour marcher sur le palais royal, et supprimer la Constitution. Mais ils furent accueillis

par les troupes de ligne et la garde nationale, repoussés après un sanglant combat dans les rues, et dispersés. Ferdinand, qui s'apprêtait, le matin, à tirer vengeance des constitutionnels, applaudit, le soir, à la défaite de ses partisans. Tel était l'homme dont un refrain populaire disait :

Espagnols, que Dieu vous garde
Du pardon de votre roi (1) !

Le lendemain de cette affaire, le ministère passait des mains des modérés entre celles des *exaltados* qui donnaient au gouvernement un caractère plus énergique. Sous leur impulsion, le général Espoz y Mina commençait une active campagne en Catalogne, battait *l'armée de la foi* dans toutes les rencontres, et forçait une *régence* royaliste, qui s'était installée à Urgel, à rentrer sur le territoire français.

Nous nous faisons difficilement une idée de l'intérêt que cette agitation de la Péninsule excitait alors dans notre pays. Jour par jour, en quelque sorte, depuis le soulèvement de l'île de Léon, les réformes libérales, les résistances de Ferdinand VII, le cordon sanitaire, les

(1) Pour tous ces événements, je ne peux que renvoyer aux ouvrages spéciaux, particulièrement : *Histoire de la révolution d'Espagne* de 1820 à 1823, par un Espagnol, témoin oculaire (Miñano). Paris, 2 vol. in-8°, 1824; *l'Espagne sous Ferdinand VII*, par le marquis de Custine, Paris, 4 vol. in-8°, 1838 ; et surtout *Histoire contemporaine de l'Espagne*, par G. Hubbard, t. II.

incursions de l'armée de la Foi, l'émeute du 7 juillet, les agissements de la régence, etc., tous ces événements étaient racontés et commentés dans nos journaux, et avaient leur retentissement dans nos Chambres.

C'est qu'en effet la France était partagée en deux camps, comme l'Espagne, et que les deux partis étaient entrés en lutte avec leurs passions. Les libéraux français voyaient leur cause engagée dans celle des libéraux espagnols ; ils applaudissaient à leurs succès ou déploraient leurs revers. Les royalistes ne se montraient pas moins ardents à soutenir l'absolutisme dans la Péninsule. Après le 7 juillet, beaucoup d'officiers de la garde royale, regardant comme personnelle la défaite de la garde espagnole, ouvrirent en sa faveur des souscriptions publiques, accompagnées de circulaires dans le goût suivant : « Les officiers des gardes espagnoles peuvent se présenter à nos régiments. Ils y seront accueillis comme des frères. Ils y recevront tous les secours qu'il nous sera possible de leur donner. Puissions-nous être bientôt à même de partager leur gloire et leurs dangers, en délivrant l'Espagne des *monstres* qui la gouvernent. »

Voilà comment la situation de notre gouvernement devint difficile.

Le ministère Richelieu avait adopté, à l'égard de l'Espagne, l'attitude qu'il avait prise à l'égard de Naples et du Piémont : celle de la circonspection et de

la conciliation. Elle lui fut reprochée par une adresse de la Chambre qui amena sa chute (15 décembre 1821).

Le parti royaliste attendait mieux du ministère Villèle qui lui succéda. Mais M. de Villèle, malgré ses attaches avec la Congrégation, n'était pas favorable à une intervention militaire. Sans parler des dépenses inévitables d'une pareille entreprise, qu'arriverait-il si l'Espagne se soulevait contre nous comme elle s'était soulevée contre Napoléon ? Et enfin était-il prudent de nous engager dans la Péninsule, quand l'insurrection de la Grèce menaçait de rouvrir la question d'Orient?

La Sainte-Alliance réunit à Vérone un congrès chargé de délibérer sur les affaires d'Espagne et sur les moyens d'y comprimer la Révolution (octobre 1822). M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, y représentait la France. Il manqua aux instructions formelles de M. de Villèle. Il laissa espérer aux puissances que la France se chargerait de rétablir l'ordre dans la Péninsule. Il fut rappelé. Il donna sa démission, le 25 décembre, et fut remplacé par Chateaubriand.

Celui-ci semblait devoir marcher d'accord avec M. de Villèle. Mais sa vanité personnelle, les instances de ses amis de l'extrême droite, et ses vues politiques le poussèrent à l'intervention. Avec la hauteur de son génie, Chateaubriand voyait plus loin que M. de Villèle avec son bon sens. Il voyait, dans une

guerre avec l'Espagne, l'occasion inespérée de mener le drapeau blanc à la victoire, de donner à la monarchie un peu de cette gloire militaire qui avait accablé l'Empire, et de réconcilier ainsi l'armée avec la Restauration. Et l'avenir lui donna raison.

En dépit de M. de Villèle, de l'opposition libérale et de l'opinion publique, sous la pression de l'extrême-droite, il fallut arriver à l'intervention. Une note comminatoire des puissances au gouvernement espagnol fut écartée avec une fière énergie par le ministre des affaires étrangères, le colonel San-Miguel, et les ambassadeurs furent rappelés (9 janvier 1823) (1).

La session de 1823 fut ouverte par un discours de Louis XVIII, qui fit éclater la joie des royalistes (28 janvier).

Après s'être félicité, dans la première partie de ce discours, de l'action de la justice qui avait mis fin

(1) *San-Miguel* (Evariste), né à Gijon (Asturies) en 1785, soldat, écrivain, homme d'État, une des figures les plus originales de ce temps.

Volontaire au 1er régiment d'Aragon en 1805, lieutenant en 1807, capitaine en 1808, combattit bravement contre nous, fut pris et envoyé en France.

Compatriote de Riego, il s'associa au mouvement de 1820. C'est lui qui écrivit, à Algeciras, la chanson qui fut mise en musique par un musicien de 17 ans (Huerta), et qui fut chantée par toute l'Espagne, dont elle est devenue comme la Marseillaise, sous le nom d'*Hymne de Riego*.

Journaliste à Madrid, député des Asturies, ministre, nous le retrouverons soldat sous Mina et proscrit en Angleterre. Il revint d'exil pour être plusieurs fois ministre, et finir duc, grand d'Espagne, etc., sous le règne d'Isabelle II, en 1862.

« aux complots et aux tentatives de révolte qu'enhardissait l'impunité »; après avoir parlé des questions traitées dans la session précédente, le roi disait : « Cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe... Que Ferdinand soit libre de donner à ses peuples des institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui et qui, en assurant leur bonheur, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités cesseront... »

Le principe de l'intervention fut vivement attaqué par les libéraux des deux Chambres, dans la discussion de l'adresse qui fut présentée au roi, le 9 février.

Les débats recommencèrent à propos de la demande d'un crédit éventuel de 100 millions. Les considérations politiques de Royer-Collard, les objections militaires des généraux Foy et Sébastiani ne tinrent pas, dans la Chambre, contre un remarquable discours de Chateaubriand.

C'était la première fois que le grand écrivain parlait devant les députés (25 février). « Son discours laborieusement étudié était à la fois le manifeste de son génie et le manifeste du royalisme devant l'Europe.

La renommée qui le devançait le fit écouter, non comme un discours, mais comme un oracle (1). »

Après avoir étudié l'intervention au point de vue européen comme au point de vue français; après avoir montré la nécessité d'éviter la *contagion morale*, dans l'intérêt monarchique, il terminait en découvrant sa véritable pensée, et il vantait les résultats de l'expédition comme s'ils étaient déjà obtenus :

« Si la guerre avec l'Espagne a, comme toute guerre, ses inconvénients et ses périls, *elle aura eu* pour nous cependant un immense avantage. Elle nous aura créé une armée ; elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations; elle aura décidé notre émancipation et rétabli notre indépendance.

« Il manquait peut-être encore quelque chose à la réconciliation complète des Français. Elle s'achèvera sous la tente. Les compagnons d'armes sont bientôt amis, et tous les souvenirs se perdent dans la pensée d'une commune gloire.

« Le roi, ce roi si sage, si paternel, si pacifique, a parlé. Il a jugé que la sûreté de la France et la dignité de la couronne lui faisaient un devoir de recourir aux armes après avoir épuisé les conseils. Le roi a voulu que 100.000 soldats s'assemblassent sous les

(1) Lamartine. *Histoire de la Restauration*, t. VII, livre 40. — Il faut lire tout le passage consacré à Chateaubriand.

ordres du prince qui, au passage de la Drôme, s'est montré vaillant comme Henri IV. Le roi, avec une généreuse confiance, a remis le drapeau blanc à des capitaines qui ont fait triompher d'autres couleurs; ils lui rapprendront le chemin de la victoire; il n'a jamais oublié celui de l'honneur. »

C'est le lendemain, 26 février, que Manuel prononça le discours qui souleva tant de tapage et qui fit prononcer son expulsion (4 mars).

Le crédit voté par la Chambre des députés (5 mars), à l'exception de toute la gauche, rencontra dans la Chambre des pairs une assez vive opposition. Chateaubriand y répondit encore par des phrases élégantes et sonores, et l'expédition fut décidée (14 mars).

Dès le 29 janvier, on avait nommé l'état-major chargé de la conduire.

Le duc d'Angoulême avait le commandement en chef, avec le titre nouveau de *généralissime*. Il n'avait pas voulu d'un maréchal de l'Empire auprès de lui, de peur qu'on n'attribuât à celui-ci tout le mérite de la campagne (1). Cependant, afin qu'on ne pût dire que les maréchaux avaient été systématiquement écartés, on donna au vieux maréchal Moncey le commandement d'une armée destinée à opérer en Catalogne.

(1) Cf. Pasquier, *Mémoires*, . v, ch. 18. — Pasquier rapporte un entretien qu'il eut avec le duc d'Angoulême sur ce sujet.

Le choix des officiers généraux avait été difficile. Les royalistes ne voulaient que des hommes de leur parti. Au contraire, le duc cherchait les généraux les plus capables. Surtout, il entendait profiter de l'occasion pour apaiser les dissentiments politiques. Si quelques chefs lui furent imposés, comme le prince de Hohenlohe, principicule allemand qui s'était attaché jadis à l'émigration, qu'on s'étonnait de trouver dans nos rangs, et qu'on s'étonna davantage de voir passer *maréchal de France* après la campagne; comme d'Autichamp, ancien chef vendéen; comme Canuel et Donnadieu, qu'il suffit de nommer; comme le baron de Damas, qui n'était réputé que pour sa dévotion excessive; la plupart étaient des officiers généraux de l'Empire qui avaient fait leurs preuves sur tous les champs de bataille, comme Oudinot, Molitor, Bourke, Bordesoulle, Curial, Domon, etc.

Toutefois, malgré sa bonne volonté, le duc d'Angoulême ne pouvait se flatter de grandes qualités stratégiques. Il n'avait fait campagne que pendant les Cent-Jours, contre Grouchy, et Grouchy, après l'avoir battu dans la vallée du Rhône, lui avait imposé une capitulation qu'il ne tenait qu'à lui de rendre plus humiliante. Il lui fallait un *major-général* à la fois habile et dévoué.

Le maréchal Victor, alors ministre de la guerre, souhaitait ardemment cet emploi. Il avait préparé de

sa main un plan d'invasion où se retrouvait l'expérience de ses brillants services en Espagne (1). Le duc ne voulait pas de sa tutelle. On avait pensé à Macdonald. Mais sa santé ne lui permettait pas de faire campagne. Soult était discrédité. Suchet aurait été d'excellent conseil.

Sur la demande même du prince, on nomma le général Guilleminot, directeur du Dépôt de la guerre, officier du plus grand mérite, qui avait servi dans les armées de la République et de l'Empire, et bravement combattu à Waterloo. Ce choix fit pousser les hauts cris aux royalistes. Le duc y persista et n'eut qu'à s'en louer (2).

Comme l'avait annoncé le discours du trône, près de 100.000 hommes étaient rassemblés au pied des Pyrénées. (Exactement 95.062 hommes et 21.409 chevaux.) Ils comprenaient deux armées distinctes et de force inégale, dont l'effectif était partagé en cinq corps.

La première armée et la principale, sous le duc d'Angoulême, avec les 1er, 2e et 3e corps (Oudinot,

(1) *Analyse des opérations militaires qui devront avoir lieu en Espagne*. Mss. in-18. Avec la signature de Louis XVIII. Archives de la guerre (avril 1823). Ce manuscrit a été offert aux archives par le duc de Bellune, petit-fils du maréchal (novembre 1892).

(2) *Guilleminot* (1774-1840) était né à Dunkerque. Après 1823, il fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople, où il resta jusqu'en 1831. Il a laissé un *Précis de la Campagne de 1823*. In-8o, 1824.

Molitor, Hohenlohe) et un corps de réserve (Bordesoulle), composé de la plus grande partie de la garde, devait entrer en Espagne par la Bidassoa, traverser les provinces basques et marcher sur Madrid.

La deuxième (4e corps), sous le maréchal Moncey, était destinée à agir en Catalogne. Elle était formée des trois divisions Curial, Damas, Donnadieu, et comptait environ 21.000 hommes.

L'artillerie (78 bouches à feu) était commandée en chef par le général Tirlet; le génie, par le général Dode de la Brunerie. Quelques mois plus tard fut formé un 2e corps de réserve sous le commandement de Lauriston ; mais il ne fut guère employé qu'aux sièges de Saint-Sébastien et de Pampelune.

Enfin, il faut ajouter à nos forces 25 ou 30.000 royalistes espagnols, habillés et soldés par nous, partagés en petites divisions attachées à chacun de nos corps d'armée, et commandées par des chefs tels que le baron d'Éroles, le Trappiste, Quesada, le comte d'Espagne, etc. Mais ce contingent nous fut plutôt un embarras qu'un appui.

Le duc d'Angoulême quitta Paris le 15 mars. Il gagna d'abord Toulouse, d'où il poussa jusqu'à Perpignan, pour inspecter les quartiers du maréchal Moncey. Puis, par Tarbes et Pau, il se rendit à Bayonne.

Pendant que la Restauration préparait ses forces

contre l'Espagne, le parti libéral ne restait pas inactif.

Depuis l'avortement des complots de 1822, la lutte avait changé de théâtre. Elle avait passé en Espagne. Une entente concertée entre la révolution de Paris et celle de Madrid paraissait le meilleur moyen de les faire triompher l'une et l'autre. Le parti libéral avait songé à accréditer auprès des Cortès un agent secret et sûr qui imposât par son expérience au gouvernement espagnol et lui suggérât d'utiles conseils.

Son choix s'était porté sur Benjamin Constant, qui n'était plus député. Mais celui-ci n'était pas riche. Il fallait à son déplacement assurer un traitement honorable. Malgré la fortune dont disposait le parti, on ne trouva pas la somme nécessaire. Comme le dit Lamartine, les libéraux achetaient avec économie leur popularité même, et ils dépensaient plus facilement pour leur cause leurs discours que leur fortune.

On s'adressa au duc d'Orléans, qui refusa. Constant resta à Paris.

Aussi bien, les Espagnols n'auraient pas accepté de conseils. C'est d'eux, au contraire, que vint le projet d'un *pronunciamiento* analogue à celui de Cadix, et de ce qu'on appelait alors une *Quirogade*. C'était là une conception toute espagnole (1).

(1) C'est ce qui ressort du livre peu connu du général de Vau-

La concentration des troupes au pied des Pyrénées, en rapprochant les griefs épars dans tous les rangs, offrait à un soulèvement militaire beaucoup plus de chances que celles qu'on avait jusqu'alors fondées sur quelques bataillons isolés.

Les circonstances étaient d'autant plus favorables que l'expédition était mal vue du pays et surtout de l'armée. Sur le chemin que suivaient les régiments pour gagner la frontière d'Espagne, ils étaient entourés des manœuvres les plus dangereuses qui les provoquaient à la révolte et à la désertion (1). La guerre était impopulaire. On allait la faire *pour des moines contre la liberté*. Telle était l'opinion courante des cabarets et des chambrées. C'est elle qui suggérait à Paul-Louis Courier la *proclamation* qui parut à Bruxelles, sans nom d'auteur mais dans laquelle on reconnaissait son ironie mordante et travaillée.

« Soldats, vous allez rétablir en Espagne l'ancien régime et défaire la révolution.

« Les Espagnols ont fait chez eux la révolution, ils

doncourt, dont les notes offrent plus d'intérêt que le texte même : *Quinze années d'un proscrit*. 4 vol. in-8°, 1835. Voir t. IV (notes). Nous aurons l'occasion de parler plus loin de l'auteur.

(1) Arch. Nat., fonds cité, 6937 et 6973. — (*Manœuvres employées pour détourner de leurs devoirs les corps qui se rendent à l'armée d'Espagne.*) — Rapports des préfets, des maires, de la gendarmerie et de la police.

Arch. de la guerre. *Corresp. gén.* — Février-mars 1823.

ont détruit l'ancien régime, et à cause de cela on vous envoie contre eux ; et quand vous aurez rétabli l'ancien régime en Espagne, on vous ramènera ici pour en faire autant. Or, l'ancien régime, savez-vous ce que c'est, mes amis ? C'est, pour le peuple, des impôts ; pour les soldats, c'est du pain noir et des coups de bâton ; des coups de bâton et du pain noir, voilà l'ancien régime pour vous ; voilà ce que vous allez rétablir, d'abord là, et ensuite chez nous...

« Ce sont les étrangers qui vous y font aller, car le roi ne voudrait pas. Mais ses alliés le forcent à vous envoyer là. Les alliés, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche, suivent l'ancien régime. Ils donnent aux soldats beaucoup de coups de bâton avec peu de pain noir, et s'en trouvent bien, eux les souverains. Une chose pourtant les inquiète. Le soldat français, disent-ils, depuis trente ans ne reçoit plus de coups de bâton et voilà l'espagnol qui les refuse aussi. Pour peu que cela gagne, adieu la schlague chez nous. Personne n'en voudra. Ils ont donc résolu de rétablir partout le régime du bâton, mais pour les soldats seulement. C'est vous qu'ils chargent de cela. Soldats, volez à la victoire ! Et quand la bataille sera gagnée, vous savez ce qui vous attend : les nobles auront de l'avancement, vous aurez des coups de bâton. Entrez en Espagne, marchez tambour battant, mèche allumée, au nom des puissances étrangères.

Vive la schlague, vive le bâton! Point d'avancement pour les soldats, point de grades que pour les nobles!

« Au retour de l'expédition, vous recevrez tout l'arriéré des coups de bâton qui vous sont dûs depuis 1789. Ensuite, on aura soin de vous tenir au courant. »

Dès la fin de 1822, un agent espagnol à Paris, du nom d'Olavarria, avait sollicité Fabvier de soulever l'armée qu'on s'attendait à voir diriger contre l'Espagne, et dont le noyau était formée par le *corps d'observation*. Un officier proscrit, le lieutenant Marotte, lui fut dépêché pour l'inviter à venir à Madrid. Fabvier s'y rendit. Dans une note présentée au ministère espagnol, le 26 janvier 1823, après l'examen des moyens qu'on pouvait employer, il concluait ainsi : « Nous pouvons tout espérer si nous *prenons* l'armée française, sur le territoire français; rien, si nous attendons que les hostilités commencent. » Une convention fut signée avec le ministère, en vertu de laquelle celui-ci mettait à la disposition de Fabvier l'argent nécessaire, qui d'ailleurs ne fut point versé.

Comment allait-on procéder? Agirait-on sur les troupes par les mêmes moyens que précédemment, c'est-à-dire à l'aide des officiers subalternes et des sous-officiers? ou bien tenterait-on d'engager dans le mouvement les officiers supérieurs et les généraux? Le premier système ayant peu réussi, on résolut

d'employer le second. On attaqua en quelque sorte l'armée de deux côtés à la fois, du côté de l'Espagne et du côté de la France.

Depuis le triomphe des idées constitutionnelles, l'Espagne était le refuge des libéraux de Naples et du Piémont, échappés aux vengeances de leurs princes et de l'Autriche. Il s'y était ajouté, en 1822, quelques réfugiés français. Au commencement de 1823, tous les proscrits de la Restauration furent invités à s'y rendre. Contumaces des procès militaires de l'Est, de Nantes, de Poitiers, et d'ailleurs; prévenus acquittés, mais renvoyés du service; carbonari jeunes et obstinés, comme Joubert; officiers démissionnaires, comme Carrel; les uns débarqués de Belgique et d'Angleterre; les autres venus de France; tous affluèrent dans la Péninsule, se rapprochèrent des Pyrénées, et ouvrirent des intelligences avec les officiers et les sous-officiers des régiments placés aux avant-postes.

Un journal d'Espagne, publié en français, sous l'inspiration des réfugiés, *l'Observateur*, écrivait, le 19 février 1823 :

« Plusieurs Français de distinction, de ces hommes dont la nation se glorifie et qui ont tant contribué à sa gloire, ont conçu le projet de passer en Espagne, et d'y former une régence qui expédiera des ordres et des décrets au nom de *Napoléon II, légitime*

empereur des Français, et proclamera l'acte additionnel de 1815. Le consentement du gouvernement espagnol, qu'ils ont sollicité, ne leur sera probablement pas refusé. » Et il ajoutait : « S. M. l'impératrice Marie-Louise sera invitée à venir présider la régence. *Il est bien certain que si l'invasion a lieu, nous verrons des choses étonnantes.* »

En même temps, et sur l'autre versant de la chaîne, on reprenait les intrigues commencées avant le départ dans les garnisons, et poursuivies pendant les étapes. Les diligences de Paris amenaient tous les jours des officiers en réforme ou en retraite, chargés de travailler les troupes et de s'assurer la connivence de leurs anciens camarades.

Ils apportaient de faux ordres signés en blanc par le ministre de la guerre, des placards, des brochures, des journaux, contre lesquels le ministre dut multiplier les circulaires. On répandait également les manifestes annoncés, qui reprenaient contre une guerre injuste les arguments de Courier, et qui revendiquaient contre les Bourbons les droits de la dynastie impériale, mais cela dans une langue emphatique et déclamatoire qui atteignait parfois le ridicule.

L'un d'eux, *Adresse à l'armée française,* débutait ainsi :

« *Au quartier général de l'armée des hommes libres,*
« *sur les monts Pyrénées, le... 1823.*

« FRANÇAIS

« Les puissances étrangères, après s'être efforcées d'effacer votre gloire qu'elles n'ont pu seulement ternir, osent vous commander la honte et le déshonneur. Vainqueurs de Fleurus, d'Iéna, d'Austerlitz, de Wagram, vous laisserez-vous aller à leurs insinuations perfides ? Scellerez-vous de votre sang l'infamie dont on veut vous couvrir, et la servitude de l'Europe entière? Obéirez-vous à la voix des tyrans pour combattre contre vos droits, au lieu de les défendre, et ne viendrez-vous dans nos rangs que pour y porter la destruction et la mort lorsqu'ils vous sont ouverts pour *la liberté sainte qui vous appelle du haut de l'enseigne tricolore qui flotte sur les monts Pyrénées* et dont elle brûle d'ombrager encore une fois vos nobles fronts couverts de tant d'honorables cicatrices... Vive la liberté ! *Vive Napoléon !* Vivent les braves ! »

L'autre, *Manifeste à la nation française*, finissait de cette façon un peu moins dithyrambique :

« Nous, soussignés, Français et hommes libres *réunis sur le sommet des Pyrénées* (?) et sur le sol français, composant le conseil de régence de Napo-

léon II, protestons contre la légitimité de Louis XVIII et contre les actes de son gouvernement attentatoires à la liberté et à l'indépendance de la nation française.

« En conséquence, nous déclarons comme antinational tout attentat émané de Louis XVIII ou de son gouvernement contre l'indépendance de la nation espagnole.

« Les Membres du Conseil de régence de Napoléon II (1). »

Les signatures manquaient, mais une petite note manuscrite les promettait pour plus tard. En effet, le bruit circulait (avec quelle vraisemblance!) que le roi de Rome était en Espagne et que, les Pyrénées franchies, il allait apparaître à l'armée.

Le colonel Fabvier était le chef de cette conspiration nouvelle. Étranger aux sociétés secrètes, il se laissait égarer par la haine qu'il avait jurée aux Bourbons. L'ardeur qu'il avait dépensée dans toutes ses aventures, il la prodiguait dans la plus déplorable, et ce soldat qui donna toute sa vie au droit et à la liberté, travaillait alors, sans scrupules, à retourner des soldats contre la discipline et contre le drapeau.

Il avait repris avec des généraux et des colonels

(1) *Moniteur*, 1823, n° du 16 avril, p. 472.

les rapports qu'il avait déjà entamés à Paris. Le désordre était tel qu'il put rester quinze jours dans un de nos cantonnements et y recevoir des visites de nombreux officiers, sans que le général de division, le comte d'Autichamp, soupçonnât seulement sa présence. Les mêmes dispositions régnaient dans d'autres régiments. On ne parlait plus que du drapeau tricolore.

« Il paraît certain que la plupart des généraux et des officiers supérieurs de la division Bourke étaient de la conspiration; que le général Guilleminot lui-même était favorable au mouvement et que, de l'aveu du général Vallin, l'avant-garde devait passer sous le drapeau tricolore. Mais des indiscrétions avaient été commises; les indications les plus précises étaient parvenues au quartier-général; et, dans la nuit du 5 au 6, on avait fait filer sur les derrières six bataillons dévoués à la Révolution. Dès lors, le général Vallin s'était trouvé isolé, et, pour ne pas justifier les soupçons, il n'avait plus eu qu'à agir comme il avait fait (1). »

En pareille matière, il est difficile de se prononcer. L'attitude du général Vallin, même avant le 6 avril, ne confirme pas les sentiments qu'on lui prête, et

(1) *Histoire de la Révolution française* de 1814 à 1830, par Dulaure, t. VII, ch. 21. Le tome VII est d'un député nommé Auguis. 8 vol. in-8°, 1838.

Armand Carrel était mieux placé pour juger comme il l'a fait plus tard, et comme nous le verrons plus loin. La vérité paraît être dans ce que dit le brave et judicieux général Pelleport, qui commandait la 2e brigade du corps de Molitor.

« On a beaucoup parlé dans le temps de l'esprit soi-disant libéral qui animait l'armée des Pyrénées. On a même affirmé que les états-majors étaient dans le complot qui échoua faute d'énergie. Je n'ai jamais pu savoir au juste ce qu'il y avait de vrai dans cette assertion. Je crois bien toutefois que les conspirateurs de l'époque essayaient de saisir cette occasion pour entraîner l'armée à faire, comme ils disaient, *demi-tour* en arrière; mais que l'importance de cette tentative que l'armée, toujours fidèle à son drapeau, fit échouer par sa froide attitude, *fut, des deux côtés, exagérée* (1). »

En attendant, personne ne voulait prendre l'initiative du mouvement. Les uns promettaient seulement de se déclarer dès qu'un bataillon aurait arboré le drapeau tricolore; les autres voulaient attendre un soulèvement plus étendu; bref, on décida que le signal serait donné par les Français réfugiés en Espagne.

(1) *Souvenirs militaires du général Pelleport*, 2 vol. in-8°, 1857, t. II, ch. 6. Tout le chapitre est consacré à l'expédition de 1823, et principalement aux opérations du corps de Molitor.

Réunis en aussi grand nombre que possible sur le point de la frontière le plus rapproché de nos cantonnements, revêtus de l'ancien uniforme et groupés autour du drapeau tricolore, les réfugiés devaient se jeter hardiment sur l'avant-garde où ils s'étaient assuré des intelligences, la contraindre à se replier sur le corps de bataille, et forcer ainsi l'armée à faire demi-tour. Le *demi-tour*, tel fut le nouveau mot d'ordre, ou, comme on dit alors, le nouvel ordre du jour, prescrit par la chanson militaire que lança Béranger (mars 1823).

Brav' soldats, v'la l'ord' du jour :
Point de victoire
Où n'y a point de gloire.
Brav' soldats, v'la l'ord' du jour :
Gard' à vous ! Demi-tour !

On a dit (Vaulabelle) que le gouvernement ne savait rien de ce qui se préparait. C'est une erreur.

Les menées qui avaient accompagné les troupes pendant les étapes ; les désertions qui se multipliaient dans le voisinage de la frontière ; l'envoi des journaux et des écrits séditieux ; tout cela n'était pas fait pour laisser le gouvernement dans l'ignorance. Enfin, dès le 17 mars, un rapport du directeur de la police, Franchet, lui signalait précisément le danger sous la forme qu'il allait prendre.

Franchet écrivait au ministre de la guerre : « Mon-

sieur le Maréchal, je suis prévenu que, d'après le plan arrêté entre les révolutionnaires français et espagnols, les *réfugiés organisés dans la Péninsule doivent pénétrer en France avec la cocarde et le drapeau tricolores*... D'un autre côté, le corps sous les ordres du colonel Fabvier à Vittoria va être augmenté de tous les réfugiés français en Angleterre qui se sont embarqués le 11 de ce mois pour La Corogne, à Gravesend, sur le brick anglais *the Fanny*.

Parmi les vingt-sept passagers portés sur ce bâtiment, on me signale Lavocat, Gauchais, Teissier de Lamotte, Rose, Grandménil, Quinette, Pombas, George, Mathieu, Coudert, Walter, Trolé, Balland, Monnier, Hennequin, Barthélemy, Chauvet, pour la plupart compromis ou condamnés dans les conspirations qui ont éclaté en France sur divers points, l'an dernier.

Duvergier, Félix Cossin et Lallemand ont quitté Londres en même temps. Mais on croit qu'ils se rendent à Lisbonne... Il est certain encore que, chaque jour, il part de Paris ou de divers départements d'anciens militaires ou autres particuliers qui sont acheminés vers l'Espagne et trouvent près des frontières des facilités pour y pénétrer. Etc. (1). »

(1) Archives de la guerre. — *Armée d'Espagne*. Correspondance militaire. Mars 1823. — Dans le même carton est signalé l'envoi d'une *marche militaire*, qui est comme la contre-partie de la chanson de Béranger. « Le pas de charge de l'armée fran-

L'affaire bizarre du chef d'escadron de Lostende, aide-de-camp du général Guilleminot, acheva de mettre le gouvernement sur ses gardes.

Les ultras ne pouvaient pardonner au duc d'Angoulême le major-général qu'il avait choisi. Il fallait perdre le général Guilleminot. Mais comment ? En faisant croire qu'il était d'accord avec les conspirateurs de l'armée des Pyrénées.

Le 21 mars prirent place dans la diligence de Paris à Bayonne plusieurs voyageurs dénoncés à la police comme délégués par les sociétés secrètes pour soulever les troupes. C'étaient le général Piat et plusieurs officiers en inactivité comme lui, Sneck, Vieux, dit La Marine, Robert, etc. En même temps était déposée une caisse à destination de Bayonne, qui contenait quatre habits d'officier-général, trois paires d'épaulettes en or, des boutons à l'aigle, des cocardes tricolores, et une aigle de l'armée impériale. Sur cette caisse, on avait mis l'adresse du chef d'escadron de Lostende, premier aide-de-camp du major-général.

« Tout cela, écrit Pasquier, avait été préparé et exécuté, *j'en ai eu la certitude*, par les soins d'un sieur Hinaux, commissaire central à la préfecture de police, aidé par le commissaire de police de Saint-Thomas d'Aquin, nommé Genaudet, et un officier de

çaise en Espagne, » musique de L. Jadin, gouverneur des pages du roi. Dédié à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

paix nommé Morlot. La caisse, suivant le plan convenu, ne devait être visitée qu'à Bordeaux par un sieur Tessières de Boisbertrand, commissaire général de police. Et on devait faire grand bruit de la découverte, *afin qu'il fût impossible au duc d'Angoulême de conserver sa confiance au général Guilleminot* (1). »

Les voyageurs furent arrêtés à peu de distance de Paris. Mais, par suite d'un malentendu, la caisse fut rapportée à la préfecture de police. On l'ouvrit dans la nuit, on en fit l'inventaire, et dès le lendemain matin, 22, le directeur de la police, Franchet, adressait un rapport au ministère sur *la grande Conspiration de l'armée des Pyrénées*, et on envoyait l'ordre d'arrêter Lostende, à Bayonne.

L'arrestation eut lieu le 25. Lostende put se justifier. Mais le général Guilleminot se plaignit hautement, et quand le duc d'Angoulême arriva à Bayonne, le 30 mars, il trouva tout le monde en émoi.

Ce n'était pas tout. Le Conseil des ministres avait décidé de remplacer Guilleminot comme major-général par le duc de Bellune, ministre de la guerre. Villèle, qui n'aimait pas son collègue, saisissait l'occa-

(1) Pasquier, *Mémoires*, t. v, ch. 19. — Vaulabelle dit que Vieux reconnut que l'adresse de la caisse était de sa main. C'est une erreur, à moins de supposer que Vieux était de connivence avec la police, ce qui serait possible. D'ailleurs, le récit de Vaulabelle dénature complètement l'incident.

sion de s'en séparer. Il espérait que Victor, une fois sorti du ministère, n'y rentrerait plus, et tandis qu'il montrait au maréchal une ordonnance qui confiait ses fonctions ministérielles *par intérim* au général Digeon, il en faisait signer au roi une seconde qui nommait Digeon *à titre définitif*. « Cet imbroglio, fait observer justement Pasquier, tient plus de la comédie que de la politique. Il faut, pour l'écrire, être aussi certain que je le suis de son exactitude. »

Le duc d'Angoulême était déjà irrité des intrigues dirigées contre son major-général. Mais quand il apprit la nomination de Victor, il éclata. Il écrivit sur-le-champ à Paris se déclarant prêt à quitter l'armée si on lui imposait un autre major-général que celui qu'il s'était donné lui-même. Il fallut en passer par la volonté d'un neveu cher à Louis XVIII.

Victor, qui s'était empressé de courir à Bayonne, y arriva le 30 mars et se présenta aussitôt chez le duc d'Angoulême. Sans lui donner le temps de placer une parole : « Monsieur le Maréchal, lui dit le prince, je vous préviens que j'ai écrit au roi pour lui demander la révocation de l'ordonnance qui vous nomme major-général de mon armée et que, si elle m'est refusée, je quitterai le commandement. Je suis bien décidé à ne pas jouer ici le rôle secondaire qu'on paraît vouloir m'imposer. Les raisons sur lesquelles on a fondé votre nomination ne sont pour moi qu'un

prétexte d'éloigner le général Guilleminot dont je suis très satisfait. » Victor fut tellement déconcerté par cette réception — et cette déception — qu'il en perdit la tête et qu'il parut admettre les reproches qui s'élevèrent alors contre son administration.

En effet, au dernier moment, on prétendit que l'administration de la guerre et l'intendant général de l'armée, Sicard, n'avaient pas su préparer les approvisionnements nécessaires à l'expédition. On fut forcé de passer avec le célèbre fournisseur Ouvrard, aussi habile que décrié, des marchés onéreux qui ont soulevé de vives discussions (1).

Les marchés furent signés dans la nuit du 5 au 6 avril. Victor, qui se faisait passer pour malade, les ratifia tout en protestant, et en rejetant la responsabilité sur les chefs de son administration qu'il parlait de faire poursuivre, etc. Il quitta Bayonne pour rentrer à Paris, le 14, et reprendre possession du minis-

(1) Je me borne à signaler cette affaire, qui fit alors tant de bruit, sans y insister, ce qui n'est pas de mon sujet.

On pourra consulter les ouvrages suivants : *Administration militaire de l'armée des Pyrénées*, du 28 janvier au 21 avril 1823, par Sicard, intendant général. Paris, 1823, in-4°, et *Réponse au mémoire de M. Sicard*, par de Perceval, ex-intendant général de l'administration de la guerre. Paris, 1826. — *Mémoire du duc de Bellune sur les marchés Ouvrard*, 1826. — *Revue impartiale des opérations administratives de la campagne de 1823*, principalement relatives aux marchés des subsistances et transports, par le lieutenant-colonel d'Aulnois, ancien inspecteur-général des subsistances des armées. Paris, 1826, in-4°. — Enfin et surtout les curieux *Mémoires de G.-J. Ouvrard*, sur sa vie et ses opérations financières, 3 vol. Paris, 1826-1827, in-8°.

tère. Digeon, qui n'avait fait qu'y passer, fut dédommagé par le titre et le traitement de ministre d'État. Comme l'affaire Lostende, tout en tournant à la confusion des ultras, avait ouvert les yeux sur les menées des conspirateurs, on décida d'y soustraire l'armée le plus tôt possible. Les marchés signés, l'ordre fut donné sur toute la ligne de franchir la frontière, le 7 avril au matin.

L'heure était venue d'agir pour les réfugiés.

En apprenant l'arrestation de Lostende, dont la nouvelle lui parvint le 28, Fabvier avait aussitôt quitté nos cantonnements, passé la frontière et gagné Saint-Sébastien. C'est là qu'il avait donné rendez-vous aux proscrits de France et d'Italie. Mais sa déception fut profonde. Au lieu d'un corps de 7 à 800 hommes qu'il y comptait voir, sur la foi des comités de Paris, il ne trouva qu'un peu plus de 150 hommes, partagés en deux compagnies : l'une, d'environ 120 Français, sous Caron, l'ancien commandant du 5e de ligne à Marseille, qui se donnait le nom de Legros; l'autre de 40 à 50 Piémontais. La discorde avait d'ailleurs éclaté parmi les réfugiés ; les uns bonapartistes, les autres républicains. Tandis que les uns étaient au rendez-vous, les autres étaient encore à Bilbao ou dans l'intérieur de la Péninsule.

Le temps manquait pour attendre et pour prêcher l'union. Fabvier ne put qu'employer ce qu'il avait

sous la main. Il y avait là, avec Caron : Nantil et de Lamotte, du procès de 1820 ; Delon, Moreau, Pombas, Chauvet, Gauchais, Grandménil, Cossin, Heureux, du procès Berton ; Delahaye, Dupuy, Fouré, Gamelon, Raymond, du procès de Nantes ; Trolé, Walter, du procès de Belfort ; le lieutenant Marotte, le lieutenant Bénies, lorrain comme Nantil et Fabvier, et quelques carbonari, comme Rozé, du procès des sergents de La Rochelle ; Thomas, Gauja, Degeorge, etc. ; enfin des déserteurs de l'armée des Pyrénées.

Une démonstration analogue à celle qu'il se proposait venait d'être tentée, le 26 mars, et n'était pas faite pour encourager Fabvier.

Le général Grundler, chef d'état-major du 1er corps, écrivait au général Guilleminot :

« Au quartier-général de Saint-Jean-de-Luz, 27 mars.

« M. le maréchal de camp, vicomte Vallin, qui, d'après les instructions de M. le maréchal (Oudinot), avait ordre de surveiller la distribution des proclamations et les tentatives qui pourraient être faites près de nos troupes, rend compte à S. E. qu'il vient de parcourir la ligne de la Bidassoa, qu'il a pris des informations près le chef de bataillon qui la commande et qu'il s'est assuré que rien de semblable n'avait encore pénétré.

« Il donne avis que, le 26 mars, le régiment d'Alexan-

dre, la troupe de Pastor et 20 chasseurs à cheval du régiment de la Reine, formant environ 1.000 hommes, sont venus se former en bataille sur la route, près de la culée du pont, et que le commandant a fait jouer par la musique et chanter des chansons constitutionnelles, en criant : Vive l'armée française ! Nos troupes sont restées froides spectatrices de cette parade, n'ayant pas même pris les armes aux postes en signe de mépris (1). »

En dépit de ses faibles ressources, et peut-être de ses faibles espérances, Fabvier ne tenta pas moins l'aventure.

Il ordonna aux deux compagnies de se transporter à Irun, sur la Bidassoa, en face du village français de Béhobie (2). Elles y arrivèrent dans la nuit du 5 au 6 avril, et apprirent que le passage de l'armée était fixé au lendemain, 7 avril. Le pont qui joignait autrefois les deux rives avait été détruit par nous dans notre retraite de 1813 et n'avait pas été rétabli. Un bac servait au passage des voitures, particulièrement à la diligence de Bayonne à Madrid, tous les jours, vers onze heures. Fabvier comptait profiter de la circonstance pour traverser la rivière. Dès que le

(1) Archives de la Guerre. *Ibid.*, mars 1823.

(2) On sait que la Bidassoa forme, pendant plusieurs kilomètres, la frontière entre l'Espagne et la France, et qu'elle est célèbre par le traité des Pyrénées de 1659, signé dans l'île de la Conférence, que l'on voit encore, mais qui menace de disparaître.

bac aurait abordé, les deux compagnies s'en saisiraient, le ramèneraient sur la rive droite, et se jetteraient sur nos avant-postes aux cris de : Vive la liberté !

Le 6 avril, à dix heures du matin, la colonne quitta Irun, partagée en trois détachements. Le premier, composé d'officiers, était commandé par Fabvier lui-même ; le second était sous les ordres de Caron ; le troisième, formé des Piémontais. Les hommes avaient revêtu l'uniforme des grenadiers et des chasseurs à pied de l'ancienne garde impériale ; tous portaient la cocarde tricolore, et marchaient précédés d'un drapeau tricolore porté par le lieutenant Marotte. Contrairement aux calculs de Fabvier, la diligence de Bayonne ayant passé plus tôt que d'ordinaire, le bac était ramené sur la rive française, lorsque la colonne arriva au bord de l'eau.

Cependant, la mer baissait, et on pouvait espérer de passer à gué, dans une heure. Les réfugiés s'étaient arrêtés auprès de la culée du pont détruit, comme avait fait quelques jours auparavant le régiment espagnol. Ils agitaient leur drapeau et chantaient la *Marseillaise*. Une pièce de canon, chargée à mitraille, servie par quelques artilleurs et soutenue par un régiment d'infanterie, occupait la culée opposée. La courte distance qui sépare les deux rives permettait de distinguer les moindres mouvements et d'entendre

parler à haute voix. Fabvier toutefois n'apercevait pas les signes d'intelligence qu'il attendait. C'est que, pendant la nuit, six bataillons de l'avant-garde, gagnés au mouvement, avaient été renvoyés sur les derrières et remplacés par le 9e léger, sur lequel le gouvernement croyait pouvoir compter. Le général Vallin, de peur d'être accusé lui-même, était résolu à faire son devoir.

En entendant le chant des réfugiés et les interpellations échangées d'une rive à l'autre, le général accourt au galop et, sans parlementer, fait mettre la pièce en batterie et tirer. Les artilleurs obéissent, le coup part et n'atteint personne. Les réfugiés crient : Vive l'artillerie ! en agitant leur drapeau.

Vallin, pour toute réponse, fait recharger la pièce. Cette fois, la mitraille renverse morts le lieutenant Marotte et trois autres officiers. Le drapeau était abattu. Le lieutenant Benies le relève et l'agite avec une force nouvelle. Une troisième décharge éclate ; mais, dirigée contre les Piémontais, elle n'atteint que les hommes de ce détachement, dont plusieurs tombent blessés.

Le général Vallin, au lieu de recourir au 9e léger, fait avancer une compagnie de gendarmes. Ceux-ci ajustent et tirent. Bénies est tué et le drapeau tombe encore. Alors les réfugiés se dispersent, laissant sur le terrain huit morts et quatre blessés. Derrière eux,

une compagnie du 9e franchit la rivière et releva les blessés qui furent aussitôt interrogés et remis au grand prévôt de l'armée, d'André. C'étaient les nommés Jacquin et Jordan, soldats français déserteurs ; Ciorelli, refugié Piémontais, Martin, volontaire belge (1).

Le régiment espagnol dit d'Alexandre, qui occupait Irun, avait assisté à l'affaire sans y prendre part. Il s'éloigna le lendemain.

Le coup de canon du général Vallin, en ouvrant la frontière, allait entraîner l'armée. Il eut autant de résultats que bien des batailles. « Général Vallin, s'écria plus tard Louis XVIII, en revoyant le vieux soldat, un ancien de Waterloo, votre coup de canon a sauvé l'Europe. »

(1) Arch. de la guerre. — Interrogatoire des blessés. Inventaire des pièces trouvées sur eux.

CHAPITRE IX

La Corogne (1823)

Le coup de canon de la Bidassoa retentit douloureusement au cœur des libéraux.

Le général Lamarque écrivait de Paris, dès le 11 avril : « D'après un rapport du général Guilleminot, le premier coup de canon tiré sur la Bidassoa a été dirigé contre quelques Français qui faisaient entendre des cris séditieux. Le coup de canon, ordonné par Vallin, a devancé les hostilités et il est, par conséquent, une espèce de trahison. Il eût été loyal de ne répondre que par des paroles à ceux qui ne nous attaquaient que par des cris. Huit malheureux Français ont été tués, et quatre blessés grièvement. Je ne sais pas ce qui doit m'étonner le plus, leur folie ou la petitesse d'un ministère qui s'applaudit d'une si misérable victoire. C'est à une nation qui n'a pas encore oublié les trophées de Fleurus, de Marengo, de Hohenlinden et de Wagram, qu'on vient solennellement annoncer que 8 hommes, que 8 Français, ont été tués par l'armée française com-

mandée par le premier Prince du sang ! Cela suffit pour donner la mesure de ceux qui nous gouvernent. Au reste, ce premier coup de canon est parvenu à son adresse ; il a frappé des Français, et c'est à la France, à ses institutions, à sa liberté que les Bourbons font la guerre. » (*Correspondance*, t. II.)

Et Corcelles écrira plus tard : « Le canon de la Bidassoa acheva de briser les associations... Le parti révolutionnaire avait besoin de l'armée, il ne l'avait plus (1). »

D'ailleurs l'armée française de 1823 était-elle capable de se « prononcer » comme avait fait l'armée espagnole de 1820? Ce n'est pas l'avis d'un homme qui la connaissait bien et qui n'est pas suspect de faveur pour les Bourbons.

Dans un article publié quelques années après, A. Carrel analysait les éléments de l'armée d'Espagne, et n'y trouvait rien qui pût justifier de coupables espérances (2).

D'abord, il y restait très peu de soldats de l'Empire. « Il n'y avait plus de vieux soldats dans l'armée

(1) *Documents pour servir à l'histoire des conspirations*, 1831.

(2) *Revue française*. Mai 1828. — *Armand Carrel*, né à Rouen, en 1800. Elève à l'école militaire de Saint-Cyr, lieutenant au 29e de ligne lors des complots de l'Est. Changé de régiment et démissionnaire en 1823, il s'était rendu en Espagne et nous le retrouverons en Catalogne. Rédacteur au *Globe*, à la *Revue française*, etc., fondateur du *National* (janvier 1830), il nous promettait un brillant écrivain. Tout le monde sait qu'il fut tué en duel, par Emile de Girardin (juillet 1836).

réunie sur les Pyrénées. Ainsi, plus de souvenirs ennemis de l'état de choses fondé par la Restauration ; peu d'enrôlés volontaires, ainsi peu de cet esprit turbulent qui a besoin de la guerre et vit des tumultes intérieurs. »

Les sous-officiers sortaient de la loi de 1818. Parmi les officiers, les lieutenants étaient au service depuis la Restauration. Ils désiraient la guerre pour avoir de l'avancement. Quant aux capitaines du temps de l'Empire, « ils avaient plié sous la nécessité de conserver le morceau de pain attaché à l'épaulette ». Enfin, les généraux de l'Empire n'étaient pas ceux qui témoignaient le moins d'enthousiasme.

« De vieux généraux dont on n'avait pas cru pouvoir se passer et qu'on avait rappelés après une disgrâce qui datait de 1814 se croyaient obligés, en reparaissant à la tête des brigades et des divisions, de faire preuve de bons sentiments. Ils parlaient du panache de Henri IV et de la monarchie de Louis XIV, comme eussent pu le faire les La Rochejaquelein et les Fitz-James. »

Et Carrel ajoute, après cet examen : « Quels que fussent les sentiments de l'armée, l'ordre de passer les Pyrénées trouva tous les esprits disposés à l'obéissance ; les uns comme à un devoir, les autres comme à une nécessité. »

Le 7 avril 1823, ainsi qu'il avait été décidé, l'ar-

mée française entra en Espagne. Le 1er et le 2e corps par Irun ; le 3e (Hohenlohe) déboucha en Navarre par le col de Roncevaux. Le 4e (Moncey) ne devait commencer son mouvement que lorsque l'armée serait en ligne sur l'Èbre.

Le 11, le duc d'Angoulême était à Tolosa. Le lendemain, il détacha le 2e corps (Molitor) sur l'Èbre, afin d'assurer la communication entre son armée et celle de Moncey. Molitor traversa la Navarre, atteignit l'Èbre, et le descendit tranquillement jusqu'à Sarragosse, où il arriva le 26. C'est au son des cloches et aux acclamations des habitants qu'il entra dans cette ville qu'il nous avait fallu emporter, en 1809, au prix d'un siège formidable.

Maîtres de la ligne de l'Èbre, qu'allions-nous faire? Beaucoup inclinaient, — et Villèle et Victor étaient du nombre, — pour qu'on s'y établît solidement, qu'on couvrît les derrières de l'armée, et qu'on attendît que Moncey se fût emparé de toute la partie de la Catalogne qui est sur la rive gauche du fleuve. On pouvait alors espérer que les chefs du gouvernement constitutionnel feraient leur soumission, et que le but que nous poursuivions serait atteint à peu de frais.

Mais ce n'était pas le compte des royalistes ardents. Ils voulaient aller jusqu'au bout, écraser la révolution espagnole, et restaurer Ferdinand VII, comme on

avait restauré Louis XVIII. Ils étaient appuyés par la noblesse qui peuplait l'état-major et qui entourait le généralissime. Celui-ci était du même avis. Il fallut donc s'enfoncer dans l'intérieur de la Péninsule.

L'Espagne avait attendu notre invasion pour rompre avec nous. Le 23 avril, un décret des Cortès appelait aux armes tout le pays, et enjoignait aux autorités « de combattre l'invasion par terre et par mer ». Tout Espagnol fut autorisé à lever des corps francs, ou *guerillas*, dans les provinces envahies, et les étrangers furent admis à former un corps spécial appelé *légion libérale étrangère*.

Les troupes de ligne qui nous étaient opposées s'élevaient à environ 130.000 hommes, partagés entre quatre armées : l'armée d'opérations sous Ballesteros, l'armée du centre sous l'Abisbal, l'armée de Galice sous Morillo, l'armée de Catalogne sous Mina.

Les places étaient bien garnies; les soldats étaient braves; les chefs, qui avaient tous servi dans la guerre de l'Indépendance, auraient pu lutter contre nous avec des chances de succès. Mais il arriva le contraire de ce qu'on avait vu sous l'Empire. Sous l'Empire, c'était le peuple qui s'était soulevé contre nous, à la voix des curés et des moines. En 1823, c'est lui qui nous accueillit et nous aida, tandis que la bourgeoisie et les hautes classes défendaient la cause libérale.

En outre, le calcul des constitutionnels se trouva

déjoué par l'activité et les millions d'Ouvrard.

Les constitutionnels avaient décidé de n'opposer à notre armée que des corps isolés et peu nombreux, destinés à nous harceler plutôt qu'à nous combattre; de couper nos communications et d'intercepter nos convois, de faire en sorte que la guerre, en se prolongeant avec ses excès, finît par indisposer même la population qui nous était favorable, et réunît tous les partis dans un commun soulèvement contre l'étranger.

L'Espagne, en effet, et nous en avions fait la triste expérience, n'est pas de ces pays où la guerre nourrit la guerre. L'irritation que peuvent soulever les exigences d'une armée de 100.000 hommes condamnés à vivre sur un pays pauvre, c'était là le plus grand danger que nous eussions à combattre. Grâce à Ouvrard, qui se chargea de tout acheter et qui paya tout au poids de l'or, le danger fut conjuré. Vivres, fourrages, voitures, chevaux et mulets de transport, nos troupes demandaient tout à l'Espagne, et Ouvrard assura tout, sans magasins et sans réquisitions.

Devant cette tactique nouvelle, la cause que défendaient les généraux espagnols leur parut compromise. Ils ne la soutinrent que mollement. Ils se laissèrent gagner aux promesses que leur fit parvenir le duc d'Angoulême, et qu'Ouvrard appuyait des arguments les plus persuasifs. L'Abisbal, Morillo,

Ballesteros furent achetés tour à tour, et nos succès de 1823 furent de ces victoires à *coups de guinées*, où excellent nos voisins d'Angleterre.

Le duc d'Angoulême était arrivé le 17 avril à Vitoria. Il y resta trois semaines, et descendit sur Madrid sans obstacle, par Burgos et Somo-Sierra, appuyé sur sa droite par Oudinot, qui s'avançait par Valladolid et Ségovie.

Il y entra le 24 mai, au milieu d'un enthousiasme extraordinaire. La population se pressait sur son passage, en semant des fleurs. Des tentures, des drapeaux, des guirlandes de feuillage ornaient les maisons. Les balcons et les fenêtres regorgeaient de femmes élégantes et parées qui agitaient des drapeaux blancs où se trouvaient unies les armes de France et d'Espagne. Le bruit des cloches, les accords des musiques se mêlaient aux cris d'allégresse et de triomphe. Quel spectacle pour ceux de nos soldats qui avaient vu les sombres journées de la guerre d'Indépendance, les villes fermées et sinistres, partout le silence, la trahison et le meurtre !

Devant nos progrès, les Cortès avaient entraîné le roi, la famille royale et les services du gouvernement, d'abord à Séville (10 mai), puis à Cadix. C'était jusqu'à Cadix qu'il fallait pousser.

Après avoir organisé, à Madrid, une régence absolutiste, le duc d'Angoulême s'achemina vers l'Anda-

lousie. Mais, derrière nous, la réaction éclatait, féroce et sanglante, contre les constitutionnels. Dans plusieurs villes, à Sarragosse, à Burgos, et ailleurs; dans les campagnes, on emprisonnait, on pillait, on massacrait.

Ces excès avaient déjà forcé le duc d'Angoulême de renouveler, à Madrid, la proclamation qu'il avait adressée au peuple espagnol, avant de franchir la Bidassoa, et dans laquelle il déclarait « que son entrée en Espagne avait pour seul but d'y rétablir la justice, l'ordre et la paix, et qu'il promettait respect aux propriétés, sûreté aux personnes, protection aux habitants paisibles ».

Ce fut en vain. La régence couvrait ces excès de son indulgence. Les *guerillas* absolutistes se signalaient par des exploits qui faisaient rougir nos soldats. Obéissant à sa généreuse indignation, le généralissime rendit, le 8 août, l'ordonnance d'Andujar, qui mettait les Espagnols sous notre protection. Elle souleva de telles récriminations dans le parti royaliste d'Espagne, et même de France, qu'elle resta presque aussitôt lettre-morte.

Les Cortès, ayant avec elles le roi et la famille royale, occupaient Cadix et l'île de Léon. Elles y furent assiégées, tandis que la mer était gardée par une escadre sous les ordres de l'amiral Duperré. Elles pouvaient tenir longtemps. Il y avait, sur cet

étroit espace, des défenses couvertes de 2.000 pièces de canon, des munitions en quantité considérable, et une bonne armée de 15.000 hommes (1). Riego proposait de quitter Cadix, de nous enfermer entre la place et l'Andalousie, et de nous couper de Madrid. On le laissa sortir, son énergie devenait un danger. Malgré la prise du Trocadéro, qui fut célébrée par le gouvernement à l'égal des plus grandes victoires, et qui ne nous avait coûté que 35 hommes tués et 110 blessés (31 août), les Cortès pouvaient résister encore. Elles furent travaillées par Ouvrard, et se laissèrent gagner comme leurs généraux. Elles permirent à Ferdinand VII d'aller rejoindre le duc d'Angoulême, à son quartier de Port-Sainte-Marie (30 septembre). Dès le lendemain, elles furent dissoutes, et la monarchie absolue rétablie, avec ses représailles et ses excès.

Le 1er octobre, le roi signa un décret par lequel, après avoir qualifié, dans les termes les plus injurieux, le régime qui venait d'être renversé, *rétabli*, disait-il, *sur le trône de Saint Ferdinand par la main juste et sage du Tout-Puissant, par les généreuses résolutions de ses nobles alliés et par les*

(1) Voir *Précis des opérations du siège de Cadix en 1823*, par le lieutenant-général Dode de la Brunerie. Paris, 1824, in-8°. Et pour toute la campagne, consulter *Histoire de la guerre d'Espagne* par Abel Hugo (le frère du poète), 2 vol., 1824, in-8°. L'ouvrage est clair et intéressant.

courageux efforts de son cousin le duc d'Angoulème et de sa vaillante armée, il déclarait nuls tous les actes du gouverneur *soi-disant constitutionnel*, attendu que, depuis le 7 mars 1820 jusqu'au 1[er] octobre 1823, il avait été constamment obligé de sanctionner des lois et de donner des ordres contraires à sa volonté. Il approuvait, en revanche, tout ce qui avait été décrété et ordonné par la junte provisoire et par la régence de Madrid, se réservant, lorsqu'il aurait pu s'informer des besoins de ses peuples, de donner les lois et de prendre les mesures les plus propres à assurer leur bonheur.

En attendant, et malgré les sages conseils de *son cousin* d'Angoulême, auquel il offrit vainement le titre de *prince du Trocadéro*, les premières mesures de Ferdinand furent dirigées contre tous ceux qui avaient fait partie du gouvernement constitutionnel ou qui en avaient accepté des emplois. Une immense proscription s'abattit sur l'Espagne.

Notre marche d'Irun à Cadix n'avait guère été qu'une brillante promenade militaire, *ad usum Delphini* (1).

(1) Il serait injuste de ne pas mettre en relief sur ce fond insignifiant, la campagne de Molitor contre Ballesteros, qui fut vaincu à Campillo de Arenas, le 28 juillet, et forcé de capituler le 4 août.

Cette campagne entre la vallée de l'Èbre et la province de Murcie, dans une région montagneuse et difficile, menée avec une précision et une rapidité dignes de l'Empire, valut à Molitor

La lutte ne présenta de difficulté qu'en Galice et en Catalogne, parce que les réfugiés étrangers s'y trouvèrent mêlés. Il y eut, dans ces deux provinces, aux deux extrémités opposées de la Péninsule, des épisodes militaires peu connus, qui augmentent l'intérêt des événements de 1823, et qui se rattachent à l'histoire des complots dirigés contre la Restauration.

Morillo, comte de Carthagène, avait été chargé de couvrir les Asturies et la Galice, avec les généraux Quiroga et Palaréa.

Colonel pendant la guerre de l'Indépendance, Morillo avait eu le commandement des troupes envoyées contre l'insurrection de l'Amérique du Sud, et s'était signalé par de sanglants exploits. Rappelé en 1820, il se trouvait mêlé aux événements de 1823 sans partager les idées constitutionnelles. Aussi, n'attendait-il que l'occasion de trahir. Il la saisit à la fin de juin, en apprenant la translation du roi de Séville à Cadix. Il traita alors avec le général Bourke qui marchait contre lui, et le rejoignit à Lugo.

Quiroga, chargé particulièrement de la Galice, avait été, avec Riego, un des chefs du mouvement de 1820. Il était trop engagé dans la révolution pour imiter Morillo. Il refusa de le suivre, se concentra

le bâton de maréchal. Avec ses services antérieurs, Molitor l'avait bien gagné.

dans la Galice et y organisa vigoureusement la résistance.

Il y fut aidé par les libéraux étrangers.

Après l'affaire de la Bidassoa, Fabvier et Caron s'étaient retirés à Saint-Sébastien. La place ayant été investie par nos troupes, ils gagnèrent par mer Bilbao, puis La Corogne. Fabvier, qui n'avait cherché qu'à obtenir le *demi-tour*, ne voulait pas combattre contre nous. Il s'embarqua pour l'Angleterre, où il fut bientôt rejoint par Caron.

Les hommes qu'ils avaient laissés à Bilbao prirent à pied le chemin de la Galice, par les montagnes, et arrivèrent à Lugo, où ils séjournèrent quelques mois. Il y avait là Nantil, Delamotte, Delon, Moreau, Pombas, Chauvet, Cossin, Heureux, Fourré, Gamelon, Delahaye, etc., et les Piémontais. Ils se groupèrent sous les ordres du commandant Gauchais, de l'ancien capitaine de cavalerie Michelet et d'un officier italien.

Ils furent renforcés par le concours d'un certain nombre d'officiers anglais. Telle était la bizarrerie des événements que, dans cette même Péninsule où ils s'étaient trouvés opposés, les anciens habits bleus et les habits rouges combattaient maintenant côte à côte.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'Angleterre, étrangère à la Sainte-Alliance, s'était prononcée contre l'intervention en Espagne. Cette politique lui parais-

sait contraire à tous les droits. Le premier de tous, pour un peuple, n'est-il pas celui de disposer librement de lui-même ? Le ministre Canning disait à notre chargé d'affaires à Londres, M. de Marcellus : « Je ne comprendrai jamais qu'on tire le canon contre des idées et contre des formes de gouvernement. » En outre, depuis qu'elle avait protégé la Péninsule contre nous, l'Angleterre semblait s'en réserver la tutelle avec une jalousie où le souci de ses intérêts commerciaux tenait plus de place qu'une sympathie véritable pour la nation espagnole (1). Le discours de Louis XVIII d'abord, plus tard nos succès militaires, n'avaient fait qu'irriter l'opinion publique en Angleterre. On se livrait à de violentes sorties contre nous dans les deux Chambres, où whigs et tories se retrouvaient d'accord sur cette question, et les journaux débordaient d'invectives à l'adresse de notre gouvernement.

En dépit de toutes les excitations, le ministère Canning ne se départit point de la neutralité à laquelle il s'était engagé dans le congrès de Vérone.

(1) Pendant la guerre de l'Indépendance, il est curieux de voir le dédain des Anglais pour leurs alliés, et l'irritation des Espagnols contre les *hérétiques* dont le concours assurait leur salut. Il faut lire parallèlement, pour s'en rendre compte, l'ouvrage classique anglais : *Histoire de la guerre de la Péninsule*, de sir Charles Napier, et l'excellent ouvrage espagnol du général Arteche, *Historia de la guerra de Independencia*, en cours de publication. Le tome VII (1811) a paru en 1891.

Il arrêta les préparatifs de plusieurs expéditions particulières, destinées à secourir la cause espagnole. Mais il ferma les yeux quand le colonel sir Robert Wilson s'embarqua à Falmouth avec une vingtaine d'officiers anglais pour La Corogne.

Il semblait que Wilson était indiqué pour ces aventures. Il était de ceux, comme Fabvier, qui les cherchaient partout.

Wilson avait fait partie de l'état-major de l'empereur Alexandre et servi contre nous en 1812 et en 1813. En 1816, à Paris, il avait contribué à l'évasion de Lavalette. Brouillé avec la Russie, inactif en Angleterre, il était allé dans l'Amérique du Sud offrir son épée à Bolivar. Député à la Chambre des communes, il quitta le Parlement pour l'Espagne (1).

Nos succès forcèrent la *légion libérale* de quitter Lugo et de se replier sur La Corogne. Elle y trouva une seconde légion, organisée par un officier belge du nom de Janssens, et se fondit avec elle, à l'exception de Gauchais, de Michelet et de Pombas, qui n'entendaient servir qu'avec leur grade.

Il s'y joignit un détachement de *lanciers de la liberté* qui avait été formé à Madrid par l'ancien chef d'escadron Pascal Eymard. Ces lanciers étaient

(1) Thomas Robert *Wilson* était né en 1777. Après 1830, il fut replacé dans l'armée anglaise et passa lieutenant-général en 1841. En 1842, il reçut le gouvernement de Gibraltar, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1849.

arrivés trop tard pour agir sur la Bidassoa. Ils reculèrent sur les Asturies, en dispersant quelques bandes royalistes, atteignirent Lugo, où ils furent passés en revue par Quiroga, et de là gagnèrent La Corogne.

Ces troupes, réunies à 4 ou 500 hommes de ligne, à 1.500 miliciens du Guipuzcoa, sous la conduite de l'énergique colonel Soroa, et à la guerilla du chef *El Pastor*, formaient une garnison solide, décidée à la résistance, et servie encore par les avantages naturels que présente La Corogne.

La ville est, en effet, composée de deux parties : la ville basse, qui est le port (*pescaderia*), avec des rues étroites et tortueuses ; la ville haute, sur le flanc du coteau, protégée par une citadelle et une ceinture de murailles. Autour de la ville haute, des collines rocheuses couvertes de défenses. C'est au pied de ces collines que Soult avait atteint l'armée anglaise du général John Moore après quinze jours d'une poursuite acharnée à travers les ravins de la Galice, sous la pluie, et par des chemins affreux (janvier 1809). Mais les Anglais nous y avaient arrêtés toute la journée, et ils avaient profité de la nuit pour s'embarquer. La Galice, occupée d'abord par Soult, l'avait été ensuite par Ney, pendant que Soult descendait en Portugal. C'est au milieu de tous ces souvenirs que marchaient les soldats de 1823.

Le 22e Bulletin de l'armée d'Espagne s'exprimait ainsi :

« Le lieutenant-général comte Bourke annonce à S. A. qu'il est arrivé à Lugo le 10. Il a été parfaitement accueilli par toute la population de cette ville et de ses environs. Le général Morillo, qui lui avait fait connaître depuis plusieurs jours qu'il remplirait les conditions d'après lesquelles le comte Bourke était autorisé à recevoir ses propositions, l'attendait à Lugo afin de s'entendre avec lui sur les mesures à adopter pour que ses troupes pussent agir de concert avec les nôtres. Par suite de cette conférence, le mouvement sur La Corogne a commencé le 12.

« Le général Huber, qui n'a pas cessé de poursuivre les débris des corps révolutionnaires battus par lui, ainsi que par le général d'Albignac dans les Asturies, est entré en Galice en suivant les bords de la mer. Etc.

« Au quartier général de Madrid, le 16 juillet.

« Par ordre de S. A. R.

« *Le major-général*, comte Guilleminot (1). »

Appuyé à droite par Huber et d'Albignac, à gauche par Morillo, dirigé contre Orense, où s'était enfermé Palaria, Bourke s'avança contre La

(1) On voit que la Restauration, qui empruntait à l'Empire ses généraux, lui empruntait aussi ses *Bulletins*.

Corogne. Il arriva devant la ville, le 15 juillet. Elle était bloquée du côté de la mer par une escadre française.

Les hauteurs de Sainte-Marguerite, défendues en 1809 par les Anglais et que des Anglais contribuaient encore à défendre en 1823, furent attaquées avec vigueur par le 7e de ligne et enlevées (1). Les Espagnols reculaient et nos troupes approchaient des murs quand elles virent tout à coup se dresser devant elles un drapeau tricolore autour duquel se serraient deux ou trois cents hommes. Des interpellations — en français — partent des deux rangs opposés. Après un moment de surprise, le 7e de ligne s'élance à la baïonnette, et s'efforce de saisir le drapeau proscrit. Les réfugiés l'arrêtent par une fusillade bien nourrie, le repoussent et permettent aux Espagnols de reprendre les positions abandonnées. Mais l'affaire avait été

(2) « Le 7e léger, à la tête duquel était M. de La Rochejaquelein, a fait des prodiges de valeur. Il a escaladé des rochers presque inaccessibles dont dépendait le sort de cette journée, qui m'ont rendu maître des hauteurs où l'ennemi s'était retranché. Parvenus au sommet, les soldats du 7e, guidés par ce brave général, ont couru sur les ouvrages qui ont été aussitôt enlevés. La précipitation a forcé l'ennemi à nous laisser ses munitions de guerre et de bouche ; plusieurs caissons et 3 bouches à feu sont restés en notre pouvoir. On m'assure que Wilson est dans cette place ainsi que plusieurs transfuges français. *Je serais porté à le croire par la vigoureuse résistance que j'ai éprouvée*, et l'acharnement de la défense. Etc. » (Rapport de Bourke. Au bivouac, devant La Corogne, 15 juillet.) Arch. Guerre. *Ibid.*, juillet 1823. Bourke ne parle pas du drapeau tricolore, et ses soldats imitèrent plus tard sa discrétion.

chaude. Le colonel Soroa restait sur le terrain, avec plusieurs officiers, et Wilson était blessé.

Voilà comment, à l'extrémité de la Péninsule, loin de la Bidassoa, nos deux drapeaux se retrouvèrent encore une fois en présence.

La ville fut bientôt investie et Bourke offrit à Quiroga une capitulation honorable. Loin de l'accepter, Quiroga publia une proclamation qui portait peine de mort contre quiconque correspondrait avec les Français, tiendrait un langage capable d'affaiblir le courage du peuple, ou parlerait indirectement de capituler.

Wilson, à peine rétabli de sa blessure, sortit de La Corogne pour se rendre à Vigo. Il y chercha, de concert avec Palaréa, une diversion destinée à couper nos communications. Il essaya, en outre, de négocier avec Morillo, pour obtenir une suspension d'armes pendant laquelle le gouvernement anglais aurait occupé Vigo, La Corogne et d'autres points du littoral. On voit que l'Angleterre ne s'oubliait pas dans ses sympathies pour le libéralisme espagnol. Il ne réussit pas. Il ne réussit pas davantage à provoquer un mouvement révolutionnaire dans le Portugal. Il se rendit alors à Cadix, et de là en Angleterre.

Quant à Quiroga, après avoir poussé activement la défense, il laissa le commandement de la place au général Novella Campillo, et s'embarqua, lui aussi,

pour Cadix et de là pour l'Angleterre. La ville n'ouvrit ses portes que le 11 août.

Avant la capitulation, les réfugiés français s'étaient retirés à Vigo. Une partie d'entre eux mit à la voile pour l'Angleterre. Les autres, avec Gauchais, reprirent le projet de Wilson de soulever le Portugal. Ils descendaient vers l'embouchure du Minho quand ils furent entourés, à La Guardia, par des bandes royalistes qui s'engagèrent à leur laisser la liberté s'ils désarmaient. A peine désarmés, ils furent livrés aux autorités françaises.

Ramenés à Bayonne, ils furent poursuivis comme ayant porté les armes contre la France. Un tiers environ fut mis hors de cause après une longue instruction. Les autres, au nombre de 45, et parmi eux Gauchais, Aymard-Desforges, Lefebvre, Christ, Final, Poyanne, Broissin, Chaumereau, etc., furent traduits devant la Cour d'assises de Toulouse (24 avril 1824) (1).

Les débats portèrent principalement sur le combat du 15 juillet 1823. Les officiers et les soldats de la division Bourke, cités comme témoins, s'accordèrent à ne pas reconnaître les accusés, qui furent acquittés. Mais Gauchais ne fut pas remis en liberté. Retenu pour l'affaire Berton, il comparut devant la Cour de

(1) Arch. Nat., fonds cité : 6676. (Transfuges d'Espagne.) — Acte d'accusation devant la Cour de Toulouse. — Gauchais, ouv. cité.

Poitiers et fut condamné à mort pour la seconde fois. Comme nous l'avons vu, sa peine fut commuée.

Les événements de Catalogne finirent de la même façon pour les réfugiés que les papiers royalistes appellent les *transfuges*.

Le corps d'armée confié au maréchal Moncey comprenait les trois divisions Curial, Damas et Donnadieu, dont l'effectif s'élevait à environ 21.000 hommes, renforcés de la division espagnole du baron d'Éroles. Il entra en Catalogne le 18 avril.

Moncey avait fait campagne sous la République dans les Pyrénées-Occidentales, sous l'Empire en Catalogne. Rompu à la guerre de montagnes, attentif et prudent, il s'avançait avec une lenteur qui ne laissait rien au hasard. Son adversaire, avec une égale prévoyance, lui opposait des qualités singulières d'activité, de rapidité et d'audace (1).

Des généraux espagnols de 1823, Mina fut le plus original et le meilleur.

Francesco Espoz y Mina était un paysan de la Navarre. Il avait quitté la charrue pour lutter contre

(1) Voir : *Campagne de Catalogne*, par le marquis de Marcillac, colonel à l'état-major du 4e corps. Paris, 1824, in-8°. — *Mémoires sur la dernière guerre de Catalogne*, par Florent Galli, aide-de-camp de Mina. 1828, in-8°. — Mina, né en Navarre en 1781, mourut en 1836. Il ne faut pas le confondre avec son neveu Xavier, qui fut mêlé au soulèvement du Mexique, pris et fusillé en 1817.

Napoléon, et sa bravoure l'avait porté aux plus hauts grades. En 1814, il s'était retiré en France pour échapper au despotisme de Ferdinand VII. En 1820, il repassa la frontière, dispersa les bandes royalistes de la Navarre, puis de la Catalogne.

Il avait pour chef d'état-major le général Zorraquin, de l'arme du génie, excellent officier; pour lieutenants, les généraux Milans, Llobera et Torrijos. Torrijos devait être fusillé en 1831 pour tentative d'insurrection contre Ferdinand VII. On voit que si les complots militaires ont cessé de bonne heure chez nous, ils ont duré longtemps en Espagne.

Après avoir nettoyé la province des bandes royalistes et organisé ses forces, Mina avait adopté un plan conforme à ses anciennes habitudes militaires. Il consistait à éviter tout engagement, à harceler sans cesse nos troupes, à intercepter nos convois, à couper nos communications. Pendant plus d'un mois, il évolua avec une habileté et une rapidité remarquables dans le quadrilatère formé par Urgel, Figueras, Lerida et Tarragone, échappant à toutes les poursuites, ravitaillant les places, levant des contributions et, par ses exécutions militaires, frappant de terreur ceux qui se déclaraient pour nous. Serré de près par nos troupes, il éprouvait parfois des échecs. C'est ainsi qu'il fut repoussé devant Vich, et perdit Zorraquin, qu'il remplaça par l'ancien ministre San-

Miguel. Il ne put ravitailler Figueras, et revint à Barcelone, vers la fin de juin.

Pendant qu'il manœuvrait dans la montagne, où l'on voyait souvent l'oncle François (*el tio Francisco*) marcher lui-même à pied, un fusil à la main, à la tête de ses troupes, ses lieutenants opéraient du côté de la mer. Barcelone était le foyer de la résistance.

C'est à Barcelone qu'étaient accourus les réfugiés d'Italie et de France. Des officiers italiens, comme les colonels Olini, Linati et Pachiarotti; français, comme les lieutenants Carrel et Bride; des sous-officiers et des soldats déserteurs; des étudiants des universités d'Allemagne, des Polonais et des *carbonari* s'y étaient rassemblés. Ils formaient une *légion libérale* partagée en trois compagnies, deux de Français, la troisième d'Italiens, avec un peloton de *lanciers de Napoléon II*. Nous avons revu quelque chose de cet assemblage hétéroclite dans nos auxiliaires garibaldiens de 1870.

La légion était commandée par Pachiarotti, qui avait servi avec distinction dans l'armée impériale. Une partie alla contribuer à la défense de Tarragone, l'autre resta dans Barcelone. Or, la ville allait être investie par. la division Curial.

Mina craignit d'y laisser les Français. Si la ville succombait, leur mort était certaine. Il les fit partir

avec une colonne destinée à soutenir la garnison de Figueras. La place est à deux pas de notre frontière. Ce voisinage permettait aux réfugiés de se jeter dans la montagne et de pourvoir isolément à leur sûreté.

La colonne, forte de 1.700 hommes, sortit de Barcelone, le 10 septembre, sous les ordres du brigadier Fernandez. Elle approchait de Figueras, le 15 au matin, quand elle se heurta, près de Llado, à la brigade Maringoné, de la division Damas. Il s'ensuivit un combat très vif, dans lequel la légion fit des pertes énormes. La moitié des officiers et des sous-officiers resta sur le terrain. Tous les lanciers furent tués ou pris.

La lutte recommença le lendemain, à Llers, entre les mêmes troupes. Épuisés par six jours de marche, ébranlés par l'échec de la veille, écrasés d'ailleurs par le nombre, les soldats espagnols lâchèrent pied, et Fernandez entra en négociation avec Maringoné. La légion refusa de mettre bas les armes, se déclarant prête à se faire tuer jusqu'au dernier homme. Le général de Damas, qui venait d'arriver, signa alors une capitulation qui faisait espérer aux réfugiés français que leur vie serait épargnée (1).

« Le lieutenant général, commandant la 9e division de l'armée des Pyrénées (4me corps), certifie

(1) *Relation des mouvements et opérations des troupes pendant les journées des 15 et 16 septembre.* A. G. Ibid., sept. 1823.

avoir accordé à une des colonnes constitutionnelles qui se sont rendues à lui, le 16 du présent mois, sous le fort de Figuières et après de sanglants combats, la veille à Llado, et le jour même auprès de Llers, les conditions suivantes :

« Article Ier. — Les troupes constitutionnelles espagnoles se rendront prisonnières de guerre. Elles auront les honneurs de la guerre ; les officiers conserveront leurs épées.

« L'article II était relatif aux bagages.

« Art. III. — Tous les étrangers qui font partie des troupes constitutionnelles seront traités selon leur grade, de la même manière que les autres prisonniers de l'armée constitutionnelle. Quant à ceux de ces étrangers qui sont Français, le lieutenant-général s'engage à solliciter vivement leur grâce. Il espère l'obtenir.

« Llers, le 17 septembre, à sept heures du soir.

« Signé : le baron de Damas, Juan Cuadros et Carlos Brauneck.

« Approuvé cette capitulation, Fernandez (1). »

En dépit de cette capitulation, les Français, au nombre de cent vingt, furent arrêtés. Quatre-vint-six, qui appartenaient encore à l'armée, furent envoyés

(1) Le texte de cette capitulation, signée sur le champ de bataille, comme on le voit, suit la Relation citée plus haut.

devant les conseils de guerre et condamnés à mort. Heureusement pour eux, le baron de Damas remplaça le duc de Bellune au ministère de la guerre (19 octobre 1823). Il obtint une commutation de peine.

Plusieurs des prisonniers, entre autres Carrel, n'étaient plus au service. Ils n'en passèrent pas moins devant un conseil de guerre qui les condamna à la peine capitale. Le jugement fut cassé. Un nouveau conseil de guerre, à Marseille, les condamna à mort, une seconde fois. Le jugement fut encore annulé. Ils comparurent enfin devant la Cour d'assises de Toulouse, qui les acquitta.

Figueras avait ouvert ses portes, le 26 septembre. Lerida et Urgel avaient succombé le 17 et le 21 octobre. Hostalrich, Tarragone et Barcelone tenaient toujours. Barcelone avait été entourée par Moncey d'un véritable camp retranché. Défendue par une nombreuse garnison, pourvue d'un matériel considérable, soutenue par l'exaltation des habitants et par la présence de Mina, de Milans, de Rotten, les derniers chefs de l'armée libérale, la ville pouvait nous opposer une longue résistance, et renouveler les merveilles de courage et d'énergie qu'elle a fait éclater si souvent (1). Mina cependant offrit de traiter, et signa le

(1) Par exemple, lors du siège de 1714, conduit par une armée française sous les ordres du maréchal de Berwick. Ce siège, peu connu, fut aussi effroyable que celui de Sarragosse un siècle plus tard.

2 novembre une capitulation qui nous remettait, avec Barcelone, Tarragone et Hostalrich.

C'était la fin de la résistance de l'Espagne constitutionnelle.

En capitulant entre nos mains, les généraux d'armées et les chefs de places stipulaient des garanties pour leur sûreté qu'ils s'empressaient de chercher en France. C'est ainsi qu'on vit affluer chez nous, avec des membres des Cortès et de nombreux fonctionnaires civils, la plupart des officiers généraux de l'armée constitutionnelle. Ils y avaient été précédés de l'Abisbal, de Morillo, de Ballesteros, qui, malgré leur défection, ne se souciaient pas d'affronter le légendaire *pardon* de Ferdinand.

Un seul ne parvint pas à se dérober à la réaction absolutiste. Ce fut le chef même du mouvement de 1820, l'illustre et malheureux Riego.

Les Cortès de Cadix, pour s'en délivrer, l'avaient nommé au commandement de l'armée de Malaga, dont le .chef Zayas inspirait de légitimes défiances. A Malaga, Riego fit embarquer pour Cadix Zayas et d'autres généraux, fit fusiller quelques suspects, rétablit la discipline, leva des contributions, puis partit pour rejoindre Ballesteros. Celui-ci, battu par nous, s'était engagé à ne plus marcher contre nous. (Capitulation de Grenade, 4 août.) Riego essaya de l'entraîner, et, n'obtenant rien des prières, le fit arrê-

ter. Mais il fut forcé de le relâcher, par les soldats mêmes de Ballesteros, et il reprit la campagne en Andalousie.

Coupé de la mer par le général Loverdo (du corps de Molitor), poursuivi dans la montagne par le général Bonnemains, il fut battu à deux reprises, près de Jaen et près de Jodar, et abandonné de ses soldats. Blessé, suivi seulement de trois officiers, un Espagnol, un Italien et un Anglais, épuisé de fatigue et mourant de faim, il s'arrêta dans une ferme à Arguillo, près de la Caroline. Reconnu par les paysans, il fut dénoncé et aussitôt arrêté (17 septembre). Il y avait juste un mois qu'il était sorti de Cadix.

Il fut amené à Andujar, où était une colonne française du général Foissac-Latour. Il y fut accueilli par les cris de mort de la populace. Il dit à nos officiers qui le protégeaient contre cette foule hurlante et féroce : « Ce sont les mêmes qui, l'an dernier, dans cette ville, me portaient en triomphe, dansaient toute la nuit sous mes fenêtres et m'empêchaient de dormir. »

Qu'allait-on en faire? Les Espagnols le réclamaient comme rebelle, mais les Français voulaient le garder comme prisonnier de guerre. C'était le sauver. Le duc d'Angoulême crut devoir en référer à Paris. Déjà les représentants de la Sainte-Alliance à Madrid protestaient contre l'idée de soustraire *un grand coupable* au

châtiment qui l'attendait. Le conseil des ministres décida que Riego serait remis aux Espagnols. C'était signer son arrêt de mort.

Il fut conduit à Madrid, jugé, et condamné à mort non comme militaire pour la révolte de 1820, mais comme membre des Cortès et pour la part qu'il avait prise à la déposition temporaire du roi, lors de la translation à Cadix. Mis en chapelle le 5 novembre, il fut conduit, le 7, sur la place de la Cebada. Là se dressait une potence de cinquante pieds de hauteur. En présence d'une foule immense, contenue par des régiments français, Riego fut livré au bourreau qui, après lui avoir passé la corde au cou, lui sauta sur les épaules, tandis que deux aides le tiraient par les pieds. La foule, jusqu'alors silencieuse, cria alors : Vive le roi! et le corps demeura suspendu au gibet toute la journée.

Quelques jours après, le 12 novembre, le roi rentra dans Madrid, sur un char de triomphe, au milieu du délire populaire et de manifestations incroyables.

Le duc d'Angoulême fut de retour à Paris le 2 décembre.

Son voyage, depuis la frontière, n'avait été qu'une succession de fêtes. Sa réception à Paris dépassa la mesure. Il le reconnut lui-même avec son bon sens ordinaire. En montant à cheval auprès de la porte Maillot, il dit à ses aides-de-camp : « On nous fait faire là de la Don-quichotterie. »

Il fut reçu, à l'Arc de Triomphe, par une députation de tous les corps de l'État et de la capitale. Au discours dithyrambique du préfet de la Seine, il répondit simplement : « Je suis heureux d'avoir accompli la mission qui m'était confiée, d'avoir rétabli la paix, et d'avoir montré qu'on peut tout faire à la tête d'une armée française. »

On avait fait venir par mer, de Cadix à Brest, 3.000 hommes de la ligne et de la garde, choisis parmi ceux qui avaient contribué à la prise du Trocadéro. Ils formaient la haie depuis l'Arc de Triomphe jusqu'aux Tuileries. Louis XVIII attendait sur le balcon du palais, avec la famille royale, les ministres et la cour. Le prince suivit lentement l'avenue des Champs-Élysées et ne descendit de cheval que pour aller se jeter aux genoux de son oncle, auquel il rendait une armée et peut-être un royaume. « Mon fils, lui



dit le roi, avec la majesté qu'il savait prendre dans les grandes circonstances, je suis content de vous. » Puis, le tenant par la main, il le présenta à la foule, du haut du balcon des Tuileries, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Cette belle journée réconciliait dans la gloire la royauté et l'armée. Mais elle nous coûtait 207 millions (1).

(1) 207, 827, 085 fr., tel fut le chiffre des dépenses extraordi-

Au point de vue militaire, malgré l'éclat donné à de modestes succès, la guerre d'Espagne n'eut qu'une médiocre importance. « Ce qui me fâche dans tout ceci, disait le vieux maréchal Oudinot, c'est que ces gens-là croient avoir fait la guerre. »

Mais comme l'a dit avec raison M. de Martignac : « La question de la guerre de 1823 n'est pas une question de stratégie. C'est une question toute sociale, toute politique... » (*Essai historique sur la révolution d'Espagne*. M. de Martignac avait été commissaire civil du gouvernement auprès du duc d'Angoulême.)



Non pas de politique étrangère. Car Ferdinand VII n'écouta pas plus nos conseils qu'auparavant, et notre influence dans la Péninsule fut bientôt annulée par celle de l'Angleterre, subordonnée même à celle de la Russie.

La guerre n'eut qu'un heureux résultat, encore qu'il fût payé bien cher. Ce fut de rapprocher la Restauration et l'armée. C'est le sentiment commun à tous les royalistes. « Il y avait en France deux gloires; la Restauration les a confondues. Il y avait deux armées; lorsqu'elle tomba, il n'y en avait plus qu'une. » (Lubis, t. I.)

Jusqu'alors, en France comme à l'étranger, on

naires de la guerre de 1823, d'après l'évaluation de M. de Villèle en présentant le budget de 1825. (Séance du 5 avril 1824.)

croyait qu'il était impossible à la Restauration de réunir dix mille hommes sans s'exposer à une révolution; sans voir le drapeau blanc succomber devant le drapeau tricolore. Les complots militaires des années précédentes n'avaient fait qu'augmenter cette impression. L'épreuve venait d'être faite, et dans des circonstances difficiles, puisque, à deux reprises au delà de la frontière, on avait agité devant les troupes le drapeau tricolore. L'épreuve avait tourné au profit de la monarchie.

C'est ce résultat qu'avait en vue Chateaubriand, lorsqu'il poussait à la guerre. C'est celui qu'il escomptait, dans un magnifique langage, avant même la fin de la campagne, lorsqu'il s'écriait, dans la Chambre des pairs :

« ... Vous le savez, Messieurs, tous les efforts révolutionnaires s'étaient tournés contre notre armée. On n'avait pu soulever le peuple, on voulait corrompre le soldat. Que de tentatives faites sur nos troupes ! Que de complots toujours dénoncés et sans cesse renaissants ! On employait jusqu'au souvenir de la victoire pour ébranler la fidélité...

« Eh bien, l'expérience a été faite, et comme je n'en avais jamais douté, elle a parfaitement réussi. Le coup de canon tiré à la Bidassoa a fait évanouir bien des prestiges, a dissipé bien des fantômes, a renversé bien des espérances. Huit ans de paix avaient

moins affermi le trône légitime sur ses bases que ne l'ont fait vingt jours de guerre. Un roi qui, après nous avoir rendu la liberté, nous rend la gloire; un prince qui est devenu, au milieu des camps, l'idole de cent mille soldats, n'ont plus rien à craindre de l'avenir. L'Espagne, délivrée de la Révolution; la France reprenant son rang en Europe, et retrouvant une armée; la légitimité conquérant la seule force qui lui manquait encore; voilà, Messieurs, ce qu'aura produit une guerre passagère que nous n'avons pas voulue, mais que nous avons acceptée. Ces grandes considérations devraient faire cesser toutes les divisions politiques. Nous devrions imiter ces vieux compagnons de Conegliano, ces vétérans de l'armée de Condé, qui dorment aujourd'hui sous la même tente et qui n'ont plus qu'un même drapeau. »

Cette guerre marquait la fin des complots militaires. Voilà pourquoi elle avait sa place dans ce livre.

CHAPITRE X

Les proscrits de la Restauration.

Pendant que la Restauration et l'armée se rapprochaient pour s'unir enfin dans la gloire, que devenaient ceux de ses ennemis atteints par la réaction de 1815, par les procès de 1820 et de 1822, et dont le triomphe de 1823 renversait les espérances ou prolongeait l'exil ?

Les proscrits de 1815 et de 1816 étaient les plus illustres. Aussi l'histoire les a-t-elle suivis dans les vicissitudes de leur destinée. Tandis que beaucoup d'entre eux, anciens membres des assemblées de la Révolution, se retiraient en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, les généraux, surtout ceux qui avait combattu à Waterloo, ne se crurent pas en sûreté dans la vieille Europe et plusieurs passèrent dans le nouveau Monde.

Ils y avaient été précédés par Joseph Bonaparte, l'ancien roi d'Espagne, qui avait gagné les États-Unis dès le mois d'août 1815, sous le nom de comte de Survilliers. Avec l'autorisation du Congrès, Joseph

fonda sur la rivière Delaware la propriété de Point-Breeze, où il mena jusqu'en 1832 une vie de *gentleman-farmer* conforme à ses modestes goûts, embellie pourtant par les objets d'art et les souvenirs de famille qu'il avait conservés de sa grandeur passée (1).

Auprès de lui, sur le même sol hospitalier, s'étaient fixés le comte Réal, Regnault de Saint-Jean d'Angély, et Quinette, tous les trois à New-York ; Garnier, de Saintes, à Philadelphie ; Lakanal, ancien membre de la Convention, qui avait rendu tant de services dans le comité de l'instruction publique, et professeur au lycée Charlemagne sous l'Empire ; Lakanal, retiré dans l'Alabama, où il cultivait sa terre en philosophe, comme Cicéron à Tusculum, jusqu'au jour où il fut appelé à diriger l'Université de la Louisiane.

Avec eux, parmi les hommes de guerre, on trouvait le maréchal de Grouchy et son fils, le colonel Alphonse, le général Clausel, qui avait refusé le commandement de l'insurrection espagnole de l'Amérique du Sud, pour s'établir sur la baie Mobile et s'y occuper d'agriculture jusqu'en 1820 ; le général Simon Bernard, qui devint brigadier-général dans le corps des ingénieurs de l'Union, et qui mourut ministre de la guerre de Louis-Philippe, en 1839 ; le général

(1) Voir : *Joseph Bonaparte en Amérique* (1815-1832), par G. Bertin, in-18, Paris, 1893. Cette histoire d'exil, appuyée sur des documents américains, est pleine de détails et d'intérêt.

Rigau, que Napoléon appelait, dans son testament, le *martyr de la gloire* (1); le général Vandamme, héros des armées de la République et de l'Empire, qui méritait d'être maréchal, mais que Napoléon n'aimait pas, parce qu'il avait servi sous Moreau et qu'il était resté républicain; les deux Lallemand, Lefebvre-Desnouettes, et bien d'autres réfugiés, français, italiens, polonais, débris de nos armées, « intrigants et hommes sans aveu, dont les États-Unis foisonnent, » comme l'écrivait dédaigneusement Hyde de Neuville, chargé d'affaires de Louis XVIII auprès du gouvernement de Washington (2).

Hyde de Neuville les surveillait d'assez près. Il avait craint d'abord qu'en se groupant autour du « roi in-partibus », ainsi qu'il appelait Joseph, les réfugiés ne s'entendissent pour conspirer contre Louis XVIII ou pour favoriser l'évasion du prisonnier de Sainte-Hélène. Leur tranquillité le rassura. Il finit par les voir

(1) Voir *Souvenirs des guerres de l'Empire*, par le colonel de cavalerie Rigau. Paris, in-8°, 1846. Ils sont suivis d'une notice sur le général, père de l'auteur. Le général était né à Agen, en 1758, et il était entré au service en 1779, comme soldat au régiment de la Sarre. Il mourut en 1820, à la Nouvelle-Orléans.

(2) *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville*, 3 vol. in-8°, 1888, t. II. *Restauration et Louis XVIII*. — Hyde de Neuville avait habité les États-Unis pendant l'Empire. Il y avait connu le général Moreau. Il y fut ambassadeur de 1816 à 1822. Ambassadeur en Portugal (1824), il devint ministre de la marine dans le cabinet Martignac. Royaliste dévoué, mais clairvoyant, il condamna à plusieurs reprises la politique des ultras. Né en 1772, mort en 1857.

avec moins de défiance et par espérer de les réconcilier avec la monarchie légitime.

M. de Richelieu lui écrivait : « Je vous invite à suivre envers les réfugiés la marche que vous avez observée jusqu'ici. Cherchez à ramener par des vues de douceur les opinions égarées. Si le malheur donne quelque exaspération et si l'on ne peut pas toujours exiger de lui la modération dans les démarches et les paroles, on peut du moins lui faire sentir que les expressions de la plainte ont leurs limites et qu'un réfugié ne doit point oublier son caractère de Français... »

Et un peu plus tard : « Votre conduite envers les réfugiés me paraît dictée par le meilleur esprit. Seulement, il en est parmi eux à qui il ne faut pas donner d'espoir de retour, tels que Lallemand et Lefebvre-Desnouettes, dont la trahison a précédé de beaucoup l'arrivée de Bonaparte à Paris. Une espérance dans un avenir plus éloigné doit être laissée à Grouchy et à Clausel, mais dépendant de leur conduite, et des sentiments qu'ils manifesteront... » (11 août 1817, t. 11.)

Les aventures du général Lallemand aîné fournissent l'épisode dramatique et véritablement romanesque de cette monotone histoire de l'exil.

Après la deuxième abdication de Napoléon, Savary et Lallemand l'avaient accompagné jusqu'à Roche-

fort. Ils ne furent pas autorisés à partir avec lui pour Sainte-Hélène; en revanche, malgré leurs protestations, ils furent embarqués sur un vaisseau anglais et conduits à Malte, où ils subirent une captivité de plusieurs mois. Relâché, Savary se rendit à Trieste, d'où le gouvernement autrichien l'envoya à Gratz. Il y séjourna jusqu'en 1819, passa en Angleterre et revint à Paris, où il se constitua prisonnier (1820). Il comparut devant un conseil de guerre et fut acquitté. Mais avec un zèle intempérant, il offrit ses services à la Restauration qui n'en voulut point (1).

De son côté, Lallemand se rendit à Constantinople. Il s'y heurta à un firman du sultan Mahmoud II qui interdisait ses États aux suppôts de son ancien allié. Il se dirigea vers la Perse, qu'il trouva également fermée. Il se rabattit sur l'Égypte, où Mehemet-Ali refusa de l'employer. Il se décida alors à rejoindre son frère. Celui-ci s'était retiré aux États-Unis dès 1816, et s'y était marié, en 1817, avec une demoiselle Girard, de Philadelphie (2).

Lallemand aîné n'était pas fait pour ces joies domestiques et tranquilles. Il avait besoin d'action et

(1) Cf. *Mémoires du duc de Rovigo*, t. VIII. — Savary se retira alors dans ses terres et s'y occupa d'agriculture. Il publia ses Mémoires en 1828 (8 volumes in-8°). Après 1830, il commanda quelques mois en Algérie. Il mourut en 1833.

(2) Lallemand jeune (Henri) mourut en 1823. Sa veuve, remariée à un médecin, n'est morte qu'en 1880.

de mouvement. C'est alors qu'il conçut le projet de la colonie agricole et militaire restée si célèbre sous le nom de *Champ d'Asile*. Il y fit travailler d'abord son frère, puis le général Rigau (1).

Le gouvernement fédéral avait concédé aux réfugiés des terrains dans la région de l'Ouest. Mais c'était bien loin. Lallemand aimait mieux s'établir à proximité du Mexique, dont l'insurrection pouvait faire appel à ses talents militaires. Après avoir songé aux bords de la baie Mobile, il préféra un coin du Texas. L'endroit n'était pas mal choisi, sur les bords du rio Trinidad, à vingt lieues de son embouchure dans le golfe du Mexique ; pays désert, mais dont le sol paraissait fertile, avec de vastes forêts dans le voisinage.

Une goëlette, partie de Philadelphie le 18 décembre 1817, transporta dans l'île Galveston environ 300 réfugiés. Le général Rigau en amena un second

(1) Sur cet épisode curieux, voir : *Le Texas* ou *Notice historique sur le Champ d'Asile*, par Hartmann et Milliard. Paris, 1819, in-8°. — *Le Champ d'Asile*. Tableau topographique et historique du Texas, au profit des réfugiés. Chez Ladvocat. Paris, 1819, in-8°. — *Le Champ d'Asile au Texas*, ou notice curieuse et intéressante sur la formation de cette colonie jusqu'à sa dissolution, avec des renseignements propres à éclaircir les faits et à venger les malheureux colons des calomnies qu'on leur a prodiguées, par C. D. Paris, 1820, in-18. Ce petit volume est précédé d'une gravure qui représente quelques colons occupés aux travaux rustiques avec cette légende : « On reconnaissait dans ce camp ces braves qui pendant 25 ans étonnèrent l'Europe par leurs brillants exploits. »

convoi qui gagna avec le précédent l'intérieur du pays. Chacun reçut dix hectares de terrain avec les instruments de construction et de culture nécessaires.

On commença par tracer le plan de quatre forts. *Henri*, *Charles*, du *Milieu*, de la *Palanque*, élevés par d'anciens officiers d'artillerie. Quelque temps après, le général Lallemand lança une proclamation datée de Galveston, dans laquelle il disait :

«... Nous nommerons la place où notre colonie a été établie le *Champ d'Asile*. Ce nom, en nous rappelant nos adversités, nous rappellera aussi la nécessité de créer une nouvelle patrie.

«La colonie, essentiellement agricole et commerciale, sera militaire pour sa conservation. Elle sera divisée en cohortes. Chaque cohorte aura un chef qui sera tenu d'avoir un registre général, composé des registres réunis de chaque cohorte. Un code sera rédigé sur-le-champ pour garantir la sûreté des propriétés et des personnes, pour prévenir et réprimer l'injustice, pour assurer la paix des hommes et déjouer les projets des méchants.

« Les réfugiés n'admettent parmi eux que des Français ou des militaires qui ont servi dans les rangs de l'armée française. Pour se joindre à eux, il suffit de posséder l'un de ces deux titres et de se rendre à la Nouvelle-Orléans. »

L'état-major général était représenté par Lallemand

et par le général Rigau, commandant en second. Les colons étaient partagés en trois cohortes, commandées chacune par les colonels Douarche, Sarrazin, Fournié. Chacune possédait un médecin. L'effectif total était d'environ 400 personnes, sur lesquelles 5 femmes, et parmi elles la fille du général Rigau.

Les colons se livrèrent d'abord à la chasse et à la pêche. Quelques-uns furent massacrés et mangés par des tribus sauvages de la région. Mais, sauf ces accidents, l'établissement s'annonçait assez bien. Malheureusement, l'Espagne, de qui dépendait le Texas, souleva mille tracasseries et obligea les soldats-laboureurs à déguerpir. L'exode fut lamentable. Il fallut tout embarquer sur le rio Trinidad, descendre la rivière et s'entasser dans l'île basse et malsaine de Galveston, où on souffrit de l'inondation, du froid et la disette, pendant plus d'un mois, en attendant le retour du général qui était allé à la Nouvelle-Orléans. Enfin, le corsaire Laffite, de la Nouvelle-Orléans, envoya un de ses bâtiments qui ramena les colons à Philadelphie.

Pendant ces vicissitudes, on avait ouvert en France une souscription en faveur des réfugiés, et il s'était formé un comité de répartition. Les fonds étaient reçus dans les bureaux de *la Minerve*, et chez le banquier Davilliers. Mais la souscription n'atteignit pas 100.000 francs (95.010 fr. 16 centimes, exactement).

C'était maigre pour un Eldorado, et tandis que Beranger célébrait le *Champ d'Asile*, on apprit qu'il n'existait déjà plus.

Les États-Unis, pour dédommager les malheureux colons, leur accordèrent un territoire dans l'Alabama, sur le Tombedge. Le général Lefebvre-Desnouettes traita avec le Congrès de l'établissement nouveau, de ses limites, de la distribution des concessions, etc. Il reçut le nom de *canton de Marengo*, et la capitale celui d'*Aigleville*. Les rues en rappelèrent les principales victoires de l'Empire. Mais ce fut la dernière étape des réfugiés.

Singulière destinée que celle de ces soldats de la grande guerre, qui essayaient vainement de tromper l'inaction pour laquelle ils n'étaient pas faits.

Lefebvre-Desnouettes, tout le premier, ne pouvait s'habituer à l'exil. Il avait été un de nos plus brillants cavaliers avec Lasalle, Montbrun, Fournier-Sarloveze, Exelmans et Nansouty. Lieutenant de dragons en 1793, il était aide-de-camp de Bonaparte à Marengo. Général d'avant-garde, il avait été pris par les Anglais en Espagne (1808), et conduit en Angleterre. Évadé, il avait conduit ses chasseurs sur tous les champs de bataille jusqu'à Waterloo.

Il joignait à sa bravoure impétueuse les qualités morales qui forcent l'estime. Hyde de Neuville disait de lui : « Ce caractère était de ceux qu'on admire

dans toutes les causes, quelles qu'elles soient : une grande douceur unie à une grande fermeté, un dévouement sans phrases pour celui qu'il avait servi. » Il s'était efforcé d'obtenir pour lui la clémence des Bourbons. Le général n'eut pas la patience de l'attendre. Il s'embarqua sur *l'Albion*, qui partait pour l'Europe et qui fit naufrage sur les côtes d'Irlande, le 22 avril 1822. Il ne se sauva que huit personnes, dont deux passagers. Après les chevauchées héroïques, les misères des pontons, les joies du triomphe, les revers de la gloire, l'injustice de la proscription et les amertumes de l'exil, telle fut la fin d'un des plus nobles soldats de Napoléon et de la France (1).

Lallemand, après le départ de son ami, s'était fixé auprès de la Nouvelle-Orléans. En 1823, il alla en Espagne, mais trop tard pour être utile à l'armée constitutionnelle. Il fut enfermé quelque temps à Cadix, gagna l'Angleterre et revint aux États-Unis. Il avait fondé à New-York un pensionnat qui promettait de réussir, quand il fut rappelé par les événements de 1830 à Paris (2).

(1) Le général Lefebvre-Desnouettes était né à Paris, en 1773. Il laissait une femme et une fille, qui devint Mme de Sancy de Parabère, dame d'honneur de l'impératrice Eugénie.

(2) L'avènement de la Monarchie de Juillet mit un terme aux aventures de Lallemand. Il trouva le repos dans un siège à la Chambre des pairs, en 1832, devint inspecteur-général de la cavalerie en 1833, gouverneur militaire de la Corse en 1835, et mourut en 1839, sans laisser de postérité.

On trouvait, d'ailleurs, un peu partout de ces débris des armées impériales.

Quelques-uns s'étaient mis au service des insurgés espagnols de l'Amérique du Sud, en attendant que la cause de Bolivar et de Saint-Martin fût aidée par les Wilson, les Dundas et les Cochrane. Quelques-uns s'étaient retirés au Brésil, comme le général hollandais Dirk de Hoggendorp. Hoggendorp, ancien aide-de-camp de Napoléon, combattant héroïque de Waterloo, honoré des dons testamentaires de l'Empereur, comme Rigau, Lallemand et les autres fidèles, faisait de la culture au Brésil, comme ses frères d'armes des États-Unis, mais avec plus de succès. Il y mourut en 1822.

D'autres avaient gagné les Indes et y servaient les princes indigènes en lutte avec l'Angleterre. D'autres avaient trouvé asile en Égypte, auprès de Mehemet Ali, fondaient des écoles militaires et des arsenaux, dressaient son armée à l'européenne, etc. Tels étaient le général Boyer, les colonels Godin et Varin, le capitaine Bolognini, de l'armée italienne ; tel surtout le lyonnais Sèves, qui avait été marin à Trafalgar, hussard à Waterloo, et qui s'illustra sous le nom de Soliman-Pacha, en conduisant à la victoire ces régiments de fellahs que les coups de bâton avaient transformés en héros.

Quelques-uns enfin, comme les frères Bacheville, anciens capitaines dans la garde, se bornaient à

voyager dans le Levant et l'Archipel jusqu'en 1820 et nous laissaient un curieux récit de leurs promenades (1).

La plupart, cependant, sans aller si loin, s'étaient réfugiés en Angleterre, comme Drouet d'Erlon, Vaudoncourt, Marbot, et bien d'autres.

Drouet, proscrit par l'ordonnance du 24 juillet, avait d'abord trouvé refuge en Allemagne lorsqu'il fut condamné à mort, le 10 août 1816. Il était en Suisse lors de la conspiration Didier à Grenoble. Comme nous l'avons vu, il était prêt à prendre la direction militaire du mouvement, et il avait passé la frontière.

L'échec de cette tentative le força de se dérober sous un déguisement et de se réfugier en Angleterre.

Vaudoncourt a raconté lui-même ses vicissitudes (2). Chef des confédérés de la Moselle, en 1815, il avait réorganisé la garde nationale de Metz, et s'était chargé de défendre la ville contre l'invasion. Mal secondé par Miollis, il fut forcé de quitter Metz, et fut condamné par contumace tandis qu'il gagnait la Belgique.

Il passa de là en Allemagne et en Italie. C'était le moment où éclatait le soulèvement du Piémont. Vau-

(1) *Voyages des frères Bacheville*, « après leur condamnation par la cour prévôtale du Rhône, en 1816 ». Paris, 1822, in-18, chez Corréard. Ils furent relevés de leur condamnation en 1820.

(2) Vaudoncourt, *Quinze ans d'un proscrit*.

doncourt, qui avait servi plusieurs années en Italie sous le prince Eugène, fut nommé général de l'armée piémontaise. Il ne s'entendit pas avec la régence, et après la défaite de Novare il passa en Espagne.

Il s'y trouva en relations avec Riego, auprès duquel il connut un singulier personnage, Cugnet, dit de Montarlot, ancien officier de l'Empire, mêlé au complot de l'Est, et débordant d'un bonapartisme extravagant ; Cugnet, qui avait fondé un ordre du *Soleil*, qui multipliait les brochures et la propagande en faveur de Napoléon II, et qui s'intitulait lui-même lieutenant-général de l'Empire.

Vaudoncourt et lui poussèrent Riego aux partis extrêmes, et le compromirent aux yeux de Cortès. Le gouvernement exila Riego à Lérida, et fit arrêter Cugnet et Vaudoncourt qui furent déférés à la justice. Mais les poursuites ne furent pas menées avec beaucoup d'activité. Vaudoncourt, délivré, passa quelque temps dans Cadix auprès des Cortès, et regagna ensuite l'Angleterre. Il y trouva les débris des légions libérales qui venaient de paraître sur la Bidassoa, et de combattre en Galice et en Catalogne.

C'est en Angleterre surtout que les officiers mêlés aux affaires de 1820, et que les contumaces des procès de 1822 avaient cherché un refuge. Déjà l'Angleterre et la Restauration avaient cessé de s'entendre. Les événements d'Espagne les avaient séparées : ceux

d'Orient achevèrent de les brouiller. La chute des Bourbons n'excita en Angleterre que des applaudissements.

Ces proscrits de 1822 étaient moins illustres que ceux de 1815. Aussi leur exil n'a guère attiré l'attention de l'histoire. C'est dans les souvenirs de quelques-uns d'entre eux qu'il en faut chercher les détails (1).

Leur vie, à Londres, se concentrait autour de Soho-square, qui était déjà et qui est resté le quartier français. Elle trouvait un foyer dans Danemark-Street, chez l'ancien lieutenant Desfossés, un des plus braves de la vieille garde, tué plus tard au service de la Grèce. Dans la maison hospitalière de Desfossés se rencontraient la plupart des héros de ce livre.

C'était d'abord Nantil, devenu d'introuvable en France, encyclopédique à Londres ; Nantil, maître de langue, de mathématiques, de dessin et de musique ; combinant l'enseignement de la gymnastique avec celui de la fortification ; mais toujours pauvre, en dépit de tant de ressources, parce que sa bourse restait toujours ouverte aux camarades (2).

Avec lui, quelques-uns de ses associés de 1820 ;

(1) Vaudoncourt, *Ibid.* ; Frédéric Degeorge, *les Proscrits de la Restauration*, dans *Paris Révolutionnaire*, t. IV (1834).

(2) Nantil, réintégré dans l'armée après 1830, devint lieutenant-colonel. Il mourut commandant de place à Saint-Malo.

l'ancien lieutenant Gaspard Lavocat, condamné à mort par contumace, devenu plus tard député; l'avocat Rey, de Grenoble, également condamné à mort par la Chambre des Pairs, plus tard magistrat auprès des cours d'Angers et de Grenoble; le capitaine de cavalerie Michelet, l'ancien garde du corps de Lacombe.

C'étaient ensuite des proscrits de 1822 : le commandant Caron, de Marseille; le lieutenant Delon, de l'école de Saumur, devenu maître de langue comme Nantil; Pombas, le compagnon de Berton dans sa marche sur Saumur; l'ancien professeur au lycée d'Angers, Chauvet; Poulain, compatriote de Chauvet.

On y voyait encore parfois Bénies, frère de l'officier tué sur la Bidassoa, le journaliste Degeorge, de Béthune, condamné pour délit de presse; l'ancien adjudant-général Zenovitz, qui prétendait descendre de l'empereur byzantin Zenon, compromis en 1816 dans l'affaire du *Nain tricolore;* et surtout Persat, l'extraordinaire Persat, ancien capitaine aux lanciers de la garde, qui, ne pouvant plus se battre pour son Empereur, s'était battu en Italie, en Espagne, en Grèce, en Amérique, partout où le droit avait eu besoin d'une épée, et qui ne survécut à tant de folies héroïques que pour finir de la plus lamentable, dans un cabanon de Bicêtre.

En dehors du groupe Desfossés, on trouvait dans la colonie française le général Lallemand, dont a vu les pérégrinations, Drouet d'Erlon, Vaudoncourt, qui avait fondé avec le colonel belge Janssens une fabrique de liqueurs, mais qui abandonna la distillerie pour en revenir à la cartographie et à l'histoire militaire (1) ; le colonel, plus tard général Marbot, dont les *Mémoires* ont justifié l'estime que faisait de lui Napoléon ; le capitaine Teyssié de Lamotte, et le lieutenant de Laverderie, du complot de 1820 ; enfin le chef descadron Duvergier.

Duvergier avait été un des agents les plus actifs de Lafayette. Arrêté pour sa participation aux troubles de juin 1820, il avait été condamné à cinq ans de prison. Enfermé à Sainte-Pélagie, il s'en était évadé, le 25 décembre 1821, grâce au concours du poète Eugène de Pradel (2). Duvergier, aventureux comme Persat, entra plus tard dans l'armée de Portugal, et se fit tuer au service de D. Pedro.

On y vit le colonel Fabvier, de retour d'Espagne, en 1823.

Les événements d'Espagne avaient arraché les

(1) Vaudoncourt fut compris dans l'amnistie de 1825 et revint en France. Il participa aux journées de 1830, mais ne fut pas employé par le gouvernement nouveau. Il mourut en 1845. Il a laissé de nombreux ouvrages d'histoire militaire.

(2) Cf. *Une évasion en 1821*, par Eug. de Pradel, et le *Moniteur* du 15 février 1822.

proscrits à leur vie triste et monotone. Pendant quelques mois ils avaient échangé le brouillard de la Tamise contre le soleil de la Péninsule. Ils avaient promené leur vieil uniforme en Galice et délivré de la rouille le sabre des grandes journées. Cette éclaircie fut courte, et la défaite de l'Espagne les rendit à l'Angleterre.

La vie s'y faisait plus sombre et plus difficile. Quelques-uns n'y tinrent plus. Fabvier partit pour la Grèce avec Delon et Robert. Il y racheta par plusieurs années d'héroïsme quelques semaines d'erreur.

Il y arriva en 1825, au moment où elle semblait écrasée par l'intervention de Mahemet-Ali. Il travailla d'abord à y organiser une armée régulière. Puis il s'installa dans la presqu'île de Methana, y fonda toute une ville avec des magasins, des casernes et des arsenaux. Il l'occupa avec ses bataillons disciplinés à l'européenne, et en fit le centre de ses opérations contre les Turcs. Enfin, il conçut le projet de se jeter dans Athènes assiégée et d'y soutenir la résistance. Il traversa audacieusement le camp des Turcs et pénétra dans la ville. Mais il perdit dans l'aventure son lieutenant Robert, qui fut blessé et pris, et auquel le pacha fit couper la tête (13 décembre 1826).

Il fut assiégé à son tour dans l'Acropole, et forcé de capituler après plusieurs mois de longues souffrances (juin 1827). Il ne profita de sa liberté que

pour se remettre au travail dans sa retraite de Méthana, qu'il avait appelée *Tactipolis*, et à laquelle les Grecs donnèrent son nom *Fabvieropolis*. Il n'en sortit que lorsque l'indépendance de la Grèce fut proclamée, et il revint en France sans avoir voulu accepter ni grade ni récompense, mais il laissait là-bas un souvenir que la Grèce a conservé. « Ceux qui ont le culte de la patrie apprendront avec une surprise mêlée de joie que le nom de Fabvier se prononce encore, dans la langue d'Homère, au pied du Taygète et du Parnasse (1). »

Pour les proscrits restés à Londres, la détresse était venue. 20.000 francs envoyés par Lafayette, et recueillis par lui dans le cours du voyage triomphal qu'il venait de faire aux États-Unis (1824-1825), avaient rapidement disparu. L'Angleterre se montrait volontiers libérale envers les réfugiés d'Italie et d'Espagne, et leur dispensait quelques subsides. Aux nôtres, elle n'accordait que le sol. Il est vrai que les

(1) A. Mezières, *le Général Fabvier en Grèce*. Nancy, 1858, in-8° (24 pages).

Fabvier rentra en France pour assister aux journées de Juillet. Nommé maréchal de camp, le 4 août, il fut chargé du gouvernement de Paris jusqu'en 1831. Général de division en 1839, pair en 1845, député de la Meurthe en 1849, il mourut trop oublié en 1855, à 73 ans.

Il fut pleuré par les Grecs comme un compatriote. En apprenant sa mort, tous les corps de l'Etat, le conseil des ministres, les députés, la municipalité d'Athènes envoyèrent des adresses à sa veuve. L'armée porta le deuil pendant trois jours.

nôtres lui rappelaient de fâcheux souvenirs. Voilà pourquoi d'anciens soldats de Napoléon manquaient parfois du shilling qui leur était nécessaire pour prendre leur repas dans une gargotte de Princess' Street.

Bien peu cependant demandaient à rentrer. Ils continuaient de demander leur soutien à leur travail et de faire respecter la France par la dignité de leur vie et la fierté de leur disgrâce. Les savants de la troupe, Nantil, André, Pegulu, étaient professeurs de langue, de màthématiques et de dessin, dans des pensionnats. Rey, Maillefer, Benjamin Laroche, Degeorge écrivaient dans les journaux. Rey étudiait les institutions judiciaires du pays, et les faisait connaître dans un livre plein d'intérêt (1826), qui devançait nos études contemporaines.

A l'exemple de Vaudoncourt, Duvergier fondait une distillerie dans les environs de Londres. Brunet et Mathieu se faisaient commissionnaires en marchandises. Le capitaine George s'instituait médecin ; le capitaine Michelet donnait des leçons d'équitation et d'escrime ; le capitaine Pombas faisait des journaux, et un ancien ministre, San Miguel, réfugié à Londres avec Mina, les imprimait.

Le sacre de Charles X (29 mai 1825) fut l'occasion d'une amnistie générale pour les proscrits et les condamnés politiques. Le plus grand nombre en profita.

Drouet-d'Erlon, Marbot, Vaudoncourt, etc., rentrèrent. Quelques-uns, comme Nantil, Caron, Pombas, furent exceptés de la clémence royale; d'autres ne l'acceptèrent pas. Les uns et les autres, une trentaine, attendirent que la France se délivrât des Bourbons; mais cette heure tardait à venir.

La Restauration avait retiré trop d'avantages de l'expédition de 1823. Malgré son attachement pour la paix, elle avait compris que, dans un pays comme le nôtre, si la guerre est la plus coûteuse des distractions, c'est aussi la plus capable de satisfaire l'orgueil national.

Elle intervint en faveur de la Grèce soulevée depuis plusieurs années contre les Turcs, et menacée de retomber sous le joug musulman. La bataille de Navarin, célébrée par nous comme une victoire, regardée par l'Angleterre comme un *malentendu déplorable*, détruisit la marine turque (20 octobre 1827). Mais une armée égyptienne, commandée par Ibrahim-pacha, fils de Mehemet-Ali, occupait toujours la Morée.

Un article signé à Londres le 19 juillet 1828 décida « qu'une expédition française serait chargée de faire cesser les hostilités dans la Morée et d'obtenir l'évacuation de cette contrée par les troupes turco-égyptiennes ».

Depuis qu'on redoutait des complications en Orient, le gouvernement de Charles X avait fait de louables

efforts pour réorganiser nos forces de terre et de mer. Il avait été habilement secondé au ministère de la guerre par le lieutenant général vicomte de Caux, ancien officier de l'Empire; à la marine, par le baron Hyde de Neuville, ancien ambassadeur aux États-Unis. Tous les deux déployèrent une si intelligente activité que, moins d'un mois après la convention du 19 juillet, les troupes de l'expédition étaient rassemblées et prêtes à prendre la mer.

Elles comprenaient trois brigades d'infanterie formées chacune de trois régiments de ligne, sous les généraux Tiburce Sébastiani, Higonnet et Schneider ; un régiment de chasseurs à cheval (le 3e) ; quatre compagnies d'artillerie (800 hommes), avec des pièces de siège et de campagne, sous le colonel de Lahitte ; deux compagnies du génie (400 hommes), sous le lieutenant-colonel Audoy. En tout, 14.000 hommes avec le général Durrieu comme chef d'état-major, et le colonel Trezel comme sous-chef.

A qui allait-on donner le commandement ? Ce fut l'objet de discussions assez vives entre Charles X et son ministère, qui était alors présidé par M. de Martignac. Le ministère proposait le général Maison (1).

(1) *Maison*, né à Epinay (Seine-et-Oise), en 1771. Volontaire en 1792 ; officier des armées de la République. Général de brigade en 1805 (Austerlitz), de division, en 1812 (Russie), chargé de couvrir la Belgique en 1814. Rallié à Louis XVIII.

Maréchal de France en 1828. Rallié à Louis-Philippe. Après

Or, Maison, qui s'était signalé par son zèle royaliste en 1815, qui avait été fait marquis en 1817, pair en 1819, avait donné dans les idées libérales. Dans le procès du complot de 1820, devant la Chambre des Pairs, il avait trop peu dissimulé ses sympathies. On ne l'avait pas seulement accusé d'indulgence, mais encore de complicité. Enfin, depuis, il avait constamment combattu la politique de M. de Villèle.

Charles X aurait préféré Marmont ou Bourmont, noms malheureux aux yeux du peuple, mais agréables à la Cour. De Caux insistait pour un général populaire, connu dans l'armée, aimé du soldat. Le roi céda. Maison fut nommé, il se rendit à Toulon.

Il débuta par une proclamation aux troupes qui ressemblait plus aux fiers manifestes de la République qu'aux tristes ordres du jour de la guerre d'Espagne :

Au quartier-général à Toulon, le 13 août 1828.

Soldats,

De concert avec ses alliés, votre Roi vous charge d'une grande et noble mission. Vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Cette entreprise qui honore la France, à laquelle tous les cœurs généreux applaudissent, ouvre devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir. J'en ai pour garants les sentiments et l'ardeur qui vous animent.

1830, ambassadeur à Vienne et à St-Pétersbourg. Ministre en 1835. Mort en 1840.

Pour la première fois depuis le XIIIe siècle, nos drapeaux libérateurs vont apparaître aux rivages de la Grèce. Soldats, la dignité de la couronne, l'honneur de la patrie attendent un nouvel éclat de vos services ; dans quelque situation que les événements vous placent, vous n'oublierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés. Des privations, des fatigues vous attendent ; vous les supporterez avec courage. Vos chefs vous en donneront l'exemple.

Le lieutenant-général, pair de France, commandant en chef de l'expédition de Morée,

Marquis MAISON (1).

Le 13, l'expédition était sous voiles. Retenue par des vents contraires, elle ne partit que le 17. Le 29, elle débarquait dans la rade de Navarin, la meilleure de la Morée.

« Les Grecs sont dans l'enthousiasme de notre arrivée, écrivait Maison au ministre de la guerre. J'avais fait placer sur le rivage où l'on devait descendre deux pavillons blancs au bout de deux perches, afin

(1) Arch. de la Guerre. *Corps expéditionnaire de Morée.* — On me pardonnera d'insister sur quelques détails de cette expédition. Ils ne sont pas connus, et on ne les trouve nulle part.

Voici quelques imprimés à consulter : *Souvenirs de l'expédition de Morée,* en 1828, par Bessan, ex-adjudant sous-officier de l'ancienne armée. Valognes, 1835, in-8°. — *Souvenirs de la Morée,* pour servir à l'histoire de l'expédition française de 1828-29, par Duheaume. Paris, 1836, in-8°.

Une mission scientifique et archéologique était attachée à l'expédition, sous la direction du colonel Bory de Saint-Vincent. Les architectes Blouet et Dubois, qui en faisaient partie, ont commencé des fouilles intéressantes à Olympie. Voir *Expédition scientifique de Morée*, 3 vol. avec atlas, 1831-1835, in-4°, Paris, chez Levrault.

que les canots qui partaient des divers points du mouillage pour porter les troupes à terre se dirigent dessus. Les Grecs qui se trouvaient sur les lieux *se sont prosternés à terre pour saluer nos pavillons* et remercier le ciel de l'appui qui leur arrivait. Il n'y avait pas une heure que nous étions à terre que de toutes les directions nous avons vu venir des Grecs avec des vivres pour vendre à nos troupes. » (31 août. A. G.)

Bien que son père vînt de signer à Alexandrie, le 9 août, avec l'amiral anglais Codrington, l'évacuation de la Morée, Ibrahim cherchait à gagner du temps. Le général le mit en demeure de s'embarquer ou de se battre. Il s'embarqua. Il avait près de 25.000 hommes, et ses préparatifs, commencés le 9 septembre, se prolongèrent jusqu'au 2 octobre.

Le 2 octobre, il passa une revue de notre armée, accompagné du général en chef, des amiraux de Rigny, Heyden, Malcom, des généraux Durrieu, Higonnet, Sebastiani, de l'intendant général Volland, etc. Il fut émerveillé de la bonne tenue des troupes, de la rapidité et de la précision de leurs manœuvres. Ensuite, il déjeuna sous la tente avec ce brillant état-major, et il émerveilla tout le monde à son tour. «... Il a étonné tous ceux qui ne le connaissaient pas par sa sagacité, sa finesse et ses manières ouvertes. Il a bu, et bien bu, comme un chrétien. Il était ravi de

l'accueil qu'on lui faisait et y répondait de la meilleure grâce (1). »

Sa grâce était doublée de malice. En parlant de notre expédition, il demanda « pourquoi la France, après avoir été faire des *esclaves* en Espagne, venait maintenant en Grèce faire des *hommes libres* ». Il était impossible de mieux apprécier la politique contradictoire de la Restauration.

Le lendemain, 3 octobre, il nous reçut à son bord. Le 4, il partit pour l'Égypte. Aussitôt, nos troupes occupèrent les places : Navarin le 6 ; Modon, le 7; Coron le 9 ; sans résistance. Seul le château de Morée fit mine de se défendre. Il fut pris de vive force, le 30 octobre, par le général Schneider, sans que l'affaire nous coûtât plus de deux tués et d'une vingtaine de blessés (2). Les pavillons des trois puissances alliées flottaient sur la Morée et l'Archipel. Mais l'opinion fut mécontente de ce qu'Athènes, illustrée par tant de glorieux souvenirs et défendue si énergiquement par Fabvier, restât encore sous le pavillon ottoman.

(1) Arch. de la Guerre. — Maison au ministre. (Au quartier général de Navarin, le 3 octobre 1828.)

(2) Arch. de la Guerre. — Journal des opérations de la brigade Schneider dans le golfe de Patras (octobre 1828), par le chevalier de Lostende, chef de bataillon au corps royal d'état-major.

Ce n'était qu'une question de temps. La Grèce fut affranchie l'année suivante.

Maison en revint avec le bâton de maréchal. Cette courte et facile campagne n'ajoutait guère sans doute à l'éclat de nos armes. Mais elle valait mieux que l'expédition d'Espagne. Elle était dans la tradition de ces guerres généreuses qui ont fait l'honneur de notre pays, celles qui ont mis nos armées au service de la plus noble des causes, la défense du droit et de la liberté.

Toutefois, si la Restauration achevait de se réconcilier avec l'armée, elle recommençait à s'aliéner le pays. Les fautes du ministère faisaient oublier les services des soldats. C'est en vain que, pour occuper encore l'attention publique et la détourner des embarras intérieurs, M. de Polignac recourut à l'expédition d'Alger. L'heure attendue par les proscrits sonna enfin. Le drapeau blanc venait à peine d'être arboré sur la Casbah d'Alger (5 juillet), quand il fut renversé dans Paris.

. . . .

Le mardi, 28 juillet 1830, quand le jour se leva sur Paris, hérissé de barricades, on aperçut sur une des tours de Notre-Dame un immense drapeau dont les plis flottaient librement au vent frais du matin.

C'était lui qui reparaissait, tout à coup, après quinze ans d'absence, le drapeau de Valmy, de Fleu-

rus, de Marengo, d'Austerlitz et de Montmirail. Et tous ceux qui étaient là, dans la rue, attendant les soldats de Marmont : ouvriers aux bras nus, noircis par la poudre, gardes nationaux aux lourds shakos, jeunes gens des Écoles et vétérans de l'Empire, tous se le montrèrent les uns aux autres, tous levèrent leurs armes vers lui, et le saluèrent d'une immense clameur de joie et d'espérance.

Le drapeau tricolore était revenu, et devant lui la Restauration s'en alla.

CONCLUSION

On vient de voir la suite des complots militaires non pas *tentés* (il n'y eut qu'un seul commencement d'exécution), mais *formés* contre la Restauration pendant plusieurs années : ceux de Paris en 1820, de Belfort en 1821, de Saumur en 1822, de la Bidassoa en 1823.

Ils réunissaient des officiers de l'ancienne armée et des soldats de la nouvelle ; les uns qui avaient à se plaindre de la monarchie restaurée, les autres qui croyaient mériter du parti libéral ; les uns et les autres conduits par les chefs du libéralisme, Lafayette et d'Argenson, dominés eux-mêmes par les gloires militaires de l'Empire, et forcés de recourir contre les Bourbons aux souvenirs de Napoléon.

Ces complots n'ont pas abouti. Ils pouvaient amener la guerre civile. Ils n'ont fait qu'attirer sur quelques-uns des conspirateurs des rigueurs dont l'excès a retourné l'opinion. Aujourd'hui, c'est la

Restauration menacée qui paraît avoir eu tort de se défendre.

On lisait dans *le Globe*, du 23 août 1831 : « Il y a eu comédie pendant quinze ans. Il y a eu des conspirations soit actives, soit assoupies, pour renverser le trône des Bourbons, et les conspirateurs prêtaient et reprêtaient serment de fidélité à Louis XVIII et à Charles X, les uns comme militaires, les autres comme députés ; ceux-ci comme avocats, ceux-là comme fonctionnaires. M. d'Argenson et beaucoup d'autres, nous pouvons en parler savamment, ont très sérieusement conspiré. »

Si cette comédie, pour parler comme *le Globe*, fait peu d'honneur au parti libéral, que dire du rôle qu'elle imposait à l'armée ?

Lafayette et d'Argenson, qu'on savait à la tête des conspirations et qui s'en défendaient, corrompaient la conscience de la jeunesse libérale et la liberté même, comme l'armée, partagée entre ses regrets et son devoir, également prête à soutenir le trône et à le renverser, corrompait la discipline, l'honneur et les vertus militaires.

Heureusement cette crise a pris fin en 1823. L'armée et la Restauration se sont réconciliées dans le succès de la guerre d'Espagne. Mais tandis que, dans les expéditions de Morée et d'Alger, l'armée restait fidèle à ses glorieuses traditions, la Restauration, pour res-

ter fidèle à ses préjugés, travaillait à sa propre chute.

Voilà comment s'est fait, en quelques jours de juillet 1830, ce que n'avaient pu faire quelques années de conspirations militaires.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

